

DIOCÈSE DE QUIMPER & DE LÉON

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DIOCÉSAINÉ

d'Architecture & d'Archéologie.

II^e ANNÉE

PRIX de l'Abonnement annuel

5 Francs.



QUIMPER

TYP. DE KERANGAL, IMPR. DE L'ÉVÊCHÉ

1902

MUSÉE D'ART RELIGIEUX

CONTINUATION DE LA LISTE DES OBJETS OFFERTS
pour la formation de ce Musée.

25. — Un Missel in-4^o de 1628, avec messes propres des Frères mineurs.

† †

26. — Antiphonaire in-folio édité en 1651, à Paris, chez Jean de la Caille.

Les nos 25 et 26 sont déposés par le trésorier de la fabrique de Saint-Hernin.

† †

27. — Gravures extraites d'anciens missels du xvii^e et xviii^e siècle.

† †

28. — Belle Gravure représentant un sire de Croy en tenue de grand veneur.

† †

29. — Curieuse Gravure janséniste, du xvii^e siècle, représentant « les circonstances principales de la vie du bienheureux Jean de Paris ».

Les nos 25, 26, 27, 28 et 29 déposés par M. l'abbé Guirriec.

— 6 —

† †

30. — Tome 1^{er} de la **Famille sainte**, par le Père Jean Cordier, S. J., imprimé à Paris chez Denis Bechet, 1666. Ce volume porte la signature de deux de ses anciens propriétaires, Kerourien Huchet et Théophile-Marie Laënnec.

Déposé par M. l'abbé Thomas.

† †

31. — **Ancienne Cloche** de 0 m. 25 de diamètre, provenant du couvent des Cordeliers de Quimper, déposée par M. le docteur Chauvel. On lit sur la cloche, avec la date de 1705, l'inscription : SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTUM. Au-dessous, est un écusson portant trois étoiles ou molettes, deux en chef, une en pointe, avec une flèche en abîme la pointe en bas. Nous n'avons pu déterminer à quelle famille ces armes appartiennent.

† †

32. — **Dictionnaire français breton armorique**, suivi d'une **Grammaire armorique**, manuscrit d'une belle écriture du commencement du XVIII^e siècle. Ayant été à l'usage de Zenon Mazel, greffier de la justice de paix du canton de Scaër.

† †

33. — **Requête des fidèles à Nos Seigneurs les Evêques de l'assemblée générale du clergé de France**. Sans date ni nom d'imprimeur. On a écrit à la main sur la couverture la date de 1780, et le nom du propriétaire, le Père Alexandre, de Quimper, capucin.

Les nos 32 et 33 déposés par M. l'abbé Guirriec.

— 7 —

† †

34. — **Treize feuillets parchemin d'un livre d'heures** imprimé en caractères gothiques, au commencement du XVII^e siècle. Toutes les pages sont encadrées de fort jolies gravures sur bois, représentant les sibylles, des sujets tirés de la Bible, des scènes pastorales, et enfin d'une danse macabre comprenant trente-six sujets variés.

Déposé par M. le chanoine Pouliquen, qui nous dit que cette relique du passé provient de la Chartreuse, près Auray.

† †

35. — **Un devant d'autel en bois**, 2 m. 90 × 0 m. 95, formé de deux panneaux pleins, aux extrémités, et d'un grand panneau vide, dans le milieu. Les deux panneaux pleins sont ornés de deux branches de palmier et de chêne, très habilement sculptées, se croisant par les pieds et reliées par un nœud de ruban. Les petits montants qui les limitent sont couverts de festons descendants, composés de feuilles de chêne et de laurier.

Le grand panneau vide devait être rempli autrefois par une tenture ou *antependium*. Il est entouré d'un encadrement formé de culots feuillagés et de rubans entrelacés.

Cette pièce provient de la chapelle de Lannélec, en Pleyben.

† †

36. — **Un petit Christ**, tout vermoulu, provenant aussi de la même chapelle.

Provenant de la chapelle de Guennilis, dans la même paroisse :

† †

37. — **Un Christ en croix**, bois, 1 m. 40.

— 8 —

† †

38. — Une Sainte-Vierge et un saint Jean au pied de la croix, bois, 0 m. 92, xvii^e siècle, ayant des draperies un peu tourmentées et une pose théâtrale.

† †

39. — Une autre statue de sainte, sans attribut, bois, 0 m. 95.

† †

40. — Deux fragments de volets de niche et personnages en bas-relief.

Les objets portant les nos 35, 36, 37, 38, 39 et 40 ont été déposés par M. Le Coz, curé-doyen de Pleyben.

† †

41. — *Orationes jaculatoriæ ad vitam ecclesiasticam et religionem pertinentes*, manuscrit dont suit la description par M. l'abbé Favé, qui en a fait le dépôt au Musée.

MONSIEUR LE CHANOINE,

J'ai l'honneur de vous remettre pour être déposé au Musée Épiscopal, si vous le jugez bon, un manuscrit intitulé « *Orationes jaculatoriæ ad Vitam Ecclesiasticam et Relligiosam pertinentes* ». En voici la description : ce minuscule volume, ce « Libelle », ou « Enchiridion », offre comme surface 90 m/m sur 57, et rentre dans le format de ces spécimens de librairie diamant que jadis on nommait en Italie « *pugillaria* », étant donné qu'ils se pouvaient dissimuler dans le poing fermé, à la façon d'un poignard. Ce recueil a près de 300 pages. Le collecteur, aussi pieux que patient, réservant aux formules de

— 9 —

la Liturgie Romaine une part très grande, a pris les plus belles pages de son parler mystique dans les œuvres de S. Bernard, de S. Thomas d'Aquin et de S. Bonaventure, et pour la partie rythmée, dans les œuvres poétiques de Santeuil et de Coffin.

Trois litanies ont été insérées dans ce Manuel : les litanies du Sacré-Cœur de Jésus, celles du Saint-Cœur de Marie, et très longues et développées, les litanies des Saints (du n^o 95 à 125). Ces dernières, très curieuses, semblent propres à expliquer, en dehors du culte de nos Saints bretons, le culte particulier que notre iconographie locale démontre pour certains Saints étrangers à la Bretagne par leur origine, et que la dévotion de nos pères avait adoptés et naturalisés comme Saints de leur pays par la suite des temps.

Où ont été recueillies ces litanies de dévotion toute particulière, toute intime ? Elles ont été vraisemblablement cousues et reliées de pièces et de morceaux par le collecteur, d'après l'inspiration de son cœur et de sa foi : il y insiste sur le grand S. Vincent de Paule : rien d'étonnant à ce que dans la fréquentation de maîtres vénérés, au Séminaire de Léon, chez les Lazaristes, un clerc pieux et fervent eût contracté une dévotion spéciale pour le créateur de tant d'œuvres merveilleuses.

La première invocation à la Mère de Dieu la proclame : à *S^{ta} Maria Brittonum, Gallorum et totius orbis patrona.* » Puis, dans une procession majestueuse, défilent et se profilent les Saints de l'Ancien Testament : « *S^{te} Abel...*, « *S^{te} Abraham...*, *S^{te} David, psaltes regius*; — les apôtres, « les disciples et les martyrs. »

Presque en tête de ces derniers, nous trouvons deux noms qui pour nous sont une indication (1) :

(1) S. Thomas de Landerneau, et à 6 k^m. S. Urbain : « *Lanurvan* ».

« *St^e Thoma, Ecclesie Cantuarensis præsul et defensor.* »

« *St^e Urbane, papa et hostia pro fide X^{ti} jugulata.* »

A tout Seigneur, tout honneur. S. Pôl-Aurélien a trois invocations :

« *St^e Paule, Leonie patrone et Hybernice decus.* —

« *S. P. Storum Britannie præsulum Coriphæe. — S. P. Sol
« Aremoricæ et patrator miraculorum.* »

S. Corentin, à son tour, est caractérisé à trois reprises :

« *St^e Corentine Cornubiensum patrone.*

« *St^e C. in Aremoricâ præco Magni Regis. — S. C. pauperum et pupillorum pastor.* »

S. Tugdual, S. Briec, S. Paterne, S. Malo, S. Samson, S. Clair de Nantes viennent à leur rang. Chose surprenante, notre obscur collecteur ne fait pas mémoire de **notre** saint Renan alors qu'en revanche, il donne trois invocations à S. René d'Angers ! C'est un fervent croyant à l'apostolicité des Églises de Bretagne, comme il l'atteste par cette invocation : « *St^e Maxime a divo Petro apud Rhedonenses misse.* »

Nous relevons dans ces litanies le nom de deux saints aujourd'hui bien oubliés chez nous : « *Stⁱ Ollivari et Rolande usque ad mortem fratres charissimi.* »

Nous disons plus bas, Monsieur le Chanoine, que l'auteur de ce Manuel de piété était de Landerneau : Ce qui le confirme c'est la commémoration de trois pontifes où on sent vibrer une émotion patriotique :

« *St^e Hoardone, Occismorum præsul, Landerniensibus charissime.* »

« *St^e Cognogane, Cornubiæ Pontifex et Landernaci patrone.* »

« *St^e Tenenane, Occismorum præsul serventissime.* »

Nous devons relever dans ce Recueil deux ou trois pièces aujourd'hui bien oubliées, peut-être à tort, comme le

« *Ad sanctum Golvinum* » de Santeuil, commençant par ces mots : « *Christe, decreto patris institutus.....* »

Ce petit volume, en somme, ne nous fournit aucun renseignement intrinsèque sur la biographie de son compositeur, si ce n'est la liste de ses sermons tant français que bretons. (1) La majeure partie des sermons français qu'il détient dans son arsenal ne sont pas de lui : sept ou huit sont du Père Ségault, mais il doit beaucoup aussi à MM. Doaré, Kermarrec et Quéméner : sans doute, les Bourdaloue autorisés et reconnus de l'époque et de la localité. Toutefois, il a à lui, d'origine, douze sermons français traitant particulièrement de l'Eucharistie et de la Communion : leur titre est apostillé avec une grande complaisance de l'annotation « *Mihi* ». Le catalogue des sermons bretons est relativement modeste et manque d'allure : Notre collecteur, à part quelques sermons de MM. Baud et Quérez n'a à lui : « *Mihi*, » que deux pièces d'éloquence : un sur la *Médiance* et l'autre sur..... le *Dimanche gras* !

Il me reste, Monsieur le Chanoine, à vous révéler comment je devins le détenteur de ce minuscule recueil. Vers 1886, j'étais vicaire aux environs de ce bon pays, dont le savant curé Arzel a restitué et établi le nom antique : *Talmedonia*. Le curé de Ploudalmézeau, M. Le Guen, me donna ce livre. Trois ans après, le trouvant savoureux et curieux, je me rappelais que dans la bibliothèque du presbytère de Ploudalmézeau, il était resté un autre petit volume, certainement frère de celui que je vous livre, moins gros, mais habillé de même façon. Je priai mon vieil ami Le Moan, alors vicaire, recteur de Roscanvel, de le rechercher ; mais il avait disparu, et toutes les recherches furent vaines.

(1) F^o 80 à 83.

— 12 —

Je le regrettai, car il ne me reste que mes souvenirs qui ne vaudront jamais le document. Jusqu'à preuve du contraire j'établis ce qui suit.

Le collecteur des « *Orationes Jaculatoriæ* », dont il est cas, avait, avec un grand instinct d'ordre, composé un petit *livre de raison* : beaucoup de chiffres, — peu de prose et pas du tout de poésie. Dans le cahier, malheureusement disparu, il disait être, pour l'expiation de ses péchés (*sic*), employé à Saint-Thomas de Landerneau, en 1702.

Les cahiers paroissiaux, étant donné que nous possédons son écriture, pourraient nous dire qui et quel était ce prêtre de Saint-Thomas.

Veillez agréer, Monsieur le Chanoine, etc.

ANTOINE FAVÉ.

— 13 —

ARCHITECTURE BRETONNE

Étude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

CLOCHERS

La Basse-Bretagne est le pays classique des clochers et particulièrement des clochers à jour. Ils y sont semés comme à profusion, jalonnant nos rivages, se dressant sur le flanc de nos coteaux, s'abritant au creux de nos vallées, émergeant au milieu de nos plaines.

Tant de choses donnent à notre Bretagne son caractère à part : son terrain accidenté, ses landes, ses vieux chênes, son Océan aux aspects tantôt riants, tantôt sauvages ; mais le clocher est un produit du sol et compose à la contrée sa physionomie propre. Un paysage n'est pas breton, si à l'horizon ne se profile une flèche aérienne ; et je sais certains sommets, certains points culminants d'où l'œil découvre jusqu'à quinze et vingt clochers de paroisses.

Dans aucune autre province, même dans les deux diocèses voisins de celui de Quimper, ils ne sont si beaux ni si multipliés, et quoique les pays de Vannes et de Saint-Brieuc puissent se glorifier de quelques tours monumentales, c'est avec dédain que nous regardons les dômes en

ardoises et les grèles aiguilles de charpente qui surmontent leurs pauvres églises.

A quelle époque remonte la genèse de ces monuments qui font notre orgueil ? Il en existait peut-être un bon nombre à l'époque romane, mais nous n'en possédons désormais que trois de cette période, les autres ayant disparu pour faire place à des constructions plus élégantes et plus élancées, plus en harmonie avec le génie du pays. Nous avons le clocher de Loc-Maria-Quimper, datant du XI^e siècle, peut-être du IX^e, grande masse carrée s'élevant sur le milieu de l'église, c'est-à-dire sur la croisée du transept. Il est couvert par un toit en ardoises d'aspect peu gracieux, et n'a rien d'intéressant que les jolies petites fenêtres géminées qui décorent ses faces Est et Sud, les deux autres façades ayant été refaites au cours du XVI^e siècle.

Le clocher central de Kernitroun, en Lanmeur, datant du XII^e siècle, a le même aspect général que celui de Loc-Maria, mais il a bien plus de grâce et plus de vie par suite de ses petites baies toutes conservées, de son toit passant à l'octogone et tout enjolivé par ses lucarnes et ses pinacles d'angles.

La tour de *Lochrist-an-Izelvez*, en Plounévez-Lochrist, est-elle du XI^e ou du XII^e siècle ? C'est une énigme pour les archéologues. Les caractères de sa maçonnerie et les quelques sculptures de ses tailloirs indiqueraient le XI^e siècle. La base est portée sur quatre arcades en ogive qui sont certainement de l'époque romane, comme en font foi les cordons qui divisent cette base en trois étages à peu près égaux, les contreforts à peine saillants qui accentuent les angles et les baies géminées qui ajourent la chambre des cloches. La flèche elle-même, courte et trapue, pourrait bien être attribuée au XI^e siècle, si elle ne présentait sur ses huit pans des lucarnes dans le genre

des clochers du XIII^e et du XIV^e siècle, et quelques autres ouvertures d'un dessin absolument gothique.

Le XIII^e siècle nous a laissé les clochers de La Martyre, de Rosporden et de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. A La Martyre, ce qui fait le caractère du clocher, c'est la porte basse en ogive avec têtes plates en guise de chapiteaux à la naissance des voussures, contreforts peu saillants, baies étroites encadrées de gorges et de tores bien arrondis, balustrade d'arcatures trilobées, flèche octogonale dépourvue de clochetons d'angle et de crossettes sur les arêtes.

A Rosporden, le clocher à la silhouette vigoureuse et un peu lourde, mais cependant très originale, s'élève sur le milieu de l'église et se reflète dans les eaux calmes de l'étang qui baigne ses pieds. Ce clocher semble être un vrai problème pour l'archéologue. Par ses formes générales et par sa masse, il appartient au XIII^e siècle, et quand on examine certains détails, comme les lucarnes qui décorent la naissance de la flèche, on est tenté de l'attribuer au XV^e siècle, à cause des meneaux et des compartiments des tympanes qui ont des rapports frappants avec les fenêtres flamboyantes. A bien juger cette œuvre cependant, il faut conclure que la première impression est la vraie et que cette construction est réellement du XIII^e siècle. Les grosses piles qui soutiennent le clocher ont des bases et des chapiteaux qui sont de cette époque, le porche accolé à ses pieds est du même style, la structure même de la tour, le chemin de ronde qui existe dans l'épaisseur de la maçonnerie à la hauteur des lucarnes et des clochetons, le tracé de ces clochetons et de la flèche indiquent une facture tout à fait différente de celle des clochers appartenant aux siècles postérieurs. Si l'on veut monter dans le beffroi et examiner de près le système de construction, on aura occasion de reconnaître l'habileté

et l'ingéniosité de l'architecte qui a conçu et tracé ces plans. Dans l'article *Clocher* du dictionnaire de Viollet Le Duc, on trouve peu de tracés plus savants et plus logiques.

A la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, de chaque côté du portail Ouest s'élèvent les deux clochers dont les bases, ornées à leur premier étage de longues arcatures aveugles, sont percées au second de baies aux ébrasements formés de colonnettes multiples. Plus haut viennent les flèches accostées de leurs clochetons et de leurs lucarnes et ajourées d'ouvertures nombreuses qui leur donnent de la légèreté. Le clocher Midi, particulièrement, par sa structure intérieure et par les évidements pratiqués dans le massif des maçonneries pour les éléger tout en leur conservant de la rigidité, dénote une grande science de la part du constructeur. On serait tenté de reconnaître une influence normande dans ces clochers et on y trouve plusieurs points de rapport avec ceux de la cathédrale de Bayeux et de Saint-Pierre de Caen. Il y aurait également à signaler une disposition très originale et très ingénieuse dans l'intérieur du clocher Midi, au point de départ de la flèche se dégageant des lignes verticales de la base.

Dans le cours du xiv^e siècle, un seul clocher a été construit chez nous, mais il est l'unique, le sans-pareil, n'ayant aucun rival qui puisse lui être comparé, non seulement en Bretagne, mais dans l'univers entier.

Chartres, Strasbourg, Rouen, Fribourg en Brisgau pourront vanter leurs dentelles de pierre et l'emporter par la richesse et l'élévation, mais rien n'est si beau que le CREISKER de Saint-Pol-de-Léon, aucun clocher au monde n'a cette élégance, cette sveltesse, ce délié, ce fini des proportions, cette pureté des lignes, cette pondération des pleins et des vides, des surfaces planes et des parties ornées que nous admirons ici.

Portée à l'intérieur de l'église sur quatre piles entou-



Saint-Pol-de-Léon. — Créisker et Cathédrale.

rées de faisceaux de longues colonnettes, la base se dégage de la toiture et dès l'abord se revêt d'une ornementation noble et digne : moulures verticales et horizontales, se coupant pour former panneaux et caissons, baies carrées disposées en damier, galerie aveugle et galerie à jour, lancettes appliquées et lancettes ajourées, ceinture de quatrefeuilles et double corniche donnant à la galerie supérieure et aux clochetons d'angle, un surplomb vraiment extraordinaire. Puis viennent des clochetons d'abord carrés, passant ensuite à l'octogone par trois étages successifs, et sur les quatre faces des lucarnes qui leur font concurrence par leur élancement.

Et de tout cela émerge la flèche en pyramide aiguë, découpée de plus de quatre-vingts ouvertures variées, rosaces, trèfles, quintefeilles, fenestelles, qui en font une vraie dentelle aérienne, dans laquelle se joue la brise de mer et soufflent les grands vents de tempête.

Regardez-le de loin, ce modèle des clochers, qui devrait servir de mesure à tous les autres, comme le *Canon de Polyclète* pour les belles statues de la Grèce ; mais faites en sorte de le considérer de face et par son axe, afin que sa silhouette ait toute sa beauté et toute sa valeur. Voyez-le du haut de la grande place ou des environs de la gare, de la route de Cléder ou du cimetière de Saint-Pierre ; voyez-le par tous les aspects, soit éclairé en plein soleil, soit se découpant en aiguille sombre sur un fond de ciel lumineux et dites si ce n'est pas là vraiment une noble et belle œuvre, et si, selon le mot d'Ozanam, un ange du ciel descendant en ce monde ne commencerait pas par poser le pied sur le sommet du Creisker ?

Au xv^e siècle et aux deux siècles suivants, c'est cet admirable exemplaire qu'on essaie de reproduire, mais d'une façon plus timide, on n'ose pas tenter cette légèreté, on a comme peur de cette ligne verticale montant de fond

et si haute, et l'on fait des bases plus trapues, ou appuyées à leurs angles par des contreforts qui donnent de bonnes masses architecturales et des lignes plus mouvementées, mais enlèvent ce dégagé qui fait le charme du clocher de Saint-Pol. Les flèches et les clochetons seront plus ornés, on y découpera mille ajours variés, les arêtes se hérissent de crosses végétales, et nous ne pourrions trop louer les flèches du Folgoat et de Pont-Croix, celle de Pont-Croix surtout, type parfait d'élégance et de bonnes proportions, s'élevant sur une triple galerie découpée présentant le plus juste équilibre de surfaces lisses et d'ornements en reliefs.

C'est ce chef-d'œuvre qui a eu l'honneur de servir de modèle aux flèches jumelles de la cathédrale de Quimper, édifiées en 1854-1856, au moyen de l'humble sou de tous les diocésains, pauvres et riches.

Elles dominant bien la jolie ville de Quimper, ces flèches de Saint-Corentin, et sur la plate-forme qui les réunit, se dresse la statue équestre du roi Grallon, qui céda au fondateur de notre diocèse son *castellum* gallo-romain pour y établir son palais et son église.

De la fin de la période gothique nous ne ferons que signaler les grosses bases de Locronan, de Saint-Guénolé et de Saint-Nona de Penmarc'h, Saint-Tujean de Prime-lin, Saint-Herbot, Carhaix, Plouguer et Notre-Dame de l'Assomption à Quimperlé, toutes dépourvues de flèches, mais importantes par leur masse et leurs ornements moulurés et sculptés, et faisant le plus grand honneur aux paroisses qui les ont bâties. Encore faut-il indiquer que quelques-unes de ces tours colossales ont à côté d'elles, sentinelles vigilantes, d'élégants petits clochers en miniature chevauchant sur le faitage des toits, comme les campaniles du Penity et de l'arc-triomphal à Locronan, et le clocher central de Penmarc'h, escorté de ses deux tourelles d'escalier.

En fait de grands clochers de cette époque surmontés de pyramides, nous ne signalerons, en dehors du Folgoat et de Pont-Croix déjà cités, que Ploaré, 1550, Bodilis, fin du xv^e siècle, et Saint-Jean-du-Doigt, un peu antérieur. Dans ce dernier, la base est étudiée avec un soin extraordinaire et rendue très intéressante par des galeries à quatrefeuilles et arcades subtrilobées courant à trois niveaux différents sur la face Midi ; la flèche, avec ses clochetons, au lieu d'être en granit, est en charpente revêtue de lames de plomb, ayant les arêtes et les pinacles garnis de feuillages et de fleurons estampés.

Aux dernières années du xvi^e siècle et dans le cours du xvii^e, on bâtit encore de grosses tours, mais dans un style nouveau, gardant les formes générales anciennes, mais y adaptant des ornements dans le goût de la Renaissance, corniches à modillons, contreforts à pilastres s'amortissant en consoles renversées, galeries à balustres et à caissons. Les unes conserveront la vieille flèche gothique agrémentée des éléments du nouveau style, comme à Lampaul-Guimiliau, 1573, Landivisiau, 1590, Goulven, 1593 ; les autres prendront pour couronnement un ensemble de dômes superposés et de lanternons, comme à Pleyben, 1588-1591 ; Saint-Thégonnec, 1599-1603, Lampaul-Ploudalmézeau, 1629.

La parenté de ces trois clochers est une chose absolument étonnante, tous les motifs d'architecture y sont presque identiquement les mêmes, depuis la base jusqu'au sommet : même porche avec la même arcade d'entrée formée par des colonnes cannelées et des colonnes françaises genre Philibert Delorme, même niche pour le saint Patron, mêmes contreforts et mêmes galeries avec balustres taillés en gaines.

Pleyben en Cornouaille et Saint-Thégonnec en Léon étaient alors et sont toujours des paroisses aristocratiques,

de l'aristocratie du peuple, agriculteurs, industriels et commerçants. Leurs deux églises avaient déjà de jolis clochers gothiques datant de 1563 et 1564, à chambres ouvertes et flèches aiguës, desservis par une tourelle d'escalier qui leur faisait un bel accompagnement ; mais les gens de Pleyben, jugeant que ce n'était pas digne d'une paroisse si riche et si grande, désirant peut-être aussi avoir des cloches plus puissantes, voulant surtout en hommes un peu glorieux, être remarqués de loin et dominer leur immense plateau, se résolurent en 1588 à construire un clocher monumental qu'ils accolèrent à la façade Sud de leur église. Sur la base, on a déployé toutes les richesses de l'ornementation et au-dessus de la balustrade haute, se dressent quatre clochetons d'angle couronnés par des dômes, faisant la garde autour d'un grand dôme central que font valoir les lucarnes cossues percées sur chaque face, ainsi que les crossettes donnant du nerf aux côtes saillantes des arêtes, le tout surmonté d'un lanternon octogonal du plus heureux effet ; et dans cet ensemble, formant une silhouette admirable, sont percées quantités de baies et d'œils-de-bœuf donnant un jeu parfait de lumière et d'ombres.

Certes, c'est un beau coup d'œil que ce groupe des clochers de Pleyben : la grosse tour Renaissance de Saint-Germain et le petit clocher gothique de Sainte-Catherine se reliant par deux arcades aériennes à l'élégante tourelle d'escalier.

L'émulation est une belle chose ; les habitants de Saint-Thégonnec devinrent jaloux de la gloire de Pleyben, et quelques années plus tard, ils entreprenaient aussi un clocher rival de celui de cette paroisse ; il est même plus massif, avec ses riches contreforts montant jusqu'à la galerie haute portée sur un puissant encorbellement ; et dans le dôme principal, la lanterne et les clochetons d'an-

gle on retrouve les mêmes particularités, la même habileté dans les combinaisons architecturales.

Il est réellement imposant ce clocher de Saint-Thégonnec, et il s'élève au milieu d'un cadre digne de lui. Calvaire historié tout couvert de personnages, arc-de-triomphe à grosses piles ornées de riches lanternons, donnant accès dans le cimetière, merveilleuse chapelle ossuaire, à la façade couverte d'arcatures et de colonnettes du style le plus pur, aux gâbles à crêtes découpées, surmontés d'élégants clochetons se profilant sur le ciel.

*
*
*

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des grandes tours, où les cloches sont enfermées dans des chambres closes d'où le son s'échappe par des baies percées sur les quatre faces ; mais il y a une autre catégorie de clochers moins importants, absolument ouverts et qui sont, à proprement parler, les vrais clochers à jour. Le beffroi est formé par des montants ou piliers en pierre, réunis latéralement par des linteaux ou traverses qui leur donnent plus de stabilité, et dans les vides régnant entre ces piles sont suspendues les cloches qui se balancent en toute liberté dans ces chambres ouvertes. Cette disposition est surprenante, et l'on se demande parfois comment se maintient cet équilibre, comment sur de si faibles supports, sur un quillage qui semble si frêle, peuvent tenir debout les flèches élancées qui les surmontent.

Il y a bon nombre de ces clochers de second ordre datant du xv^e et du xvi^e siècle, par conséquent de la fin de la période gothique, dont ils ont les formes et les ornements. Chose extraordinaire, nous n'en trouvons que trois dans le Léon, c'est-à-dire dans la partie Nord du

département : à Guimiliau, Taulé et Henvic, encore ont-ils leur caractère à part, ils sont trapus et courtauds.

En Cornouaille, au contraire, c'est-à-dire dans le centre et le Sud, ils sont bien plus nombreux et le style en est différent : les formes sont plus élancées, les baies comprises entre les piliers pour former chambres des cloches, ont une grande hauteur et généralement se terminent par un linteau droit que soulage un encorbellement. Au-dessus, à la naissance de la flèche, les angles sont garnis de quatre pinacles aigus, et les faces percées de larges gâbles ajourés en découpures flamboyantes ; les arêtes de la flèche octogonale sont toujours hérissées de crochets.

Les types les plus intéressants de cette époque sont : Brennilis, dans la montagne d'Arrée, 1485, La Forêt-Fouesnant, Pluguffan, Landudec, Argol, Saint-Théleau, en Plogonnec, petite merveille égarée sur le versant Midi de la montagne de Locronan. A Kerfeunteun, aux portes de Quimper, on n'a pas craint de mettre la base en porte-à-faux des deux côtés sur la maçonnerie du pignon, moyennant un fort encorbellement mouluré et sculpté.

Dans la région de Penmarc'h, le clocher principal est accompagné de deux autres tourelles secondaires, comme à l'église paroissiale de Tréoultré ou Saint-Nona, aux ruines de Kérity, à Notre-Dame-de-la-Joie, et dans la paroisse voisine, Saint-Jean-Trolimon, à la chapelle de Tronoën ; disposition que l'on retrouve également à Saint-Germain de Plogastel et à Kerlaz, près Douarnenez.

Les clochers de la Renaissance et du xviii^e siècle sont répartis dans toutes les régions du département. En général une galerie ou balustrade saillante forme ceinture au pied de la chambre des cloches ; les piliers de celle-ci sont ornés de pilastres grecs à chapiteaux tantôt doriens, tantôt corinthiens, supportant des arcades ou des

linteaux droits ; quelquefois une seconde balustrade règne à la base de la flèche.

Une différence existe encore entre les clochers de la Cornouaille et ceux du Léon : les premiers n'ont généralement qu'un seul étage de chambres de cloches, tandis que les seconds ont deux et jusqu'à trois étages de chambres très basses, séparées par des planchers en pierre auxquels correspondent des balustrades d'une très forte saillie donnant à l'ensemble un aspect de force et de solidité s'alliant en même temps avec une très grande légèreté.

Les exemples en sont tellement nombreux qu'il faut se borner à citer les plus remarquables.

Dans le Léon : Locmélar, 1577-1599, couronnant une église fort élégante ; Plougourvest ; La Roche-Maurice, 1589, admiré par tous les voyageurs qui passent à ses pieds en chemin de fer, et s'élançant avec tant de légèreté à côté de la masse lourde des ruines du vieux château ; Saint-Servais, ayant encore des proportions plus heureuses qu'à la Roche ; Gouesnou, 1615, très habilement étudié ; Kernilis ; Plougar ; Plounéour-Trez et Trémaouézan, 1715.

Dans la Cornouaille : Rumengol, 1537, moitié gothique, moitié Renaissance ; Cléden-Poher ; Kerdévet, en Ergué-Gabéric, refait en 1702, après la chute de l'ancienne flèche ; Sainte-Anne de Fouesnant, 1683 ; Le Juch, 1700 ; Notre-Dame de Confors, en Meilars, et le joli clocher de Saint-Côme, en Saint-Nic.

Ces clochers que nous venons de citer sont surmontés d'une flèche octogonale qui garde jusqu'en plein xviii^e siècle la forme gothique, sinon les ornements de ce style. Dans d'autres, la flèche est remplacée par des dômes superposés, accostés de petits lanternons donnant les aspects les plus curieux et nous reportant aux clochers de Séville et de Burgos ou aux minarets du Caire et de Constantinople.

Ce style oriental a sa plus importante réalisation à Roscoff, où l'on trouve le plus heureux problème de force et de gracilité, de masses solides et de baies évidées, de retraits et de saillies, formant dans tous les sens les plus extraordinaires silhouettes. Et ces dispositions de dômes nous les retrouvons à Notre-Dame-de-Berven, en Plouzé-védé, 1575, Saint-Houardon de Landerneau, au Faou, à Notre-Dame de Châteaulin, Sainte-Marie du Ménez-Hom, Plogonnec, pour ne citer que les spécimens les plus importants.

Ils sont tellement jolis ces clochers à dômes, ils ont tant de charme et de pittoresque, que l'on a vu parfois des officiers en manœuvres les dessiner à cheval et en emporter un croquis rapide sur une page de leur album de poche.

*
* * *

Tous les siècles depuis le XI^e jusqu'au XVIII^e nous ont fourni des clochers qui sont du domaine de l'archéologie, et au XIX^e la marche de l'art n'a pas subi d'arrêt. Le siècle qui vient de s'écouler en a vu s'élever un bon nombre qui ne sont pas indignes de leurs devanciers, et toujours la tradition se perpétue.

Heureux pays ! où les traditions ne meurent pas. Heureux pays ! où l'âme du peuple s'identifie avec l'âme de son clocher, où chacun est fier de la beauté de son clocher paroissial, où le cœur s'attendrit en le revoyant après une longue absence, où l'âme s'émeut et se recueille en entendant le son des cloches bénites qui y sont logées pour louer Dieu, pour y chanter sa gloire de leur voix douce et puissante.

PORCHES — PORTES ORNEMENTÉES

Le vestibule primitif des églises, à l'époque des basiliques romaines, était l'*atrium* ou le *parvis*, cour carrée entourée d'un portique ou d'une colonnade formant une sorte de cloître avec une fontaine ou un bassin d'eau vive dans le milieu, pour les ablutions des fidèles. Dès cette époque aussi, on établit à la façade des églises des porches ouverts ou fermés destinés à recevoir les catéchumènes et les pénitents auxquels l'entrée du temple était interdite. Lorsqu'il n'y eut plus de catéchumènes et que les pénitences publiques eurent été supprimées, on conserva les porches, et quelques-uns eurent de grandes dimensions, particulièrement dans les abbayes clunisiennes.

Nous ne possédons pas de porches proprement dits d'autant de la période romane, il ne nous reste que deux portes assez remarquables du XII^e siècle, toutes les deux à Lanmeur, à l'église paroissiale et à la chapelle de Kernitroun. Celle de l'église paroissiale était primitivement précédée d'un porche de même style, mais qui a disparu ; elle se compose de deux colonnes de chaque côté surmontées de chapiteaux et de tailloirs sculptés, supportant deux archivoltas à plein-cintre formées de petits claveaux, lesquelles encadrent une sorte d'arcade triangulaire en forme de mitre.

La porte de Kernitroun, placée au bout du transept Midi, est plus monumentale : trois colonnes de chaque côté sont également couronnées de chapiteaux et de tailloirs ornés de feuillages, entrelacs, besants, étoiles, offrant des rapports avec l'ornementation normande. Ces chapiteaux portent trois archivoltas et un fronton aigu, où l'on

trouve comme décoration des torsades et des rubans plissés. Sur le linteau qui forme tympan demi-circulaire, on reconnaît une sculpture grossière et presque fruste représentant Notre-Seigneur assis, entouré des symboles des quatre Évangélistes.

Le XIII^e siècle nous a légué le porche de Rosporden et les deux de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Le porche de Rosporden, accolé à la base du clocher sur la façade Midi, s'ouvre sur l'extérieur par deux arcades aiguës circonscrites par une arcade ogivale qui laisse entre elles un tympan à jour. Le chapiteau de la colonne centrale, les nervures et la clef de la voûte indiquent bien les caractères de cette époque.

A Saint-Pol-de-Léon, le porche Ouest fait avancée sur la façade et s'ouvre par une large arcade bien moulurée portée sur un faisceau de trois colonnettes de chaque côté. Il est couvert par une terrasse bordée d'une balustrade à quatrefeuilles. A l'intérieur, règne déjà une certaine richesse : colonnettes avec chapiteaux à feuilles d'eau, supportant les nervures de la voûte, faisceaux de colonnes et arcade entourant les deux portes géminées, colonnette adossée au trumeau central pour servir de piédestal à la statue de saint Pol, le Patron, et deux autres colonnettes adossées aux jambages latéraux et recevant des statues d'apôtres.

Sur le côté Midi donnant sur la place, s'élève un autre porche qui est plus élancé dans ses formes et plus profond dans ses dimensions. La façade se compose d'une grande arcade reposant sur des faisceaux de colonnettes, avec trois jolies niches trilobées évidées dans le fronton. L'intérieur est voûté et divisé en trois travées dans lesquelles sont des niches pour les statues des Apôtres, niches dont les culs-de-lampe et les dais ont la sculpture très pure du XIII^e siècle ; deux seulement des statues anciennes

subsistent. Le fond de ce porche a été remanié vers 1431 par l'évêque Jean Validire, et est occupé par deux portes géminées très chargées de sculptures dans le genre du style flamboyant.

A Pont-Croix, le XIV^e siècle a élevé un porche unique en son genre, édifice extraordinaire, ayant une façade toute tapissée d'une dentelle de granit, composée de rosaces, de trèfles, de quatrefeuilles, le tout découpé, fouillé, mouluré, arrondi et disposé avec une grâce et une habileté qui défieraient le compas et l'imagination de plus d'un géomètre moderne.

Sur le pignon du milieu, une grande rosace, trois secondaires et une autre plus petite au sommet. Sur les frontons latéraux, d'autres combinaisons analogues et aussi ingénieuses ; au bas de ces frontons, deux bénitiers en arcatures, toujours dans le même style. Dans la grande arcade, des découpures à jour suspendues dans le vide ; sur les parois intérieures, une série d'arcatures trilobées. Autour du cintre de la porte, une ceinture de quatrefeuilles et une niche abritant une statue de la Sainte-Vierge ; enfin, la voûte divisée par de fines nervures qui, à leurs points de croisement, présentent deux jolies clefs sculptées.

Le couronnement du fronton principal est formé par une croix, à laquelle est adossée une image fruste de Notre-Seigneur ressuscité, étendant les bras et montrant les plaies de ses mains. Au haut des petits frontons, au-dessus de blasons timbrés de casques, deux anges portent la lance et la couronne d'épines.

Cette œuvre est-elle originale, ou bien l'idée en a-t-elle été prise ailleurs ? Dans toute notre Bretagne on ne trouve pas un seul exemple d'un travail semblable.

Nous devons attribuer à la fin du même siècle la porte principale de l'église de Notre-Dame des Carmes, à Pont-

l'Abbé, porte encadrée par six colonnettes de chaque côté, continuées par des cordons arrondis formant vous-sures. Au milieu sont percées deux portes ogivales séparées par un trumeau auquel s'adossent des colonnettes servant de base à une niche qui a son dais à la naissance des arcades. La flore des chapiteaux a une physionomie à part et nous reporte à celle du porche de Pont-Croix.

Le chef-d'œuvre du xv^e siècle est le porche des Apôtres, au Folgoat, ayant sa grande arcade d'entrée entourée d'une triple guirlande de feuillages sculptés et évidés avec un art extraordinaire et une délicatesse prodigieuse. Plus haut, dans le fronton, on voit trois encadrements pour blasons surmontés de riches contrecourbes feuillagées, avec une petite baie au milieu pour éclairer une chambre régnant sur la voûte et communiquant avec la sacristie haute. Sur le rempart aigu de ce pignon a été heureusement rétablie, par la Commission des Monuments historiques, la galerie en quatrefeuilles qui donne à ce couronnement une légèreté et une distinction sans égales.

D'un côté de l'entrée, la dernière guirlande sculptée repose sur un vieillard à longue barbe et de l'autre sur un personnage coiffé d'un long bonnet et tenant un cartouche sur lequel on lit comme une invitation à entrer : *Bien soyez venus.*

Dans les quatre arcades de l'intérieur, les statues des douze Apôtres sont rangées trois par trois sur des piédestaux sculptés et surmontés de dais découpés, feuillagés, ajourés par un ciseau très habile et très correct. Ces statues sont empreintes de la plus grande noblesse, on ne peut trop admirer leurs physionomies placides et dignes, leur pose noble et l'agencement de leurs abondantes draperies.

Au fond, deux portes également encadrées de guirlandes sont séparées par un trumeau auquel est adossée la

statue de S. Pierre au-dessus de laquelle court un bandeau saillant dans lequel sont sculptées des hermines passantes entourées de banderolles portant la devise : *A ma vie.*

Tout près de ce porche des Apôtres est celui dit : d'Alain de la Rüe, évêque de Léon, qui l'a érigé, et dont la statue est dressée contre le trumeau central. Ici encore, on ne peut qu'admirer les colonnettes, les fines nervures, les feuilles sculptées, les denticules découpés dans le grand cintre et la naissance du fronton aigu qui, il faut l'espérer, sera bientôt rétabli dans toute son élégante richesse.

Faisons également des vœux pour le rétablissement du porche primitif qui précédait la porte double du grand portail, vrai dais en pierre porté sur des colonnettes isolées et s'appuyant par côté aux contreforts voisins par de légers bras à redents évidés dans le genre de ceux du jubé intérieur.

Les porches du Folgoat, et particulièrement celui des Apôtres, ont exercé leur influence dans tout le pays environnant. Nous la reconnaissons dans le fond du porche de Trémaouézan, dans le porche de Saint-Jean-Balanan, en Plouvien, ceux de La Martyre, du Creisker, à Saint-Pol-de-Léon, et Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou.

A La Martyre, on trouve le début des représentations en haut-relief, entourant la grande arcade, qui se continueront et prendront même plus d'importance dans d'autres porches, comme à Pencran, Daoulas, Landivisiau, Bodilis, Guimiliau. Ici les sujets traités sont : l'Annonciation, la Visitation, l'Ange apparaissant aux bergers, l'Adoration des Mages, la Présentation au temple ; et dans le tympan compris entre l'arcade ogivale et l'arc en anse de panier, on a sculpté, en plus grandes dimensions, la Naissance de l'Enfant Jésus, la Sainte-Vierge couchée dans un lit bien drapé, saint Joseph assis à ses pieds, et vers le milieu, les têtes de l'âne et du bœuf.

Dans le fronton, il faut noter comme très remarquables de style et de facture deux anges élégants qui semblent voler et tiennent des banderolles, deux autres encensant un très gracieux groupe du couronnement de la Sainte-Vierge. A l'intérieur, se trouvent les statues des Apôtres, en assez petites dimensions : au fond, deux portes à arcades polylobées, séparées par un trumeau très fin, auquel est adossée une statue de Notre-Dame de *Bonne-Rencontre*, absolument dans le style des statues du Folgoat.

Le porche Nord du Creisker de Saint-Pol est, pour ainsi dire, la reproduction du porche des Apôtres du Folgoat, avec moins de finesse dans les sculptures, à cause de la différence des matériaux. Et en même temps, il faut signaler le porche Midi de la même église, couvert par une terrasse à balustrade.

La cathédrale de Quimper, outre le portail principal, possède deux porches latéraux qui sont de vrais modèles d'élégance. Celui du Nord se détache en saillie, ayant pour ouverture une double arcade à guirlandes feuillagées, que surmonte un fronton aigu appliqué sur un mur droit, lequel est couronné par une belle galerie flamboyante. Sur le fronton et le tympan sont les blasons du duc Jean V et de sa femme, Jeanne de France, de l'évêque Bertrand de Rosmadec et des barons de Névet, et au-dessus de l'arcade du fond, les armes du chanoine Pierre du Quenquis. Deux niches extérieures et dix intérieures semblent avoir été destinées à recevoir les statues des douze Apôtres.

Du côté Midi, tout contre l'Évêché, est le portail de la Vierge, tout enguirlandé de feuilles de pierre. Dans le tympan, sur un cul-de-lampe soutenu par un ange aux ailes déployées, Notre-Dame est assise, couronne en tête, tenant dans sa main droite un livre, et ayant sur ses genoux l'Enfant-Jésus caressant une colombe. Des deux

côtés de la Vierge-Mère sont deux anges qui l'encensent dévotement, et dans les niches des voussures, d'autres anges chantent ses louanges en tenant des banderolles ou en s'accompagnant de la harpe et de la cithare. Le fronton de ce portail est encore riche en blasons, indiquant la générosité des donateurs et des fondateurs.

Sous peine de nous attarder indéfiniment, nous ne pouvons pas décrire mais énumérer rapidement les porches qui suivent :

Porche Nord de Notre-Dame de l'Assomption à Quimperlé, ayant sa grande arcade subdivisée par deux arcs plus petits sur lesquels court une frise transversale, œuvre très belle et très riche, dont on trouve des analogues à Saint-Fiacre du Faouët et à Kernascléden, dans le Morbihan.

Saint-Jean-du-Doigt, façade plus simple, avec deux jolies portes percées dans le fond et une belle statue du Précurseur placée dans une niche à volets.

Notre-Dame-des-Portes, à Châteauneuf, porche à nouveau reconstitué et portant la date de 1438.

Locronan, grand porche Ouest, au pied de la tour, et qu'il faut attribuer à 1485, environ.

Saint-Melaine de Morlaix, daté de 1489.

Saint-Herbot, porche Midi, daté de 1498, et conçu avec plus de simplicité dans le genre de ceux du Folgoat et du Creisker.

* * *

Au xvi^e siècle, la note gothique continue pendant de longues années, et nous la trouvons au petit porche de Goulven, 1505 ; à Penmarc'h, 1508 ; à Cléden-Cap-Sizun ; à Saint-Tujean de Primelin ; à Lampaul-Guimiliau, 1533 ;

à Pencran, 1553 ; à Landivisiau, 1554 ; à Ploaré, 1555 ; à Daoulas, 1556. Dans quelques-uns de ces derniers porches cependant, la Renaissance s'annonce par quelques petits détails de sculpture, puis elle s'impose tout d'un coup et toute entière dans ceux qui font leur apparition quelques années après.

La première manifestation bien franche et bien dégagée de toute influence gothique a lieu à Bodilis.

A l'intérieur de ce porche, deux anges tiennent un cartel portant la date de 1570, tandis qu'à l'extérieur, au-dessus de la clef de la grande arcade, on lit la date de 1631. Les contreforts d'angle sont ornés de niches, dont deux abritent l'Annonciation, d'un côté, l'ange Gabriel tenant un lis autour duquel s'enroule une banderolle portant cette inscription : *Ave gratia plena* ; en face de lui, la Sainte-Vierge à genoux sur un coussin, et à ses pieds, un vase contenant un lis entouré aussi d'une banderolle avec l'inscription : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum*.

La grande arcade d'ouverture est accostée de deux colonnes corinthiennes cannelées, portant un entablement, et dans l'intérieur même de cette arcade, dont les ébrasements sont formés de moulures et de gorges, on trouve la colonne dite française, inventée par Philibert Delorme dans la construction des Tuileries et consistant en tambours cannelés alternant avec des bagues saillantes, arrondies et sculptées. Au haut de l'arc, la clef est marquée par une grande feuille d'acanthé enroulée en volute. Cette disposition des contreforts, des colonnes cannelées et colonnes françaises et de clef sculptée se retrouvera dans la plupart des porches de la même époque. Au-dessus de l'entablement, un grand fronton présente en son milieu une niche qui contient la statue de la sainte Patronne, Notre-Dame de Bodilis ; puis vient comme un

d'un
la
u-
at



Clocher de N.-D. de Berven,
en Plouzévédé.

W
ozmuc
a

premier amortissement en fronton courbe, et un rampant aigu couronné par un lanternon.

A l'intérieur du porche, au-dessous des niches des Apôtres, règne un soubassement d'une vigueur et d'une bizarrerie extraordinaires ; c'est une série de panneaux formant cartouches découpés et déchiquetés, ornés chacun d'une, deux ou trois têtes grimaçantes ; ses panneaux sont séparés les uns des autres par des pilastres ou des cariatides de facture étrange, bonshommes et bonnes-femmes dans des poses et avec des expressions les plus fantasques. Dans la niche du fond on voit, comme à Guimiliau et dans beaucoup d'autres porches, la statue de Notre-Seigneur vêtu d'une robe étroite à plis serrés, et tenant dans sa main le globe du monde.

A la fin de ce xvi^e siècle, nous trouvons trois porches sous clocher ayant entre eux une parenté très marquée : Pleyben, 1588-1591 ; Goulven, 1598, et Saint-Thégonnec, 1599-1608. Tous trois ont les contreforts d'angle chargés de niches à colonnettes et dais, les colonnes corinthiennes cannelées en façade, et dans l'embrasure de l'arcade, les colonnes de Philibert Delorme, puis la grande niche centrale pour le saint Patron. A l'intérieur, beau soubassement et niches des Apôtres ; au fond, portes géminées surmontées de la statue de Notre-Seigneur dans le tympan.

Dès les premières années du xvii^e siècle, nous devons saluer, à Saint-Houardon de Landerneau, le porche le plus beau, le plus grand, le plus correct qui ait été exécuté dans ce style et, au risque d'être trop long, il faut en donner une description détaillée.

L'entrée consiste en une grande arcade ayant comme pieds-droits deux colonnes à tambours cannelés séparés par des bagues. Le cintre qui surmonte ces colonnes est formé d'un gros tore orné d'oves et de feuillages ; à la clef on lit la date de 1604. Les ébrasements de l'intérieur et

de l'extérieur se composent de différentes moulures, boudins, gorges, talons, doucines qui, tout en étant parfaitement de la Renaissance, se ressentent encore de l'influence de la dernière période du style ogival. Au sommet de l'arcade, une belle volute avec grande feuille d'acanthé forme une clef très décorative. De chaque côté de l'entrée, deux colonnes cannelées, couronnées de chapiteaux corinthiens, supportent une frise ornée de cette inscription : DOMVM . TVAM . DOMINE . DECET . SANCTITVDO . IN . LONGITVDINEM . DIERVM . 1604.

La corniche de cette frise est supportée par des modillons finement sculptés. Au-dessus, règne une arcature originale et ayant grand caractère, formée de trois niches rondes à coquilles et de quatre arcades carrées, le tout surmonté d'un fronton obtus. Plus haut, se dresse un second fronton plus aigu ayant côtés à courbe rentrante, encadré par une galerie rampante découpée de compartiments flamboyants. Au milieu, une belle niche, accostée de cariatides à gaines, abritait autrefois la statue du saint Patron, car au bas on lit : S. HOARDONE.

Un très puissant clocheton couronne cet ensemble ; au premier étage il est carré et passe ensuite à la forme cylindrique, pour former le lanternon qui se compose de deux petits dômes superposés.

Les angles du porche sont appuyés par deux solides contreforts ornés de niches, de corniches, de pilastres, et couronnés par de beaux clochetons. Sur la façade, on remarque dix masques ou figures saillantes dont quelques-unes pourraient être des portraits. Un autre point à noter, c'est la présence des croissants qui couronnent deux petits pinacles au bas du fronton supérieur. On peut y voir, comme dans les croissants qui se trouvent autour de l'église de Goueznou, une réminiscence de l'ornementation en vogue dans l'architecture du règne d'Henri II, le croissant de Diane de Poitiers.

A l'intérieur, les parois latérales sont couvertes par douze niches séparées par des colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens. Dans le bas des dais il y a, de même qu'à Landivisiau, un souvenir des petites pyramides gothiques, mais le reste est composé de colonnettes, de pilastres, de dômes, avec petites urnes et croissants de couronnement, absolument dans le genre de la Renaissance. La voûte, découpée par des arcs ogives et des liernes, a, dans son milieu, une belle clef pendante avec rose sculptée.

Au fond, les deux portes qui donnent accès dans l'église doivent être antérieures au reste d'un demi-siècle environ ; elles offrent le même caractère que celles de Landivisiau : moulures prismatiques et gorges profondes tapissées de feuillages découpés ; au milieu, beau bénitier reposant sur une colonnette ornée de losanges rappelant les macles des Rohan ; au-dessus, un ange tenant deux goupillons, et comme couronnement, un très joli dais d'où l'on voit saillir quelques têtes caractéristiques du style du xv^e siècle.

Les moulures et les guirlandes qui encadrent les portes se répètent pour former la grande arcade qui entoure le tympan, et dans la dernière gorge sont nichées des statuettes de saints, comme à Landivisiau, Guimiliau, etc. Elles représentent, en partant du bas, du côté gauche, en montant pour faire le tour et descendre du côté droit :

1. — Saint Yves, vêtu de l'aumusse chargée d'hermines héraldiques, capuchon et bonnet carré ; il tient un sac à procès ou un livre suspendu et une liasse de parchemin.

2. — Saint Côme, médecin, frère de saint Damien, tenant de la main droite une ampoule de médicaments.

3. — Un évêque, bénissant de la main droite, portant chape, mitre et crosse.

4. — Saint Salomon, roi de Bretagne, couronne en tête,

armé de la cuirasse et autres pièces, tenant une lance de la main droite et de la gauche une épée, signe de son martyre.

5. — Évêque revêtu de la chasuble et coiffé de la mitre.
6. — Ecce-Homo.
7. — Ange, les mains jointes.
8. — Saint Fiacre, vêtu en moine et tenant une pelle.
9. — Évêque bénissant, chape, mitre, crosse.
10. — Père Éternel, barbu, coiffé de la tiare, bénissant de la main droite et tenant de la gauche le globe du monde.
11. — Saint Roch, chapeau à bords relevés, bourdon de pèlerin, ange.
12. — Saint Christophe portant l'Enfant Jésus.
13. — Saint François d'Assise montrant ses stigmates.
14. — Saint Jean-Baptiste vêtu d'une peau de chameau et portant un agneau sur son livre.
15. — Saint Damien, médecin, frère de saint Côme, coiffé d'un bonnet rond ou calotte, portant un vase cylindrique cannelé.
16. — Saint Pierre, tenant sa clef.

Le porche de Guimiliau, 1606-1617, presque aussi monumental, mériterait une description aussi détaillée. Même disposition générale à l'intérieur et à l'extérieur, sauf que dans le fronton ne règne pas la galerie de niches et d'arcades.

Dans les ébrasements de la grande arcade, on a représenté en style naïf différentes scènes de l'ancien et du nouveau Testament : Adam et Ève, le démon tentant notre première mère. L'ange les chassant du paradis terrestre. Ève avec ses deux premiers enfants au berceau. Sacrifice de Caïn, Caïn debout, la fumée du sacrifice descend vers la terre. Sacrifice d'Abel, Abel à genoux, la fumée monte vers le ciel. Meurtre d'Abel par Caïn. Arche

de Noé. Noé cultivant la vigne et cueillant du raisin, puis foulant ce raisin dans une cuve. Ivresse de Noé, péché de Cham. Annonciation. Visitation. L'ange apparaissant aux bergers. Adoration des mages. Présentation au temple. Fuite en Egypte.

Dans les voussures, une foule nombreuse d'anges tenant des encensoirs ou différents instruments de la Passion. D'autres prient, les mains jointes ou les bras levés. On y distingue aussi saint François d'Assise, saint Laurent et deux autres saints.

Auprès de la clef formée par une grande feuille d'acanthé enroulée en volute, on lit la date de 1617, et plus haut court une frise avec l'inscription :

O QVAM : METVENDUS VERE : NON : EST : HIC : AL
EST : LOCVS : ISTE. IVD : NISI : DOMVS : DEI.

A l'intérieur, après avoir donné un coup d'œil aux niches et aux statues des Apôtres, il faudrait passer en revue tous les sujets bizarres sculptés dans la frise, les têtes grimaçantes personnifiant les péchés capitaux ou les différents vices, les petits personnages grotesques ou symboliques, et relever dans l'un des panneaux la date de 1606 qui indique le commencement des travaux.

Après cela, les porches qui mériteraient encore une description sérieuse, sont ceux de Trémaouézan, 1610-1623, dérivant aussi de celui de Landerneau, avec une galerie ou balustrade saillante sur la façade ; Gouesnou, 1642 ; Comanna, 1645-1650 ; Ploudiry, 1665, œuvre non terminée, mais inspirée très visiblement de Landerneau. Et de plus, on pourrait parler longuement d'une foule d'autres qui sont de vrais bijoux ou du moins des ouvrages de mérite et de style : Guiclan, 1615, surmonté d'une chambre des archives ; Quimerch, 1621, transporté au cimetière du nouveau bourg ; Plomodiern, 1624, où chaque statue d'apôtre porte le nom de son donateur ; Loper-

het, 1645, démoli il y a quelques années, lors de la reconstruction de l'église, et pouvant facilement être remonté; Lannédern, 1662; Locmélar, 1664; Pleyber-Christ, 1667; Lesneven; Plabennec, 1674; Beuzec-Cap-Sizun.

Le dernier en date, Plouézoc'h, 1677, mérite une mention spéciale, parce qu'il est conçu dans un genre un peu différent des autres; c'est une sorte d'avant-corps fermé latéralement par des murs pleins et s'appuyant par devant sur deux colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens portant architrave, le tout surmonté d'une chambre supérieure couverte en appentis.

Les chambres surmontant les porches sont assez nombreuses, on en compte une quinzaine dans le diocèse; elles servaient à la conservation des archives, aux réunions du conseil de Fabrique, et parfois même au logement d'un prêtre ou d'un serviteur de l'église.

(A suivre.)

CARTULAIRE DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

33.

CARTA DE ANNIVERSARIO MAGISTRI GAUFRIDI THESAURARII CORISOPITENSIS

Le trésorier donne au Chapitre du consentement de l'Evesque sa maison au fief de l'Evesque, tour chastel et aura obit sur icelle.

— 1220 —

Universis presentes litteras inspecturis R. Dei miseratione Corisopitensis electus, salutem in Domino salvatore. Noveritis quod magister Gaufridus nostre ecclesie thesaurarius, de consensu nostro dedit et concessit Capitulo Corisopitensi domum suam que est de feodo nostro sitam in Castro Beati Chorentini (1), retento sibi quamdiu vixerit usufructu, anniversaria (2) autem ejus in nostra ecclesia solemniter celebrabitur annuatim.

Datum apud Kemper Chorentinum anno gratie M^oCC^oXX^o.

(1) *Castrum Beati Chorentini*. C'est la portion de la ville de Quimper comprenant la place Saint-Corentin, qui finit par former la paroisse de Tour du Chastel, *Tro ar C'hastel*, plus tard N.-D. de la Chandeleur.

(2) *Anniversaria*, pour *anniversarium*.

34.

LITTERE DOMINI EPISCOPI CORISOPITENSIS
DE COLLATIONE ECCLESiarUM CAPITULO ET LUMINARI
QUARUM NOMINA INFRA CONTINENTUR (1)

Le Sgr Évesque donne à son Chapitre de Cornouaille S^t Mathieu, Scaezre, S^t Delem et leurs appartenances, Moelou et 15 l. de rente sur Quimerch pour le luminaire de S^t Corentin, et confirme les dons des paroisses de S^t Corentin, Banalec, Tregunc, Plouneour, Beusec, Capsidun, Brieç et Spezet.

— 1220 —

Universis christifidelibus presentes litteras inspecturis R. Dei gracia Corisopitensis electus salutem (in) Dominum (2) Salvatore.

Noveritis quod nos, tenuitatem nostre ecclesie plenius actendentes, dedimus et concessimus Capitulo nostro, Sancti Mathæi de Kemper Corentin et de Scadr et Sancti Delem (3) ecclesias cum omnibus pertinenciis suis in perpetuo possidendas. Ecclesias vero de Moëlou et pensionem xv solidorum in ecclesia de Keynmert (4) ad usum luminaris ecclesie nostre duximus (5) concedendas scilicet; salvo jure episcopali; donationes vero ecclesiarum eidem Capitulo a predecessoribus nostris factas parrochie videlicet de Kemper Corentin, de Banadlec (6), de Treguenc, de Ploeneor, de Plochevet (7), de Bodoc Cap Sidun, de Briziac et de Spethot ecclesiarum, duximus liberaliter concedendas et eciam approbandas.

Ut hoc autem robur optineat perpetue firmitatis, sigillo

(1) C. 56, 2.

(2) C. 31. *Omnium*.(3) *Ibid.* *Sancti Deleni*.

(4) Quimerch.

(5) C. 31. *Similliter*.(6) *Ibid.* *Banadloc*.(7) *Ibid.* *Ploethevet*.

nostro et ejusdem Capituli sigillo, presentem paginam duximus roborandam.

Datum apud Kemper Corentin, die veneris proxima ante festum beate Magdalene, anno gracia M^o CC^o vice-simo (1).

35.

CARTA DE COLLATIONE ECCLESIE DE PLOEGUVAN
THESAURARIE CORISOPITENSI A VENERABILI PATRE R. CORISOPITENSI EPISCOPO (2)

Le Seigneur Évesque de Cornouaille donne à la trésorerie de son église la paroisse de Pluguan entièrement avec toutes ses appartenances.

— 1220 —

Universis christifidelibus presentes litteras inspecturis R., divina miseracione episcopus Corisopitensis, salutem in vero salutari.

Noveritis quod nos attendentes paupertatem et tenuitatem thesaurarie nostre, ecclesiam de Ploecuvan integre cum pertinenciis omnibus suis dicte thesaurarie de communi consensu Capituli duximus in perpetuum assignandam.

Actum est apud Turones, M^o CC^o XX^o (3) mense novembris, in cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas.

(1) En 1220, année bissextile, la fête de la Madeleine, 22 Juillet, tombait un mercredi; le vendredi précédent était donc le 17 Juillet. A cette époque, Rainaud n'était encore qu'évêque élu de Quimper.

(2) C. 56, f^o 21.

(3) Cet acte, le premier que nous trouvons passé au nom de Renaud, évêque, et non plus simplement élu de Quimper, est donné en Novembre 1220, à Tours, où il était vraisemblablement venu recevoir la consécration épiscopale.

36.

LITTERE DE ARBITRIO PROLATO
INTER EPISCOPUM ET CAPITULUM SUPER CORRECTIONE
CLERICORUM CHORI ET SUPER ALIIS (1)

Jugement d'arbitres que Chapitre présente à l'Évesque pour le prieuré de l'Hospital, que l'Évesque sans le consentement du Chapitre ne fait fondation en la Cathédrale, que le village dit de l'Évesque sera de moitié entre eux, que l'Évesque ne corrigera suppost que sur négligence du Chapitre, que l'Évêque a cédé le moulin au Chapitre.

— Février 1221. (N.-S.) —

Universis in Christo renatis ad quos presens scriptum pervenerit G. thesaurarius, R. decanus de Cap-Cavall et J. Garini, canonici Corisopitensis salutem in vero salutari.

Cum inter venerabilem patrem Renaldum, Dei gratia Corisopitensem electum ex una parte et Capitulum suum ex alia contentio haberetur videlicet : super prebenda que fuit bone memorie G. Corisopitensis thesaurarii, institutione prioris in hospitali de Kemper Chorentino, missa quam de beata Virgine in ecclesia cathedrali idem clericus diebus singulis instituit celebrari, super villa que villa episcopi nominatur, correctione excessuum clericorum chori ecclesie beati Corentini et molendino quod venerande recordationis Willelmus quondam Corisopitensis episcopus Capitulo Corisopitensi assignavit pro suo anniversario faciendo, in nos G. thesaurarium, R. decanum de Cap-Cavall, et tercium quemcumque nobiscum locare (2) vellemus compromiserunt, firmiter promittentes quod ad arbitrium nostrum satisfacerent competenter quidquid in predictis inveniretur, excessum diligenter emendare parati.

(1) C. 56, 10.

(2) *Locare*, est mis ici pour *vocare*.

Nos igitur G. thesaurarius et R. decanus, J. (1) Garini concanonicum nostrum virum providum et discretum et antiquum nobiscum eligentes ad dictum arbitrium faciendum ab antiquis et providis viris qui super predictis habere certam noticiam videbantur, rei veritatem inquisivimus diligenter,

Cum igitur nobis constiterit quod a longe retroactis temporibus, prior in hospitali de Kemper Corentino a Corisopitensi Capitulo eligebatur et episcopo Corisopitensi instituendus consueverit presentari, nec Willelmus qui nunc dicti hospitalis dicitur esse prior a predicto Capitulo fuerit electus, eundem Willelmum a predicto hospitali, arbitrando decernimus, removendum, adjicientes quod si quis de rebus illius hospitalis alienaverit, sepe dicto Capitulo inconsulto, restituat competenter.

Item cum absque assensu Corisopitensis Capituli, ad quod tota parrochia de Kemper Corentino pleno jure dignoscitur pertinere (2), missa de beata Virgine a nominato electo fuerit instuta in ecclesia cathedrali, ejusdem misse institutioni dicimus non tenere, decernentes quod eadem missa in dicta ecclesia, nisi assensus dicti Capituli intervenerit, de cetero non cantetur.

Preterea super villa que dicitur villa episcopi dicimus quod ejus medietas ad Corisopitense Capitulum pertinet decernentes, ut absque consensu Capituli vel ejus procuratoris, nichil petat Corisopitensis electus vel episcopus.

De correctione excessuum clericorum chori Sancti Chorentini dicimus, quod ad Capitulum Corisopitense pertinet, decernentes quod episcopus vel electus vel eorum officialis Corisopitensis, nullum dictorum clericorum excommunicet vel suspendat dum excessum suum coram

(1) J. pour Joannem.

(2) *Note marginale du Cartulaire* : Nota quod Capitulum habet curam.

Capitulo voluerit emendare, nisi Capitulum negligens extiterit corrigendo, vel super feodis suis vel ecclesiis, ipsos clericos contigerit conveniri.

De prebenda et molendino supradictis nichil ad presens duximus arbitrandum quoniam post compromissionem in nos factam antequam presens arbitrium datum esset, sepe nominatus electus de mera liberalitate sua, ea dicto Capitulo concessit et contulit.

Ut autem illud arbitrium robur optineat perpetue firmitatis, presens scriptum sigillorum nostrorum munimine duximus roborandum.

Actum anno gracie M^o CC^o vicesimo, mense februario (1).

37.

**LITTERE DOMINI EPISCOPI DE AUGMENTATIONE
PREBENDARUM IN ECCLESIA CORISOPITENSI (2)**

L'Evêque et le Chapitre de Cornouaille augmentent le nombre des chanoines qui étaient douze et en erigent trois auxquels l'Evêque donne les églises paroissiales de Combrit, Carnoet, Plougastel (changée depuis à Nevez) protestant de n'augmenter ce nombre, donne néanmoins Plomodiern à un sa vie durant, et après, *pleno jure* au Chapitre sauf le droit épiscopal, Moelou affecté au luminaire.

— 1223 —

Universis presentes litteras inspecturis R. Dei gracia Corisopitensis episcopus et ejusdem ecclesie Capitulum salutem in Domino.

Noveritis quod cum duodecim prebende tantum essent in ecclesia nostra ab antiquo, prebendas nostras de communi et tractatu et voluntate duximus aũgmentandas, ipsum antiquum numerum usque ad quintum-decimum

(1) Le mois de Février 1220 correspond au mois de Février 1221 nouveau style.

(2) C. 56, 14.

extendentes, Magistrum Herveum Retheaudi ad prebendam ecclesie de Combrit, Magistrum H. de Castrolini ad prebendam ecclesie de Carnoet (1), Guillermmum Malatier ad prebendam ecclesie de plebe Castelli in Kemenet (2) recipiendo in Canonicos et fratres.

Nos autem Episcopus dictas ecclesias eisdem Canonicis, salvo jure episcopali, in perpetuum de communi voluntate duximus conferendas, sed prebendas ipsas sicut et antiquas cum vacaverint, nos et successores nostri qui pro tempore fuerint, conferemus.

Ecclesiam eciam de Ploemodiern, uni canonico de communi voto duximus conferendam, ad cujus prebendam Willelmum Capellanum recipimus in canonicum et fratrem, sed prebenda sua post ejus obitum, nulli decetero conferatur sed ecclesia ipsa, salvo jure similiter episcopali, a Capitulo possidebitur pleno jure.

Nos vero Capitulum, tactis sacrosanctis Evangeliiis juravimus, et nos Episcopus promisimus firmiter quod dictum quintum decimum numerum in creatione prebendarum nullatenus de cetero auferemus, nec alicui stallum in choro nec vocem in Capitulo, antequam prebendam vacare contigerit, conferemus, et hoc nisi de communi voluntate, id duceremus meliori proposito revocandum.

Circa luminare eciam ecclesie nostre hoc duximus statuendum quod nos episcopus tamdiu vixerimus ad honorem ecclesie et nostrum, luminare in ecclesia ipsa ministrabimus competentem et recipiemus fructus ad ipsum luminare a nobis et nostris predecessoribus deputatos.

Ita eciam circa ecclesiam de Moelou extitit ordinatum,

(1) Il s'agit ici de la paroisse de Carnoet, de cette partie de la Cornouaille qui appartient aujourd'hui au diocèse de Saint-Brieuc.

(2) *Note marginale.* Nota quod infra fuit commutata pro Nevez. — C'est-à-dire que la paroisse de Nevez fut donnée plus tard comme prebende en échange de Plogastel-Saint-Germain.

quod ipsam cum omnibus apendiciis ad usum ipsius luminaris, salvo jure episcopali duximus de communi tractatu in perpetuum assignandam, quam in vita sua Gaufridus Capellanus noster possidebit. Qui si nobis episcopo supervixerit, septem libras usualis monete ad usum predicti luminaris annuatim persolvat, post mortem vero ipsius vel resignationem si eam contigerit vel duxerit resignandam, Capitulum de predicta ecclesia sicut de aliis redditibus luminari deputatis, suam faciet voluntatem.

Hec itaque omnia de communi voluntate et tractatu duximus ordinanda, utilitatem nostre ecclesie in hiis plurimum attendentes et ut robur obtineat firmitatis, sigilla nostra presentibus licteris duximus apponenda.

Datum apud Kemper Corentinum die veneris proxima post Assumptionem beate Marie Virginis anno gracie M^o CC^o XX^o tercio (1).

38.

**LITTERE DOMINI EPISCOPI ET HERVEI DE PONTE
SUPER ECCLESIA SANCTI TUDII (2)**

Concordat entre les seigneurs Evesque de Cornouaille et du Pont, touchant Lotudy. — Résignation du droit de patronage. — Prétentions de l'abbé de Ruis.

— 1224 (N.-S.) —

Universis presentes litteras inspecturis R. Dei gratia Corisopitensis Episcopus et Herveus de Ponte salutem in Domino.

Noveritis quod in presencia venerabilis Patris J. Turo-nensis Archiepiscopi, super ecclesiam Sancti Tudii et

(1) En 1223 (*Littera A*). Le 15 Août étant un mardi, le vendredi suivant était le 18 Août.

(2) C. 56, 1.

alias ecclesias ad ipsam pertinentes cum omnibus possessionibus et sasinis quam habebant in tempore resignationis juris patronatus quem ego et M. mater mea jam dudum resignavimus, interque specialiter restitui vinegium de Ponte et terras et homines juxta ecclesiam Sancti Tudii et alibi et locum et stagnum molendinorum et omnia alia que ante dictam resignationem Ivo de Ponte et alii Capellani qui in ecclesia Sancti Tudii erant nomine ecclesie possidebant.

Ego Episcopus autem bona fide teneor facere quod abbas et conventus Riveusis, nullo unquam tempore aliquid habebit in ecclesia Sancti Tudii vel in pertinentiis quas modo possidet, dum illud possim facere per recompensationem tanti beneficii quantum abbas Riveusis per donationem meam in illa ecclesia possidebat et debeo illam recompensationem offerre supradicto abbati, ad dictum Corisopitensis Capituli et si abbas illam recompensationem recipere noluerit, ego episcopus dabo fructum illius recompensationis illi clerico qui defendet causam contra ipsum abbatem et hoc quamdiu durabit causa.

Canonici autem Sancti Tudii recognoscent quod illas terras et homines habent de eleemosyna Hervei de Ponte et predecessorum suorum et alia bona temporalia que ipsa ecclesia possidet et de ipsa terra habebunt ipsum Herveum sicut et predecessores sui habuerunt et de aliis temporalibus.

Ego eciam episcopus, ipsum Herveum de Ponte et homines suos de fructibus ecclesiarum a tempore spoliationis perceptis, penitus liberavi. Preterea ego Episcopus et Capitulum meum et Canonici Sancti Tudii dimitemus ipsum Herveum de Ponte et heredes suos in pace, dum modo ipse Herveus et heredes sui ecclesiam Sancti Tudii cum omnibus supra dictis, cum ecclesia Sancti Corentini dimittant in pace.

Ego autem episcopus bona fide, in verbo episcopi promisi quod istam pacem fideliter observabo.

Ego vero Herveus de Ponte super sacrosanctis evangeliiis juravi quod istam pacem ego et heredes mei in perpetuum observabimus.

Ut autem pax ista robur obtineat firmitatis, venerabilis Pater J. Turonensis Archiepiscopus qui istam pacem approbavit et confirmavit ad petitionem nostram insimul factam, litteris presentibus suum sigillum apposuit. Nos duo eciam et nostra sigilla eisdem litteris duximus apponenda.

Datum apud Kemper Corentinum anno gratie M^oCC^oXX^o tertio die Martis proxima post Epiphaniam (1).

(A suivre.)

(1) En 1224, le jour de l'Épiphanie, 6 Janvier, tombait un dimanche. Cet acte est donc daté du mardi 8 Janvier 1224 (N.-S).

UNION DES SEPT VICARIATS

du Minihy de Léon.

ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO

(Suite.)

Après une réplique des Vicaires, qui ne font que répéter les mêmes motifs d'opposition à l'union des sept paroisses en une seule, l'official, sur les conclusions du Promoteur, rendit l'ordonnance suivante :

Vu par nous, Jan le Roy, prestre licencié en théologie, docteur en droit, chanoine et théologal de Saint-Brieuc, la requeste présentée à Mgr l'Archevesque de Tours par les nobles, vénérables, discrets Chanoines et Chapitre de Saint-Paul de Léon en exécution d'arrêt du Conseil d'État privé du Roy, du 7 Oust 1697, entre eux rendu et Missires Yves Guillerm, Jan Soutré et Jan Rozec, prestres et vicaires de Léon et autres Missires Jacques le Dot, Goulven Tanguy et Bizien Auffret, aussi vicaires, expédiée de mon dit Sgr Mathieu, archevêque de Tours, par laquelle il nous commet afin d'informer de la commodité et incommodité de l'union refferée au dit arrêt.....

Le tout veu et murement considéré, nous, susdit official de Saint-Brieuc, faite aux dits deffendeurs d'avoir positivement répondu, advoué ou contesté tous les faits maintenus par les dits sieurs du Chapistre, tant par leurs

requestes que plaidés, avons permis aux dits Sieurs du Chapitre de justifier des dits faits non reconnus, par les voyes de droit; au surplus, sans s'arrester aux oppositions des dits deffendeurs à l'audition des témoins assignés, et sans néanmoins préjudicier à leurs reproches, avons ordonné qu'il sera par cahier séparé du présent, procédé à l'audition des dits témoins pour peu après, estre fait ce que sera veu appartenir. Arrêté à St-Paoul de Léon, ce douzième jour de Décembre 1698. *Ainsi signé :*
J. LE ROY, *Mr l'Official.*

PROCEZ VERBAL

DE L'ÉSTAT DES ÉGLISES CATHÉDRALE DE ST PAUL DE LÉON,
SUCCURSALLES DE ROSCOFF, DE SANTEC OU DE ST PIERRE (1)

Ce jour, dix-huitième Décembre 1698, environ les 2 heures de l'après midy, nous, Jan le Roy, official de St Briec, commis par Mgr l'Archevesque de Tours pour informer de la commodité ou incommodité de l'union des sept paroisses du Minihy-Léon, en compagnie du Promoteur de l'Officialité de St Briec et de M^e Jacques le Mesle, greffier, et aussi en compagnie de noble et discret Missire René Raffias, chanoine du dit St Paoul, procureur scindicq du Chapitre, assisté de M^e Jacques Hervé, son avocat, sommes descendus jusques dans l'église succursale de Santec, à la distance de la ville de St Paoul d'environ trois quarts de lieue, pour y faire estat de la dite église, où estant rendus se sont trouvés dans la dite église Missire Jan Rozec, vicaire perpétuel de la paroisse de St Pierre, et M^e Louis Corentin le Corre, faisant pour les députés de

(1) Arch. dép. G. 270.

la dite paroisse de St Pierre, et après avoir fait nos prières, le dit S^r de Raffias a demandé pour apuré et sans approbation de la qualité de vicaire perpétuel prise par le S^r Rozec, que dans l'église de Santec il y a un tabernacle au maitre autel, où repose le St Sacrement, devant lequel il y a une lampe ardente, qu'il y a des fonds baptismaux et un lutrin, la dite église est bastie en croisade; qu'il y a deux chapelles et autels cernés de balustres dans les croisées, et deux autels aussy cernés de balustres dans le haut de la nef; que du costé de l'Evangile il y a une sacristie proche le maitre autel et du costé de l'Epitre, hors le sanctuaire, une chaire eslevée pour prescher; qu'il y a dans l'église deux confessionnaux, et qu'elle est pavée de pierres tombales, cernée d'un costé d'un cimetièrre dans lequel il y a un reliquaire.

En l'endroit, les dits S^{rs} Rozec et le Corre conviennent de tout et disent que la décence de ladite chapelle marque évidemment la dévotion du peuple de ce canton et conviennent qu'il y a bien des églises des paroisses qui ne sont pas sy propres ny en si bon ordre que la dite chapelle, mais que l'érection que le Sgr Evêque de Léon a fait de la dite chapelle en aide succursale, en l'an 1629, n'a esté faite que de grace spéciale, sur les requestes luy présentées par Missire Jan le Dirou, soubz curé de St Pierre, escuyer Claude de Kersec, S^r de Querenbars, qui ont remontré que la dite paroisse de St Pierre estoit tellement grande et vaste qu'il y avoit grande nécessité pour le public de leur permettre d'y mettre un fond baptismal et d'y bénir la terre pour y pouvoir faire quelques enterrements, ce qui ne leur a esté accordé qu'aux conditions portées par ladite érection, qui sont qu'on octroyait aux habitants et manants des bourgs de Santec, Pouldu, Menroignant, Laber et autres cantons de la paroisse de St Pierre seulement un fond baptismal et terre bénite en la cha-

pelle de Monsieur St Adrien, pour y baptiser et enterrer ceux d'iceux bourg et cantons, à condition que les messes seroyent finies en icelle église de St Adrien aux festes et dimanches, en esté à 8 heures et en hiver à 9 heures du matin, afin que chacun se peut trouver à la grande messe et prosne de l'église cathédrale, et aux conditions que les fonds baptismaux, terres benistes et sacrées ne pourraient nullement préjudicier aux droits, obéissance et submission que les dits paroissiens debvent à leur S^r Evêque, qui a fait la dite concession et ses successeurs, à la charge de leur payer le droit de visite épiscopale tous les ans en la dite église, et de venir recevoir le St Sacrement à la cathédrale à Pasques et autres festes solennelles, et d'y venir faire leurs prosnes et assemblées publiques comme anciennement, ne voulant se démembrer du corps politique du Minehy de St Paoul, ny demander foires et marchés autres que ceux qui sont au Minehy et sans qu'il puisse préjudicier aux droits et profits du S^r Tréguier, vicaire, et ses successeurs présents ou absents dans tous les services et convois qui se feront dans la dite église de M^r St Adrien, et à la charge aussi de bénir et entretenir une lampe ardente jour et nuit devant le dit sacrère, tout quoy se justifie par les actes en l'endroit représentés par le dit S^r Rozec, dont il a requis acte.....

Ce fait, le promoteur a requis que Missire François Gal, prestre du bourg de Santec, trouvé dans la dite église soit interrogé sommairement sur les faits ci-dessus.

En conséquence, interrogé de son nom, âge, qualité et demeure, a dit s'appeler François Gal, prestre du bourg de Santec, et y demeurant, âgé de 51 ans.

Interrogé combien il y a de prestres qui font leurs fonctions dans la dite église succursale, a dit qu'ils sont deux, scavoir Missire Paoul Pouliquen, soubzcuré, qui demeure

ordinairement à Rosco, et l'interrogé, et que toutes les fois qu'il est besoin, le dit Pouliquen vient au bourg de Santec, et que presque tous les dimanches et festes il y a deux messes au dit bourg, la messe matinale et la grande messe, qui se chante ordinairement à haute voix, environ les 8 à 9 heures.

Que le dit soubzcuré fait dans la dite église des instructions et des prières nominales, que mesme on y lit des monitoires et ordonnances du Roy et de justice.

Interrogé quel distroit depend de la dite église succursale pour l'administration des sacrements, a dit qu'il y a les villages de Santec, Menroignant, le Pouldu, Labert et l'Isle d'Hiec, dans lequel isle il n'y a que un seul menage et que le scillon pour y passer se couvre ordinairement aux grandes marées.

Interrogé si le S^r Rozec, vicaire, vient souvent y faire les fonctions curiales à l'église de Santec a dit que le S^r Rozec est là pour répondre.

Interrogé par qui le dit soubz curé est établi dans la dite église de Santec et quelle retribution il a, a répondu que c'est M^{sr} de Léon qui établit le soubz curé et que luy et l'interrogé sont stipendiés par les habitants.

Et a signé le dit Le Gal ses dépositions.

Lequel retiré, avons fait venir le S^r Rozec.

Lequel interrogé a dit s'appeler Jean Rozec, prestre vicaire perpétuel de la paroisse de St-Pierre, qu'il vient souvent faire les fonctions curiales à Santec, surtout quand il est besoin de confesser des malades. Que c'est M^{sr} de Léon qui a estably le soubz curé qui y est en l'absence de l'interrogé, qui l'a depuis confirmé, et qu'il est demandeur en portion congrue vers Messieurs du Chapistre ausy bien que le dit Rozec interrogé. Lequel a signé sa déposition.

Le dix-neuvième de Décembre 1698, environ les 2 heures de l'après midy, nous, sus dit official, estant descendu au port et havre de Rosco, où le S^r Raffias nous a requis de nous transporter en l'église succursale du dit Rosco. Après avoir fait nos prières, le dit S^r Raffias a requis qu'il luy soit donné comme apuré qu'il y a dans la dite église succursale un sanctuaire et chœur eslevé de cinq marches, un maitre autel, un tabernacle doré et emboisté de bois peint avec un grand retable de sculpture peint de blanc, que le S^t Sacrement y repose, au devant duquel il y a une lampe ardente ; qu'il y a des deux costés du chœur des bancs avec un pepistre et deux escabeaux pour les chapiers, un escabeau et prie Dieu pour l'officiant, deux grands chandeliers de cuivre un de chaque costé avec des pépistres ; qu'il y a dans la nef six autels ornés et avec retables, et au bas dans la dite nef, côté de l'Épistre, une petite chapelle dédiée à S^t Joseph ; des fonds baptismaux audessous de la dite chapelle, couverts et ornés de sculptures et fermés d'une balustrade, des orgues, une grande croix eslevée environ le milieu de la dite nef, six confessionnaux, une grande sacristie, et quantité de beaux ornements ; un cimetière qui fait le tour de l'église, cerné de murettes revestues de taille, et dans le cimetière un reliquaire et une chapelle dédiée à S^{te} Brigide, ce qu'il a requis lui estre donné pour apuré aux présences des S^{rs} Guillerm, Rozec et le Dot, vicaires de S^t Paoul, des S^{rs} de Querider, Lucas de Querouel, Runegouet et Deniric, députés, et maistre Louis-Corantin Corre, faisant pour les députés des quatre cantons de la campagne trouvés dans la dite église. *Signé* : RAFFIAS et JACQUES HERVÉ.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

Nous commençons aujourd'hui la publication de notices sur les paroisses du diocèse, et nous nous proposons de continuer ce travail en suivant l'ordre alphabétique. C'est dire que nous accueillerons avec reconnaissance tous les renseignements utiles que les intéressés pourraient nous fournir sur la localité qu'ils habitent, particulièrement sur le culte des saints, nous aidant à faire le relevé, aussi complet que possible, des chapelles, statues, fontaines des saints honorés dans une paroisse.

ARGOL

Paroisse citée au Cartulaire de Landévennec, p. 147, sous le nom d'*Archol* ou *Arcol*.

En 1780, cette paroisse, qui était à la présentation de l'abbé de Landévennec, valait 500 livres et ne comportait pas de vicaire.

Population : en 1800, 594 âmes, dont 360 communiant.

— en 1900, 1,485 habitants.

Rôle des décimes (1) en 1780 :

Taxe personnelle du recteur, M. le Garrec.	18 ^l .
Le fabrice.....	7 ^l .
Le Rosaire.....	2 ^l 12 ^s 6 ^d .
Trève de Garvan.....	3 ^l 12 ^s 6 ^d .

ÉGLISE PAROISSIALE

Ce que l'église offre de plus remarquable à l'extérieur, c'est son clocher dont la base est ornée, à ses angles, de colonnettes à pointes de diamant, et surmontée d'une belle flèche gothique, ayant les caractères de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xv^e.

Les patrons de la paroisse sont saint Pierre et saint Paul, qui ont dans le sanctuaire leurs statues datant du xv^e siècle. Il existe une autre belle statue de saint Pierre, en Kersanton, le représentant vêtu d'une chasuble de forme antique, style xv^e siècle, tenant la clef et coiffé de la tiare à triple couronne.

L'autel Nord est couronné d'un beau retable xv^e siècle, à colonnes torsées et festons, encadrant une très jolie statue de sainte Geneviève, patronne secondaire de la paroisse. En 1634, un testament fait mention d'un legs « à Notre-Dame sainte Genofève en l'église d'Argol » (G. 211).

Les autres statues anciennes sont celles de la Vierge-Mère, sainte Anne, Notre-Dame de *Roc'hamadour* et saint Corentin.

(1) Les décimes ou *don gratuit*, étaient une contribution que le clergé, exempt en principe, s'imposait à lui-même pour subvenir aux besoins de l'Etat. Cet impôt, voté par les Assemblées du Clergé, était réparti par un bureau ecclésiastique sur chaque bénéfice, proportionnellement à l'importance de son revenu. Le total de cette contribution montait, pour le seul diocèse de Cornouaille, à la somme de 25,906 livres en 1780.

(Voir, sur la perception des décimes, *Revue des deux Mondes*, n° du 15 Février 1879, p. 755 : Les Assemblées du Clergé de France, par Alfred MAURY.)

ARC DE TRIOMPHE

Un arc de triomphe donne accès dans le cimetière. Il se compose d'une grande arcade centrale et de deux petites arcades latérales ; des deux côtés de la grande arcade sont deux colonnes ioniques cannelées. Le couronnement a une certaine importance, il est formé de deux clochetons carrés sur les côtés, et au milieu, d'un grand fronton portant la date de 1659.

CROIX DU CIMETIÈRE

Elle porte cette date : LAN. 1593. A sa base est un petit autel en pierre, au-dessus duquel est une *Notre-Dame-de-Pitié*, dont la robe et le manteau offrent des plis bien drapés. Deux anges debout soutiennent les bras de Notre-Seigneur et deux autres plus petits, à genoux, recueillent le précieux sang coulant des plaies de ses mains.

Sur les croisillons, de chaque côté de Notre-Seigneur en croix, sont les statues de la Sainte-Vierge et de saint Jean, auxquelles sont adossées deux Saintes-Femmes, et au milieu, le Sauveur assis, triomphant.

OSSUAIRE OU RELIQUAIRE

Il est daté de 1665, et a sa façade percée de quatre arcades et d'une porte, avec un bénitier pour asperger les ossements des défunts.

CHAPELLES

Deux chapelles figurent au compte des décimes, de 1764 à 1789, mais sans être imposées, ce qui montre que leur revenu n'était pas considérable, c'était :

1^o La chapelle de la Trinité, à l'Est du bourg, sur la route de Trégarvan. En 1804, elle était complètement en ruine, et à cette époque le Recteur se propose d'en vendre les pierres pour aider à la réparation de l'église paroissiale.

2^o La chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, dite, en 1666 (H. 10), Notre-Dame de Rochemadou, était également en ruines en 1804, et se trouvait, croyons-nous, située au lieu dit aujourd'hui la Fontaine-Blanche.

PRÊTRES D'ARGOL

Halcun, prêtre d'Arcol, figure comme témoin aux obsèques de Gradlon, à Landévennec.

1468. L'annate d'Argol est adjugée pour 10 livres à Jan an Guiriec, clericus, rector de Argol. (Déal.)

1541 (31 Janvier). Annate de la paroisse vacante par décès de Henri *de veteri castro*. (Déal.)

1549 (8 Janvier). Annate vacante par décès de François Maufuric. (Déal.)

1550 (Avril). R. P. en Dieu Olivier du Chatel, abbé de Daoulas, résigne en faveur de Gabriel Campir.

1568 (6 Décembre). Annate d'Argol, adjugée à Ronan Mesguen, titulaire actuel. (R. G. 125.)

1580. Guillaume Le Mouel, recteur de Telgruc et d'Argol. (G. 95.)

1605. Jacques Thepault, recteur. (Déal.)

1687. Alain Dagorn, recteur, donne un titre clérical à son neveu Mathurin Dagorn de Bothoa. (Titres G.)

1764-1778. Joseph le Baron. (Arch. Évêché. Bureau.)

Le 8 Octobre 1766, M. le Recteur sollicite protection et intervention du Bureau dans sa plainte pendante au présidial de Quimper, contre le Sr Nourry, procureur fiscal de la juridiction de l'abbaye de Landévennec

et son paroissien, pour cause d'injures et violences à lui faites dans les dépendances de son presbytère. (Voir B. reg. 895, Archives départ.)

1780-1787. Yves, *alias* Guillaume, Le Garrec, mort en Juin 1787.

1787-1790. Charles Le Jollec, prêtre de Quimerc'h, présenté par l'abbé de Landévennec le 25 Juin 1787, et installé le 2 Juillet 1787, prêta serment à la Constitution en 1791, mourut pendant la Révolution.

En 1787, Jacques Quinquidec, originaire de Rosnoen, vint de Landévennec pour remplacer comme curé M. Perfézon, infirme, qui reçoit du bureau ecclésiastique un secours de 200 livres. M. Quinquidec fut successivement prisonnier aux Carmes et au château de Brest, puis déporté en Espagne en Août 1792. Au Concordat, il fut nommé recteur de Saint-Ségal, où il mourut le 4 Décembre 1813.

Pendant la Révolution, la paroisse d'Argol fut desservie par un Sr d'Hervé, ancien vicaire constitutionnel de Daoulas, qui, au commencement de 1802, était à raison de son âge incapable d'exercer le ministère.

Le premier recteur d'Argol, après le Concordat, fut 1802-1814. M. Nicolas Moreau, du Hellès, en Dinéault, né en 1764, ordonné par Mgr de Saint-Luc en 1790, emprisonné à Châteaulin en 1793, déporté à Rochefort, nommé recteur d'Argol en Octobre 1802. Son arrivée était impatiemment attendue, comme on peut s'en convaincre par la lettre suivante du Maire d'Argol, datée du 29 Fructidor an X (15 Septembre 1802), dont le style se ressent de l'influence constitutionnelle des pasteurs d'Argol depuis dix ans.

« *Le Maire d'Argol à M. l'Évêque du département du Finistère, et en cas d'absence, au presbytère (1) chargé de ses pleins pouvoirs.*

« MONSIEUR,

« Après que nous avons appris votre heureuse nomination pour notre Evêque, et vous croyant rendu à votre diocèse, je me suis empressé de vous donner avis que le citoyen d'Hervé, faisant les fonctions de notre curé et notre seul ecclésiastique, devenu par son grand âge et caducité et privé de la vue en grande partie pour ne pas dire totalement, hors d'état de faire aucune fonction religieuse quelconque, j'ai eu l'honneur de vous écrire quatre lettres, par intervalle de quinze jours à trois semaines, et toujours adressées au presbytère en cas de votre absence et jamais de réponse quoique cet objet fut de la plus grande considération.

« Vous m'avez fait l'honneur de me faire passer votre ordonnance du 9 de ce mois suivie d'autre ordre, du 14 aussi du courant. Le préfet, par sa lettre circulaire, du 15 aussi courant, me donne le même ordre de faire assembler les prêtres qui se trouvent dans ma commune pour chanter le *Te Deum* en action de grâce des *Senatus Consul (sic)* ; il paraît, en juger par les apparences, que vous êtes mal instruit l'un et l'autre de notre malheureuse situation d'être privés depuis plus de trois mois d'aucun secours spirituel, malgré mes différentes invitations.

« Je crois devoir attendre que vous nous ayez fait venir un prêtre avant de chanter le *Te Deum*, à moins de le chanter *tout seul*. Depuis que nous sommes privés du ser-

(1) Le presbytère, c'était le nom donné par les prêtres constitutionnels au Conseil épiscopal.

vice divin, personne ne s'approche de notre église, ceux qui sont capables vont à la messe ailleurs.

« Ma commune me charge, au nom du ciel, de vous demander un ecclésiastique propre par ses instructions et ses exemples à entretenir au milieu de nous la pratique des vertus religieuses, l'esprit de paix et de concorde que nous avons toujours, grâce à Dieu, conservé ; jusqu'ici nous n'avons eu que le même autel et le même temple.

« Monsieur, nos vases sacrés ayant été tous enlevés et nos fabriques n'ayant point de fonds entre les mains, j'ai fait les avances pour l'achat d'une croix, ciboire, encensoire et navette, le tout en cuivre argenté et le ciboire doré en dedans ; et comme ils n'ont pas été encore bénits, je vous prie de vouloir bien déléguer le pouvoir au prêtre que vous ordonnerez de nous venir, de les bénir et d'exposer, le dimanche que nous célébrerons ce grand événement, le Saint-Sacrement sur le trône de son amour, sur notre autel, dont nous sommes privés depuis dix ans. J'ai l'honneur.....

« LEMILLOUR, *maire.* »

La prière de ce bon maire fut enfin exaucée, et M. Moreau, nommé un mois après, demeura recteur d'Argol jusqu'en 1814.

1820-1822. Le Guen, René-Xavier, né en 1789 à Plouguin, prêtre en 1818, avait été vicaire à Plouvorn.

1822-1830. Cantinat, Olivier, né en 1792 à Trefflaouéan, prêtre en 1818.

1831. Le Floc'hlay, Hervé, né le 13 Mai 1795 à Édern, prêtre en 1824.

1831-1835. Le Guével, Joseph, né en 1800 à Plouhinec, prêtre en 1823.

1835-1855. Le Breton, Alain, né en 1802 à Guiclan, prêtre en 1827.

1855-1880. Le Garo, Guillaume, né en 1809 à Dinéault, prêtre en 1835.

1880-1888. Ily, Alain, né en 1836 à Plounévez-Lochrist, prêtre en 1861, recteur de Saint-Jean-du-Doigt, puis d'Argol, recteur de Névez en 1888.

1888-1900. Quéménéur, Jean, né en 1840 à Guengat, prêtre en 1865, recteur de Pouldavid le 26 Septembre 1888, démissionnaire en 1900.

1900. Guiodo, Charles-Louis, né en 1855, prêtre en 1880.

VICAIRES

1833 (1^{er} Février). Le Guen, Joseph, né à Saint-Nic en 1795, prêtre en 1828.

1835 (Octobre). — Le Normant, Jean, né en 1794 à Cléden-Cap, prêtre en 1821.

1841. Jaffrès, Nicolas, né en 1794 à Lampaul-Guimiliau, prêtre en 1822.

1864. Téphany, François-Auguste, né en 1837 à Camaret, prêtre en 1863, nommé en 1863 vicaire à Landerneau.

1867. Le Roux, Goulven, né en 1830 à Lesneven, prêtre en 1855, nommé en 1864 vicaire à Guipavas.

1871. Moal, Claude-Marie, né en 1843 à Plouéan, prêtre en 1867, nommé en 1867 vicaire à Elliant.

1874. Jossin, Louis-Fortuné, né en 1847 à Concarneau, prêtre en 1871, nommé en 1871 vicaire à Kerfeunteun.

1874. Rognant, Jacques, né en 1849 à Plomodiern, prêtre en 1874.

1876-1878. Cornic, Thomas.

1878-1879. Floch, Jean-Louis.

1879-1883. Belbéoc'h, Charles.

1883 (Avril-Novembre). Philippot, Jean-Victor.

1883-1887. Férec, Yves-Marie.

1887-1890. Balanant, François-Marie.

1890-1891. Laurent, Jacques.

1891-1895. Pallier, Jean-Baptiste.

1895-1897. Dantec.

1898. Tanguy, Pierre.

MONUMENTS CELTIQUES (1)

1. — A 1 kilomètre du bourg, dans la garenne dite Ar C'hornellou, près la Villeneuve, à gauche du chemin qui conduit au passage de Térénez, un dolmen renversé, dont la table, longue de 2 m. 55, large de 2 m. 40 et épaisse de 0 m. 60, reposait sur trois supports ; la hauteur totale était de 1 m. 40.

2. — Dans le Ménez-Han, à 1 kilomètre Ouest de ce dolmen, près d'une maison isolée au Guillidec, un tumulus de 8 mètres de diamètre.

3. — Un dolmen isolé à Talar-Menguen, aux dépendances du village de Treuseulom.

4. — Un dolmen, aux dépendances du village de Keridreu.

5. — Un dolmen renversé, au village de Coatmadiou, dans la garenne dite Goarem-an-Haren, bordant à l'Est la route de Quimper à Lanvéoc.

6. — Un dolmen dans la montagne d'Argol, près le village de Lescoat.

7. — Quatre autres dolmens renversés, dans la même montagne, deux vis-à-vis du rocher du Merdy, un à l'Ouest, l'autre à l'Est.

8. — Un menhir de 2 m. 72, sur le versant Nord de la dite montagne, à 1 kilomètre Sud du bourg.

9. — Un menhir haut de 1 m. 60, dans le champ Parc-Lan, à la Villeneuve.

(1) M. Le Men, *Bulletin Archéologique*, IV, p. 85.

10. — Un autre menhir renversé, à Parc-Hamon, village de Gasprigent.

11. — Au village du Merdy, dans un vallon marécageux, enceinte (celtique) formant un carré de 60 mètres de côté, défendu par un double retranchement et par une double douve. La hauteur des parapets est de 1 m. 50 dans les endroits les plus élevés. A l'intérieur de l'enceinte, est une motte ou éminence factice, rectangulaire, longue de 15 mètres, large de 8, qui paraît avoir été la base d'une tour divisée en deux par un mur de refend. Un retranchement, qui part de l'angle Sud-Est de la forteresse, paraît se rattacher à une seconde enceinte.

Le *Bulletin*, II, p. 122, signale des substructions romaines dans l'anse de Ster-Vihan, au village de *Treseulom* (*trajectus amnis*) sur la rive gauche de l'Aulne.

FAMILLE NOBLE

Le Gouandour Sr du Mezros, en Argol : *d'argent à trois chouettes de sable, becquées de gueules.*

CHRONIQUE

Le nouveau Cloître du Grand-Séminaire.

Tout le monde sait que l'ancien cloître du couvent des Carmes de Pont-l'Abbé, datant de l'épiscopat de Bertrand de Rosmadec, 1416-1445, fut démoli il y a une vingtaine d'années, et que les pierres en furent transportées dans une propriété en Plonéour-Lanvern.

Le 14 Juin 1901, Monseigneur l'Evêque de Quimper fit l'acquisition de ces matériaux, pour être remontés dans la cour intérieure du Grand-Séminaire, considérablement agrandie par la construction d'une aile nouvelle, du côté Sud-Ouest.

Ce cloître, reconstitué par les soins de l'architecte diocésain, M. Rapine, et de son inspecteur, M. Guérin, architecte du département, est terminé depuis quelques semaines, et donne à cette cour centrale un aspect artistique et monumental, un air de grandeur et de majesté qui sied admirablement à cette maison de formation des jeunes clercs. Cette galerie est composée de meneaux espacés de 0 m. 80, et qui se recourbent dans le haut pour former un très gracieux réseau d'arcatures trilobées et de trèfles à redents et à lobes pointus. Elle clôt maintenant, à peu de chose près, trois des côtés du préau, et l'on a bien l'espoir de compléter le pourtour au moyen de l'acquisition d'un

autre cloître ancien, de même style et de même dessin.

L'espace compris entre les quatre ailes, parfaitement aéré et baigné de lumière, est transformé en un parterre aux larges allées sablées et aux corbeilles verdoyantes et fleuries.

Le 17 Mars dernier, M. le Supérieur du Séminaire a voulu faire comme une sorte d'inauguration de cette œuvre qui a transformé la partie centrale de son bel établissement. Il a prié Monseigneur l'Évêque de vouloir bien lui faire l'honneur de dîner ce jour au milieu de ses séminaristes ; et pour faire escorte à Sa Grandeur, il a adressé la même invitation à l'architecte, M. Guérin, et à quelques prêtres qui, d'une façon plus ou moins directe, ont contribué à la réalisation de cette entreprise.

A la fin du repas, M. le Supérieur a adressé à Monseigneur ses plus vifs remerciements, de sa part, de la part de ses professeurs et de ses séminaristes ; et en même temps il a exprimé à M. Guérin sa meilleure gratitude pour ses soins minutieux et pour le zèle qu'il a déployé dans la conduite de ce travail.

Monseigneur l'Évêque a répondu avec sa bonté habituelle et avec le meilleur entrain que, dans cette reconstitution, il avait voulu, non seulement faire œuvre de restauration artistique et d'ornementation des bâtiments, mais encore témoigner de son affection et de son attachement pour son Séminaire, son Supérieur, ses Professeurs et ses chers Clercs qui y sont formés à la vie ecclésiastique.

Embellissements au jardin de l'Évêché.

Dans le courant de 1901, il a été exécuté d'importants travaux de restauration dans les parties hautes de la chapelle absidale de la Cathédrale de Quimper. La charpente et la toiture ont été renouvelées, les galeries du pourtour et les corniches, à moitié rongées par l'humidité et les infiltrations, remplacées en matériaux neufs.

Les vieilles galeries qui offraient encore une certaine résistance, Monseigneur l'Évêque a pensé à les utiliser pour décorer le rond-point qui termine l'ancien rempart de ville, formant terrasse le long du mur de l'Évêché ; et voilà pourquoi les voyageurs et les promeneurs qui passent sur le boulevard de l'Odet, voient maintenant à l'extrémité de ce mur une balustrade gothique, composée de trèfles du XIII^e siècle, encadrant une statue du Sacré-Cœur qui s'y dresse sur un piédestal ; et vers le milieu de ce même rempart, une autre travée de balustrade en quatre-feuilles, correspondant à l'axe de la chapelle qui a été construite derrière la vieille muraille.

CORRESPONDANCE

Différentes lettres et certains abonnements à notre *Bulletin* indiquent que notre œuvre est appréciée en dehors de chez nous.

M. Ruprich-Robert, chargé des monuments historiques du Puy-de-Dôme, a voulu connaître notre organisation pour établir quelque chose d'analogue dans cette contrée si riche en édifices romans, et intéresser à ces vieux souvenirs les différentes Sociétés archéologiques locales.

M. Devuns, architecte à Saint-Étienne, après un voyage dans notre pays, est devenu amoureux de notre langue et de nos monuments, et a voulu prendre un abonnement au *Bulletin*, pour connaître davantage ces derniers.

Quant à M. le comte de Laigue, directeur de la nouvelle *Revue de Bretagne*, il est passionné pour notre œuvre, et voudrait répandre dans tous les départements bretons ce zèle et ce feu sacré pour l'étude et la conservation de nos vénérables monuments.

BIBLIOGRAPHIE

Deux nouvelles Revues viennent de paraître cette année, en Bretagne, à la grande satisfaction des personnes curieuses d'approfondir de plus en plus l'histoire et la littérature de leur pays.

La première, la *Revue Morbihanaise*, n'est pas, à proprement parler, une nouvelle revue, car fondée en 1891 par M. l'abbé Max. Nicol, elle a donné, jusqu'en 1895, une suite d'articles des plus intéressants et des plus variés. Après une interruption de sept ans, elle reparait aujourd'hui, sous l'habile direction de l'infatigable M. Nicol, avec le concours de M. Aveneau de la Grancière, dont le nom est bien connu pour ses travaux sur l'histoire, et même la préhistoire de notre pays breton.

Nous ne citerons de lui qu'un travail fort consciencieux sur la paroisse de Pluguffan, qui a paru en 1895 dans la *Revue de l'Ouest*.

On s'abonne à la *Revue Morbihanaise* chez Lafolye, imprimeur à Vannes ; le prix d'abonnement est de 5 fr. par an ; mais à l'instar de notre *Bulletin* diocésain, la *Revue* ne s'occupe que de questions exclusivement locales.

La seconde publication poursuit un but plus général, et s'adresse à tous les départements bretons. C'est la *Revue de Bretagne*, qui, à vrai dire aussi, n'est pas une nouvelle revue, car elle prend la suite de deux publications, la *Revue de Bretagne et de Vendée*, et la *Revue de l'Ouest*, qui, à la fin du XIX^e siècle, ont été les organes les plus autorisés de nos vieilles traditions. La *Revue de Bretagne* ne peut manquer de suivre fidèlement leurs traces, puisqu'elle est dirigée par M. le marquis de l'Estourbeillon, fondateur de la *Revue de l'Ouest*, et que nous comptons parmi ses collaborateurs un grand nombre des principaux rédacteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

Trois numéros de la *Revue de Bretagne* ont paru et les lecteurs ont pu se convaincre que rien n'a été épargné pour donner à cette publication une allure qui la fasse estimer de tous ; nous y notons, particulièrement pour l'intérêt de nos abonnés finistériens, le travail de M. Abgrall sur le culte de sainte Anne dans le diocèse de Quimper, et une série de documents se rapportant à la révolte du Léon, Plabennec et Saint-Pol, du 17 au 25 Mars 1793.

La *Revue* s'imprime à Vannes, chez Lafolye, où l'on peut s'adresser pour l'abonnement, dont le prix est de 12 fr. par an. Ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. le Comte de Laigue, château de Bahurel, près Redon ; nous disions tout à l'heure, à l'article Correspondance, un mot de son dévouement passionné aux choses de la Bretagne ; en sa qualité de secrétaire général de la rédaction il est la cheville ouvrière de la nouvelle *Revue*, ce qui ne l'a pas empêché de nous donner le mois dernier le premier volume d'un ouvrage d'une grande importance réclamé depuis longtemps par les érudits

bretons, notamment par MM. de Courcy et de Courson. — Ce sont les RÉFORMATIONS et MONTRES BRETONNES AUX XV^e et XVI^e siècles. — Le 1^{er} volume comprend une partie des *réformations et montres* de l'Évêché de Vannes, la seconde partie paraîtra sans tarder, et l'auteur continuera ce même travail, vrai travail de bénédictin, pour tous les autres diocèses bretons.

Les souscripteurs à l'ouvrage entier paieront 10 fr. le volume petit in-4^o ; le prix est de 12 fr., si l'on prend chaque volume séparément. — S'adresser à la librairie Plihon et Hommay, Rennes.

ARCHITECTURE BRETONNE

Étude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

FENÊTRES MONUMENTALES

Roses & Rosaces.

Un des éléments qui contribuent davantage à l'ornementation extérieure et intérieure de nos églises, ce sont les fenêtres, soit qu'elles offrent au dehors des combinaisons riches et harmonieuses, soit qu'elles versent au dedans une lumière tantôt vive et abondante, tantôt tamisée par des vitraux aux mille couleurs.

Les fenêtres de l'époque romane étaient en général étroites, mais dès le XIII^e siècle elles s'élargissent, se divisent en deux ou plusieurs baies séparées par des meneaux et même commencent à s'épanouir en roses ou rosaces. On donne ce nom aux parties supérieures ou tympan des fenêtres qui prennent la forme circulaire et se composent de compartiments rayonnants, trèfles, quatrefeuilles, quintefeilles, panneaux trilobés tournant autour d'un petit oculus central. Cette rosace primitive nous la trouvons dans la chapelle absidale de Saint-Corentin de Quimper, à l'abside de Pluguffan, et aussi, semble-t-il,

au bas-côté méridional du chœur de Kernitroun de Lanmeur.

Le XIV^e siècle nous a donné les deux roses du Creisker de Saint-Pol-de-Léon : celle de l'abside, au-dessus du maître-autel, et celle de la façade Ouest, beaucoup plus grande et aussi plus belle comme dessin, que quelques-uns désignent sous le nom de couronne d'épines. Je l'ai déjà signalée à l'article « ÉGLISES », comme appartenant au XV^e siècle, mais après nouvel examen attentif, toute cette extrémité de la nef semble devoir être attribuée au XIV^e siècle, comme le chœur et son bas-côté Midi. Il n'y aurait réellement du XV^e siècle que l'élargissement du collatéral Sud de la nef avec l'adjonction des trois dernières fenêtres, puis les deux porches Midi et Nord.

A ce même XIV^e siècle appartiennent les roses aveugles et les ornements rayonnants qui forment la façade du porche de Pont-Croix.

Sont-elles des dernières années du XIV^e siècle, ou des premières du XV^e, les trois roses de l'église de N.-D. des Carmes de Pont-l'Abbé ? La fondation du couvent date de 1382, et il est fort à croire que l'on se mit sans tarder à construire l'église ; rien d'étonnant qu'elle fût terminée avant l'an 1400. Tout dans les parties principales de cet édifice semble être rayonnant, tout dans ces trois roses appartient franchement à ce style, et il n'y aurait pour y contredire que les deux encoignures du bas de la grande rose, offrant quelques compartiments flamboyants ; encore cette exception n'aurait pas force probante.

Quoi qu'il en soit, au-dessus d'une ordonnance de huit baies, couronnées de trilobes et de trèfles, et offrant une largeur totale de six mètres, s'épanouit une rose immense, à huit divisions d'abord, puis à seize, présentant dans ses combinaisons autour de l'oculus central soixante-quatre découpures en trilobes et en quatrefeuilles, sans compter

les douze découpures des angles. C'est là une page admirable, un réseau merveilleux de pierre, harmonieux dans ses lignes, savant et habile dans son tracé, délicat et fini dans son exécution.

La rose du milieu de la façade Ouest est de dimension plus restreinte, mais encore d'un dessin fort riche, et sa petite compagne au-dessus de la porte Nord, en est comme une élégante réduction.

Au pignon du transept Midi de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon existe une rose de même tracé et de mêmes dimensions que celles de l'abside de Pont-l'Abbé. M. Pol de Courcy l'attribue à l'évêque Jean Validire, aux environs de l'an 1431. Est-ce bien la date exacte ? On voit, il est vrai, dans ce transept bien des remaniements du xv^e siècle, mais la rose magistrale semble avoir un parfum incontestable du siècle précédent.

Dans une note bien flamboyante, et par conséquent xv^e siècle, nous avons dans la même cathédrale une jolie rose plus petite, couronnant une des fenêtres du collatéral Nord du chœur ; et dans le même genre, au Creisker, l'avant-dernière fenêtre Midi, tandis que la dernière, au-dessus du petit porche, offre aussi une rose, non pas ronde, mais en forme de losange, et composée de neuf quatrefeuilles à lobes pointus.

On dit qu'il faut reporter aussi au xv^e siècle la grande rose de l'abside ainsi que celle de la façade de l'église des Jacobins de Morlaix, de même que celle qui domine les fontaines Notre-Dame à l'entrée du monastère des Carmélites, et cependant toutes trois ont dans leur tracé et dans leurs moulures une bonne petite physionomie du xiv^e et même du xiii^e siècle.

L'église de N.-D. du Folgoat, xv^e siècle, nous fournit quatre roses : celle de la maîtresse-vitre, admirable dans son dessin général et dans ses dimensions ; celle du

pignon Sud de la chapelle du Rosaire, rétablie en 1889 ; dans la même chapelle, une autre rose à beaux contours flamboyants, et enfin une quatrième beaucoup plus petite au-dessus de l'autel du bas-côté Nord.

La fenêtre absidale de Saint-Jean-du-Doigt, immense en hauteur, est aussi couronnée d'une fort belle rose du xv^e siècle. C'est à la même époque ou au commencement du siècle suivant qu'il faut faire remonter les roses plus modestes, mais cependant très intéressantes, du Grouanec en Plouguerneau, de Saint-Laurent en Landéda, tout près des ruines du château de Troménec, à dix pas de la petite halte du chemin de fer de Lannilis à l'Abervrac'h ; celle de l'abside de Pencran, de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, de Lanvern, en Plonéour ; et enfin la rosace pittoresque des ruines de Languidou, en Plovan, se découpant à vide sur le ciel, tout encadrée de lierre, fort menacée de s'effondrer il y a quelques années, mais maintenant consolidée par les soins de M. le Recteur et par là même assurée encore d'une longue existence.

Grandes maîtresses-vitres.

Outre les *Roses* et *Rosaces*, nous devons noter encore un certain nombre de fenêtres très remarquables par leurs dimensions et la richesse de leurs dessins. Toutes appartiennent au xv^e siècle ou au commencement du xvi^e. C'est à cette époque, en effet, que le style flamboyant s'est plu à percer ces immenses baies, à les diviser par de nombreux meneaux et à en orner le tympan par mille combinaisons ingénieuses de cœurs, soufflets, flammes contournées. Nous trouvons de très beaux exemples de ces fenêtres aux absides de Cléden-Poher, de Kerdévet, en Ergué-Gabéric, Locronan, Notre-Dame de l'Assomption

de Quimperlé, Pemeurit, Plougasnou, Plougouven, Lambader, en Plouvorn, Berven, en Plouzévédé, La Roche-Maurice, et Saint-François de Cuburien, en Saint-Martin de Morlaix.

Fenêtres fleurdelisées.

Dans les combinaisons variées des tympanes des fenêtres flamboyantes il a pu se rencontrer des tracés qui se rapprochaient de la fleur de lis héraldique, et comme la fleur de lis est un motif très décoratif, l'idée a dû venir de l'employer franchement et de donner aux meneaux les courbures voulues pour produire cette fleur. On y a réussi d'une manière très heureuse, et une fois le principe trouvé, on en a fait largement l'application en reproduisant tantôt une simple fleur de lis, tantôt deux, tantôt trois. Mais disons que pour notre diocèse ce genre d'ornementation n'a eu de vogue qu'en Cornouaille ; nous n'en connaissons que deux exemples dans le pays de Léon, à Pleyber-Christ et à Plougouvest.

La fenêtre la plus ancienne dans ce genre semble être la maîtresse-vitre de Brennilis, qui doit dater de 1485 ainsi que l'église, comme le constate une inscription au coin de l'Épître.

Le vitrail qui s'y trouve ne doit pas être de beaucoup postérieur. Chacune des baies contient deux sujets superposés, ce qui fait en tout huit, mais dans un ordre bouleversé par une réparation et un remaniement. Rétablissant l'ordre réel nous avons :

1. Mariage de la Sainte-Vierge ;
2. Annonciation ; — 3. Visitation ;
4. Nativité de N.-S. ; — 5. Circoncision ;
6. Adoration des Mages ; — 7. Présentation ;
8. Fuite en Égypte.

Le dessin du tympan forme trois jolies fleurs de lis dans lesquelles sont représentés : Notre-Seigneur bénissant, saint Michel, saint Roch.

Il est à croire que cette fenêtre a fait école, car nous retrouvons dans les deux paroisses voisines, Loqueffret et Lannédern, la même disposition de trois fleurs de lis dans la maîtresse-vitre, puis une fleur de lis simple dans une fenêtre latérale à Saint-Herbot et une autre semblable à la chapelle du Vern, dans la même paroisse de Plonévez-du-Faou.

N'est-ce pas à cette même influence qu'il faudrait attribuer les deux petites fenêtres à une seule fleur de lis qui existent à Saint-Goazec et à Roudoualec ? Nous citons cette dernière paroisse qui est maintenant dans le Morbihan, mais qui appartenait autrefois au diocèse de Quimper.

Le maître de l'œuvre, qui quatre ans plus tard entreprit la construction de Sainte-Barbe du Faouët, alors aussi dans l'évêché de Cornouaille, avait-il visité Brennilis ? Toujours est-il que l'inscription qui donne la date des travaux est à peu près la même : *Le commencement de cette chapelle fut le VI^e jour de Juillet l'an mil CCCCLXXX neuf (1489)* ; et l'on trouve également une fenêtre à fleurs de lis à l'extrémité de la façade principale.

Une autre fenêtre à trois fleurs de lis, qu'on peut parfaitement dater, puisqu'elle doit remonter comme l'église à 1508, c'est celle de Penmarc'h ; elle est placée à l'extrémité Ouest du bas-côté Nord, à l'endroit où sont maintenant les fonts baptismaux. Ici le tracé est d'une rare élégance et d'une correction parfaite, et nous le retrouvons à peu près identique, non loin de là, à l'église de Notre-Dame des Carmes de Pont-l'Abbé, au fond de la chapelle de Sainte-Anne, dans le collatéral Nord.

Il faut reporter à la même époque la grande et belle fenêtre absidale d'Ergué-Gabéric qui contient seulement

deux fleurs de lis, mais qui a un grand air de famille avec les deux dernières que nous venons de citer. La verrière de la vie et de la Passion de N.-S. qui s'y trouve porte cette inscription :

Cecte .victre .fut .fecte .en .lan Mil V^{ce} XVI (1516).

Derrière l'autel du bas-côté Nord, une petite fenêtre à deux baies se termine aussi par un tympan à une fleur de lis simple. Dans cette même paroisse, à la chapelle de Saint-André, se trouvent encore deux fenêtres à une fleur de lis, mais datant de 1603-1630.

De cette église d'Ergué-Gabéric l'influence a dû s'exercer sur Rosporden, car nous y trouvons également, du côté Sud du chœur, une fenêtre à fleur de lis unique; puis à Melgven, à la chapelle de la Trinité, sur le bord de la voie romaine qui formait autrefois, entre Vannes et Quimper, le parcours du pèlerinage des *Sept Saints de Bretagne*. Encore sur le bord de la même voie, la chapelle de Saint-David à Quimperlé, qui a aussi sa fenêtre à fleur de lis, mais provenant de la chapelle de N.-D. de Bonne-Nouvelle, maintenant détruite, et toute voisine autrefois de celle de Saint-David.

Dans une autre région nous trouvons encore trois modèles de fenêtres fleurdelisées : à Ploaré, les deux fenêtres latérales de l'abside, puis à la chapelle de N.-D. de Confors, en Meilars, au bord de la grand'route de Pont-Croix, qui se confond en cet endroit avec la voie romaine de Quimper à la pointe du Cap-Sizun. A Confors la fleur de lis est d'un galbe admirable, et c'est, entre tous les autres modèles, le plus pur qui existe dans le pays.

Pour compléter la liste, il faut citer encore d'autres fenêtres du même genre : à la chapelle de Saint-Germain, en Plogastel, à la chapelle de Saint-Roch et Saint-Philibert de Moëlan, à l'église de Tréméven, près Quimperlé, et celle de l'ancienne église de Saint-Mathieu de Quimper, main-

tenant conservée dans la cour du musée de cette ville.

Il conviendrait même, peut-être, d'y ajouter quelques autres exemples analogues que l'on trouve au diocèse de Vannes, à la chapelle de Saint-Ave du bas, à la Trinité de Langonnet et Saint-Nicodème de Pluméliau.

Il y a en plein cœur de Paris une immense église qui a aussi ses fenêtres hautes ornées de fleurs de lis : c'est celle de Saint-Eustache, dont les travaux ont été commencés en 1532 et qui ne fut terminée qu'en 1642. Mais hélas ! dans ce vaste monument, où l'on trouve tant de remarquables sculptures et des motifs d'ornementation d'un fini prodigieux, la décoration des fenêtres hautes est lourde et disgracieuse au possible ; la comparaison est toute à l'avantage de nos modestes mais si fines et si jolies fenêtres bretonnes.

ARCS DE TRIOMPHE

PORTES MONUMENTALES A L'ENTRÉE DES CIMETIÈRES

Nos ancêtres avaient une haute idée de la dignité du chrétien et aussi de la majesté et de la sainteté de nos églises. Voilà pourquoi ils ont voulu qu'à l'entrée de leurs cimetières, qui étaient autrefois comme le parvis, l'atrium de l'église, il y eût une porte monumentale, une arcade triomphale sous laquelle devaient passer les paroissiens vivants et défunts, comme passaient autrefois à Rome les généraux victorieux, les puissants empereurs, sous les arcs de triomphe érigés en leur honneur.

Le plus ancien des monuments de ce genre est l'arc de triomphe de Saint-Jean-du-Doigt, qui est en pur style du

xv^e siècle; il consiste en une large arcade pour le passage des foules et des processions, ornée de colonnettes et de voussures et surmontée d'une accolade, avec deux contreforts et deux niches abritant les statues gothiques de saint Jean-Baptiste et saint Roch. Une arcade latérale plus étroite sert au passage des personnes isolées.

Un autre arc à peu près de la même époque est celui de Notre-Dame de Châteaulin, qui est bien pittoresque dans son état un peu fruste : grande arcade surmontée d'un pignon dont le fronton est percé d'une niche à cul-de-lampe et dais sculptés, logeant une vieille statue de Notre-Dame. De chaque côté, un contrefort au pinacle terminé en cône garni de crossettes et de fleurons. C'est là une digne entrée au vieux cimetière de la ville, où l'on rencontre d'abord un joli calvaire historié, au pied duquel il faut passer pour arriver à l'église, dont l'intérieur date en grande partie du xii^e siècle, tandis que l'extérieur a été remanié au xvi^e et au xvii^e.

Dans la même note et un peu le même style, nous avons la jolie porte ornée de Penmarc'h, faisant passage entre l'angle Sud-Ouest de l'église et le vieil ossuaire en ruine; l'arc de Saint-Germain de Plogastel, ceux de Pluguffan et de Plogonnec. Ce dernier est presque entièrement gothique, mais a été surmonté d'un couronnement disparate en 1730. A Rumengol on retrouve aussi une large porte à arcade, ornée des moulures prismatiques de la fin de la période ogivale.

A La Martyre, l'arc de triomphe qui forme l'entrée du cimetière, en face du porche, est tout à fait monumental et a eu l'honneur d'être reproduit pour figurer au village breton, à l'exposition universelle de 1900. Il est à triple arcade, celle du milieu beaucoup plus riche que les deux latérales. Cette arcade centrale, à anse de panier, est accostée de colonnettes prismatiques qui se continuent en vous-

sures profondes encadrées par une accolade garnie de feuilles de chardon; le tout surmonté d'une frise feuillagée qui porte une balustrade à compartiments flamboyants.

Dans les deux contreforts des côtés, des culs-de-lampe portent les statues agenouillées de la Sainte-Vierge et de l'ange Gabriel figurant le mystère de l'Annonciation. A côté de la Sainte-Vierge, au-dessus d'une console formée par un ange en cariatide portant un écusson, est un prie-Dieu ou pupitre recouvert d'une draperie avec un livre ouvert.

L'arcade principale est surmontée d'un beau calvaire. Au haut, N.-S. en croix; plus bas, N.-S. dans l'attitude du jugement dernier, assis sur un arc dans les nuages, les mains étendues, entre deux anges qui sonnent de la trompette; au pied de la croix, le groupe de N.-D. de Pitié, la Sainte-Vierge tenant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils; à ses côtés, saint Jean et la Madeleine. Au haut des deux contreforts sont plantées les croix des larrons, dont les corps sont contorsionnés par la souffrance. Au revers de la croix de N.-S., se voit le Sauveur sortant du tombeau, ayant à ses côtés deux anges en dalmatique qui le soutiennent d'une main et de l'autre supportent les coins du saint Suaire. Plus bas, deux anges richement drapés tiennent des banderolles, et deux sauvages velus forment cariatides.

Au-dessus de ces trois arcades court une galerie ou chemin de ronde où l'on accède par un escalier, et dont les deux extrémités communiquent par des portes avec deux logis anciens qui dépendent de l'église et dont l'un devait servir de chambre du guet ou de poste de police lors de grandes foires annuelles.

L'arc de la Martyre est le dernier de style gothique; ensuite en viennent d'autres de la Renaissance, du xvii^e et du xviii^e siècle.

Donnons par ordre chronologique ceux qui sont datés : Kerlaz, 1558. — Assez simple ; la façade ornée de deux colonnes supportant un entablement.

Saint-Thégonnec, 1587. — Quatre grosses piles couronnées de volutes ou consoles renversées que surmontent des lanternons à la fois trapus et élégants. Les deux piles du milieu sont reliées par une arcade au-dessus de laquelle règne une galerie d'arcatures séparées par des pilastres à gaines et terminées par des frontons. A la hauteur de la galerie est la représentation du mystère de l'Annonciation ; d'un côté, la Sainte-Vierge agenouillée sur un prie-Dieu, de l'autre, l'archange Gabriel. Plus bas, dans la frise, cette inscription :

ITRON : MARIA . VIR . SICOV
NI . O . PET . HUANTEC . DON . RECOUR
HUI . EN . QUENTAF . ADVOCAD
EVIT . PECHER . HA . PECHERES . — 1587.

*Dame Marie de vrai secours,
Nous vous prions ardemment de nous venir en aide,
Vous êtes première avocate
Pour pécheur et pécheresse.*

Sizun, 1588. — C'est le plus grand et le plus imposant des arcs de triomphe. Les trois grandes arches qui le composent ont un développement de près de quinze mètres de longueur et lui donnent un aspect absolument monumental, grâce surtout à la balustrade qui contourne la plate-forme, aux clochetons qui la décorent et au calvaire qui y dresse ses trois croix. Cette œuvre si belle a été cependant menacée par les ingénieurs et conducteurs de la voirie, sous prétexte de rectification de route, et n'a été sauvée que par les démarches de M. Bigot, architecte diocésain et départemental, et par les protestations de la Société Archéologique du Finistère.

Argol, 1659. — Une grande arcade et deux petites qui en sont séparées par deux colonnes ioniques cannelées. Au milieu du couronnement est une sorte de grand fronton portant la date de 1659, et sur les côtés sont deux clochetons carrés.

Lampaul-Guimiliau, 1669. — Accolé à l'abside de l'ancien ossuaire ou chapelle de la Trinité, se compose d'une arcade creusée entre deux puissants massifs qui forment pieds-droits, les faces ornées de colonnes et d'un entablement, le tout couronné d'une balustrade qui contourne la plate-forme d'où émerge un calvaire : la croix de Notre-Seigneur avec la Sainte-Vierge et saint Jean, et de chaque côté les croix des larrons. Sur la face qui regarde le cimetière est sculptée cette inscription : A : RANNOU : C : KTANGUI : F . 1669.

Pleyben, 1725. — Monument assez simple, une seule arcade. Sur la face Ouest une niche abrite une statue de Notre-Dame de Pitié, et le fronton courbe qui forme le couronnement est surmonté d'un Christ en croix, accosté des statues de la Sainte-Vierge et saint Jean. Inscription : NOVEL . FAVENNEC . FABRIQUE . 1725.

Sainte-Marie du Ménez-Hom, en Plomodiern, 1739. — Grande arcade centrale et deux portes latérales. Du côté de la route est une statue de la Sainte-Vierge, et du côté du cimetière une statue de saint Hervé accompagné de son petit guide Guiharan.

Trois autres arcs de triomphe ne sont pas datés, mais ils semblent bien avoir tous les caractères du XVII^e siècle :

Plounéour-Ménez. — Deux arches surmontées de couronnements à grandes volutes et lanternons. Du côté extérieur trois niches enferment des statues un peu détériorées : du côté du cimetière les piles sont appuyées par de vigoureux contreforts aux glacis en volutes et aux cordons à fortes moulures.

Notre-Dame de Berven, en Plouzévédé. — Trois arcades séparées d'un côté par des pilastres doriques et de l'autre par des colonnes corinthiennes. Un escalier accède à la plate-forme, qui n'a plus ou qui n'a jamais eu sa balustrade de couronnement.

Saint-Sébastien, en Saint-Ségal. — Une arcade surmontée d'un entablement où l'on a représenté le martyr de saint Sébastien : deux archers le perçant de flèches.

OSSUAIRES, CHAPELLES DE CIMETIÈRE

ORATOIRES

Le peuple breton a toujours eu un culte et une grande vénération pour ses morts ; n'en aurions-nous pour preuve que les rites funéraires dont on trouve des vestiges dans les sépultures des *dolmens* et des *tumulus* et au pied des *menhirs*. Il est vrai, m'objectera-t-on, que les dolmens et les tumulus ne sont pas des monuments bretons. Ils sont du moins sur terre bretonne, et la tradition semble s'être attachée au sol et s'être transmise d'âge en âge.

Ce culte s'est perpétué dans la religion chrétienne, et la meilleure démonstration que l'on puisse en donner, c'est le respect avec lequel on ensevelit les corps des défunts, la solennité qui préside à la veillée des morts et à leurs funérailles, et aussi la fidélité des survivants à aller prier sur la tombe de ceux qui ne sont plus.

L'existence ancienne des ossuaires nous est indiquée par les vieilles *guerz*, les complaintes et les cantiques spirituels. La construction de ces petits monuments avait pour but de donner un abri décent, un lieu de repos convenable aux ossements anciens que l'on extrayait des

tombes au fur et à mesure qu'on les ouvrait pour des inhumations successives. Les ossements étaient recueillis avec soin et déposés avec respect dans cet asile commun où chacun pouvait vénérer, sans les reconnaître toutefois ni les distinguer dans la masse, les restes de ses parents et de ses aïeux. Il arrivait souvent cependant que l'on mettait à part la tête de l'ancêtre et qu'on l'enfermait dans une petite châsse en bois ajourée sur sa façade, pour laisser voir la relique, avec une inscription commémorative ou épitaphe : *Ci-gist le chef de Laurent Troadec, de son vivant marchand de toile, né le 3 Avril 1722, décédé le 30 Mai 1787. — Requiescat in pace.* Dans mon enfance, j'ai pu voir ces petits coffrets-reliquaires garnir les corniches des contreforts et toutes les saillies que l'on pouvait trouver à l'entour de mon église paroissiale.

A Paris, l'ossuaire ou charnier des Innocents formait une galerie ou cloître le long d'un des côtés du cimetière de ce nom. Chez nous, les premiers ossuaires consistaient en une sorte d'appentis ou de réduit adossé au mur d'enceinte du cimetière, ou à l'un des côtés de l'église, avec sa façade percée d'arcatures pour pouvoir y faire passer les ossements ou reliques, les y voir et contempler librement et les asperger d'eau bénite, ce pourquoi il y a toujours un ou deux bénitiers incrustés dans le soubassement.

Dans d'autres paroisses, l'ossuaire devient une véritable chapelle munie d'un autel, de fenêtres à meneaux et vitraux, mais gardant toujours sa fenestration à arcades multipliées dans le côté où les deux côtés qui donnent sur le cimetière. Il arrive même que ces arcades sont quelquefois surmontées d'un second étage d'arcatures aveugles formant niches ou panneaux garnis de bas-reliefs.

Ces monuments sont tellement nombreux et variés

qu'il ne suffit pas d'en donner une description générale, mais qu'il vaut mieux les énumérer en indiquant la date et les détails caractéristiques de chacun. Plusieurs sont en style gothique et appartiennent à la première moitié du xvi^e siècle ; les autres sont dans le genre de la Renaissance et datent de la fin de ce siècle ou du xvii^e.

*
* *

Argol. — 1665. Quatre arcades et une porte avec bénitier au milieu.

Audierne. — Ossuaire gothique adossé au Sud de l'église, près du porche.

Bénodet. — A la chapelle de Perguet : petit ossuaire gothique à trois arcades, adossé au Sud.

Bourg-Blanc. — Petite chapelle, style Louis XIII, une porte et sept arcades.

Brasparts. — Chapelle gothique, xvi^e siècle ; au bas des rampants des pignons, des anges tenant des inscriptions et des attributs de la mort.

Châteaulin. — Arcades gothiques à l'angle Sud-Ouest de la chapelle de Notre-Dame.

Cléden-Poher. — A l'angle Nord-Est du cimetière, jolie petite chapelle, moitié gothique, moitié Renaissance ; une porte et quatre arcatures sur le côté Ouest, trois arcatures sur le pignon Nord. Au bas d'un rampant de pignon, un ange tient un petit personnage nu, représentant une âme ; à l'autre extrémité, la mort brandissant une lance.

Combrit. — Au Midi de l'église, petit ossuaire sans grand style, avec arcades sur deux côtés, et quelques trous percés dans les parois extérieures, pour y mettre des têtes de mort. Inscription : *François Francos et Marguerite Cariou ont faist bastir ce reliquaire. 1700. Dieu les bénisse.* Sur l'autre face : *Requiescant in pace.*

Comanna. — Abri et arcades à l'Ouest du cimetière, du côté de la place.

Daoulas. — Transformé en sacristie ; arcades séparées par des pilastres.

Dirinon. — 1577. Chapelle enfermant le tombeau monumental de sainte Nonne, patronne de la paroisse.

Ergué-Gabéric. — Édicule xvii^e siècle, dans l'angle Sud-Est du cimetière : une porte et sept arcades soutenues par des pilastres doriques.

Faou (Le). — Joli ossuaire daté de 1603, avec arcades et pilastres à gaines. Démoli vers 1888 par la municipalité, pour l'élargissement d'une route.

Gouesnou. — Ancien ossuaire formant chapelle dédiée à sainte Anne, rebâti vers 1880, sous le même vocable.

Goulven. — Petite chapelle xvii^e siècle, contre le mur Ouest du cimetière.

Guengat. — Adossé au côté Sud du bas de la nef, contre le porche, deux arcades gothiques à accolade, inscription : 1557 — *Respice finem.*

Guiclan. — Chapelle xvii^e siècle, transformée pendant longtemps en bureau de tabac, démolie vers 1878.

Guimiliau. — Chapelle de Sainte-Anne, à l'angle Sud-Est du cimetière. Une porte et quatre fenêtres étroites à plein-cintre, séparées par des colonnes cannelées à chapiteaux ioniques. Dans l'une de ces baies est logée une petite chaire en pierre pour prêcher aux foules réunies dans le cimetière. Au-dessus de la porte : *Memento : Mori.* — 1642.

Kerlaz. — Adossé au côté Midi de la nef, plus bas que le porche, et de même date que celui-ci : 1550, environ. Deux baies gothiques en anse de panier.

Lampaul-Guimiliau. — Chapelle sous le vocable de la Sainte-Trinité. Dans le pignon Nord sont percées deux baies. Le côté Est, donnant sur le cimetière, est très richement ornementé ; il est couvert de deux rangs d'ar-

catures, le premier formé de colonnettes détachées avec porte et fenestration en plein-cintre, le second faisant une suite de niches séparées par des pilastres. Au-dessus de la porte est l'inscription : *Memento mori*.

L'abside à pans coupés est surmontée de trois pignons élégants et de jolis clochetons, et percée de deux fenêtres élancées. Sous la fenêtre Sud se trouve cette inscription : I : GOFF : I : GVILLOV : F. 1667. Sur le pignon central, au-dessus de l'arc de triomphe : O . KERGOAT — KERBRAT.

Le côté Nord n'est pas orné, mais dans la frise du haut on a sculpté des têtes de mort et des os en sautoir.

A l'intérieur est un bel autel à colonnes torsées dédié à la Sainte-Trinité. C'est dans un caveau ou une sorte de crypte sous cet autel que se trouvait autrefois le beau sépulcre de Notre-Seigneur placé maintenant dans l'église.

Landerneau. — A dix mètres de la façade de l'église Saint-Thomas est l'ancienne chapelle ossuaire, transformée en maison d'habitation. Elle porte la date de 1635. La façade Est est percée d'une porte accostée de colonnes ioniques et de quatre baies cintrées, séparées par des pilastres de même ordre.

Landivisiau. — Chapelle dédiée à sainte Anne ; se trouvait autrefois tout près de l'église lorsque celle-ci était entourée du cimetière. Elle a été déplacée et transférée dans le nouveau cimetière, sur le bord de la route de Saint-Pol. La façade principale se compose d'une porte centrale encadrée entre deux colonnes ioniques supportant un fronton, et de quatre fenêtres, deux de chaque côté, accostées de cariatides terminées en gaines reposant sur un robuste soubassement. Ces cariatides représentent :

1. Un homme barbu, la poitrine recouverte de volutes.
2. Un homme portant fraise ou collerette, les bras

croisés sur la poitrine, le corps emmaillotté dans un linceul composé de grandes feuilles végétales, et lié par des cordes, à la façon des momies égyptiennes.

3. La Mort, *an Ankou*, tenant un os et une flèche. Sur le tailloir en pierre qui repose sur sa tête décharnée, on lit cette inscription :

OR : ÇA : JE : SVIS : LE : PARRAIN
DE : CELVY : QVI : FERA : FIN

4. Une femme avec les seins pendants, et des volutes sur les épaules.

5. Un homme barbu, les bras croisés sur la poitrine.

6. Une femme coiffée d'une toque.

Cette chapelle n'a pas de date, mais on peut la placer aux environs de 1610-1620, car les cariatides de sa façade ont beaucoup de rapport avec celle de l'ossuaire de La Martyre, qui est de 1619, et celles de l'oratoire de N.-D. de Lorette, à Plougasnou, daté de 1611.

Lannédern. — Jolie petite chapelle des environs de 1660, ayant sur sa façade une porte, quatre arcades et deux bénitiers. Aux angles, deux cariatides tiennent des banderolles portant ces mots : *Cogita mori — Respice finem* ; et sur la frise est cette inscription : *Colin. F. Le. Bras. F. M. J. Kerdevez. R.*

Le nom de ce recteur, J. Kerdévez, se trouve à l'église, sur un tableau du Rosaire, avec la date de 1660.

Locmélar. — Petit ossuaire, dans l'angle Sud-Ouest du cimetière, avec la date de 1660.

Loctudy. — A peu près le même genre, dans un angle aussi du cimetière. XVII^e ou XVIII^e siècle.

Martyre (La). — 1619. Accolé au côté Ouest du porche. Façade d'excellent style composée d'une porte entre deux colonnes et de deux fenêtres à plein-cintre. Au-dessus de la porte, deux anges tiennent cette inscription :

*An. Maro. An. Barn. An. Ifern. Ien
Pa. Ho. Soing. Den. E. Tle. Crena
Fol. Eo. Na. Preder. E. Speret
Guelet. Ez-Eo. Ret. Deceda An. 1619.*

La mort, le jugement, l'enfer froid,
Quand l'homme y songe, il doit trembler ;
Fol est son esprit s'il ne voit
Que tous nous devons décéder.

Au milieu du pignon, une belle niche monumentale, accostée de deux cariatides, abrite la statue de saint Pol-Aurélien. La disposition des bâtiments voisins de l'église gênant la circulation autour de cet ossuaire, le constructeur a fait disparaître l'angle en faisant un pan coupé, et pour supporter la saillie supérieure il a adossé à ce pan une cariatide féminine, dont les jambes et la partie inférieure du torse sont enveloppées de bandelettes à la façon des momies d'Égypte. La tête se termine en un chapiteau ionique qui soutient trois consoles admirablement sculptées formant une avancée très saillante.

Pencran. — 1694. Chapelle au côté Ouest du cimetière, transformée en maison d'habitation. La façade est décorée de sept baies à plein-cintre séparées par des colonnes ioniques, et de sept niches supérieures. A la frise de la porte, marquée de la date 1694, on lit : *Chapel. Da. S^a. Itrop. Ha. Karnel. Da. Lakat. Eskern. An. Pobl.* Chapelle à saint Eutrope, et charnier pour mettre les ossements du peuple.

A l'intérieur, sur les sablières ou corniches, on voit représentés en sculpture : un convoi funèbre et le triomphe de Neptune et d'Amphitrite.

Penmarc'h. — Dans l'angle Sud-Ouest on trouve les restes de ce que fut jadis le joli ossuaire gothique : un pignon élégant, un mur et des soubassements. Les découpures

flamboyantes du pignon indiquent bien quelle était l'ornementation de la façade ajourée.

Plabennec. — Ossuaire formé de quatre niches larges et profondes pratiquées dans le mur d'enceinte du cimetière, le tout surmonté d'une croix de mission.

Pleyben. — L'ossuaire est un des plus anciens du diocèse, et doit dater des premières années du xvi^e siècle. C'est une chapelle dont la façade est percée de douze baies géminées en arc à anse de panier, surmontées deux à deux d'accolades feuillagées, avec porte centrale de même forme ; au pignon Nord, même fenestrage.

Pleyber-Christ. — Deux chapelles en style Louis XIII et Louis XIV.

Plogastel-Saint-Germain. — Près de la chapelle de Saint-Germain, ossuaire gothique privé depuis longtemps de sa toiture et de sa charpente. Les arbres et les ronces poussent à l'extérieur, le lierre tapisse les murs et les arcades, ce qui donne beaucoup de pittoresque à ces vénérables ruines.

Plomeur. — Ossuaire à la chapelle de N.-D. de Tréminou.

Plonéis. — Trois arcades gothiques du xvi^e siècle, au côté Sud de l'église.

Plonévez-du-Faou. — Ossuaire à l'église paroissiale. On y a retrouvé, vers 1895, une belle croix de procession, en argent doré, qui y avait été cachée sous les ossements, pendant la Révolution.

A la chapelle de Saint-Herbot, dans la même paroisse, joli petit ossuaire Renaissance, accolé à l'angle du porche Sud. Les quatre baies carrées sont séparées par des pilastres ioniques, dont les chapiteaux à volutes portent un bel entablement.

Plouarzel. — Chapelle du xvii^e siècle, dans le cimetière.

Ploudiry. — 1635. Chapelle ayant une porte encadrée de colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens et sur-

montée d'un fronton triangulaire. Les baies en plein-cintre sont séparées par des pilastres doriques en forme de gaines. Au-dessus, il y a comme une frise de caissons carrés encadrant différents personnages en buste. Au-dessus du bénitier d'angle, un ange tient une banderolle avec ce texte : *Bonnes gentz qui par icy passez, priez Dieu pour les trépassés. 1635.*

Sur le fronton de la porte se détache le buste de saint Pierre, patron de la paroisse, vêtu de la chape et portant la tiare. Sur la frise on lit cette inscription : *G. Coulm. Y. Rosec. Fabricques. en. lan. 1635.*

Plougouven. — Contre le mur Ouest du cimetière est un ossuaire gothique à multiples baies terminées en arc subtrilobé.

Plougoulm. — Au côté Sud du cimetière, ossuaire à quatre niches xv^e siècle, sur un soubassement ajouré.

Plouguerneau. — A la chapelle du Grouanec, ossuaire adossé au porche, formé de six baies séparées par des pilastres en gaines.

Plounéour-Ménez. — Ancien ossuaire maintenant détruit, mais dont les colonnes cylindriques existent encore.

Plounéour-Trez. — Au côté Sud du cimetière, deux chapelles style Louis XIII et Louis XIV.

Plouvien. — A la chapelle de saint Jaoua, ossuaire gothique adossé au côté Midi de la nef.

Primelin. — Près de la chapelle monumentale de Saint-Tujean existait autrefois un petit ossuaire gothique, dont quelques pièces sont maintenant au bourg, formant clôture autour d'une croix de mission.

Rédené. — Ossuaire à arcades gothiques adossé au Sud de la nef.

Roche-Maurice (La). — L'ossuaire, situé près de la façade Ouest de l'église, forme une chapelle sous le vocable de Sainte-Anne. C'est un monument remarquable par

son style et ses dimensions. Dans la frise qui couronne la porte principale on lit cette inscription : MEMOR : ESTO : IVDICII : MEI : SIC : ERIT : ET : TVVM : MIHI : HODIE : TIBI : CRAS : 1639.

Au-dessus de la porte du pignon Sud : MEMENTO : HOMO : QVIA : PVLVIS : ES : 1640. — Enfin, le petit bénitier de l'angle Sud-Est supporte un squelette armé d'un dard et qui dit : JE : VOVS : TVE : TOVS.

La façade latérale de cette chapelle est d'une grande richesse. Dans le soubassement formé de panneaux carrés ou de caissons, on a sculpté, non pas une danse macabre, comme on le répète dans la plupart des *Guides*, mais quelque chose dans le même ordre d'idées : une série de sept personnages indiquant les différentes catégories de ceux qui sont sujets ou tributaires de la mort : 1^o un laboureur avec une bêche ; 2^o une femme coquette tenant un bouquet ; 3^o un juge ou un avocat ; 4^o un pape ; 5^o, 6^o, 7^o saint Yves entre le riche et le pauvre. De chaque côté de la porte sont cinq baies en plein-cintre, à jambages moulurés, séparées par des colonnes corinthiennes cannelées qui forment une très belle ordonnance, et au-dessus de l'entablement se répète la même disposition de pilastres et de niches à coquilles, qui se continuent sur les contreforts d'angle.

Roscoff. — 1^o Une chapelle sans grand style ; 2^o un ossuaire qui est un des plus originaux et des plus parfaits du genre : sur un des pignons et une des façades latérales sont percées vingt-huit baies séparées par des pilastres cannelés, quatorze carrées en bas, et quatorze à plein-cintre au-dessus. Les pilastres, les moulures et les dispositions générales indiquent le style Louis XIII.

Saint-Corentin de Quimper. — Autrefois, près du porche latéral Nord existait un petit ossuaire gothique qui datait de 1514 et qui fut démoli en 1840.

Avec les débris on a reconstitué l'édicule qui se trouve dans la galerie des costumes, au Musée archéologique.

Saint-Divy-La-Forêt. — 1506. Dans le cimetière, un petit ossuaire à deux compartiments, surmonté d'une croix qui porte cette date en caractères gothiques : *Le premier jour de Juin, lan mil V^e VI.*

Saint-Hernin. — 1697. Petite chapelle sous le vocable de Sainte-Anne : une porte et quatre arcades à plein-cintre. Au-dessus de la porte, bas-relief de N.-D. de Pitié. Inscription : N : ET : D : MIRE : Y : ROUXEL : RECTEVR : CHRISTOFE : LE : STAIRIC : : FABRIQUE : 1697.

Saint-Jean-du-Doigt. — Ossuaire gothique, xv^e siècle, à arcades subtrilobées, accolé au Sud de la base du clocher. Tout à côté, à l'angle de la façade Ouest, autre ossuaire genre Louis XIII, 1618, ayant ses arcades maintenant murées.

Saint-Pol-de-Léon. — Plusieurs petits ossuaires gothiques, dans le mur d'enceinte du cimetière de Saint-Pierre.

Saint-Servais. — Une chapelle ayant deux belles portes avec pilastres et frontons, et cinq fenêtres à plein-cintre séparées par des pilastres à gaines genre Louis XIII.

Saint-Thégonnec. — 1675. C'est un des derniers ossuaires en date, mais c'est le plus beau et le plus monumental. La façade Midi et l'abside à pans coupés sont particulièrement riches. L'abside est percée de deux belles fenêtres, appuyée sur ses angles par des contreforts surmontés de clochetons qui forment une admirable silhouette avec les trois autres clochetons plus haut placés sur les pignons aigus.

Sur la façade latérale, un solide soubassement soutient un rang de six fenêtres séparées par des colonnes corinthiennes, et au milieu est une large porte de même style.

Le deuxième étage est formé par une série de huit niches à coquilles, encore séparées par des colonnes

semblables, mais plus courtes. Au-dessus de la porte, une niche plus monumentale abrite la statue de saint Paul-Aurélien ; cette niche est surmontée d'un dais et accostée de deux cariatides à gaines coiffées de la volute ionique.

Dans la frise qui sépare les deux étages est sculptée une inscription magistrale en grandes capitales romaines, qui se continue sur tout le pourtour de l'édifice :

CEST : VNE : BONNE : ET : SAINCTE : PANSÉE : DE :
PRIER : POVR : LES : FIDELES : TRÉPASSÉS —
REQVIESCANT : IN : PACE : AMEN — HODIE : MIHI :
CRAS : TIBI — O : PÉCHEVRS : REPANTEZ : VOVS :
ESTANTS : VIVANTS : CAR : A : NOVS : MORTS : IL :
N'EST : PLVS : TEMPS — PRIEZ : POVR : NOVS :
TREPASSÉS : CAR : VN : DE : CES : JOVRS : AVSSI :
VOVS : EN : SEREZ — SOIEZ : EN : PAIX.

Dans les contreforts des extrémités sont incrustés deux bénitiers rappelant toute l'ornementation des clochetons et des niches. A l'intérieur de la chapelle on voit un autel surmonté d'un retable à colonnes torsées ; et sous l'autel est une sorte de chambre basse ou de crypte éclairée par deux soupiraux, dans laquelle on a placé, en 1702, un sépulcre de Notre-Seigneur, œuvre des plus remarquables, où l'on doit admirer surtout la Madeleine, la Véronique et les deux anges pleurant près du tombeau.

Saint-Yvi. — Un ossuaire près de l'église paroissiale, et un autre semblable à la chapelle de Loc-Maria-an-Hent, tous les deux gothiques xv^e siècle, à meneaux, arcatures trilobées et trèfles à redents, dans le genre de l'ancien cloître des Carmes de Pont-l'Abbé, maintenant rétabli au Grand-Séminaire de Quimper.

Sizun. — Grande chapelle de 1588, antérieure de près de cent ans à celle de Saint-Thégonnec, mais à peu près du même genre, seulement moins riche. Les niches du haut sont garnies des statues des Apôtres.

Spézet. — A l'Ouest du cimetière, ossuaire très délabré, semblant être de la fin du xv^e siècle.

Taulé. — Au pied du clocher, deux petits ossuaires gothiques à arcades à anse de panier, des premières années du xv^e siècle.

Trémaouézan. — Ossuaire gothique percé de trois arcades à anse de panier, et d'une porte élégante encadrée d'une riche accolade soutenue sur deux anges qui tiennent les deux légendes suivantes en caractères gothiques :

*Bonnes . gens . qui . par . icy . passez
Priez . Dieu . pour . les . trépassés.*

*Gant . Doue . han . bet . miliguet . eo
Nep . na . lavar . mat . pe . na . teo.*

Ce qui signifie :

*De Dieu et du monde maudit est
Qui ne dit le bien ou ne se tait.*

*
*
*

Nous venons de voir une longue liste d'ossuaires. Le grand nombre, la variété et la richesse de ces monuments nous indiquent qu'ils forment une belle page dans l'histoire de l'art en Basse-Bretagne.

ORATOIRES

Après les ossuaires, et dans le même chapitre, il serait bon de signaler d'autres petits monuments, qui sont un peu analogues comme construction, mais qui ont une destination différente : ce sont des oratoires largement ouverts sur deux ou trois côtés.

On en trouve un très intéressant dans *les Méjou* ou

vaste champ que l'on traverse pour aller à pied du bourg de Plougasnou à Saint-Jean-du-Doigt. C'est un oratoire dédié à N.-D. de Lorette, édicule d'un genre singulier qui n'a pas son pareil dans la contrée, et qui nous reporte au tombeau lycien dessiné par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire de l'Architecture* et dans ses *Entretiens* : en façade, une ouverture en arc plein-cintre, avec antéfixe au sommet du fronton courbe ; sur les côtés, un soubassement puissamment galbé porte des pilastres et des cariatides qui soutiennent un entablement et une toiture courbe, toute en pierres de taille fort habilement appareillées et agencées, retenues par deux entrants de pierre dont les têtes font saillie à l'extérieur et qui les empêchent de pousser au vide. Sur la frise on lit cette inscription :

*Damoiselle . Jeanne . de . Kerédan . Dame . Douairière .
de . Kervastan . A . Faict . Bâtir . A . L'honneur . De . Dieu .
Et . De . Notre-Dame . De . Lorette . 1611.*

Dans la même paroisse, au fond du cimetière transféré il y a quelques années, existe un autre oratoire ouvert qui se trouvait autrefois près de l'église ; la toiture, en ardoises ornementées, est portée sur des colonnes et des piles massives. Sur le poinçon du toit est un très joli fleuron en plomb découpé et estampé. Au fond de cet oratoire est un autel en pierre sur lequel on disait la messe lorsqu'il y avait un concours de fidèles trop nombreux pour être logé dans l'église, ou encore à l'occasion de la fête annuelle des Trépassés.

Dans le cimetière de Saint-Jean-du-Doigt est un oratoire analogue, daté de 1573, et dont la destination devait être la même, pour les jours de grand concours de pèlerins. Le soubassement en granit, admirablement profilé, porte des piliers en gaines soutenant la frise et le toit qui est couronné d'un clocheton à découpures en plomb. On ne

saurait étudier trop attentivement les ornements et les sujets bizarres sculptés sur la sablière intérieure, ainsi que les nervures et les clefs pendantes de la voûte.

Signalons pour finir un autre petit oratoire ouvert, presque à l'entrée du bourg de Plouégat-Guerrand, et celui de la chapelle de Saint-Cado, en Gouesnac'h, ce dernier presque entièrement en bois.

(A suivre.)

CARTULAIRE DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

39.

LITTERE DE VENDICIONE ET OBLIGACIONE QUAS FECERUNT FILII AMELINI EPISCOPO R. (1)

Les fils d'Amelin pour se rédimer des usures des Juifs vendent à l'Évêque de Cornouaille certains héritages en Kerfeunteun, cy spécifiez.

— 1227 —

Universis presentes litteras inspecturis, humile Capitulum Corisopitense salutem in vero salutari.

Noveritis quod cum Guillermus Alterius filii Amelini miles, et Eudo et Petrus fratres sui, omnia bona sua et terras omnes quas habebant obligassent pignori cum judeis (2) ad usuras currentes et jam periculum totius patrimonii imminere sibi sentirent et idem Wilelmus et fratres ejus in nostra presencia constituti, ad liberandum se de manibus judeorum vendiderunt venerabili Patri nostro Corisopitensi Episcopo tres ciffatos mellis in Cozon in parrochia de Kerfrouton videlicet Campnotudi et Caerangadone et Cistillic, pro triginta et quinque libras brietenses sibi et successoribus suis quiete et pacifice in perpetuum possidendas et habendas. Tres autem Carvenat frumenti qui solebant reddi episcopo annis singulis de tre-

(1) C. 56, f° 12.

(2) Note marginale : *Nota quod tunc erant hic judei.*

guisiaet (1) de illis tribus ciffatis, de cetero non solventur.

Preterea vendiderunt eidem Episcopo tres alios mellis ciffatos in eadem parrochia juxta ciffatos superius nominatos, pro quadraginta libris britennis, videlicet duos ciffatos in Lesteyr et Kaernynnou et unum in run'Gradlon, tali tamen conditione adjecta, quod si dictus Wilelmus miles vel Eudo et Petrus fratres sui vel heredes eorum voluerint solvere Episcopo Corisopitensi quadraginta libras bretenses, dictos tres ciffatos ultimos rehabebunt, prius tamen dicta pecunia persoluta.

Preterea convenit inter eos quod si... voluerit edificare domum in Lesteyr usque ad viginti libras, dictus Wilelmus et fratres sui tenentur solvere dicto Episcopo decem libras, si quando terram illam supradicto modo voluerint rehabere, nec ipsi eidem Episcopo in plus tenebuntur si circa predictum, sumptus fecerit ampliores.

Preterea si Episcopus fecerit molendinum in Lesteyr, dictus miles et fratres sui tenentur solvere dicto Episcopo omnes expensas factas circa molendinum, ad legitimam computationem magistri operis, si quando terram illam a dicto Episcopo voluerint rehabere, sicut superius est conventum inter eos coram nobis.

De calumpnia autem quam Herveus de Ponte movebat tempore venditionis contracte super dictas terras, ita convenit inter eos coram nobis, quod sepedictus Wilelmus et fratres sui garantizabunt dictum Episcopum et successores suos contra eundem Herveum et alios omnes calumpniatores et si Episcopum oporteat facere sumptus defendendo se, tenebuntur solvere sumptus illos et hoc tenendo obligaverunt ei et successoribus suis omnes terras quas habent vel tenent ab Episcopo in Cuthon (*Cuzon*).

Hec autem que supradicta sunt, se fideliter servaturos

(1) *Terquistael* (terre écorchée). Droit à l'occasion d'un défrichement.

juraverunt coram nobis, tactis sacrosanctis Evangeliiis.

Preterea istis venditionibus et aliis conventionibus in istis litteris comprehensis, sorores ejusdem Willelmi et mariti earum, ad hoc ab eodem Episcopo specialiter convocati, et Dyles armiger qui calumpniabatur medietatem Kaerangadoubé et filia Amelini soror patris ejusdem Willelmi, que calumpniebatur in Kystillic, de mera voluntate sua libere quitaverunt, si quid jus in dictis terris habebant. Idem autem Wilelmus et fratres sui promiserunt se daturos dicto Dyles armigero et sepedicte filie Amelini, legitimum excambium in aliis terris suis.

Nos autem ad petitionem Episcopi Corisopitensis et dicti Willelmi militis et Eudonis et Petri fratrum suorum, dictis conventionibus nostrum consensum adhibuimus et favorem, et ad majorem certitudinem rei geste, presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas.

Idem eciam Episcopus ad petitionem dicti Willelmi militis et fratrum suorum, presentes litteras sigilli sui munimine roboravit.

Actum publice apud Kemper Corentinum anno gracie M^oCC^oXX septimo.

40.

**DE NON DANDO RESPONSUM
NISI EXCLUSO PETENTE, NEC DENTUR SUPER
HOC LITTERE (1)**

Que le Chapitre ne délibérera sur demande de conséquence que celui qui demande ne sorte, et sera répondu que par avis commun.

— 1227 —

Anno Domini M^oCC^oXX^o septimo in crastino synodi S^{ti} Luce (2) in capitulo generali statutum et juratum fuit a Canonicis ecclesie Corisopitensis, quod si aliquis pecie-

(1) C. 56, f. 36.

(2) Le 19 Octobre 1227.

rit aliquod magnum responsum a dicto Capitulo, quod nullus respondeat petenti nisi illo prius excluso extra Capitulum et communicato consilio omnium canonicorum presencium et cum deliberacione et maxime super concessione alicujus littere que tangat aliquam receptionem alicujus in Canonicum et in fratrem in dicta ecclesia et quod nullus concedat litteras suas proprias super hoc nec singulare responsum.

41.

**CARTA DE ANNIVERSARIO ANSCERI
ARCHIDIACONI CORNUBIENSIS FACIENDO ANNUATIM
IN ECCLESIA CORISOP. (1)**

L'Archidiacre de Cornouaille donne des terres qu'il a au fief de S^t Corentin au Chapitre et que le possesseur d'icelle payera 15 sols pour son anniversaire.

— 1228 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis Ansher Cornubiensis archidiaconus salutem in Domino.

Noverint universi quod nos viris venerabilibus et discretis, Capitulo Corisopitensi dedimus et concessimus in puram elemosinam, omnes terras quas per emptionem vel per vadimonium acquisivimus vel acquisituri sumus in feodo S^ti Chorentini, ita quod commemoratio nostri anniversarii in Corisopitensi ecclesia peragatur solempniter annuatim. Quicumque vero prenominatas terras tenebit, tenetur solvere XV solidos in annis singulis, distribuendos clericis qui anniversario intererunt.

Quod ut firmum et stabile successu temporis perseveret, ad majorem certitudinem veritatis, presentes litteras nostri sigilli munimine duximus roborari.

Actum publice anno Domini M^o CC^o XX^o VIII^o apud Kemper Corentin.

(1) C. 56, f^o 22.

42.

**LITTERE DE QUADAM CONSTITUTIONE FACTA
IN CAPITULO CORISOPITENSI QUAM (quod) NULLUS INSTITUETUR
IN CANONICUM NEC ALIQUEM STATUM (statutum)
FIAT QUI PERPETUITATEM CONTINEAT NISI VOCATIS OMNIBUS
CANONICIS DE PROVINCIA (1)**

Statut qu'il ne sera ordinaire (2) en Chapitre pour être perpétuelle que tous estant en la province de Tours n'y soient appelés et n'y consentent à peine de nullité.

— 1228 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Noveritis quod nos habita communi deliberacione et consensu, constituimus et bona fide promisimus quam (quod) de cetero nullum instituemus canonicum, nec de novo aliquem in canonicum recipiemus, nec redditus aliquos vel pensionem alicui conferemus, nec aliquod statutum quod perpetuitatem contineat, nec aliquem consensum qui omnes canonicos tangat faciemus, nisi in Comuni Capitulo et habita communi deliberacione omnium et consensu, et omnibus canonicis ecclesie nostre vocatis qui in provincia Turonensi poterunt (poterint, C. 31) inveniri.

Promisimus eciam et concessimus quod si per aliquos de Canonicis nostris, contra hoc statutum factum fuerit aliquid, illud omni posse nostro curabimus revocare, nec paciemur quod per illud statutum aliquis nostrum in aliquo obligetur, immo concessimus et promisimus quod si quid contra hujus formam statuti nostri factum extiterit, nullius habeatur momenti.

Ego G. thesaurarius interfui, consensi et sigillavi.

(1) C. 56, f^o 4.

(2) C'est-à-dire : qu'il ne sera fait ordonnance.

Ego A. archidiaconus Cornubie interfui, consensi et sigillavi.

Ego R. decanus de Capcavall interfui, consensi et sigillavi.

Nos eciam Magistri Cad-Herveus de Castrolini, Herveus Redgaudi, Alanus de Coroe et J. Guarini et Yvo et Guido canonici interfuimus, consensimus et sigillavimus et commune sigillum capituli nostri, presentibus litteris aponi fecimus ad majoris roboris firmitatem.

Actum anno gracie M^o ducentesimo vicesimo octavo die jovis proxima post festum Sancti Petri ad vincula (1).

43.

LITTERA ANNIVERSARII R. EPISCOPI CORISOP. (2)

Le Sg^r Evesque fonde un obit de 5 sols à chaque chanoine présent, 2 sols à chaque curé, 12 deniers à diacre, autant à sous-diacre et désigne sur terre par luy acquise en Coeuzon.

— 1228 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis R. divina miseratione Corisop. ecclesie minister humilis salutem in auctore salutis.

Noverit universitas vestra quod nos in precinctu peregrinationis nostre ad sanctum Nicholaum de Bar (3) constituti, pro salute anime nostre, Capitulo Corisopiten contulimus ad nostrum anniversarium in ecclesia beati Chorentini annis singulis faciendum cum assensu et voluntate tocus Capituli nostri, sex ciffatos mellis quos a Wilelmo filio Wilelmi Amelin et suis, de nostro proprio emimus

(1) L'année 1228, le 1^{er} Août, fête de saint Pierre-ès-Liens, était un mardi. Cet acte est donc daté du 3 Août, jeudi.

(2) C. 56, f^o 35.

(3) L'Évêque allait entreprendre le pèlerinage, alors très célèbre, de Saint-Nicolas de Bari, en Apulie.

Chatallo (1) sicut in nostris aliis licteris de ista emptione plenius continetur. Tota autem dicta terra est in parrochia de Cuthon in illa parte parrochie que Souc Wenhaer vulgariter nuncupatur, salvo nobis illius terre quamdiu vixerimus usufructu. De distributione in anniversariis facienda ordinamus quod quilibet canonicorum eorum qui interfuerit anniversario memorato habeat V solidos, quilibet capellanus duos solidos, quilibet dyaconus et subdyaconus XII denarios, minores autem clerici habebunt secundum quod distributor viderit expedire et hoc si rei quantitas ad hoc sufficere videatur. Distribucio autem fiat statim quando cantatum fuerit Agnus Dei. In recognitione autem dicte donacionis volumus quod die martis proxima post octabas Penthecostes in ecclesia Chorentini, missa de Spiritu Sancto pro nobis quamdiu vixerimus solempniter celebretur, et clericis qui dicte misse interfuerint per manum ministri nostri, V solidi dividantur.

Ut autem ista donatio perpetua maneat nos, omnes qui contra eam scienter venire presumpserint, excommunicavimus et presentes litteras sigillis nostro et Capituli nostri fecimus sigillari.

Actum anno gracie M^oCC^oXX^o octavo, in Capitulo ecclesie nostre in festo beate Caterine (25 Novembre).

(1) *Catallum*, bien mobilier (Ducange).

(A suivre.)

UNION DES SEPT VICARIATS
du Minihy de Léon.

ENQUÊTE DE *COMMODO ET INCOMMODO*
(Suite.)

Le dit Sr le Dot, vicaire perpétuel de la paroisse de Toussaints, demeure d'accord de tous les apurements requis par le Sr de Raffias, quant à l'église de N. D. de Craspas à Rosco, et que on peut même dire avec vérité, que c'est une des églises des mieux ornées du diocèse de Léon et mesme en meilleur estat que la Cathédrale de Léon, quoique cela ne provienne que de la piété de MM. les bourgeois, marchands et habitants du dit port de Rosco et du peuple des environs, et qu'il y a un fond particulier pour l'entretien et ornement de la Cathédrale, et qu'il n'y a presque point d'autel dans la dite Cathédrale où il n'y ait de chapellenies fondées.

Et au surplus, proteste de nullité de la visite dans la dite église, ne s'agissant pas icy de cela à présent, et s'adhère au requisitoire des Sieurs députés, que le Sr Desmarres Lehir, trésorier et marguillier de la dite église présent, ait à représenter l'érection qui a été faite de la dite église en aide de la paroisse de Toussaints, à faute de quoy il soit donné pour constant et avéré qu'elle n'a esté érigée qu'aux mesmes conditions que celle de St Adrien à Santec, en aide de la paroisse de St Pierre, attendu la

grandeur et estendue des dites paroisses. *Et a signé :*
J. LE DOT, *vicaire perpétuel de Toussaints...*

Le dit Sr des Marres Lehir, présent, a protesté de nullité du requisitoire ci dessus et n'a voulu signer.

Ce fait, le Sieur Promoteur a requis que le Sr le Dot et le soubz curé de Rosco, et celui de Santec, soient interrogés sur la résidence dans la paroisse et église succursale de Rosco et sur les fonctions de son soubz curé. *Signé :*
G. HINAULT, *M^r le Promoteur.*

Surquoy le dit Sr le Dot, interrogé, a refusé de répondre repétant qu'il ne nous connaissait point.

Et ayant fait lever la main au soubz curé de Rosco et jurer, l'avons interrogé :

A dit s'appeler Missire Jan Guegan, prestre de Rosco y demeurant, soubz curé de la dite succursale avec Missire Philippe Rodo et estre agé d'environ 55 ans.

Interrogé, dit que avant que M^r le Dot fut vicaire de Toussaints, il n'y avait ordinairement qu'un soubz curé à Rosco, mais que depuis le mois de Fevrier, le dit le Dot a mis deux soubz curés, scavoir l'interrogé et le dit Sr Rodo. Que le dit le Dot vient quelque fois aux grandes messes à Rosco, où il chante la grande messe et confesse ; que les habitans de Rosco font leurs pasques à Rosco ; que dans le territoire il peut y avoir 1200 communians, et dit n'avoir reçu aucun salaire de le Dot.

Que dans la dite église, tous les dimanches et festes on chante la grande messe et vespres et que l'on fait le prosne tous les dimanches ; qu'ils sont onze prestres dans la dite église qui administrent les sacrements au peuple.

Et a signé : J. GUÉGUEN, *curé de Toussaints.*

Le Sr Rodo, interrogé, répondit s'appeler Phelipes Rodo, agé de 36 ans, soubz curé à Rosco.

Qu'il y a dans le district de Rosco mille à onze cents communians et que tous les peuples du bas bout de

Toussaints, qui prend de la chapelle de St Paul et Querfichel à l'église de Rosco, y reçoivent tous les sacrements, que les deux sous curés n'ont aucun salaire ny retribution que les aumones du peuple.

Et a signé : PHELIPES ROUDAUT, curé de Toussaint à Rosco.

Le Curé de Santec, ensuite interrogé, a dit s'appeler Missire Paul Pouliquen, soubz curé de la trêve de Santec et paroisse de St Pierre, demeurant ordinairement à Rosco, âgé de 40 ans.

Qu'il va les dimanches et festes, et toutes les fois qu'il est requis, jour et nuict, à la terre de Santec pour y administrer les sacrements; qu'il y chante la grand messe et vespres, presche et fait le prosne tous les dimanches; que le Sr Rozec va aussi de temps en temps à la dite trêve chanter la grande messe et administrer les sacrements; que l'interrogé ne reçoit aucun salaire que les aumones du peuple, et quoiqu'il soit pourvu et établi par Mgr de Léon soubz curé du dit Santec, cependant il ne fait rien que par l'ordre du dit Rosco. *Et a signé : Paul POULIQUEN, curé de St Pierre.*

De tout quoy avons dressé acte, et avons averti les parties de se trouver demain en l'église et cimetièrre de St Pierre à St Paul, 9 heures du matin, et à 1 heure de l'après-midi à l'église cathédrale, pour y estre donné tels appurements que de raison.

Le 19 Décembre 1698. *Ainsi signé : J. LE ROY, official ; G. HINAULT, promoteur ; RAFFIAS ; JACQUES HERVÉ, et JACQUES LE MESLE, greffier.*

Le vingtième jour de Décembre 1698, s'est présenté devant nous, Official, le Sr Raffias, lequel nous a requis qu'il nous plaise descendre jusques dans l'église et cimetièrre de St Pierre situés au faubourg de la rue Verderelle

et au bas d'icelle au quartier de Trégondern pour en estre fait estat, et nous estant transportés dans l'église du dit St Pierre, s'y est trouvé noble homme Guillaume Le Roy, Sr de Lestang, conseiller du Roy, et son Procureur de la ville et communauté de St Paul et de Rosco, lequel somme les dits Sieurs du Chapistre de déclarer à quelle fin ils prétendent faire estat de l'église du gouvernement de St Pierre, et déclarent s'opposer à ce qu'aucune novalité y soit faite, non plus que dans celles de Santec et de Rosco.

Avons aussi trouvé dans l'église de St Pierre Missires Yves Guillerm, Jan Soutré, Jan Rozec, Jacques le Dot et Goulven Tanguy, vicaires du dit St Paul, les dits Srs de Querider et le Corre, en présence desquels le Sr Raffias a requis qu'il lui soit donné pour appuré que la dite église est grande et vaste, ayant deux croizées, un maistre autel fermé de balustre et vingt autres tant dans les deux croizées que le long de la nef, que la dite église est pavée de pierres tombales, qu'il y a un confessionnal et des treteaux pour les enterrements, et que joignant la mesme église il y a un grand cimetièrre muré contenant de circuit en dedans plus de 600 pas, et que autour il y a treize reliquaires de pierre de taille, que le cimetièrre est presque entouré de pierres tombales, qu'il y en a mesme quantité d'autres hors le même circuit et dans le cimetièrre, qu'il y a quantité de petits benistiers proches les dites pierres tombales dont quelques unes sont élevées à un pied ou environ hors de terre, et qu'il y a aussi quatre chapelles autour du cimetièrre, dont l'une est en ruine; somme de reconnaître qu'il n'y a point d'autre cimetièrre dans la ville de St Paul et dans tout le Minihy à la réserve de ceux des succursales de Rosco et de Santec, et que l'on a de tout temps fait des enterrements dans les dits église et cimetièrre de tous les habitants du Minihy indifféremment. *Signé : RAFFIAS.*

Les dits sieurs Vicaires protestent de nullité de la visite que l'on prétend faire de la dite église qui est un Gouvernement et dont aucun d'eux n'est titulaire, mais bien le Sr Pichon, clerc tonsuré, fils du Sr de Quermersio Pichart, maire et sénéchal de St-Paul. Et ont signé.

Les Srs de Querider, Marec, Querouel, Guillou, députés de la paroisse de St-Jan; de Lestang, le Roy, député de la paroisse du Crucifix devant le Trésor, et M^e Louis Corentin le Corre, faisant pour les députés des quatre paroisses près de la campagne, disant qu'il est vrai que la dite église est spacieuse et pavée de pierres tombales, qu'il y a le nombre de vingt et un autels dont il y a une partie sans images et toutes sans napes ni ornements. Mais les Sieurs du Chapistre sont sommés de reconnoître que toutes les vitres de la dite église sont délabrées, que dans la croisée au Midi il y a une grande rose en pierre de taille où il n'y a aucun vitrage, que le bas de la dite église sert de magasin actuellement pour y serrer les affuts de canons et les bois qui ont servi de plateformes aux dits canons, que dans le cimetière il y a deux vaches à pasturer l'une soubz poil noir et l'autre jaune et blanc, et que toute l'année on fait pasturer le dit cimetière par des vaches qui passent et repassent par la dite église. Convient aussi que on fait quelques enterrements dans la dite église du consentement du soubz gouverneur, à défaut aux dits Sieurs du Chapistre de fournir église ou cimetière pour les dits enterrements, mais ce n'est toujours qu'à condition de payer ce que le dit soubz gouverneur ou fermier souhaite pour le droit de tombe, que quant au cimetière il s'y fait l'exercice des armes publiquement tant des troupes qui viennent au quartier à St Paul, que de la milice du dit St Paul, et quant aux quatre chapelles, on convient que au coin du cimetière, du côté de la ville, est située la chapelle de S^{te} Catherine toute délabrée

et assolée, laquelle est à la nomination des Srs de Quermorus et dont le Sieur Recteur de Ploudaniel est actuellement titulaire; quant aux trois autres, une paraist plus reliquaire que chapelle, sans image, sans porte, sans vitres, les deux autres sont des oratoires, n'estant fermées du côté du couchant que de simples balustrades de bois, et puisque les Sieurs du Chapistre font état de toutes les églises du Minehy, ils sont sommés de faire faire estat de celle de N. D. de Crisquer, située au milieu de la dite ville, qui est la plus belle église de sept paroisses du Minehy après la Cathédrale, sur laquelle église est la plus belle tour, clocher et pyramide du Royaume, et dans laquelle il y a une aussi belle sonnerie que dans la Cathédrale... Somment aussi les Sieurs du Chapistre de consentir que les habitants du Minehy soient enterrés dans l'église cathédrale comme estante leur paroisse, et de désigner un cimetière à même fin et de faire un règlement pour les droits des dits enterrements, des octaves et services, et de marquer les heures des dits enterrements hors le tems des heures canoniales.

Et comme il se fait actuellement un enterrement dans la dite église de St Pierre, d'un enfant à Ollivier Allain, de la paroisse du Crucifix de la ville, ils requierent qu'il plaise à M. le Commissaire luy demander s'il n'a pas eu la permission du fermier du dit Gouvernement. Sur quoy, après avoir fait lever la main au dit Allain et jurer dire la vérité, interrogé a répondu qu'il avoit demandé permission au Sr Daniel, prestre fermier du Gouvernement de St Pierre d'enterrer son enfant dans l'église, ce que la luy avoit octroyée en payant 9 sols tant pour le droit de sépulture que sonnerie.

Le Sr Raffias persiste à soutenir que les enterrements se font journellement et se sont de tout tems faits indifféremment de tous les habitans du Minehy dans la dite église

et cimetièrre la joignant et que s'il est vrai que on paye quelque argent pour le droit de tombe dans l'église, la meme chose s'observe partout ailleurs ; mais à l'égard du cimetièrre comme il n'est pas d'usage de rien payer pour le droit de sepulture ; convient d'ailleurs qu'il y a deux autels à St Pierre sans images et qu'ils sont tous sans napes, crainte de vol, à cause de l'éloignement de l'église, à l'égard des deux chapelles que l'on dit fermées de simples balustrades, au cimetièrre, elles sont fermées de haut en bas et on y dit souvent la messe. Que si les défenseurs souhaitent de faire l'état de l'église de Creiquer que ce soit à leurs frais.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

ARZANO

Nous trouvons mention pour la première fois de cette paroisse au Cartulaire de Quimperlé (p. 125), à l'occasion d'une donation faite vers 1167 à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé par un certain Tanguy Alterius (Aultier ou Gautier), seigneur de la paroisse de Lesbin. Nous remarquons, en effet, parmi les témoins de cette libéralité le nom d'Arzano. « *Juthaël, Capellanus de Arthnou cum clericis suis.* »

M. l'abbé Luco, dans ses *Notices* sur les paroisses du Morbihan, nous apprend que celles d'Arzano et Guilligomarch, du doyenné des Bois, comprises au Concordat de 1802 dans la délimitation du diocèse de Quimper, étaient avant la Révolution « à collation libre, et se présentaient dès le xiv^e siècle, annexées l'une à l'autre, et chaque nouveau recteur prenait possession dans ces deux localités ».

L'ÉGLISE PAROISSIALE

Elle est sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens et le maître-autel est orné des statues des Apôtres saint Pierre

et saint Paul. On voit dans l'église trois autres autels : le premier dédié à la Sainte Vierge, avec les statues de Notre-Dame-des-Victoires, sainte Anne et sainte Catherine, martyre, le second de la Sainte-Trinité, avec les statues de la Sainte-Trinité, saint Yves et saint Sébastien ; le troisième aux fonts baptismaux avec la statue de saint Jean-Baptiste.

L'église fut reconstruite en 1641. Selon la mention qu'en fait M. de Cillart de Kerampoul dans ses *Notes sur le diocèse de Vannes au XVII^e siècle* (1), « Les seigneurs qui ont des bancs et des armes dans l'église d'Arzano ont longtemps tracassé pour la faire rétablir aussi gothiquement que l'était la vieille, qui tombait en ruine. Le temps serait-il venu qu'au lieu de contribuer, les seigneurs s'opposeraient à l'embellissement des églises ? Enfin, déférant aux arrêtés du Parlement et du Conseil, on a rétabli l'église en 1641 un peu moins gothique ».

Au bourg, il y a une fontaine sous le vocable de Saint-Pierre.

Population de la paroisse en 1800, 3.000 âmes, dont 1600 communiant ; en 1900, 1851 habitants.

CHAPELLES

1^o Saint-Adrien, sur les bords de l'Ellé. Rebâtie il y a moins d'un siècle, la chapelle n'offre rien de remarquable au point de vue de l'architecture. On y voit les statues de saint Adrien, habillé en chevalier, et de saint Sébastien, mais de facture récente.

On voit près de la chapelle une fontaine dédiée à saint Adrien.

2^o Saint-Laurent. Les statues de saint Laurent, saint

(1) *Revue de l'Ouest*, tome IV, p. 688.

Diboën et saint Mathurin qu'on y voit sont modernes, mais ont dû remplacer d'anciennes statues de ces saints, dont la dévotion est populaire dans ces parages. Cette chapelle ne conserve qu'une ancienne statue, c'est celle de sainte Hélène.

Arzano possédait autrefois deux autres chapelles :

Saint-Dureg — Saint-Irek — Saint-Dilec — Saint-Kirec, autrement Saint-Guevroc. La chapelle a disparu, mais la fontaine subsiste toujours.

Saint-Bernard, ancienne chapelle du château de Kervégant. Il n'en reste plus trace, mais la fontaine de Saint-Bernard existe encore.

CROIX

Croix de Kerbail ou Croix-Rouge. C'est une croix en fonte plantée sur une roche, près du château de Kerlarec, sur la route d'Arzano à Quimperlé.

Il y avait autrefois une autre croix dite Groas-Ver, sur la route d'Arzano au Faouet (1).

RECTEURS D'ARZANO

Voici la liste des Recteurs d'Arzano et de Guilligomarc'h, d'après M. Le Mené, chanoine de Vannes, complétée par les renseignements que donne l'abbé Luco.

1474. Eon Mahé, mentionné en 1474.

1487. Yves Macé ou Mathieu, mort en 1489.

1489-1496. R. Germain du Leslé, chanoine de Vannes, qui résigne.

1496-1500. R. Henri du Leslé, qui permute en 1500 avec le suivant, pour devenir recteur des paroisses d'Inguinel et de Lesbin-Pontscorff.

(1) Nous devons ces renseignements sur les chapelles et croix d'Arzano à l'obligeance de M. Béchu, curé-doyen de cette paroisse.

- 1500-1539. Guillaume de Leslé, mort en 1539.
- 1539-1540. R. Jean Danielo, archidiacre et chanoine, qui résigne entre les mains du Pape en Juin 1540.
- 1540-1558. Pierre Danielo, frère du précédent, mort en 1558.
- 1558-1569. Louis Bizien, d'une famille noble d'Arzano, et simultanément recteur de Cléguer, mort en Décembre 1569.
- 1569-1572. Jean Férec, originaire de Quéven, promu par l'Évêque le 27 Décembre 1569, prit possession le 1^{er} Janvier suivant.
- 1572-1578. Luc Le Halper, de Quéven, promu par l'Évêque le 15 Novembre 1572, prit possession le 7 Décembre.
1583. Louis le Cognic de Séglien, résigne.
1583. Guillaume Huzebault.
1603. Marien le Bourdiec, donna le 18 Avril 1602 procuration pour résigner entre les mains du Pape, en faveur de Charles Le Pignelec, avec réserve d'une pension de 10 sols mon.
1603. Charles Le Pignelec, pourvu par le Pape le 22 Février 1603, ne put prendre possession que le 15 Août, l'Ordinaire lui ayant refusé le visa qu'il dut demander au Métropolitain; mais accusé de *confidence*, il se vit évincer par un dévolutaire.
- 1608-1619. Jean Le Gloanec, d'Arzano, pourvu par le Pape le 5 Novembre 1608, par dévolut, prit possession le 1^{er} Janvier 1609. Guillaume Le Pretre (1), qui avait obtenu aussi provision pour ce bénéfice, ayant résigné ses prétentions, Le Gloanec, pour écarter tout nouveau compétiteur, se fit pourvoir de rechef en Cour de Rome, sur cette résignation, le 9 Septembre 1610, et prit possession le 1^{er} Novembre.

(1) Probablement celui qui devint, en 1614, évêque de Quimper.

- 1620-1621. Nicolas Hircay.
- 1622-1624. César Christofle, permute avec le suivant et passe à Péaule.
- 1624-1630. Giron du Raneau, chanoine de Vannes, recteur de Péaule, résigne entre les mains du Pape.
- 1630-1653. Vincent Bigaré, de Vannes, pourvu en Cour de Rome le 10 Janvier 1630, prit possession le 5 Mai.
- 1676-1679. Pierre Le Pouyer, recteur de Bieuzi, qu'il résigna vers 1663, probablement pour venir à Arzano.
- 1684-1698. Nicolas Dufaure, malade, il donna, le 15 Janvier 1698 (année de son décès), procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur d'Olivier Tingo, son curé; mais cet acte fut de nul effet, et ce bénéfice, connu vacant par *obitum*, fut conféré au suivant.
- 1698-1717. Julien Pinot, prêtre du diocèse de Rennes, pourvu par Rome le 28 Août 1698, prit possession le 1^{er} Février 1699, mourut en Août 1717.
- 1718-1719. Bernard L'Hégarat, prêtre du diocèse de Quimper, pourvu par le Pape le 3 Février 1718, se vit refuser à Vannes le visa, qu'il obtint de Tours le 15 Novembre et prit possession le 27 Novembre 1718. La difficulté qu'il rencontra avait pour cause les provisions données pour Arzano, le 13 Septembre 1717, par le vicaire capitulaire de Vannes, à Joseph-Gilles Moro, S^r de Villedor, lequel avait pris possession le 24 Octobre; mais il fut débouté par L'Hégarat, qui mourut en Octobre 1719.
- 1720-1739. Jacques Mahé, pourvu par le vicaire général de Vannes, le 9 Janvier 1720, prit possession le 11. Le 18 Décembre 1739, il donne procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur de Guillaume-Joseph Lucas, son curé, avec réserve d'une pension de 600

livres ; mais il mourut avant la fin du mois, trop tôt pour que sa résignation fût acceptée.

1740-1754. Guillaume-Pierre de Lespinay, pourvu par l'Évêque le 4 Janvier 1740, prit possession le 8. Résigna entre les mains de l'Évêque en Octobre 1754, pour devenir recteur de Saint-Paterne.

1754-1771. Ange-Éléonore Duboys, licencié en théologie de la faculté de Paris, recteur de Saint-Nolff, pourvu par le vicaire général de Vannes le 10 Octobre 1756, prit possession le 13. Il mourut en Février 1771.

1771-1781. Guillaume Le Cocq, de Malguenac, et recteur du Moustoir Remungol, pourvu par l'Évêque le 26 Février 1771, prit possession le 7 Mars. Résigna pour Pleleuff, mais mourut en 1781.

1781-1810. Guillaume-Joseph Le Puil, né à Seglien le 17 Octobre 1748, prêtre en 1774, eut la paroisse d'Arzano au concours en 1781.

Au mois de Mai 1790, comme il s'agissait de choisir le chef-lieu de canton, une polémique s'engagea entre Arzano et Redéné pour savoir à laquelle des deux paroisses reviendrait cet honneur ; on en jugera par les deux lettres suivantes. La première est adressée à MM. les Administrateurs du District de Quimperlé par les Officiers municipaux de Redéné (1).

« MESSIEURS,

« Le 16 Mai dernier 1790, la commune de cette paroisse de Redéné se transporta au bourg d'Arzano, son chef-lieu, pour parvenir à l'élection des électeurs pour Quimper. Fut-ce une assemblée légale ? Non, Messieurs, on n'y entendait que murmures et clameurs, jurements et blasphèmes et mauvais procédés des pasteurs même ; enfin

(1) L. 270.

c'était une cohue affreuse ; certainement si le peuple de Redéné eût été animé du même esprit que celui d'Arzano il risquait de passer un mauvais quart d'heure.

« M. Guillou, procureur-syndic, a su en partie, par voie indirecte, combien méchants sont les habitants d'Arzano, ce qui confirme le compte par nous rendu aux Commissaires du Roi à Quimper.

« Autres raisons qui les engage à demander le chef-lieu à Redéné, sont celles de l'impraticabilité des chemins qui presque toujours sont remplis de crevasses, d'ornières profondes et meurtrières ; inondées d'eau presque tout le temps. Le bourg de Redéné a pour lui le peuple le plus honnête, le plus affable, le plus policé, et est situé au centre du canton... Ils se flattent donc que vous leur procurerez le chef-lieu (du canton) en leur bourg de Redéné.

« *Les Officiers municipaux :*

« FICHOX, *maire*, CHARDEL, *secrétaire.* »

De leur côté, les municipaux d'Arzano réfutaient, de leur mieux, les allégations de leurs compétiteurs (1).

« MESSIEURS,

« Quoique nous ayons déjà suffisamment réfuté les calomnies mauvaises et plaisantes raisons dont les citoyens de Redéné se servent pour obtenir que leur bourg soit le chef-lieu du canton, nous croyons néanmoins devoir répondre à ces dernières. Nos *trêves* de Redéné nous noircissent aux yeux de tout le département et cela parce que nous avons été assez bon pour lui cacher ses propres fautes.

« Les citoyens de Redéné disent donc : 1^o que dans notre assemblée du 16 Mai dernier, on n'entendait que murmures et clameurs, jurements et blasphèmes, etc...

(1) L. 270.

« Il est vrai, mais n'était-ce pas de leur part ? Et la preuve, c'est qu'un de nos pasteurs, indigné de voir ces malheureux imbibés de boisson, vomissant dans la maison du Seigneur et aux pieds même de ses autels les excréments les plus atroces, se vit obligé pour ramener la paix et la tranquillité d'en faire sortir un de force et de menacer de donner au District des nouvelles de la mauvaise conduite des autres, s'ils ne voulaient se comporter avec la décence due à la sainteté du lieu où ils étaient assemblés.

« 2^o Les chemins sont, disent-ils, impraticables, plaisante raison pour obtenir le chef-lieu à Redené. Avouons cependant que s'ils viennent chez nous en carrosse, ils éprouveront quelques difficultés à s'y rendre, mais autrement il n'est pas de chemin de traverse plus aisés. Peut-être ajouteront-ils que les chaleurs brûlantes de l'été sont pour eux un obstacle aussi grand ; avouons encore que la route n'est qu'en partie ombragée, mais en ce dernier cas ils pourront se munir d'un parasol.

« Si les citoyens de Redené éprouvent quelques incommodités pour se rendre à Arzano, leur chef-lieu, dont la partie la plus éloignée n'est distante tout au plus que de deux petites lieues, combien plus grandes ne seront pas les incommodités qu'éprouveront nos tréviens (Guilligomarc'h) qui, ayant déjà deux lieues assez fortes pour se rendre à notre bourg et des chemins bien plus mauvais, s'il leur faut se transporter à Redené distant d'une lieue de notre bourg.

« 3^o Nous ne disputons ni de l'honnêteté ni de l'affabilité et politesse de ces MM. de Redené, et nous y ajoutons d'autant plus de foi que ce sont eux qui nous le disent.

« 4^o Leur dernière raison *tranchante*, nous donne Redené un *centre*. Rien n'est plus faux.

« 5^o Il reste que Redené est plus à proximité du District. C'est vrai, mais est-ce une raison ?

« Nous osons donc nous flatter que vous nous continuerez le chef-lieu en notre bourg d'Arzano.

« PÉLAN, *municipal*, PENVERNE, *secrétaire*.

La victoire demeura à Arzano, mais son curé, M. Le Puil, qui avait d'abord prêté le serment, se rétracta bientôt, et dès le 21 Octobre 1791 donnait officiellement sa démission de curé d'Arzano au District de Quimperlé (1). Guillou, procureur syndic, ne provoqua que plusieurs mois plus tard l'élection de son successeur, qui eut lieu à Quimperlé le 25 Mars 1792. Quelques habitants d'Arzano avaient demandé qu'on choisît pour curé leur vicaire, le sieur Pécart, qui fut élu quoiqu'il ne pût réunir en sa faveur qu'un total de six voix.

Le citoyen Pécart, après avoir été curé constitutionnel, devint très facilement officier municipal ; mais ses fonctions laïques ne le rendirent pas plus populaire, comme on pourra en juger par cette lettre du 27 Brumaire an III (17 Octobre 1796), qu'il écrivait aux Administrateurs du District (2) :

« CITOYENS,

« Pour hâter les déclarations de la récolte dernière, j'ai fait prévenir les cultivateurs arriérés, par exprès, de se présenter à la municipalité pour faire leur déclaration. Un *quidam* nommé Olivier Denis m'a dit que c'était moi la cause qu'on était obligé de faire les dites déclarations et qu'il se foutait de moi et qu'on ne devait payer aucun exprès et 50 milles autres bêtises, etc.

(1) L. 266.

(2) L. 270.

« Il est dur pour moi d'être accablé d'injures pour faire mon devoir, je vous prie en grâce d'y remédier.

« Salut et fraternité.

« PÉCART, *curé, officier municipal.* »

Au Concordat, M. Le Puil reprit sa paroisse jusqu'en 1810; il donna alors sa démission pour être remplacé par M. Le Nir.

1810-1829. Joseph-Louis Le Nir, né le 7 Mars 1764 à Rosporden, prêtre en Mars 1804, fut nommé à la cure d'Arzano en Avril 1810. Il dirigeait alors une petite école secondaire à Quimperlé; mais ses fonctions de curé ne l'empêchèrent pas d'utiliser ses talents pour l'instruction des enfants de sa paroisse et des environs qui se destinaient à entrer au séminaire. C'est à cette école que furent élevés le vénérable abbé Moëlo, et Brizeux, qui nous a conservé dans ses vers les souvenirs les plus charmants de ses condisciples et du maître vénéré.

Cette modeste école de presbytère ne fut pas pourtant sans éveiller les susceptibilités de l'Université.

M. Le Nir écrivait, en effet, le 6 Juin 1818 à M. le Dal de Tromelin, grand-vicaire :

« Je fais école à quelques enfants dont dix à douze étudient le latin; la plupart sont de pauvres paysans de la paroisse, ou entretenus par des personnes charitables. Ils nous étaient même de quelque utilité pour le chant et le service de notre église et j'avais cru qu'une pareille école, tenue surtout par un curé de village, pouvait passer pour un petit-séminaire; mais voici que M. Le Priol, recteur de l'Académie, qui en a eu connaissance, vient de m'écrire des lettres très pressantes. Il exige la rétribution universitaire des écoliers, qui sont presque tous hors d'état de

payer, et 50 francs par an du maître, qui n'est guère plus riche que ses écoliers. Au cas où je fusse obligé d'interrompre l'instruction de ces enfants, je les recommanderai à votre charité, afin qu'ils fussent reçus gratis à votre petit-séminaire... »

L'Université réclamait un état du nombre des enfants externes ou pensionnaires et le prix de la pension, afin de pouvoir réclamer du maître et des élèves la rétribution scolaire. Aux nouvelles instances du Recteur d'Académie M. Le Nir faisait la sourde oreille et écrivait le 21 Janvier 1829 à l'Évêché :

« Ce M. Le Priol en veut terriblement à notre misérable école, il ne m'a pas jusqu'à présent arraché le moindre sou; mais il croit sans doute que je n'ai rien de mieux à faire que de lui répondre à chaque courrier. Voici une nouvelle sommation qu'il vient de m'envoyer, toujours par le ministère du Procureur du Roi. Il a bien voulu oublier que je suis curé pour ne me donner que le titre de maître d'école; j'aurais bien plus de raison de l'appeler lui-même percepteur des contributions. Mais peut-être ai-je tort de me fâcher s'il a pour lui la justice et le bon droit. Je viens de lui remettre l'état de mes écoliers. J'ai donc en ce moment quatorze élèves qui commencent à étudier le latin; dans ce nombre, sept pensionnaires, dont trois seulement payent et les quatre autres rien du tout.

« Si c'était l'avis de Monseigneur, j'abandonnerais volontiers des écoles qui ne me causent que de l'embarras et des tracasseries. »

Le petit-séminaire, qui deux ou trois ans après s'établissait à Pont-Croix, allait permettre de réduire à des proportions encore plus modestes ces écoles de presbytère, dont l'Université se montrait si jalouse.

M. Le Nir donna sa démission de curé d'Arzano au mois de Mars 1829.

- 1829-1851. M. l'abbé Moullec, Jean-Louis-Marie, né le 21 Août 1796 à Berrien, prêtre en 1822, recteur de Kernével, fut nommé curé d'Arzano. Il donna sa démission en 1851.
- 1851-1880. Caradec, Louis, né le 15 Novembre 1806 à Plogastel-Saint-Germain, prêtre en 1830, recteur de Beuzec-Conq, fut nommé curé le 16 Septembre 1851. Mourut en 1880.
- 1880-1887. Rogé, Philippe, né à Plougouven en 1823, prêtre en 1849, recteur de Langolen, curé le 16 Janvier 1880. Mourut en 1887.
- 1887-1889. Pellé, Jean-Guillaume, né en 1843 à Primelin, prêtre en 1867, recteur de Guilligomarc'h, curé le 11 Mai 1887. Mort en 1889.
- 1889-1896. Madec, Pierre-Marie, né en 1844 dans le diocèse de Vannes, prêtre en 1869, recteur de Pont-Aven, curé le 4 Juillet 1889. Décédé en 1896.
1896. Béchu, Jacques, né en 1849, prêtre en 1873, recteur de Saint-Jean-du-Doigt, curé d'Arzano depuis 1896.

VICAIRES

1804. Meunier, né à Gourin.
- 1810-1819. Trouboul, François-Marie, né en 1755 à Querrien, prêtre en 1782.
- 1819-1820. Volant, Hervé-Côme, né en 1758 à Plomeur, nommé à Arzano le 1^{er} Novembre 1819. Décédé le 25 Janvier 1820.
1820. Le Coent, Yves, né en 1792 à Locmaria-Berrien, prêtre en 1818, nommé le 1^{er} Janvier 1820.
1821. Palud, François, nommé en Février 1821.
- 1821-1823. Gouiffès, Louis-Joseph, né en 1793 à Coray, prêtre en 1821, nommé en Août 1821.
- 1823-1835. Le Breton, Jean-François, né en 1798 à Saint-Thégonnec, prêtre en 1823.

- 1835-1848. Plassart, Pierre-Marie, né en 1807 à Berrien, prêtre et nommé vicaire en 1835.
- 1849-1855. Le Floc'h, Grégoire, né en 1823 à Mahalon, prêtre en Décembre 1848, nommé en Mars 1849, était maître d'étude à Pont-Croix. Transféré à Melgven en 1855.
- 1855-1863. Paillart, Henri-Michel, né en 1822 à Plogoff, prêtre en 1847, vicaire à Melgven, à Arzano le 14 Novembre 1855, recteur de Tréguennec en 1863.
- 1863-1869. Kerveillant, Guillaume, né en 1836 à Landudec, prêtre en Décembre 1861, vicaire à Guilligomarc'h, vicaire à Arzano en Juin 1863, vicaire à Querrien en 1869.
- 1869-1872. Moal, Jean, né en 1834 à Plouvorn, prêtre en 1858, vicaire à Querrien, vicaire à Arzano en Septembre 1869, aumônier de la prison de Brest en 1872.
- 1872-1887. Mahé, Grégoire-Alexandre, né en 1846 à Trégourez, prêtre en Mars 1872, vicaire à Arzano en 1872, recteur de Guilligomarc'h en 1887.
- 1887-1896. Perhirin, Auguste, né en 1856 à Quimper, prêtre en 1881.
- 1896-1898. Victor Le Gall.
- 1898-1900. Guillaume Glémarec.
1900. Clet-Yves Arhan.

MONUMENTS CELTIQUES (1)

1. — Aux dépendances du village de Saint-Adrien, sur une pointe de terres et de rochers appelée Lanrougouarec, et entourée sur trois de ses côtés par un repli de la rivière Ellé, se trouve une forteresse (celtique ?) formée d'une tour carrée de 14 mètres de côté à l'intérieur, et

(1) *Bulletin de la Société Archéol.*, IV, p. 86.

dont les murs, encore apparents et construits en pierres sèches ont une épaisseur de 1 m. 10. Cette tour est défendue du côté de la terre par trois lignes d'épais retranchements hauts de 3, de 8 et de 6 mètres séparés par de larges douves.

Sur le plateau qui domine cette forteresse et à une distance de 15 mètres du dernier retranchement est une enceinte retranchée de 60 mètres de côté et dont les parapets ont une élévation de 2 mètres.

2. — Au village de Menebré, dans un champ qui borde à droite le chemin de Saint-Adrien à la forteresse qui vient d'être décrite, est une petite enceinte de 18 mètres sur 10, renfermant des traces d'habitation de forme rectangulaire.

Le *Bulletin Académique de Brest* (1876), signale sur la route de Quimperlé, vis-à-vis la propriété de M. de Keroualan, une pierre à peu près sphérique d'environ 1 m. 50 de diamètre, percée de plusieurs excavations circulaires, sous lequel on a trouvé un vase contenant des cendres.

FAMILLES NOBLES

Bizien, Sr de Kerigomarch. *Écartelé aux 1^{er} et 4 d'argent à la fasce de sable, accompagné en chef d'une étoile de gueules et en pointe d'un croissant de même, qui est Bizien; aux 2 et 3 contrecartelé, au 1^{er} et 4 de gueules plein aux 2 et 3 de sable à la croix d'argent, qui est du Léopard. Devise: Virtus ut astra micat.*

Fraval, Sr de Kervégant. *De gueules à la croix endentée d'argent.*

Gauvain, Sr de La Roche Moysan. *D'or à la fasce de gueules chargée d'une fleur de lys d'argent.*

Geffroy, Sr de Kervégant. *D'argent à l'aigle de sable*

armé et becqué de gueules, chargée sur l'estomac d'une croix pattée d'azur. Devise: Volabit sicut aquila.

Kerjosse, Sr de Kernech. *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 billettes de même.*

Du Leslay, Sr de Feunteinio. *D'argent au lion d'azur armé lampassé et couronné de gueules.*

Monistrol, Sr de la Roche-Moysan (par acquet). *De sinople à un mont de six coupeaux d'or, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

Penboat, Sr de la Villeneuve et de Pélan. *D'azur à 3 croix pattées, au pied fiché d'or.*

Rohan, Baron de la Roche-Moysan. *De gueules à 9 mailles d'or, 3. 3. 3.*

Tinténac, Sr de la Roche-Moysan. *D'or à deux jumelles d'azur au bâton de gueules brochant en bande sur le tout, ou d'hermines au croissant de gueules, qui est Quimerc'h.*

Botderu. *D'azur au chevron d'or accompagné de billettes de même. Devise: Bepret crenv.*

Fournas. *D'argent à 3 fasces d'azur, au griffon d'or couronné d'azur, brochant.*

PRÊTRES ORIGINAIRES DE LA PAROISSE D'ARZANO
DE 1801 A 1900

MM.

1. — Moëlo, Yves, né le 27 Avril 1794, prêtre le 27 Mai 1820, chanoine honoraire, secrétaire de l'Évêché, décédé le 18 Février 1881.

2. — Stanguennec, Paul, né le 16 Janvier 1795, prêtre le 21 Décembre 1820, mort, recteur de Moëlan, le 8 Juillet 1865.

3. — Robic, Jacques, né le 2 Mars 1798, prêtre le 29 Juillet 1821, mort le 4 Octobre 1831.

4. — Stanguennec, Jacques-Joachim, né le 27 Août 1802,

prêtre le 8 Août 1830, ancien recteur d'Esquibien, mort le 26 Octobre 1878.

5. — Stanguennec, Benjamin, né le 22 Octobre 1823, prêtre le 18 Décembre 1847, mort le 17 Avril 1862.

6. — Michel, Mathurin, né le 8 Janvier 1827, prêtre le 29 Juillet 1855, mort le 11 Décembre 1870, vicaire à Plo-névez-du-Faou.

7. — Esvan, Jean-Marie, né le 26 Mars 1872, prêtre le 19 Septembre 1896, Père du Saint-Esprit.

(A suivre.)



ARCHITECTURE BRETONNE

Étude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

CROIX & CALVAIRES

Si notre diocèse de Quimper est le pays classique des clochers à jour, on peut dire tout aussi bien qu'il est le pays des CALVAIRES. En aucune contrée ils ne se dressent aussi nombreux, et si, par un coup de baguette de fée on pouvait, pareils aux alignements des menhirs de Carnac, ranger en une vaste plaine tous les calvaires, toutes les croix de granit de cette terre bretonne, on aurait un spectacle étrange et saisissant et aussi une exposition d'art sans pareille ; on aurait devant soi un ensemble d'œuvres originales, singulières, variées, pittoresques, formant une école à part, et qui serait comme la traduction de l'esprit artistique de ce peuple, en même temps que de son état d'âme, de ses croyances, de ses aspirations, je pourrais dire : de ses pensées et de ses rêves. Car chez nous chaque croix de carrefour a son âme propre, son histoire, sa légende, son rôle dans la vie du village et de la paroisse ; mais une vénération plus grande s'attache aux calvaires en raison de l'importance de leurs



Clocher de Ploaré.

sculptures. C'est le vrai pays des croix, et l'usage de les dresser sur le bord des chemins remonte aux premiers temps du christianisme.

D'après le récit de Conrad, archidiacre de Salisbury (1), composé en 1167, mais qui, d'après la plupart des critiques, doit être considéré comme apocryphe, Drennalus, disciple de Joseph d'Arimatee, vint à Morlaix vers l'an 72, sous le pontificat de saint Lin ; il évangélisa cette ville, y édifia un petit oratoire, qui devint ensuite la chapelle de Saint-Jacques, près la halle ; et à l'une des avenues de la ville, près de la fontaine à l'entrée du monastère des Carmélites, il érigea une colonne au haut de laquelle il éleva une croix, et dessous une petite niche il posa une image de Notre-Dame (2). Voilà donc la première croix bretonne qui soit mentionnée, à tort ou à raison.

Les plus anciens monuments authentiques de ce genre nous sont indiqués par M. de la Borderie (3) ; parlant des fouilles opérées à l'île Lavré, où saint Budoc établit un monastère et une école à la fin du v^e siècle, il rapporte que, dans le cimetière joignant l'église monastique, *Beret ar Chapel*, on découvrit deux croix de granit dont le fût et les croisillons sont de forme carrée ; le développement des croisillons est de 60 centimètres, le fût est brisé un peu au-dessous des croisillons. Il est probable que ces croix datent de cette époque lointaine et qu'elles surmontaient quelques-unes des tombes nombreuses de moines qu'on a trouvées dans cette exploration.

Dans son second volume, p. 297, le même historien nous dit que : « Le ix^e siècle couvrit la Bretagne de ces

(1) *Descriptio utriusque Britanniae*, lib. IX, cap. 56.

(2) *Vie des Saints de la Bretagne-Armorique*, par Albert Le Grand, de Morlaix, F. P., édition de 1901, p. 253*-254*.

(3) *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 296.

lourdes et massives croix de granit dont celle de Lavré offre un bon type, si ce n'est que, dans celles restées debout çà et là aux carrefours de nos vieux chemins ou auprès de nos vieilles chapelles, les croisillons s'élargissent la plupart du temps en forme rudimentaire de croix pattée. Parmi ces croix, il en est qui remontent à l'époque mérovingienne ; mais une très ancienne tradition recueillie au xv^e siècle par un érudit breton très curieux des vieilles légendes populaires en attribuait l'érection à Charlemagne, c'est-à-dire au ix^e siècle. » « *Is princeps (Carolus Magnus) præ cæteris zelosus fuit et devotus in erigendis crucibus, et adhuc nunc patent multis in locis in Britannia* » (1).

D'autres croix anciennes, plantées sur le vieux chemin de Questembert à Peaule (Morbihan), sont regardées par la tradition populaire comme des souvenirs et des trophées de la bataille dans laquelle Alain le Grand défit les Normands en 888. De même, à Plourivo et à Lancerf, non loin de Paimpol, dans les Côtes-du-Nord, on trouve de vieilles croix, mémorial de la victoire remportée par Alain Barbetorte sur Incon, chef des Normands, en 936.

Ces croix mérovingiennes et carolingiennes ont pour caractère saillant leur physionomie solide, massive et en même temps leur peu d'épaisseur eu égard à leurs autres dimensions. Granit ou schiste, ce caractère est le même, elles semblent taillées dans une lame de pierre. La plupart du temps leurs croisillons tendent à s'élargir un peu vers leurs extrémités. Elles sont généralement dépourvues d'ornementation, mais les croix de Questembert sont ornées de sculptures figurant des lances à crochets, comme mémorial de la bataille et de la victoire.

(1) Jean Rioche : *Compendium temporum et historiarum ecclesiasticarum*. Paris, 1576, f^o 495 v^o. — Bibl. Nat., Impr. H. 2089.

A-t-on élevé des croix à l'époque romane, au XI^e et au XII^e siècle ? Il semble qu'on en a élevé bien peu, il n'en reste qu'un seul exemplaire, c'est la croix dite des Apôtres, entre l'Hôpital-Camfrout et Logonna-Daoulas. Le fût est une sorte de menhir à quatre faces ; sur l'une de celles-ci on a sculpté sur trois zones différentes les effigies des douze apôtres en douze petites nichettes à plein cintre. Plus haut est l'image de Notre-Seigneur en plus grande dimension. La croix qui surmonte ce fût est absolument primitive comme celles dont il vient d'être parlé précédemment.

Viollet-le-Duc (1) donne le dessin de quelques croix du XIII^e siècle ; il ne semble pas qu'il en reste dans ce pays, pas même du XIV^e siècle, si ce n'est peut-être celle du cimetière de Scaër, où le Christ et la Vierge adossés sont surmontés de dais à rampants aigus pourvus de crochets feuillagés. Les plus anciennes croix, ayant une certaine importance, ne remontent qu'au XV^e siècle, encore sont-elles très rares, tandis qu'au XVI^e siècle elles se multiplient extraordinairement.

On s'accorde à attribuer à Michel Colombe quelques-unes de nos vieilles croix bretonnes, comme celle du cardinal de Coëtivy, près de l'église du Folgoat, et l'on dit que ce fut là comme son apprentissage, avant qu'il allât se perfectionner à Dijon et ensuite fonder son école de sculpture à Tours. Mais en fait d'attributions d'origine nous ne pouvons guère que nous livrer à des conjectures, les vieux imagiers ne nous ont point laissé leurs noms, et parmi tant de monuments il n'y en a qu'un seul à porter une signature : le calvaire de Pleyben.

Laissant de côté les croix de moindre importance,

(1) *Dictionnaire d'architecture*, t. IV, p. 434 à 437.

abordons tout de suite les calvaires et divisons-les en trois catégories :

1^o Les calvaires de premier ordre, composés d'un grand massif de maçonnerie de granit, plus ou moins orné et mouluré, autour duquel se développe en deux zones superposées toute une série de scènes de l'enfance, de la vie et de la Passion de Notre-Seigneur, le tout surmonté d'un crucifiement comprenant la croix du Sauveur et celles des deux larrons, sans compter un certain nombre de bourreaux avec le centurion et des princes du peuple à cheval ;

2^o Les calvaires secondaires, qui comportent un massif de plus petite dimension et un seul rang de personnages adossés à ce massif ou surmontant la plate-forme ;

3^o Les calvaires de troisième ordre, qui comprennent la croix du Sauveur avec celles des deux larrons, et différents personnages groupés ou isolés, adossés ou accostés à ces croix, et constituant ainsi des ensembles pleins de style et d'originalité.

Calvaires de premier ordre.

Quelle est l'idée qui a donné naissance à ces grandes pages d'histoire sculptées dans la pierre ? La Passion du Sauveur est un des grands sujets des méditations du peuple breton, et entre tous les sermons de l'année, celui de la Passion, qui est prêché pendant une heure et demie et deux heures le dimanche des Rameaux ou le Vendredi-Saint, est celui qui est le plus impatiemment attendu, le plus attentivement écouté, celui qui laisse les impressions les plus profondes et les plus durables.

C'est pour perpétuer ce souvenir dans les esprits, pour

mettre sous une forme palpable toutes les scènes du récit évangélique, pour montrer le prix que nous devons attacher à ce mystère de notre Rédemption, que l'on a figuré dans le granit les différentes scènes du drame du Calvaire, comme on les a représentées en couleurs éclatantes dans plusieurs de nos verrières anciennes. C'est aussi peut-être pour faire comme une suite et un pendant aux histoires de l'Ancien Testament sculptées dans plusieurs de nos porches, comme à Guimiliau, Landivisiau, Bodilis, Pen-cran ; et si d'un côté l'on montre la tentation et la chute de nos premiers parents avec ses conséquences terribles et douloureuses, de l'autre on voit comment s'est faite la réparation, et au prix de quelles souffrances s'est opéré notre rachat.

Les calvaires de premier ordre sont au nombre de six : ceux de *Notre-Dame de Tronoën*, 1470-1490 ; Plougouven, 1554 ; Guimiliau, 1581 ; Plougastel-Daoulas, 1602 ; Saint-Thégonnec, 1610 ; Pleyben, 1650.

Tronoën. — Le premier, par ordre chronologique, est celui de Notre-Dame de Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon, à huit kilomètres à l'Ouest de Pont-l'Abbé. La chapelle actuelle, assez vaste et de construction monumentale, doit dater de la seconde moitié du xv^e siècle, d'après tous les caractères de son architecture. A-t-elle succédé à un sanctuaire antérieur ? On ne le sait pas. Ce qui est vrai, c'est qu'elle domine un immense plateau, qui s'en va en pente douce vers la mer, et qui a été très anciennement le centre d'une occupation gauloise à laquelle s'est superposée une occupation romaine. C'est ce qui résulte des explorations longues et laborieuses faites par M. P. du Chatellier, et qui lui ont livré des armes et des monnaies gauloises et romaines, des fragments d'idoles et de statuettes, de la poterie, des fibules, des instruments de labour et de ménage, des restes nombreux d'habitations, le tout enfoui à

2 mètres de profondeur sous une épaisse couche de sable apporté du littoral par les vents d'Ouest.

Le calvaire qui avoisine la chapelle, du côté Midi, semble de la même date que cet édifice. C'est un massif en pierres de taille, de forme rectangulaire, mesurant 4 m. 50 sur les grands côtés et 3 m. 15 sur les deux petits. Tout autour règne un banc de 0 m. 45 de hauteur, et au-dessus du soubassement, à 1 m. 75 du sol, court une corniche qui sert de support à une première série de scènes sculptées. A un mètre plus haut, un grand larmier saillant semble faire abri au-dessus des personnages et est couronné par un second rang de statues. La plate-forme est surmontée de la croix du Sauveur et de celles des larrons.

Dans chaque bloc de granit sont sculptés deux ou trois personnages, quelquefois plus, de sorte que chaque scène comprend un ou deux blocs selon le nombre des personnages qui en font partie. Nous énumérerons les différentes scènes dans l'ordre où elles sont rangées.

La série des représentations commence au dernier tableau de la façade Est, et elle se continue sur la façade Nord, puis sur le côté Ouest, en contournant le calvaire dans le sens de la lecture.

PREMIÈRE SÉRIE, RANG INFÉRIEUR

1^o Annonciation. — L'Ange Gabriel, tenant un grand phylactère, est tourné vers la Sainte-Vierge qui est agenouillée sur un prie-Dieu. Entre les deux se trouve un vase de forme élancée d'où s'élève un lis autour duquel s'enroule un autre phylactère. Généralement, dans les représentations analogues de l'Annonciation, des banderoles portent ces textes : *Ave gratia plena. — Ecce ancilla Domini* ; mais ici il semble qu'il n'y ait jamais eu d'inscription. Sur le prie-Dieu de la Sainte-Vierge est un

coussin soutenant un livre ouvert. Le dessous du meuble forme une petite bibliothèque renfermant huit livres d'heures, de différentes dimensions, posés à plat et ornés de riches fermoirs.

La même disposition de livres dans un prie-Dieu se trouve dans les sculptures des stalles de la cathédrale d'Amiens.

Côté Nord. — Les deux scènes de ce côté sont sculptées en pierre de Kersanton et d'un travail très fin, tandis que toutes les autres sont en granit ordinaire qui a été un peu rongé par l'air salin de l'Océan.

2° Visitation. — Sainte Élisabeth s'avance pour embrasser la Sainte-Vierge.

3° Adoration des Mages. — Saint Joseph est endormi auprès de l'âne et du bœuf. Il est coiffé d'un capuce et a son bâton à côté de lui.

La Sainte-Vierge est couchée dans un lit d'osier, la tête reposant sur un coussin, la poitrine découverte et nue, les mains tendues vers un personnage jeune, à chevelure opulente, et vêtu d'une robe longue, qui de la main gauche tient un globe ou une pomme, tandis que de la droite il montre le ciel. Plus loin les trois mages portent leurs présents. Le premier, à genoux et sans couronne, présente un calice ou une coupe; les deux autres, debout et couronne en tête, portent des urnes.

Quel peut être cet adolescent qui porte un globe et semble parler à la Sainte-Vierge? Est-ce un berger, est-ce un serviteur des Mages? Ne serait-ce pas l'Enfant Jésus figuré sous les traits qu'il devait avoir à l'âge de dix ou douze ans? Il est difficile de le préciser; mais ce qu'il faut observer, c'est que toute représentation de l'Enfant Jésus, nouveau-né, fait défaut dans cette scène.

4° *Côté Ouest.* — Présentation de l'Enfant Jésus au Temple. — Saint Joseph, appuyé sur un bâton, se tient

derrière la Sainte-Vierge, qui présente l'Enfant Jésus nu et debout sur une table. Le Grand-Prêtre, revêtu d'une sorte de chasuble et d'une mitre, le reçoit dans ses bras.

5° Baptême de Notre-Seigneur. — Le Sauveur est à genoux et saint Jean lui verse de l'eau sur la tête avec un pot à eau. Un ange tient respectueusement la sainte robe de Notre-Seigneur. C'est une tradition que l'on trouve partout où a été figurée cette scène: au porche de Guengat, aux baptistères de Lampaul et de Guimiliau, etc.

6° Plus loin on retrouve la même représentation répétée presque identiquement: ce doit être saint Jean conférant le baptême à un des Juifs venus pour l'écouter.

7° *Côté Sud.* — Le premier panneau de ce côté est sculpté en bas-relief presque méplat sur une dalle de pierre; il est un peu fruste et assez difficile à interpréter. Il semble que ce soit un tableau étranger à l'ensemble du monument et qui est venu s'y interpoler sans faire partie de l'idée primitive. Le personnage principal est Notre-Seigneur assis sur un arc-en-ciel, les deux mains élevées, dans l'attitude qu'on lui donne dans les représentations du jugement dernier.

A sa droite, on croit reconnaître la Vierge à genoux et suppliante, à sa gauche, un ange jouant de la trompette et deux ou trois morts sortant du tombeau; au haut, un ou deux anges, tenant, semblerait-il, les instruments de la Passion. Tout à fait dans le côté, Adam et Ève au pied de l'arbre du bien et du mal, autour duquel est enroulé le Serpent, et au haut de l'arbre, un ange, les mains étendues vers Adam.

Si quelques-unes de ces figures, qu'on peut seulement soupçonner, existent réellement, c'est là un jugement dernier; sinon, c'est la création ou le Seigneur reprochant leur faute à nos premiers parents.

8° La dernière Cène. — Six personnages seulement assis

à table avec Notre-Seigneur. Saint Jean a la tête appuyée sur la poitrine de son Maître.

9° *Côté Est.* — Lavement des pieds. — Onze personnages. Saint Pierre a les pieds plongés dans un bassin ; Notre-Seigneur est à genoux devant lui.

10° Prière au Jardin des Oliviers. — Notre-Seigneur est à genoux ; les trois disciples sont endormis. Le jardin, selon les représentations conventionnelles de l'époque, est figuré par deux arbres en forme de champignons.

DEUXIÈME SÉRIE, RANG SUPÉRIEUR

11° Flagellation. — Le Sauveur est attaché à la colonne. Un bourreau tient des verges ; le second bourreau manque.

12° *Côté Nord.* — La Sainte-Vierge et les trois Marie.

13° Notre-Seigneur outragé par les soldats. — Il est assis, les yeux bandés.

14° *Côté Ouest.* — Pilate se lavant les mains.

15° Notre-Seigneur lié. — Emmené par deux bourreaux.

16° Portement de croix. — Notre-Seigneur est conduit par deux bourreaux et suivi des deux larrons, qui sont aussi chargés de leurs croix.

17° *Côté Sud.* — Résurrection. — Le Sauveur, tenant une croix comme étendard, sort de son tombeau ; deux des gardes tombent à la renverse, deux sont assis et comme endormis, un cinquième est debout.

18° Descente de Notre-Seigneur aux limbes. — Les limbes sont représentés par la gueule d'un monstre. De cette gueule ouverte sortent deux petits personnages nus, Adam et Ève, personnification des justes de l'Ancien Testament, qui vont au-devant du Sauveur. Celui-ci tient un étendard ou une banderole.

Cette représentation, ingénieuse et traditionnelle, a été

imitée dans les autres calvaires qui ont été sculptés postérieurement ; mais l'idée y a été moins bien comprise et infidèlement traduite, car au lieu d'exprimer le séjour des justes, on a semblé figurer le véritable enfer des damnés ; on y voit des démons qui précipitent des malheureux dans la gueule du monstre de laquelle sortent des flammes abondantes.

19° *Noli me tangere.* — Notre-Seigneur après sa résurrection apparaît à Marie-Madeleine qui le prend d'abord pour le jardinier de l'endroit et, après l'avoir reconnu, se jette à ses pieds et veut embrasser ses genoux. Le Maître lui répond : « Ne me touchez pas », *Noli me tangere.* Notre-Seigneur tient une banderole qui s'enroule autour d'un des arbres.

Là finit la série des tableaux figurés autour du monument.

Sur la plate-forme du massif sont dressées la croix du Sauveur et celles des deux larrons.

A côté du Sauveur crucifié sont quatre anges qui recueillent dans des calices le sang précieux coulant de ses plaies sacrées. Au pied de la croix du Sauveur sont les statues de la Sainte-Vierge et de saint Jean. Au pied de la croix du bon larron est un saint moine à genoux, les mains jointes et semblant être saint François d'Assise.

Du côté Est, derrière la croix du Sauveur, est représentée Notre-Dame-de-Pitié : la Sainte-Vierge tient sur ses genoux le corps inanimé de son Fils. Deux petits personnages ou anges, à ses côtés, compatissent à ses douleurs et relèvent respectueusement son voile.

Derrière la croix du mauvais larron, la Véronique tient la Sainte-Face. Derrière la croix du bon larron se voit saint Jacques, reconnaissable à son chapeau de pèlerin, à son bourdon et à son aumônière.

Ce monument que nous venons de décrire est d'un

effet saisissant à côté de cette chapelle isolée au milieu d'une vaste campagne et planant sur un immense désert. Ce qui lui donne encore une physionomie plus étrange, c'est son aspect de désolation et d'abandon, les pierres disjointes et rongées par les éléments, l'art primitif et demi-barbare des personnages sculptés, les trois croix penchées d'un côté et de l'autre et comme ébranlées par l'effort des ouragans.

Ce calvaire de Tronoën est d'autant plus intéressant qu'il a servi comme de modèle aux cinq autres qui l'ont suivi et dans lesquels on constate le même genre et le même ordre de représentations. Il n'y a de différence que dans la perfection et le plus ou moins de correction de groupes, et aussi dans le style particulier de chacun des monuments, correspondant à l'époque de son érection.

Plougouven. — Ici, le massif du calvaire est un octogone dont les côtés mesurent 1 m. 70, ce qui donne environ 4 m. 20 de largeur et de profondeur, sur 4 mètres de hauteur, avec colonnettes rondes sur les angles et deux rangs de corniches qui servent de supports à deux séries de scènes sculptées, lesquelles sont à peu près les mêmes qu'au calvaire de Tronoën, mais mieux exécutées, plus correctes et moins primitives, parce que l'art a fait du progrès et que les groupes sont sculptés dans une pierre plus fine, le Kersanton, qui se prête à toutes les délicatesses du ciseau. Je ne décrirai pas ces groupes en détail, me réservant pour le calvaire de Guimiliau qui a plus de développement, plus d'importance et d'originalité. Je signalerai seulement, au-dessus du pan Nord, la statue de saint Yves, patron de la paroisse. Ce saint patron et modèle des avocats est représenté vêtu d'une robe, d'une cotte et d'un camail à capuce, coiffé d'une barrette ou bonnet carré et tenant un parchemin de la main droite. Sur le socle carré qui supporte son image est gravée cette

inscription gothique qui donne la date du monument : *Ceste Croix fust fayte lan M. V^e LIIII a lhonneur de Dieu et N^{tre}-Dame de Pitié et Monseigneur S^t-Yves. — Priés Dieu pour les Trépassés.*

Les croix du Sauveur et des larrons, qui avaient été abattues et brisées, ont été rétablies, il y a quelques années, d'après les modèles anciens, et sur les premiers croisillons de la croix principale on retrouve les cavaliers traditionnels.

On dit qu'autrefois toutes les statues de ce calvaire étaient peintes et dorées. En effet, dans les plis des vêtements on remarque encore des traces de peinture et de dorure, et on en retrouve d'autres exemples dans le pays.

Guimiliau. — La disposition générale de ce calvaire consiste dans un massif carré, accosté à ses angles de quatre ailes ou gros contreforts percés d'étroites arcades entaillant les angles et réduisant la partie inférieure de ce carré à la forme octogonale. Au-dessus règne la première série des représentations, et la seconde se trouve sur la plate-forme. Ces arcades, ces contreforts, les corniches aux vigoureuses moulures, les groupes de personnages se détachant sur les parois du monument, ou se profilant sur le ciel, donnent à l'ensemble un mouvement et un relief étranges. Joignez à cela l'originalité des costumes, la vie des physionomies et des figures, la nervosité et la désinvolture de certaines attitudes, et vous admettrez que ce calvaire de Guimiliau est le plus remarquable des calvaires bretons, le plus curieux, le plus intéressant, le plus instructif à étudier. Il n'a pas la correction un peu raide et froide de ceux de Pleyben et de Plougastel, mais il traduit mieux l'esprit et les mœurs de l'époque où il a été construit. Dans les bourreaux et les soldats qui entourent Notre-Seigneur dans les différentes scènes de sa Passion, ne reconnaît-on pas réellement la soldatesque du

temps de Henri III, les soudards brutaux, fanfarons, joyeux viveurs, prenant part à une scène carnavalesque, et menant avec leurs tambours et leurs olifants un véritable charivari ?

Sur la paroi Ouest, encadré entre deux colonnes cannelées, est un petit autel surmonté de la statue de saint Pol de Léon. Les colonnes portent une frise sur laquelle on lit cette inscription et cette date :

AD . GLORIAM . DOMINI . 1581 . CRUX . EGO . FACTA . FUI

Sur la façade de chacun des contreforts est assis un des quatre évangélistes écrivant dans un livre posé sur un pupitre ; quelques-uns sont coiffés de la barrette ou bonnet de docteur.

Les scènes sont un peu bouleversées et dans un ordre irrégulier ; je les cite en rétablissant l'ordre naturel et historique :

1. — Annonciation.
2. — Visitation.
3. — Nativité de l'Enfant-Jésus. — Les anges et les bergers l'entourent pour l'adorer et lui offrir leurs hommages.
4. — Adoration des Mages. Au bas de ce groupe est la date 1588.
5. — Présentation au temple.
6. — Fuite en Égypte.
7. — Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean.
8. — Entrée à Jérusalem.
9. — Dernière cène.
10. — Lavement des pieds.
11. — Prière et agonie au Jardin des Oliviers.
12. — Trahison de Judas.
13. — Saint Pierre coupe l'oreille de Malchus.
14. — Flagellation, Notre-Seigneur attaché à la colonne.
15. — Couronnement d'épines.
16. — Notre-Seigneur, couronné d'épines, lié par des

cordes et tenu par des bourreaux, est moqué et conspué.

17. — Notre-Seigneur, les yeux bandés, est outragé par la valetaille.

18. — Notre-Seigneur condamné à mort. — Pilate se lave les mains ; il est assis dans un fauteuil à dais et à dossier. A ses pieds est un chien.

19. — Portement de croix. — Notre-Seigneur est entouré de soldats dont les uns battent du tambour, les autres sonnent de l'olifant, d'autres le tirent ou le poussent ; c'est une scène extraordinairement mouvementée, et en même temps très intéressante comme étude des costumes militaires de cette époque.

20. — La Véronique tenant le voile de la Sainte-Face.

21. — Crucifiement. — La croix est dressée au milieu de la plate-forme. De chaque côté de Notre-Seigneur, sur les croisillons, sont la Sainte-Vierge et saint Jean, et derrière, adossés, saint Pierre et saint Yves. N'y avait-il pas autrefois double croisillon, pour supporter les deux cavaliers que l'on voit maintenant sur le petit arc de triomphe qui fait entrée du cimetière ? et de plus, les croix des deux larrons n'ont-elles pas existé ? Il est à croire que pendant la Révolution les trois croix auraient été renversées, et qu'on n'aurait fait qu'une restauration partielle.

22. — Descente de Notre-Seigneur aux limbes, ou plutôt aux enfers, car c'est bien la figuration de l'enfer que cette gueule monstrueuse remplie de flammes, au milieu desquelles sont des damnés, et dans laquelle des démons poussent et entraînent *Catell-Gollet*, femme damnée qui revint après sa mort pour dire son malheur irréparable, et dont l'histoire fut chantée au long dans les complaintes ou *guerz* de cette époque. Ce tableau n'est pas complet, ou a été bouleversé, car, à quelque distance, on voit Adam et Ève qui avancent au-devant de Notre-Seigneur venant pour leur annoncer leur délivrance.

23. — Descente de croix.

24. — Mise au tombeau. — Autour du corps inanimé de Notre-Seigneur sont la Sainte-Vierge et les trois Marie, Joseph d'Arimathie, Nicodème et Gamaliel, tenant la couronne d'épines. Un autre personnage en chapeau et deux en barrette assistent à cette scène.

25. — Résurrection. — Notre-Seigneur plein de vie et de force sort du tombeau ; les gardes sont renversés à terre ; cependant deux d'entre eux restent debout et regardent Notre-Seigneur avec un mélange d'étonnement et d'effronterie.

Autrefois tous les personnages de ce calvaire étaient couverts de grandes plaques de lichen blanc qui faisaient des taches singulières, contrariant les plis des draperies et des costumes, ainsi que les physionomies si expressives des figures. Depuis quelques mois, tout le monument a été lavé et brossé, et si le pittoresque ou la dénaturation chère à quelques archéologues y a perdu, la lecture des scènes si vivantes et si variées y a beaucoup gagné.

Ce qui ajoute encore à la beauté et au pittoresque du calvaire de Guimiliau, c'est le cadre qui l'entoure et avec lequel il s'harmonise si bien : le vieux cimetière avec ses tombes serrées, le petit arc de triomphe qui en forme l'entrée principale, l'église avec son clocher gothique, son admirable porche de 1606-1617, ses larges gâbles couronnés de lanternons, la sacristie circulaire entourée de quatre demi-coupoles, et enfin la chapelle Sainte-Anne, ancien ossuaire de 1648, toute tapissée de colonnes et pilastres accostant la porte et les fenêtres en plein cintre, avec petite chaire extérieure fort originale.

Plougastel-Daoulas. — La disposition générale est la même qu'à Guimiliau : sur la façade principale, un autel encadré entre deux colonnes cannelées et surmonté des statues de saint Pierre et de saint Sébastien ; arcades per-



Pleyben.

cées dans les contreforts ; évangélistes assis dans des niches aux quatre angles, et série analogue des scènes représentées. Mais ici il n'y a plus le même laisser aller, la même désinvolture dans la démarche et les gestes des personnages, il y a plus de correction, plus de dignité et de recueillement ; mais aussi peut-être un peu trop de tristesse et de rigidité.

Les trois croix qui dominant l'ensemble sont plus complètes. Autour de Notre-Seigneur sont des anges qui recueillent dans des calices le précieux sang coulant de ses cinq plaies. Des deux côtés, sur les croisillons supérieurs, deux cavaliers dont l'un, saint Longin, devait tenir une lance pour percer le côté sacré du Sauveur, et pour indiquer qu'il a la vue basse il fait le geste traditionnel de mettre la main gauche au-dessus de ses yeux. Sur le croisillon inférieur, la Sainte-Vierge et saint Jean, puis Notre-Dame-de-Pitié ; derrière, adossés, saint Pierre et un autre saint, au milieu, le Christ ressuscité, et plus haut l'*Ecce-Homo*.

C'est un véritable prodige d'équilibre que de faire tenir sur ces colonnes si hautes et sur ces croisillons de pierre tous ces personnages et ces groupes compliqués, sans que les vents les plus violents soient parvenus à les ébranler, et il en est ainsi pour une quantité de croix bretonnes. Des deux côtés sont les croix des deux larrons, avec un ange au-dessus de celui de droite et un démon au-dessus de celui de gauche, prêt à saisir son âme pour la conduire en enfer.

L'inscription qu'on lit sur le massif a été un peu bouleversée par une interversion des pierres lors d'une restauration ; il faut la rétablir ainsi :

1604. I. KGVERN. I. THOMAS : FAB
O : VIGOVROVX : CURE

Plus bas, sur la frise :

CE : MACE : FVT : ACHEVE : A : LA : 1602
M : A CORR : F : PERIOV : I : BAOD : CURE

Saint-Thégonnec. — Le calvaire, quoique de moindre importance que ceux précédemment étudiés, mérite cependant une description, d'autant plus qu'il est entouré d'un cadre incomparable : arc de triomphe couronné de lanternons, unique dans son genre, ossuaire monumental, le plus beau de Bretagne, passage couvert, faisant arcade à l'angle de l'église, porche magistral, surmonté d'un puissant clocher, couronné par des dômes superposés.

La croix qui surmonte le massif carré offre beaucoup d'analogie avec celle du calvaire de Plougastel et avec celles de Locmélar, Lopérec, Saint-Ségal, etc...

1. — Notre-Seigneur en croix, avec quatre anges, recueillant dans des calices son précieux sang.
2. — Sur les branches du croisillon supérieur, saint Longin à cheval et un autre cavalier.
3. — Sur le croisillon inférieur, les statues doubles adossées ont été mal placées et les unes retournées, de sorte qu'il faudrait les rétablir ainsi : en avant, la Sainte-Vierge et saint Jean, à l'arrière saint Pierre et saint Yves.
4. — Au milieu, sur l'avant, la Sainte-Vierge couronnée portant l'Enfant-Jésus dans ses bras.
5. — A l'arrière, un Christ à la colonne et un *Ecce-Homo*.
6. — En bas, sur le massif, en rétablissant bien les choses dans l'ordre : la condamnation de Notre-Seigneur, Pilate se lavant les mains.
7. — Flagellation.
8. — Notre-Seigneur, les yeux bandés, souffleté, conspué.
9. — Couronnement d'épines.
10. — Portement de croix.

11. — La Véronique.
12. — Descente de croix.
13. — Mise au tombeau.
14. — Résurrection.
15. — Au-dessus du petit autel, adossé au massif, est une statuette de saint Thégonnec, avec un chariot attelé d'un âne et d'un cerf. On dit que c'est dans ce chariot qu'il transporta toutes les pierres pour la construction de son église.

Pleyben. — Ce calvaire, qui se trouve maintenant à 30 ou 40 mètres de l'église, était primitivement tout près du grand porche, comme l'indique l'inscription gravée sur le socle de la statue de saint Germain, le patron :
EN . L'HONNEUR . DE . DIEU . ET . NOTRE . DAME
ET . MONSEIGNEUR . S . GERMAIN . CESTE . CROIX
FUST . COMMENCE.

Ici encore sont percées des arcades pour rendre la masse plus légère, mais au lieu d'être pratiquées dans les contreforts, ce sont deux voûtes en berceau qui se croisent dans le grand carré, en formant au milieu une voûte d'arête avec clef.

Les différentes scènes donnent une série de trente tableaux en comptant les cavaliers qui sont campés sur la plate-forme, ainsi que la croix de Notre-Seigneur et celles des larrons. Ceux-ci ont leurs noms inscrits sur les chapiteaux des fûts qui portent leurs croix : *Dismas* et *Gismas*.

Il faut monter à la hauteur des personnages, ou les examiner avec une bonne jumelle pour bien voir tout ce qu'il y a d'expression et de finesse dans leurs physionomies, pour saisir tous les détails de leurs costumes.

Sur la face Est, au-dessous de la représentation de la Cène, se trouve cette inscription : FAIST : A : BREST :
PAR : M : IV : OZANNE : ARCHITECTE.

Et sous le lavement des pieds : TV : MIHI : LAVAS : PEDES : 1650.

Cette famille Ozanne, de Brest, a fourni des dessinateurs et des ingénieurs de la marine, des architectes et des peintres qui ont laissé des œuvres remarquables. C'est la seule signature que l'on trouve sur nos calvaires bretons ; et par ailleurs je ne connais qu'une seule signature de sculpteur : R. Doré, que l'on trouve au bas d'une statue, à l'entrée du porche de Saint-Thégonnec, 1625, et sur la cuve baptismale de Plouédern, 1614.

Calvaires de deuxième ordre.

Ils semblent tous dater du xvi^e siècle ; je les donne ici par ordre alphabétique des paroisses auxquelles ils appartiennent :

Brasparts. — Dans le cimetière de l'église paroissiale.

Briec. — Chapelle de Saint-Vennec, 1556.

Cléden-Poher, 1575.

Édern. — A l'ancienne chapelle de Saint-Maudez. — Ruiné.

Ergué-Gabéric. — Kerdévet.

Forêt-Fouesnant (La). — Formant aussi chaire extérieure.

Gouézec. — Chapelle de Notre-Dame-des-Fontaines, 1554.

Guengat. — Cimetière.

Landrévarzec. — Chapelle de Notre-Dame de Quilinen.

Meilars. — Chapelle de Notre-Dame de Confors.

Quéménéven. — Chapelle de Notre-Dame de Kergoat.

Saint-Hernin. — A Kerbreudeur. — En partie ruiné.

De chacun de ces calvaires, donnons une courte description :

Brasparts. — Massif surmonté de la croix de Notre-Seigneur et de celles des deux larrons. Groupe de Notre-Dame-de-Pitié, et au dos saint Michel terrassant le démon.

Briec. — A la chapelle de Saint-Vennec, à 16 kilomètres de Quimper, au bord de la route de Châteaulin, deux massifs triangulaires superposés l'un à l'autre, et autour desquels sont rangés les douze apôtres, avec leurs noms inscrits en latin sur les socles, et un article du *Credo*, en belles lettres gothiques, sur la banderolle qu'ils tiennent de la main. Au pied de la croix, par devant, se trouve le groupe de Notre-Dame-de-Pitié entourée des saintes Femmes et tenant le corps de son divin Fils sur ses genoux. Plus haut, la Madeleine, les mains jointes, la tête baissée et pleurant, puis de chaque côté, la Sainte-Vierge et saint Jean. Au sommet, Notre-Seigneur en croix, entouré de trois anges qui recueillent le sang de ses plaies.

Deux croix latérales plantées sur la base supérieure portent les deux larrons, qui se livrent à des contorsions où se peint la plus grande douleur.

Toutes les statues qui entourent ce calvaire reposent sur des cariatides formées de bustes humains, dont quelques-uns sont bizarrement contournés, et dont le style s'accorde assez bien avec la date de 1556 inscrite sur le dos de la croix principale.

Cléden-Poher. — Dans le cimetière, derrière l'abside de l'église. Massif carré : Flagellation. — Portement de la croix. — Notre-Seigneur en croix, entre la Sainte-Vierge et saint Jean. — Croix des larrons. — Sur les angles, montés sur des piédestaux, deux cavaliers. L'un de ces piédestaux porte la date de 1575.

Derrière la croix sont adossées la Sainte-Trinité, la Vierge-Mère, puis les statues de saint Pierre et de saint

Paul. La construction de ce calvaire est due, sans aucun doute, à Gilles de Kerampuil, recteur de Cléden à cette époque.

Édern. — La vieille chapelle de Saint-Maudez est tombée en ruine, et du calvaire qui l'avoisinait il ne reste plus que le massif triangulaire, en assez mauvais état.

Ergué-Gabéric. — A la chapelle de Kerdévot, sur la façade Midi, massif rectangulaire avec contreforts sur les angles, entouré de douze niches reposant sur un bandeau feuillagé. — Croix de Notre-Seigneur et des larrons. — Sainte-Vierge et saint Jean. — Contre le fût, la Véronique, et plus bas Notre-Dame-de-Pitié. — Au revers, deux statues adossées, puis saint Michel et un *Ecce-Homo*.

Forêt-Fouesnant (La). — Petite enceinte carrée, entourant la croix, avec pinacles gothiques aux quatre angles ; deux de ces pinacles portent les statues de la Sainte-Vierge et de saint Jean. Sur le croisillon de la croix du Sauveur sont les croix des larrons.

Ce calvaire semble avoir été destiné à être en même temps chaire à prêcher, car on y monte par quelques marches et on y entre par une petite porte ou ouverture. Nous trouvons des exemples analogues à Notre-Dame-de-Tréminou, en Plomeur, près Pont-l'Abbé, et à Kerinec, en Poullan. A Kerinec, la chaire en pierre qui entoure la croix est circulaire et est garnie d'un pupitre pour poser un livre, ce qui pourrait faire dire que c'est une croix hosannière, comme la jolie croix qui se trouve dans le cimetière de Plouésoc'h, près Morlaix.

Dans les Côtes-du-Nord, il existe aussi des chaires extérieures entourant des croix, à Runan, à Plougrescant et à Pleubian, les deux premières octogonales, et la dernière ronde, beaucoup plus riche et ornée de plusieurs groupes de la Passion.

Gouézec. — A la chapelle de Notre-Dame-des-Fontaines,

au bord de la route de Quimper à Pleyben. Massif triangulaire avec contreforts d'angles, entouré de niches gothiques à contrecourbes feuillagées, daté de 1554. La croix du bon larron reste seule intacte.

Guengat. — Notre-Seigneur en croix (travail nouveau). — Les deux larrons. — Notre-Dame-de-Pitié et les trois Marie. — Sur un angle, l'*Ecce-Homo*. — Derrière, saint Jean-Baptiste et saint Fiacre. — Autrefois saint Michel, qui a été renversé et brisé.

Landrévarzec. — A la chapelle de Quilinen, à 11 kilomètres de Quimper, sur la route de Châteaulin. — Ce monument a un grand air de parenté avec celui de Saint-Vennec dont il est distant seulement de 5 kilomètres, mais il est de beaucoup supérieur comme exécution et comme pittoresque. C'est certainement le plus curieux, le plus intéressant et le plus ingénieux des calvaires de second ordre ; on ne peut rien imaginer de plus heureux comme groupement de personnages et comme silhouette originale.

Comme base, ce sont deux massifs triangulaires, se superposant et se compénétrant, les angles du second correspondant aux côtés du premier, et tout autour de la deuxième base, sur des culs-de-lampe en cariatides, les apôtres diversement étagés pour donner plus de mouvement à l'ensemble. Quelques-unes des cariatides tiennent de longues banderoles qui courent sur le socle et qui ont pu recevoir autrefois des inscriptions en couleur, mais ne portent pas de traces de gravure.

Au pied de la croix, par devant, est Notre-Dame-de-Pitié, tenant le corps de son Fils, et accompagnée d'une des saintes Femmes : plus haut, à deux niveaux différents, deux autres saintes Femmes et l'apôtre saint Jean.

Au dos de la croix, on voit la Sainte-Vierge portant l'Enfant Jésus dans ses bras, plus haut, la Madeleine

tenant un vase d'aromates, et au sommet, derrière le crucifix, Notre-Seigneur ressuscité.

Les larrons, surtout celui de gauche, se tordent dans des convulsions étranges, et il y a peu de sculpteurs modernes qui auraient assez de hardiesse et d'habileté pour traiter et mouvoir les corps humains comme l'a fait le vieil imagier du xvi^e siècle.

Des traces de peinture conservées sur les statues, surtout dans les replis des draperies, indiquent que primitivement tout ce calvaire était peint et doré. On voit aussi que l'idée du vieux sculpteur a été de faire pyramider tous ses personnages, et il y a admirablement réussi.

Meilars. — A la chapelle de Notre-Dame-de-Confors, au bord de la route de Douarnenez à Pont-Croix. Grand massif triangulaire orné sur ses faces et sur celles des contreforts de niches flamboyantes, et entouré d'une corniche feuillagée. Ces niches abritaient autrefois des statues d'apôtres qui ont été mutilées pendant la Révolution. En 1869-70, Yan Larhantec, de Landerneau, refit la croix et les statues des apôtres, et au lieu de placer celles-ci dans les niches, il les disposa tout autour de la plateforme, ce qui donne une silhouette excellente qui se combine avec la riche façade et le joli clocher de la chapelle.

Quéménéven. — A Notre-Dame de Kergoat, au bord du chemin de Douarnenez à Châteaulin. Petit calvaire triangulaire, avec trois clochetons gothiques sur les angles; croix un peu trop élancée; groupe de Notre-Dame-de-Pitié, statue de saint Guénolé, abbé, grand saint Jean-Baptiste et petit saint Jean l'évangéliste pleurant.

Saint-Hernin. — Au bord de la petite route de Carhaix, calvaire de Kerbreudeur, à peu près démoli; les gens du pays ont tâché de le rétablir plus ou moins maladroitement. Voici les groupes et personnages qu'on y trouve: Adam et Ève chassés du Paradis terrestre. — Adoration

des Mages; la Sainte-Vierge est couchée dans son lit et tient des deux mains un enfant assez grand et en robe, qui prend les présents des Mages. — Baptême de Notre-Seigneur. — Portement de la croix, onze personnages. — La Véronique. — Résurrection. — Saint Fiacre. — Sainte Catherine. — Saint Michel terrassant le démon et lui arrachant une âme. — Quelques petites statues d'apôtres, puis un personnage assis, en manteau ou chape, tenant comme un pain ou une pierre entre ses deux genoux, avec deux anges à ses côtés.

Calvaires de troisième ordre.

Ces croix, ayant une certaine importance, sont très nombreuses; il suffit que nous nommions les principales, par ordre alphabétique de paroisses, avec une petite explication pour quelques-unes.

Châteaulin. — Croix à nombreux personnages dans le cimetière de la chapelle de Notre-Dame.

Folgoat (Le). — *Croix du cardinal de Coëtivy*, près de l'église; base carrée, ornée autrefois d'arcatures et de petits pinacles. — La *croix rouge*, au croisement des routes de Lesneven et de Lannilis.

Goulien. — Petite base triangulaire à la chapelle de Saint-Laurent. Le Christ a été rétabli en 1900.

Kernével. — Même base triangulaire à la chapelle de Lo-Jean.

Laz. — Croix du cimetière. — Aux côtés de Notre-Seigneur, la Sainte-Vierge et saint Jean; plus bas, saint Michel terrassant le dragon; derrière, *Ecce Homo*; plus bas, saint Germain, patron de la paroisse; des deux côtés,

croix des larrons ; au bas, mise au tombeau. Inscription gothique : L'AN . MIL . V°XX . VII . YVON . FICHANT.

Leuhan. — Dans le cimetière, croix historiée, mais un peu barbare, avec une descente de croix adossée, prise dans le même bloc que le fût.

Locmélar. — Très belle croix de cimetière mesurant 8 m. 30 de hauteur. Elle a beaucoup de rapport avec celles de Dinéault, Lopérec, Saint-Sébastien de Saint-Ségal, Pencran et Sainte-Marie du Ménez-Hom, etc.

Notre-Seigneur en croix, anges recueillant son précieux sang, deux cavaliers sur le premier croisillon, les deux larrons ; au-dessous, Notre-Dame-de-Pitié. — Deuxième croisillon, la Sainte-Vierge et saint Jean ; derrière, saint Mélar et saint Pierre, puis la Madeleine.

Lopérec. — Tout près de l'église, dans l'ancien cimetière : CESTE : CROIX : FUST : FAYTE : EN : LAN : MV° LII. Même disposition et mêmes personnages qu'à Locmélar. En plus : *Ecce-Homo* ; Résurrection ; saint Pierre et saint Jean ; saint François d'Assise à genoux montrant ses stigmates ; la Madeleine aussi à genoux. — Sur le socle, en bas-reliefs : Notre-Seigneur portant sa croix ; la Véronique ; les quatre évangélistes ; apparition de Notre-Seigneur à la Madeleine sous la figure d'un jardinier portant une bêche.

Mellac. — Croix de cimetière composée et exécutée avec une verve extraordinaire. Au-dessus de Notre-Seigneur est une banderole qui, avec les deux anges recueillant le sang de ses plaies, semble former autour de lui un nimbe en amande. La Sainte-Vierge et saint Jean, Notre-Dame-de-Pitié. Par derrière, le Christ ressuscité et saint Michel pourfendant le démon avec une durandal.

Nizon. — Riche croix de cimetière.

Pencran. — Deux belles croix de cimetière, dont une semblable à celles de Lopérec et Locmélar.

Plabennec. — Au-dessus d'une sorte d'ossuaire bordant le cimetière, une croix de mission avec ces personnages : Sainte-Vierge dans une niche entourée d'anges ; *Ecce Homo* ; Notre-Dame-de-Pitié ; Saint François d'Assise ; Sainte Barbe ; Saint Fiacre.

Dans la même paroisse, autre belle croix à la chapelle de Locmaria.

Plomodiern. — A la chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom, croix de Notre-Seigneur et des larrons, cavaliers, Notre-Dame-de-Pitié, Vierge-Mère, saint Pierre, saint Yves, Madeleine à genoux. Autour de la base est cette inscription : JEHAN . JE . ALODER . FABRICQVE . FEIST . CESTE . CROIX . FAIRE . L . MV° XLIII.

Plouneventer. — Belle croix du cimetière où le patron de la paroisse, saint Néventer, est figuré en chevalier.

Plonévez-du-Faou. — A la chapelle monumentale de Saint-Herbot, croix très pittoresque, avec cavaliers et multiples personnages.

Plouézoc'h. — Dans le cimetière, jolie croix hosannière avec pupitre contre le fût cannelé. Le couronnement de ce premier fût est formé par une ceinture de petits dais trilobés et feuillagés. La seconde partie est terminée par une sorte de chapiteau ou grosse bague formée de moulures, alternant avec des boutons ou des besants. Au haut est un tout petit crucifix encadré dans un médaillon en quatrefeuille. Cette croix ne serait-elle pas du xiv^e siècle ?

Poullan. — A Notre-Dame de Kerinec, autre croix hosannière déjà citée, entourée d'une chaire circulaire garnie d'un pupitre.

Saint-Divy, près Landerneau. — Au côté Ouest du cimetière, belle croix de Notre-Seigneur, avec croix des larrons. Au côté Nord, autre croix surmontant un petit ossuaire et portant cette inscription : LE . PREMIER . JOUR . DE . JUIN . LAN . MIL : V° V : I.

Saint-Hernin. — Croix du cimetière dans le genre de celle de Quilinen, mais inférieure comme facture.

Saint-Ségal. — Belle croix à personnages au cimetière. Une autre plus belle encore à la chapelle de Saint-Sébastien.

Saint-Servais. — Croix du cimetière à personnages sur croisillon, Notre-Dame-de-Pitié, et base historiée, ornée de bas-reliefs sur ses quatre faces.

*
* *

On pourrait citer une multitude d'autres croix ayant un caractère artistique et quelques détails intéressants, mais on ne saurait où s'arrêter. Cependant, ne convient-il pas de signaler comme de vrais calvaires certains arcs de triomphe qui sont surmontés de la croix ? L'arc de triomphe monumental de Sizun a sur sa plate-forme la croix du Sauveur et celles des larrons ; il en est de même pour celui plus modeste de Lampaul-Guimiliau, et pour celui de La Martyre qui est de beaucoup antérieur, puisqu'il est en pur style flamboyant ; même dans ce dernier nous voyons en plus une Notre-Dame-de-Pitié et une Annonciation.

Toujours, à propos de calvaires, on voudrait détailler les scènes de la Passion et du Crucifiement sculptées en étonnants bas-reliefs dans nos retables d'autels, comme à Cléden-Poher, à Locquirec, à Lampaul-Guimiliau, on voudrait décrire les christes qui se dressent sur les jubés ou chancels de La Roche-Maurice, Berven, Saint-Herbot et Saint-Fiacre du Faouet et encore ceux qui surmontent les trefs ou poutres transversales à la séparation de la nef et du chœur, comme à Locmaria-Quimper, à La Mère-de-Dieu en Kerfeunteun, à Quilinen en Landrévarzec, à Saint-

Antoine en Plouézoc'h, etc... Indiquons seulement celui de Lampaul-Guimiliau : c'est un Christ noble, magnifique, émâcié, entre la Sainte-Vierge et saint Jean. Il est posé sur une poutre vraiment triomphale, ornée sur sa face de huit scènes sculptées de la Passion, et portant sur l'autre côté une représentation de l'Annonciation et des douze Sibylles qui ont prophétisé la naissance et la mort du Sauveur.

*
* *

Pour être complet, il faudrait, de plus, examiner l'origine et l'histoire de nos calvaires et de nos croix. A quels événements faut-il attribuer leur érection ? A des fléaux qui auraient sévi sur le pays ? à la peste bubonique, *bossen*, comme le disent quelques-uns, ce qui aurait déterminé les sculpteurs à entourer de bosses les tiges ou arbres de la croix ? Est-ce à la suite de faits de guerre ou de missions prêchées dans nos campagnes ? Sont-ce des libéralités de princes, de châtelains ou de riches fidèles ? Toutes ces causes ont pu entrer pour une part dans cette expansion merveilleuse de la croix dans notre pays. La vieille voie romaine qui va de Carhaix au Folgoat, est jalonnée de croix à tous ses carrefours, à tous ses croisements avec d'autres chemins, et nos bons campagnards attribuent toutes ces croix à la duchesse Anne. Plusieurs cependant portent des inscriptions, et les dates sont là pour dire que la plupart sont postérieures à la bonne Duchesse.

En terminant trop brusquement ce sujet si vaste, jetons un coup d'œil d'ensemble autour de nous, revoyons en esprit nos calvaires monumentaux, les innombrables croix qui se dressent près de nos chapelles, au bord de

nos chemins, dans nos carrefours, passons en revue les représentations du crucifiement, sculptées dans nos églises ou peintes en couleurs éclatantes dans nos verrières, et encore nos croix d'or et d'argent qui s'avancent si nobles et si majestueuses dans nos processions et qui font l'orgueil de nos paroisses; et devant un tel spectacle nous pourrions dire en toute vérité que c'est là une magnifique paraphrase de ce début de l'hymne de la Passion :

*Vexilla regis prodeunt,
Fulget crucis mysterium.*

Il est déployé l'étendard du grand Roi, la Croix resplendit partout sous le ciel gris de la Bretagne.

(A suivre.)

CARTULAIRE DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

44.

LITTERE DE COMPOSITIONE QUE FACTA FUIT INTER EPISCOPUM CORISOPITENSE ET WILLELMUM VIGERIUM DE KEMPER CORENTINO ⁽¹⁾

Le Seigneur Evêque donne par avis du Chapitre récompense en héritages pour le Jardin près la sale du manoir épiscopal près la rivière.

— 28 Décembre 1228 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis R. miseracione divina Corisopitensis ecclesie minister humilis, eternam in Domino salutem.

Universitatem vestram volumus non latere quod contentio que vertebatur inter nos ex una parte et Willelmum vigerium de Kempercorentino ex alia super quodam orto sito a fronte aule nostre in villa de Kempercorentino juxta aquam que vocatur Odeth, sopita est in hunc modum quod quidem vigerius ⁽²⁾ ex mera et libera voluntate sua, dictum ortum nobis concessit et nostris successoribus perpetuo possidendum. Nos eciam de consensu Capituli nostri eidem vigerio et heredibus suis in perpetuam here-

(1) C. 56, f° 1.

(2) Le Voyer.

ditatem dedimus et concessimus, totam illam terram juxta ecclesiam de Chozon in monte Guaziou que ad nos pertinebat ex donatione Juqueli Paissaers (1) quondam presbyteri et suorum, insuper eciam et nostrum Terguisiaed de Coermogaer scilicet tres carimenenatam (2) frumenti annis singulis persolvendas mense januario. Sepredictus vigerius et sui post ipsum nobis et nostris successoribus post nos, nomine dicte terguisiaed, dicto mense solvent tres denarios annuales. Si autem dictum terguisiaed supradicto termino ipsi vigerio et suis post ipsum non solvantur, idem vigerius et post ipsum sui absque nobis, vannare (3) poterunt sepredicti terguisiaed debitores.

Ut hoc vero obtineret robur perpetue firmitatis, presentem cartulam sigillis nostro et nostri Capituli fecimus sigillari.

Datum anno gratie M^oCC^o vicesimo octavo mense decembris.

45.

**CARTA DE DONATIONE CUJUSDAM TERRE IN PLOEMADIERN
QUE VOCATUR CAMPUS EPISCOPI
AD USUM PRESBYTERII A VENERANDO PATRE
R. EJUSDEM ECCLESIE EPISCOPO (4)**

L'Evesque donne en Plomodiern certain héritage dit le champ de l'Evesque au vicaire du lieu.

— 1229 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis
R. Dei gracia Corisopitensis episcopus salutem in Domino.
Noveritis nos dedisse Capitulo nostro quamdam terram

(1) Au Cartul. 31. *Paissant*.

(2) *Cariménatas* (Cart. 31).

(3) *Vannare* : banir, faire exécuter.

(4) C. 56, f^o 20.

in Ploemadiern que vocatur campus episcopi cum pertinentiis suis ad usum presbyterii ejusdem ecclesie de consensu dicti Capituli in perpetuum quiete et pacifice possidendam.

Quod ut hoc ratum et stabile habeatur, nos et dictum Capitulum, presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda.

Actum anno Domini M^oCC^oXX^o nono.

46.

**CONSERVACIO PRIVILEGII CANONICORUM
ET CLERICORUM CHORI ECCLESIE BEATI CHORENTINI
A DOMINO PAPA CONCESSA.**

Commission à l'archidiacre de Vennes pour la confirmation du Pape du Jugement cy-dessus.

Gregorius episcopus servus servorum Dei dilectis filiis archidyacono, magistro scholarum et officiali Venetensi salutem et apostolicam benedictionem.

Supplicarunt nobis dilecti filii capitulum Corisopitensis ecclesie, ut compositionem inter ipsos ex parte una et venerabilem fratrem nostrum eorum episcopum tunc electum Corisopitensem ex altera, super quadam villa et rebus aliis, mediantibus dilectis filiis G. thesaurario et decano de Capcavall Corisopitensis diocesis amicablem initam, firmitatem faceremus debitam optinere.

Ideoque Discretionem Vestre per apostolica scripta mandamus, quatinus compositionem ipsam sicut sine pravitate proinde facta est et ab utraque parte sponte recepta, faciatis per censuram ecclesiasticam, appellatione remota, firmiter observari.

Quod si non omnes hiis exequendis poteritis interesse, duo vestrum ea nichilominus exequantur.

Datum Perusii XIII kalendas januarii pontificatus nostri anno tercio (1).

47. **LICTERE DOMINI PAPE DE PRIVILEGIO
CAPITULI ET CLERICORUM CHORI ECCLESIE CORISOPITEN.**⁽²⁾

Bulle de confirmation du dict jugement.

— 1231 —

Gregorius episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Capitulo Corisopitensi salutem et apostolicam benedictionem.

Ea que iudicio vel concordia terminantur, firma debent et illibata persistere et ne in recidive contentionis scrupulum relabantur, apostolico convenit presidio communiri.

Vestra si quidem exhibita nobis peticio continebat, quod cum inter vos ex parte una et venerabilem fratrem nostrum episcopum vestrum tunc electum ex altera, super institutione prioris hospitalis de Kempercorentino, missa quam de beata Maria Virgine in ecclesia Cathedralis idem episcopus tunc electus diebus singulis instituit celebrari, villa que dicitur villa episcopi, quadam prebenda, molendino, correctione excessuum clericorum beati Chorentini et rebus aliis questio fuisset exorta, tandem mediantibus G. Thesaurario et decano de Capcavall et J. Garini Canonico Corisopitensi amicabiliter inter partes compositio intervenit quam petistis Apostolico munimine roborari.

Nos igitur vestris justis postulationibus inclinati, compositionem ipsam, sicut rite ac sine pravitate proinde facta est et ab utroque parte sponte recepta et hactenus

(1) Grégoire IX (1227-1241). — Cette pièce est donc datée du 18 Décembre 1230, et se rapporte à un litige déjà vieux de dix ans. (Voir l'acte de Février 1220.) C. 56, f° 11.

(2) C. 56, f° 11.

pacifice observata, auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communivimus.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei, ausu temerario contraire; si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem Dei omnipotentis et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Lateranis decimo kalendas aprilis Pontificatus nostri anno quarto (1).

48. **LITTERE DE DOMO QUAM WILELMUS
PRESBYTER DE PLEBE NOVA CONTULIT ECCLESIE
EJUSDEM LOCI.**⁽²⁾

Don d'une maison à l'église de Châteauneuf (sic) du Faou

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis Guillelmus presbyter persona ecclesie de Plebenova in fago salutem in Domino.

Noveritis quod ego dedi intuitu caritatis, ecclesie beati petri de Plebe nova in fago (3) pro redemptione anime mee, domum meam juxta ecclesiam, cum certis pratis et aliis apenticis suis omnibus in puram elemosynam et in perpetuum possidendam, ita tamen, quod in die obitus mei, capellanus qui pro tempore deserviet in ecclesia memorata, anniversarium meum annis singulis celebrabit.

Similiter eidem ecclesie dedi et concessi apenticium quod prenominate ecclesie dinoscitur adherere. Quod ut robur optineat firmitatis, presens scriptum sigillo meo

(1) Grégoire IX (1227-1241). — Date de cette pièce : 23 Mars 1231.

(2) C. 56, f° 17.

(3) Plonévez-du-Faou.

proprio et sigillis venerabilis patris nostri R. episcopi et humilis capituli Corisopitensis et G. archidiaconi de Pochaer feci sigillari.

Datum anno ab incarnatione Domini M^oCC^o tricesimo tercio in crastino purificationis (1) B. M. Virginis. Valet. *redde litteras.*

49.

LITTERE DE COMPOSICIONE

INTER EPISCOPUM ET MONACHOS DE LANDEVENNEC (2)

Accord par arbitre entre l'Evêque et Chapitre de Cornouaille et l'abbé et Couvent de Landévennec.

— 1236 —

Universis presentes litteras inspecturis Robertus Nannetensis, Cadocus Venetensis, Dei permissione episcopi et Magister Alanus thesaurarius Venetensis salutem in Domino.

Noveritis quod post multas altercationes inter venerabilem patrem R. episcopum Corisopitensem ex una parte et R. abbatem Sancti Wingualoei de Landeguenec et conventum ejusdem loci ex altera, ex consensu Capituli Corisopitensis et consensu ejusdem conventus, extitit compositum in hunc modum :

Episcopus Corisopitensis ad monasterium Sancti Wingualoei descendet semel in anno tanquam ordinarius loci et recipietur ad procuracionem, visitationem et correctionem in eodem monasterio; correctio vero monachorum primo et principaliter pertinebit ad abbatem. Officialis communis (3) erit in tota terra et teneura abbacie, juratus

(1) 3 Février 1234 (nouveau style).

(2) C. 56, f^o 2-3.

(3) Au Cart. 31, on lit *Comitis* au lieu de *Communis*. Cette dernière lecture est la meilleure.

episcopo et abbati. In causa matrimoniali, sententia definitiva reservabitur episcopo et emende omnium causarum inter episcopum et abbatem per medium dividuntur, hoc excepto, quod dictus abbas tenebit causas in Tribu Petrani in tota vita sua pacifice et quiete et appellabitur ab episcopo ad episcopum et sententia definitiva in causis matrimonialibus similiter reservabitur episcopo et emende earundem similiter inter ipsos per medium dividuntur videlicet causarum matrimonialium

Post mortem autem dicti R. abbatis, abbas qui pro tempore fuerit, instituet in dicta Tribu monachum ad audiendas causas ecclesiasticas, quicumque fuerit in perpetuum episcopo juratum de causis fideliter tenendis, et ex quo juratum erit episcopo, poterit excommunicare et absolvere et si emende leventur similiter per medium dividuntur vel in usus pauperum erogabuntur vel penitencia injungetur prout illi monacho videbitur expedire.

Officialis autem communis qui erit in tota terra abbatis, prout dictum est, communiter eligetur a predictis episcopo et abbate et successoribus eorumdem et si in eligendo discordes fuerint, minister fratrum minorum de Kempercorentin eliget eis quem voluerit, qui officialis erit juratus episcopo et abbati.

Denarii Spiritus Sancti, ubi sine scandalo in terra abbatis potuerunt haberi, per tres partes dividuntur; una pars erit episcopi, alia Capituli Corisopitensis, tertia abbatis.

Prioratus de Languern pro procuracione dabit episcopo annuatim decem solidos.

Abbas et Capellani ibunt ad sinodum et justa precepta sinodalia observabunt.

Capellani abbatis presentabuntur episcopo ad futuras curas.

Abbas et Conventus suos absolventur ab episcopo et a iudicibus quibuscumque taliter qualiter fuerint excommunicati.

R. modernus abbas remanebit abbas, scilicet (1) electi de cetero in eodem monasterio, presentabuntur episcopo Corisopitensi et confirmabuntur ab eodem episcopo et benedicentur (2).

Abbas vacante sede Corisopitensi, tenebit sinodum.

Abbas habebit omnes domos et plateas et census que habebat ante contencionem in villa de Kempercourtin.

Illud vero quod abbas et conventus superposuerunt veteri Capelle de Thelgruc, demolietur et parochiani redibunt ad matricem ecclesiam, salvo tamen pastu quem habebit abbas in ecclesia Telgruc, si possit probari quod debeat habere per testimonium trium presbyterorum (3) virorum quorum testimonium recipiet archidiaconus de Poecher. Episcopus Venetensis et archidiaconus de Poecher recipient testimonium super terra quam abbas patebat in parrochia de Coroe vel alter illorum si ambo non poterint interesse.

Istam ordinationem coram nobis juraverunt episcopus et abbas predicti se fideliter observaturos et sigilla sua apposuerunt huic scripto.

Capitulum Corisopitense per unum de Capitulo similiter jurabit et sigillum suum apponet similiter.

Conventus Sancti Wingaloei per quemdam de conventu similiter jurabit et sigillum suum apponet.

Et antequam Episcopus recipiatur ad visitacionem in abbacia, debet Capitulum Corisopitense sigillum suum apponere huic scripto.

Abbas autem faciet episcopo obedientiam et sic sopita est omnis contentio super subjectione, obediencia, jurisdictione, ceterisque articulis motis hactenus inter partes.

(1) Au Cart. 31, *sed* au lieu de *scilicet*.

(2) Ces mots *et benedicentur* ne se trouvent pas au Cart. 31.

(3) Au lieu de *presbyterorum*, on lit *proborum*, au Cart. 31.

Nos autem ad instanciam parcium sigilla nostra presenti scripto duximus apponenda in robur et testimonium veritatis.

Datum Nannetis de consensu parcium, die martis proxima post festum Sancti Bartholomei anno gracie M^oCC^oXXX^o sexto (1).

50.

LITTERE DOMINI EPISCOPI ET CAPITULI
DE CONCESSIONE ECCLESiarUM VACANTIUM AD FABRICAM
ECCLESIE CORISOPITENSIS. (2)

Don des annates à la fabrice de St-Corentin.

— 1239, Août. —

Universis christifidelibus presentes litteras inspecturis R. divina miseracione Corisopitensis ecclesie minister humilis, eternam in domino salutem.

Noveritis quod nos pensata paupertate Corisopitensis ecclesie, actendentes quod dicta ecclesia propriis facultatibus reparari non posset, fructum omnium ecclesiarum Corisopitensis dyoecesis ad nostram collacionem spectancium, in primo anno vacationis ad opus fabrice dicte ecclesie, de consensu communi capituli nostri concessimus et concedimus intuitu caritatis, computatis tamen in illo anno, fructibus quadraginta dierum quos hospitale de Kemper-Corentin debet percipere in ecclesiis supradictis, et si de assensu nostro inter aliquas personas commutationem fieri contigerit, nulla ecclesiarum de quibus fiet commutacio habebitur pro vacante; voluimus eciam et statuimus quod denarii de fructibus dictarum ecclesiarum percepti, in alios usus non expendantur, nisi prius

(1) En 1236, le 24 Août tombait un dimanche. Cette pièce est donc datée du mardi 26 Août.

(2) C. 56, f^o 2.

habito communi tractatu inter nos et totum capitulum Corisopitense.

In cujus rei testimonium et ut hoc robur optineat perpetue firmitatis, presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas.

Datum in octabas assumptionis beate Marie Virginis anno domini M^oCC^oXXX^o nono.

51.

LITTERE DE PACE INTER EPISCOPUM CORISOPITENSEM
ET CONVENTUM DE LOCO BEATE MARIE. (1)

Accord entre l'Evesque de Cornouaille et l'abbesse de St-Sulpice, prieur ou prieure de Locmaria, que l'Evesque après sa consécration aura 40 s. de procuration de Lomaria et autres années 10 s. si on n'apparoist dans 10 ans exemption. L'abbesse présente à la cure du lieu.

— 1239 Novembre. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis abbatissa S^{ti} Sulpicii Rhedonensis diocesis et prior et priorissa totusque conventus de Loco Beate Marie sub Kemper-Corentin Corisopitensis dyocesis, salutem in Domino sempiternam.

Noveritis quod cum contencio verteretur inter nos ex una parte et R. venerabilem patrem Corisopitensem episcopum ex altera, super procuratione annua, ratione visitationis debita et presentatione capellani ad curam animarum in parochia dicti prioratus, tandem ad hanc formam pacis devenimus.

Quod Episcopus Corisopitensis de consecratione sua rediens, recipietur in dicto prioratu ad procurationem et pro procuratione sua habebit XL solidos et nichil amplius; de alia autem procuratione in annis sequentibus sol-

(1) C. 56, 8.

venda, ita conventum fuit, quod dictus prioratus decem solidos annuatim solvet episcopo pro procuratione et nichil amplius, salva tamen ordinarii jurisdictione episcopo in aliis, in loco predicto, et salva jurisdictione abbatisse S^{ti} Sulpicii Redonensis in predicto loco, secundum quod consuevit habere. A tempore autem compositionis istarum litterarum, non recipiet dictus episcopus nec alius si pro tempore fuerit episcopus usque ad decennium, dictam procurationem decem solidorum in loco superius nominato. Hoc autem fuit factum tali modo, quod si probare (*tur*) infra dictum decennium exemptionem per aliqua privilegia, quod debeamus esse immunes a procuratione annua episcopi, episcopus Corisopitensis non petet a nobis ulterius illam procurationem annuam; ostensio autem dictorum privilegiorum debet fieri abbati S^{ti} Mauricii de Carnoet Corisopitensis dyocesis et duobus fratribus minoribus de Kemper-Corentin, scilicet pericioribus et melioribus et Nos et dictus Episcopus tenebimus dictum ipsorum, super ostensis privilegiis et servabimus bona fide.

Preterea de presentatione capellani ad curam, taliter extitit ordinatum, quod infra octabas Penthecostes, presentari debet a nobis capellanum ad curam, Episcopo, nisi interim ostendamus privilegia coram dictis personis videlicet abbate S^{ti} Mauricii et fratribus minoribus, quare non debeamus jam dictum capellanum ad curam presentare.

In cujus rei testimonium et munimen, presentibus liciter sigilla nostra duximus apponenda.

Datum apud Kemper-Corentinum in festo S^{ti} Andree apostoli, anno domini M^oCC^oXXX nono (1). *Redite litteras.*

(1) 30 Novembre 1239.

(A suivre.)

UNION DES SEPT VICARIATS
du Minihy de Léon.

ENQUÊTE DE *COMMODO ET INCOMMODO*
(Suite.)

A l'heure de 2 heures de relevée, sommes descendus en l'église cathédrale où avons trouvé le S^r Raffias, et les dits Guillerm, Soutré, Rozec, le Dot, Tanguy et Auffret, vicaires du dit S^t Paul, et rendus à la chapelle de Toussaint derrière le chœur, après avoir fait nos prières devant le S. Sacrement qui y repose dans le tabernacle de la dite chapelle, le dit S^r Raffias a requis qu'il soit donné pour apuré qu'il y a dans la dite chapelle un grand autel fermé de balustre sur lequel il y a un tabernacle doré avec un retable peint en blanc au devant duquel il y a une lampe ardente, que la dite chapelle est spacieuse à pouvoir contenir le nombre de cent personnes à la fois, et a sommé le dit S^r le Dot de déclarer si c'est à l'autel de la dite chapelle qu'il a pris possession de la prétendue paroisse de Toussaints, s'il y fait ses prosnes, et s'il y chante les messes paroissiales, que dans la dite chapelle il y a un confessionnal, et somme les autres vicaires de faire désignation des autels qu'ils prétendent estre destinés pour le service de leurs prétendues paroisses pour en l'endroit de la visite de chacun d'iceux, y estre donné tels apurements qu'il appartiendra, et somme aussi le S^r le Dot de

déclarer si les prestres de sa prétendue paroisse assistent à ses messes et services.

Les dits Sieurs Vicaires déclarent que les autels destinés pour le service des sept paroisses du Mineby sont scavoir : la dite chapelle de Toussaint pour la paroisse de Toussaint, l'autel de S^t Pierre pour la paroisse de S^t Pierre; celui de S^t Joseph pour la paroisse de Tregondern, depuis que les Sieurs du Chapistre ont mis des bancs fixes pour leur commodité à entendre le sermon, dans le ballustre de la chapelle de S^t Claude; celui du Crucifix devant le Trésor pour la dite paroisse du mesme nom; celui du Crucifix devant le Cœur ou des Champs où se dit toujours la messe communelle pour la paroisse du Crucifix des Champs; celui de N.-D. de Cahel pour la paroisse du mesme nom, et celui de S^t Jean-Baptiste où se dessert à présent la confrérie du Rosaire pour la paroisse de S^t Jan.

Les dits députés ci-dessus desnommés ont convenu des apurements requis par les dits Sieurs du Chapistre au regard de la chapelle de Toussaints, mais soustiennent que le tabernacle qui sert à présent au dit autel est celui qui estait posé autrefois sur l'autel de S^t Jan-Baptiste, ou à défaut de cé, qu'on leur donne pour apuré que sa place paraist encore dans les gradins du dit autel de S^t Jan.

Le dit S^r Raffias a respondu que à supposer que le fait soutenu à l'égard du tabernacle fut véritable, ce qui n'est pas de sa connaissance, cela ne fait point de preuve qu'il y ait ni qu'il y ait eu plusieurs tabernacles dans la dite église cathédrale.

Rendus à l'autel de S^t Pierre, on a fait sommation au dit S^r Rozec pour le regard de sa prétendue paroisse de S^t Pierre, et demandé pour apuré que au dit autel il n'y a ni tabernacle ni balustre.

Le dit S^r Rozec, sauf à répondre aux sommations des

Sieurs du Chapitre, les somme de reconnaître s'il n'est pas vray que du temps passé il y avait un long banc au devant du dit autel qui servait à donner la communion pasquale et qu'il y a eu un tabernacle sur le mesme autel, ce qui se remarque encore par la largeur de l'autel et la grande distance d'entre la muraille et les gradins et que du long banc ils ont fait un autre banc pour asseoir les enfants de cœur pendant le sermon joignant le ballustre de la chapelle St Claude.

Le dit Sr Raffias a répondu qu'il n'y a pas une seule marque au dit autel ny aux gradins d'iceluy, qu'il y ait eu aucun tabernacle et convient d'avoir veu un banc plus bas que le marchepied du dit autel, ce qui ne peut faire aucune marque distinctive de paroisse ; demeure aussy d'accord que dans la chapelle de Querliviry située au-dessous de celle de St Pierre il y a un confessionnal dont se sert le dit Sr Rozec.

Rendus à la chapelle et autel de St Joseph, où le dit Sr Soutré a déclaré avoir transporté le service de la prétendue paroisse de Trégondern, le Sr Raffias l'a sommé de déclarer de quelle autorité il a fait la dite translation qui ne se peut absolument faire que par la permission de l'Ordinaire et du consentement du Chapitre, à supposer que l'autel et chapelle de St Claude fut comme il l'a déclaré l'autel de sa prétendue paroisse, requérant qu'il soit donné pour apuré qu'il n'y a point de tabernacle au dit autel de St Joseph qui est à la vérité, fermé d'un ballustre, et que à vis de l'autel Jésus, qui est plus bas que le dit ballustre, il y a deux confessionnaux, l'un pour le Sr Soutré, et l'autre pour son prétendu soubz curé.

Le dit Sr Soutré a répondu qu'il a dit ci devant la raison pour laquelle il a fait la dite translation et que M. l'Évêque ny MM. du Chapitre ne luy ont fait depuis dix-huit ans, aucun trouble sur cela, et offre de retourner

à l'autel destiné pour sa paroisse lorsque MM. du Chapitre auront fait oster les bancs fixes qu'ils y ont fait poser, et laisser sa chapelle vuide et libre pour le service de sa paroisse, ce qu'il les somme dès à présent de faire.

Rendus à l'autel du crucifix de devant le Trésor, le dit Sr de Raffias a demandé pour apuré que c'est un petit autel qui ne peut avoir plus de cinq pieds et demy de long et vingt-deux pouces de large depuis les gradins, qu'il n'y a au dit autel ny tabernacle ni balustre et convient qu'au coin de la croizée du costé du midy il y a un confessionnal qui sert au Sr de Penhouadic, et que au dessus du dit autel il y a un crucifix en relief et au dessous il y a un grand tableau qui représente une descente de croix.

Le Sr de Lestang le Roy, député de la paroisse du Crucifix de devant le Trésor, somme les Srs du Chapitre de reconnaître que si l'autel était plus long que de cinq pieds et demy il ne servirait qu'à offusquer l'église et que au bas du dit tableau qui représente la descente de croix on a biffé depuis l'introduction du procès, sur l'inscription qui y est, ces mots : *Paroquiæ Rectoris* et que plus bas à sept huit pas du dit autel, il y a un grand banc que l'on approche au temps de Pasques du marchepied du dit autel pour donner la communion aux habistans de la dite paroisse. Et convient qu'il n'y a point de balustre, mais qu'il peut y avoir eu au passé et que on en pourra faire quand on voudra.

Le Sr Raffias a dit qu'il n'est point véritable que les mots qui sont biffés dans l'inscription l'aient esté depuis l'introduction du procès et soutient qu'il n'y a point de chanoines ni de choristes dans le chœur qui ait veu la dite inscription autrement qu'elle l'est présentement.

Et rendus à la chapelle de St Claude le Sr Gontri a requis lui estre donné pour apuré que au devant dudit

autel il y a un tableau qui représente l'administration des sacrements, et qu'il y a dans le balustre de la chapelle deux bancs de long et un de travers et qui servent à MM. du Chapitre pour entendre le sermon et que en dehors il y a long banc pliant qui sert pour asseoir les enfants de chœur et lequel on a fait, du banc qui était au devant de l'autel de la paroisse de S^t Pierre.

Et rendus à l'autel du Crucifix des Champs, qui n'est distant du précédent que de 4 pieds et 3 pouces, le S^r Rafias a demandé au S^r Tanguy (vicaire) pour apuré que la dite chapelle qui est à la porte du chœur du côté de l'Évangile, est long de 5 pieds 7 pouces et large de 2 pieds depuis les gradins, qu'il n'y a point de tabernacle, mais bien une niche de bois doré et étoffé ouverte de toutes parts, que l'autel est orné d'une balustrade éloignée du devant de l'autel de 5 pieds et demy, et d'un costé éloignée de 15 pouces, et de l'autre bout qui est celui de l'Évangile, il y a une crédence au dedans de la balustrade qui est éloignée de l'autel de 3 pieds, que le dit autel et chapelle est de pareille grandeur que l'autel et chapelle de S^t Claude.

Il convient qu'au dit autel, on bénit le pain tous les dimanches, et on dit la messe à basse voix, dite la messe communelle pendant Laudes, pour tous les paroissiens du Minehy ; c'est à la mesme chapelle que le S^{sr} Evesque ou un dignitaire à son défaut fait la bénédiction des cendres.

Le dit S^r Tanguy, vicaire perpétuel du Crucifix des Champs, convient que la messe communelle se dit à cet autel par les sept vicaires perpétuels chacun à son tour, qu'elle se dit à présent à basse voix, mais que on justifie avoir esté solennellement célébrée, tant avant les statuts que du depuis, dans lequel temps elle estait réponde par MM. les dignitaires, chanoines, vicaires, choristes et musiciens ; qu'il est vray qu'on y bénit le pain tous les dimanches, après que l'on a fait de l'eau bénite et l'asper-

sion dans toute l'église, fors le chœur, avant la dite messe, lequel pain bénit, aussi bien que la décoration et ornements du dit autel, chasuble, aubes, calices et orceaux d'argent ne proviennent pas du trésor ou de la fabrice de la cathédrale, mais bien de la libéralité des habitants des sept paroisses du Minehy ; convient qu'il y a un tabernacle ouvert en forme de niche où il fait reposer le S^t Sacrement dans le temps de Pasque quand il ne le distribue pas actuellement à ses paroissiens, qu'il est couvert d'un dôme doré comme les autres tabernacles et que au dessus du retable est la figuré en relief d'un soleil porte-sacre soutenu par deux anges, lequel retable a esté fait l'an 1641 et porte les armes de M^{sr} Cupif.

Requiert aussy qu'il lui soit donné pour apuré que son confessionnal est dans la croisade septentrionale au dessous de la chapelle de M^{sr} l'Évêque ; que du dit autel au bas de la nef il y a cent vingt-six pieds de longueur ; que dans la croisade à costé du dit autel, il y a cent vingt-neuf pieds de large ; que dans le bas de la dite nef il y a quarante-huit pieds de large, que du dit autel à celui de la chapelle de Toussaint qui est en haut de la dite église il y a cent douze pieds.

Rendus à l'autel de N. D. de Cahel, demande au S^r Auffret (vicaire) de reconnaître que au dit autel il n'y a aucun tabernacle, ni lampe, qu'il est fermé d'une balustrade éloignée du marchepied d'environ huit pieds, et que le S^r Auffret a son confessionnal au coin de la croizée septentrionale. Le S^r Auffret en convient, mais requert qu'il luy soit donné pour apuré que le dit autel est garny d'un beau retable au haut duquel il y a une image en sculpture représentant l'Assomption de la Vierge que dans la dite chapelle le dit Recteur a une armoire enclavée dans la muraille. *Et a signé : B. AUFFRET, vicaire perpétuel de N. D.*

Rendus à l'autel du Rosaire, le S^r Raffias demande pour apuré qu'il n'y a au dit autel aucun tabernacle ny lampe ny autre marque de paroisse non plus que aux autres autels, convient que le dit autel est orné de retable à quatre colonnes estoffé et doré, que le dit autel est cerné d'un balustre et que le S^r Guillaume (curé) a son confessionnel dix pas environ au dessous du dit balustre qui est esloigné du marchepied d'environ deux pieds.

Le dit S^r Guillaume soutient que le tabernacle qui sert à présent à la chapelle de Toussaint a servi au dit autel de sa paroisse, ce qui se remarque par les gradins, d'autant que les deux bouts des gradins sont en sculpture et le milieu que l'on voit avoir esté adjousté, n'est qu'en peinture, et requiert que le tabernacle soit présentement mesuré pour la vérification de ce qu'il avance, laquelle novalité a esté faite lorsque l'on a posé un tableau du Rosaire sur le dit autel et soustient que l'image de S^t Jean Baptiste en sculpture qui est à présent du costé de l'Évangile estoit auparavant où sont les colonnes du mesme costé, que dans le dit tableau l'image de S^t Jean Baptiste est en peinture et que plus bas que le balustre, à la vouste, il y a des trous où estoyent les cordes de la lampe. Et l'heure de 6 heures sonnées, a esté la continuation renvoyée à 8 heures du matin.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

AUDIERNE ⁽¹⁾

Audierne a été jusqu'au Concordat une trêve d'Esquibien ; elle est paroisse depuis cette époque, et sa population a augmenté considérablement. En 1804, on y comptait 1,017 âmes, dont 700 communiants ; elle possède aujourd'hui près de 5,000 habitants.

L'annotateur d'Ogée donne pour étymologie d'Audierne *Aod thiern*, « grève du thiern ou du prince, » mais il semble plus rationnel de faire dériver ce mot de la petite rivière la *Goazien*, qui vient se jeter dans le port. Un acte de 1410, cité par dom Morice (P. II. c. 851), parle « du port de Goezian que aucuns appellent *Odierno* ». En 1498

(1) Sources à consulter sur Audierne :

Les travaux de M. Le Carguet sur Audierne et le Cap-Sizun, au *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*.

L'étude de M. l'abbé A. Favé sur le Frère Joseph, d'Audierne.

Les Archives départementales du Finistère, notamment la série G., reguaires de Quimper.

Les Archives communales d'Audierne ; l'état-civil remontant à 1626 ; les délibérations depuis 1777 ; la déclaration pour *le vingtième* en 1751.

Comptes du XVII^e siècle des Archives paroissiales.

(G. 1.), ce port est appelé *Trefgoazien*, *Kerangoezien* en 1507, et c'est sous ce nom de *Tregoazien* qu'il est encore connu en breton.

L'église paroissiale a été, dit-on, construite dans les douves de l'ancien château, qui devait par conséquent s'élever sur la hauteur où se trouve maintenant le cimetière, au Nord de l'église, et celle-ci se trouve à mi-côte de ce plateau. Cet édifice se compose d'une nef à quatre travées, deux bas-côtés, deux branches de transept et une abside à pans coupés. Les piles octogonales, dépourvues de chapiteaux, soutiennent des arcades ogivales du xvi^e siècle.

Il n'existe plus aucune statue ancienne.

Au-dessus de l'autel du transept Midi est un tableau du xvii^e siècle, d'assez beau style, représentant l'Assomption de la Sainte-Vierge : Notre-Dame montant au ciel, entourée d'anges ; dans le bas, les apôtres près de son tombeau qu'ils trouvent vide et couvert de roses.

Le retable de l'autel Nord encadre un tableau moderne, copie d'une *Annonciation* de Vasari.

Dans la nef est un autre grand tableau moderne représentant le martyre des Machabées. Ces deux tableaux sont un don de l'État, du temps du roi Louis-Philippe.

A l'extérieur, la partie absidale semble être une construction du xviii^e siècle ; le porche est de style gothique xvi^e siècle, avec arcade à anse de panier surmontée d'une autre arcade ajourée et d'un fronton orné d'un navire sculpté et d'un cadran scolaire.

A la façade Ouest, une petite baie flamboyante et un bénitier indiquent un ancien ossuaire ; la porte gothique sous le clocher et les rampants de pignon dans le même style sont des œuvres de la dernière période ogivale, tandis que le clocher, couronné d'un dôme assez lourd et

accosté de deux tourelles octogonales, est postérieur de près de deux siècles. On y lit cette inscription :

H : M : MATHIEV : YYENOV : F : LAN : 1731

Dans la cour du presbytère, une cuve en granit de forme demi-cylindrique, mesurant 1 m. 40 de diamètre extérieur, probablement ancien bénitier, porte cette inscription :

ANNE : LE : GOIL . QVEVAREC : F . 1778

Le patron de la paroisse est saint Raymond Nonnat, qui mourut cardinal le 31 Août 1240 ; mais tout porte à croire que ce patronage a été substitué à celui d'un autre saint dit « saint Rumon » qui, jusqu'au milieu du xvii^e siècle, a été exclusivement reconnu comme patron d'Audierne ; à partir de cette époque jusqu'au milieu du xviii^e siècle, on dit indifféremment « saint Reymond » ou « saint Rumon ». Saint Rumon est certainement distinct de saint Reymond : une autre paroisse du diocèse de Cornouaille porte encore le nom de saint Rumon, quoiqu'un peu modifié, c'est Saint-Jean-Trolimon, car M. Le Men (*Bulletin Archéologique du Finistère*, 1877, p. 137) cite des actes de 1389 et 1492 dans lesquels cette paroisse est appelée « le treff de treff-Rumon » le « lieu de *Sainct Rumon* ». De plus, un savant anglais du xvi^e siècle, Leland, dit avoir trouvé dans le monastère de Tavistoch un ancien calendrier du ix^e ou x^e siècle, dans lequel il est parlé d'un saint Rumon (1), qui construisit un oratoire in *Sylva Nemea*, ce qui, rapproché de la légende de saint Ronan que nous lisons au Propre du diocèse, *Ronanus in*

(1) « Rumononus genere fuit Scotus Hibernensis. Nemea sylvia in Cornubia plenissima olim ferarum. S. Rumonus faciebat sibi oratorium in sylvia Nemea. Ordulphus dux Cornubie transtulit ossa Rumoni Tavestochiam. » (LELAND, *Itinere*, IV. p. 152.)

Hibernia natus in Nemeam Silvam se abdidit, donnerait à penser que saint Rumon ne serait autre que notre saint Ronan, appelé *Runan* ou *Ruan* en Cornouaille anglaise, où se trouvent deux paroisses de ce nom *Ruan major* et *Ruan minor*, et dans les registres des Évêques d'Exeter, ces églises sont appelées *ecclesie S^{ti}-Rumoni*. Nous devons tous ces renseignements sur le saint Rumon de la Cornouaille anglaise aux bienveillantes communications du savant hagiographe S. Baring-Gould.

M. Le Men donne comme armoiries de la ville d'Audierne (1) :

« Sur une teinte neutre, une ancre de marine accompagnée de deux homards en chef et d'un merlus en pointe. »

*
*
*

La plus ancienne pièce que nous ayons trouvée parlant d'Audierne nous est fournie par dom Morice (2), au sujet d'une enquête faite en 1410 sur les droits de *coutume* ou d'imposition « du port de Goezian que aucuns appellent Odierne, qui dure de la ville de Pontcroix jusqu'à une pierre appelée Le Gannereau bien avant en la mer. Et prend le Duc de coutume ancienne sur chacun tonnel de bled 12 den. et le sire de Tyouarlen 2 den. et maille et un pot de vin de chacun tonnel de vin, des vaisseaux qui sont de l'autre costé d'entre le Ras de Cap Sizun et le midy, et des vaisseaux qui sont de l'autre côté d'entre le nord du dit Ras, prend 5 den. et un pot de vin, de chaque tonnel. Et aussi Glazren du Fou prend certains devoirs dessus vin et sel au dit Havre. »

(1) *Bull.*, 1878, p. 17.

(2) *Preuves*, II, 851.

« Et ouy dire et appeler le dit Havre le port de Goezian autrement Odierne, jusqu'à de nouvel en ça que les gens du vicomte de Rohan ont nommé Port, un lieu nommé Poulgouezec qui est au costé et ès mettes du dit havre. Et a le dit Vicomte un village en sa terre du dit Poulgouezec et le terrouer jusqu'à Pont croix excepté la terre des templiers » (1). Mais ajoute le témoin, « on n'a jamais levé le droit de coutume dans ce port de Plougouezec ».

Audierne, trêve d'Esquibien, dépendait du fief des re-guaires de l'Évêché de Quimper. Dans son aveu de 1682 au Roi, « le Seigneur Évêque se disait être aussi supérieur et fondateur de l'église de S^t Remond à Audierne. Pareils droits lui sont dus des habitants du bourg de Treffgouezien et sur chacune des maisons d'iceluy est deu de chef rente à la S^t Jean Baptiste 1 sou ».

Cette qualité de fondateur de l'église fut à diverses reprises contestée aux Évêques de Quimper par les Seigneurs du Menez. Et à la veille de la Révolution, en 1784-1785, M. de Kergariou, héritier des Seigneurs du Menez de Kermabon, était en procès avec Monseigneur de Saint-Luc à ce sujet. Les mémoires écrits à cette occasion par les deux parties, que nous ont conservés les Archives départementales (2), citent à l'appui de leurs prétentions, divers titres anciens qui jettent quelque jour sur l'histoire de cette petite ville d'Audierne.

Nous y remarquons :

Une transaction sur partage du 4 Février 1418, par laquelle il appert que le S^r Dumenez Rospiec comme le S^r de Kermabon n'ont point de fief à Audierne. Le 21 Octobre 1498 les officiers du S^r Évêque Raoul (Le Moël) « remarquent que le village de Treffgoazien estre entiè-

(1) Sur laquelle s'élevait la chapelle de Loc-Jan.

(2) *G.*, I, 2.

rement au fief des Reguaires et que anciennement il y avait marché et foires au dit lieu et place pour les tenir, et que l'Évêque Bertrand de Rosmadec en son temps (1416-1445) vint démolir un mur que ceux de la maison du Menez avait fait faire aux issues publiques des dites foires et marchés. Ce mur abattu paraît encore à présent en ruine et est au mitan d'un enclos possédé par le Sr de Lezurec qui l'a fait appeler le vieux chastel ».

Le 12 Décembre 1507, les habitants du bourg de Treffgoazien, transigent avec le S^{sr} Claude de Rohan, Évêque, en sorte qu'ils reconnaissent « toutes leurs maisons jà basties estre du fief du dit S^{sr} Évêque et promettaient aussi les tenir de lui, et les autres maisons qu'ils bastiraient eux et leur postérité ». Néanmoins, ajoute le mémoire de 1638, « il se voit à présent que le dit bourg de Treffgoazien, à présent dit Audiern, est rendu l'un des bons bourgs et havres de la province et y est bâti nombre de belles maisons les unes au fief de Lézurec les autres au fief de Kermabon, autres aux fiefs de Lestialla et du Menez, en sorte que chacun a fait du fief à sa discrétion ».

A la même date 12 Décembre 1507, « transaction sur procès été entre R. P. en Dieu Claude de Rohan et trois veuves, par lequel le S^{sr} Évêque soutenait que leurs maris étaient ses hommes et sujets demeurant en son fief proche, au bourg de Tregozien autrement Kerangoezien et qu'ils étaient de tout temps, à lui et à ses prédécesseurs tenus de payer (chef rente) par chacun an, à la S^t Jean Baptiste sur chacune maison hotel et hébergement... »

En 1607, on fut obligé de démolir le chœur de l'église d'Audiern qui tombait en ruine ; après sa reconstruction, le Sr de Kermabon en profita, paraît-il, pour établir ses prétentions de fondateur et premier prééminencier dans l'église, et à ce titre prétendait s'opposer à ce que tel ou tel bourgeois de la ville, y put acquérir droit d'enfeu. Un

procès s'en suivit entre le dit Sieur et les tréviens d'Audiern, auquel intervint l'Évêque de Quimper en faveur de ces derniers. Voici quelques extraits du mémoire par lequel l'Évêque voulait sauvegarder ses droits et ceux des tréviens en 1635.

« Salvation de R^d Père en Dieu Guillaume Le Prestre demandeur en l'intervention, de sa part formée, au procès pendant en la Cour du siège présidial de Quimper, entre ecuyer Alain de Rospiec Sr de Kermabon, demandeur, et M^e Ollivier Lharidon Sr de Kerasain, défendeur, et les treffiens d'Audiern appelés en garand contre le dit Sr de Kermabon. Soutient le S^{sr} Evêque que le Sr de Kermabon oppose sans raison une fin de non recevoir à la dite intervention, alleguant que le dit S^{sr} Evêque n'a intérêt quelconque au procès. Car soit qu'on le prenne comme Pontife et économe général des églises de son diocèse, soit qu'on considère seulement le temporel de son Evêché, son intérêt se trouve tres considérable en ce procès.

« Puisqu'il est de la charge d'un bon Evêque de faire en sorte que les églises soient bien bâties, ornées et entretenues tant en batiments qu'ornements et offices, il ne se peut dire qu'il n'ait intérêt de faire conserver aux bienfaiteurs des églises, les marques qu'on leur concède d'ordinaire en reconnaissance de leurs bienfaits, afin d'animer les autres à élargir leurs libéralités pour la dotation et entretien des églises... Joint d'ailleurs que l'Evêque a toujours intérêt de pacifier les troubles qui se trouvent d'entre ses diocésains.

« Donc l'intervenant, en cette première considération de sa charge, a intérêt de supplier le dit Siège pour qu'il lui plaise par l'équité de ses jugements, faire en sorte que les fidèles ne soient divertis de faire du bien aux églises par l'appréhension des vexations de ceux qui, sous prétexte d'avoir de la naissance au dessus des autres,

croient avoir droit de les fouler aux pieds, et considérer qu'en la maison de Dieu, *non est acceptio personarum*.

« Venant au temporel de l'Évêché, l'intervenant serait justement blâmé de mauvaise administration, s'il n'empêchait les usurpations que fait le S^r de Kermabon au préjudice de son fief des reguaires dans lequel est situé l'église de S' Rumon...

« Ses écritures au procès font voir comme il a tâché de s'arroger les qualités de fondateur, patron et Seigneur du fief de la dite église, quoiqu'à présent il reconnaisse sagement n'avoir aucune des dites qualités. Mais il persiste toujours à se dire *premier* et *unique* prééminencier de la dite église, en quoi il paraît impertinent, en ce qu'il prend deux qualités contradictoires et notoirement incompatibles, car le *premier* emporte nécessairement relation d'un autre pour le moins et n'y eut jamais premier sans second, et *unique* exclut tout autre, d'où se prend une ineptie très grande aux qualités que s'arrogé le S^r de Kermabon avec beaucoup de faste et moins de raison.

« Au reste, ces prééminences que le S^r de Kermabon montre à présent en la dite église ne sont que par usurpation faite puis le rétablissement et réfection d'icelle, de l'ordonnance du Sieur intervenant qui, faisant la visite au commencement de sa prélature (1614), ému du piteux état de la dite église délabrée et quasi par terre, convia les habitants du bourg d'Audiern de contribuer de leur charité à la dite réfection comme ils ont fait de depuis.

« Mais le S^r de Kermabon prenant à son avantage l'occasion de son oncle, cadet de la maison qui était recteur de la paroisse (1), fit mettre ses armes partout, s'arrogea un banc au chœur et toutes les autres marques... fors un écusson qu'on avait fait mettre au clocher dès l'an 1583,

(1) M. Yves de Rospiec, recteur d'Esquibien. — 1599-1613.

comme se peut voir par la date étant au dessous du dit écusson.

« Il demeure pour constant qu'il n'y a pas de Seigneur Patron en cette église, si ce n'est le Seigneur intervenant et quand bien il ne serait Patron, suffit d'être Seigneur du fief pour avoir droit de faire ôter les dites usurpations de banc au chœur et autres marques qui n'appartiennent qu'aux patrons et à son défaut au seigneur justicier du fief.

« C'est pour faire voir que l'intervenant seigneur justicier du fief où est bâtie la dite église a un juste sujet d'intervenir...

« Le S^r de Kermabon s'imagine que la qualité de patron et fondateur inféode des marques d'honneur qu'il a usurpées, induisant de là qu'il a plus d'indices de la dite qualité que non pas le Seigneur intervenant. Ignorance insupportable de croire que des usurpations aussi notoires sont capables d'inférer aucun droit de patronage ni fondation au préjudice du Seigneur spirituel et temporel de la même église. Au contraire, les Évêques plus que autres ecclésiastiques sont de droit commun censés patrons des églises qui dépendent de leur temporel...

« Mais le principal point que débat le dit de Rospiec est le fief, disant que l'église n'est au fief du S^{sr} Évêque, et que ce n'est prouvé qu'elle soit en son fief, pour avoir du fief sur les maisons qui l'entourent, d'autant qu'il a aussi du fief au bourg d'Audiern, en plus grande étendue du Seigneur intervenant quatre fois.

« C'est ou une extrême vanité, pour ne parler plus rondement, ou une usurpation très grande du S^r de Kermabon, dire qu'il a quatre fois plus de fief que le S^{sr} Évêque à Audiern...

« Et encore que le fief des reguaires en Audiern soit tellement reconnu, le S^{sr} Évêque a néanmoins vérifié que

par date de 1498, le droit de fief au dit bourg lui appartient, tant parce que les vassaux plaident journallement par devant sa Cour, que par lettres recognitoires et infeodations qu'on lui a fourni et à ses prédécesseurs. » Cet acte de 1498 porte expressément que l'église tréviale dont il est question se trouve dans les bornes du fief des reguaires au village de Tregouazien. « Donc le Seigneur intervenant, Seigneur du fief, est fondé privativement à tous autres d'y avoir les premières marques d'honneur.

« Le Siège voit donc que le S^{gr} Evêque a droit de former son intervention en ce procès. »

Il est à présumer que l'Evêque eut gain de cause, car à cette même époque 1634, dans un acte de donation à l'église d'Audierne, le donateur ayant appelé le S^r de Kermabon *fondateur* de l'église, il y eut une sentence du Présidial de Quimper ordonnant que cette qualité serait rayée de l'acte « jusqu'à ce que le dit S^r de Kermabon n'ait fait conster par bons actes, être Sieur fondateur de l'église ».

La question sembla en rester là, et il ne paraît pas que cette preuve fut faite, car cent quarante ans plus tard, en 1784, la contestation est plus vive que jamais sur ce point entre M^{gr} de Cornouaille et M. de Kergariou, héritier des droits des S^{rs} de Kermabon. Nous l'apprenons par la consultation suivante qui, cette fois, est faite en faveur des S^{rs} de Kermabon.

« Consultation de MM. les avocats Drouin et Gandon, de Rennes, pour M. de Kergariou, se prétendant fondateur de l'église d'Audiern.

« Les avocats soussignés, qui ont vu la copie de la requête présentée au Présidial de Quimper par M. l'Evêque se prétendant le Seigneur proche, supérieur et fondateur de l'église tréviale de S^t Reimond, en la ville d'Audierne, qui conclut à ce que M. de Kergariou, S^{gr} de Kermabon

et du Tymeur, soit condamné de faire effacer sa lizière et ses armes des endroits où il les a fait apposer, sauf à lui à les faire mettre plus bas, si bon lui semble, faute de quoi, ouïr dire qu'elles seront effacées à ses frais, et par laquelle il conclut encore à ce que la qualité de Seigneur d'Audierne donnée à M. de Kergariou dans un acte du 3 juillet 1782 sera rayée...

« Estiment... que lorsque celui qui se prétend fondateur d'une église est dans l'impossibilité de représenter des titres de fondation ou de jugements contradictoires, il faut qu'il réunisse en sa faveur : 1^o la possession, 2^o des commencements de preuves par écrit, 3^o les signes extérieurs de la fondation...

« Or, ni le S^{gr} Evêque ni M. de Kergariou ne peuvent représenter le titre de fondation de l'église tréviale de S^t Raymond.

« D'ailleurs, M. de Kergariou est *ab omni ævo* par ceux qu'il représente, en possession de toutes les marques et intersignes qui caractérisent les grands droits honorifiques *honores majores* attachés à la qualité de fondateur et seigneur de fief de l'église de S^t Reymond. La qualité de fondateur appartient à la seigneurie de Kermabon, celle de seigneur de fief à la seigneurie de Tymeur, or ces deux seigneuries appartiennent aujourd'hui à M. de Kergariou. »

« La seigneurie de Kermabon a eu de tout temps et a encore ses armes dans les endroits les plus distingués dans la maîtresse vitre, elle a banc dans le chœur, lizière dans l'intérieur de l'église. Le S^r de Kermabon a toujours été reconnu notoirement pour seul fondateur et ses titres sont conformes à cette persuasion.

« Il en est de même du S^{gr} du Tymeur comme seigneur de fief : ses armoieries étaient en la maîtresse vitre, et sont en supériorité de celles de la seigneurie de Kerma-

bon. On les trouve ensuite en alliance à cause de la réunion des deux maisons. Le S^r du Tymeur a eu la lizière extérieure et après la réunion de sa maison à celle de Kermabon, il a joint dans cette lizière à ses armoiries celles de la seigneurie de Kermabon.

« Il est certain, au contraire, que l'Évêque de Quimper n'a aucune possession de droits honorifiques soit au dedans, soit au dehors de l'église de S^t Raymond. M^{sr} de Quimper reconnaît la vérité de ce fait dans la requête du 25 Septembre 1784, où on lit : « Il paraît que depuis longtemps les Évêques de Quimper ont négligé de faire « apposer leur lizière et leurs armes dans cette église « éloignée de leur résidence ordinaire. »

« Cette reconnaissance de n'avoir aucune marque de droits honorifiques dans l'église est formelle et la distance de Quimper à Audierne, sept lieues, ne présente qu'un prétexte bien léger et une faible cause.

« Le premier titre de M. de Kergariou est une enquête faite par M. de Kermorial, premier magistrat de Cornouaille, requérant noble Guillaume le Douce demandeur, contre les habitants de Vannes, du 21 Mai 1656.

« Les déposants au nombre de douze, gens fort âgés, nobles et praticiens, déposèrent qu'ils étaient connaissant que les dits S^{rs} de Kermabon ont tous les droits honorifiques en la chapelle de M. S^t Reymond, tréviale d'Audierne, qu'ils ont escabeau, accoudoir du côté de l'Évangile, enfeus, droits prohibitifs, armes en plusieurs vitres en alliance avec plusieurs anciennes bonnes maisons du quartier, et avoir ouï dire de tout temps immémorial que la dite église avait été bâtie dans les fonds des S^{rs} de Kermabon, que l'on enterrait au dit chœur. Il y avait nombre de ces témoins âgés de 60 à 73 ans, tant pour avoir vu les dits Sieurs jouir paisiblement des dits droits et même avoir vu enterrer le S^r du Merdy, gentil-

homme, dans les tombes du S^r de Kermabon, par sa permission.

« Le second titre consiste dans une autre enquête faite les 16 et 17 Novembre 1559 par devant le lieutenant du Siège présidial de Quimper, elle est faite par trois gentilshommes et un recteur, et la conformité avec la précédente attribue les mêmes droits honorifiques au S^r de Kermabon. Cette enquête prouve même, de plus, que la seigneurie de Kermabon avait droit de juridiction exercée par le sénéchal procureur greffier, et qu'elle faisait procéder à inventaire et dation de tutelle.

« Trois actes des 25 Janvier 1532, 8 Juin 1585 et 4 Octobre 1587, qui contiennent des permissions données par le S^r de Kermabon d'enterrer dans le chœur de l'église tréviale de S^t Reymond, justifient qu'ils y avaient un droit exclusif autre que de pure servitude.

« En 1607, on fut dans le cas de démolir le chœur de la dite église. La prudence exigea que l'on constatât l'état des droits honorifiques en cette église, ce qui fut fait par acte contradictoire du 13 Mai 1607. On vit figurer dans cet acte Michel Fiol, fabrique, et M^e François le Clerc, procureur, avec pouvoir pour Jean de Rospiec, S^r de Keraspoulc'h Kermabon, qui consentent au démolissement du chœur, à condition que leurs armes et prééminences soient remises au même état, les S^{rs} du Tymeur et de Kermabon étant les seuls qui aient droit d'avoir leurs pannonceaux en la dite église.

« Cet acte prouve que, dans le haut soufflet de la grande vitre, il y avait des besants d'argent sans nombre en champ de gueules, armoiries du manoir du Tymeur placées au plus haut de la maîtresse vitre ; qu'aux deux autres soufflets étoient savoir : les armoiries du Tymeur en alliance au côté de l'Évangile et au côté de l'Épître avec une croix de sable au champ d'argent, armes des Kermabon.

« Que les armes du Tymeur étoient encore au-dessous des arcades des droits soufflets au nombre de trois portant en alliance celles des Kermabon ; que cette maison avait le chœur de la dite église et en iceluy escabeau et ceinture où sont les armes de Kermabon ; qu'elle avait en outre, au sommet du chœur et environ le mitan d'iceluy, au-dessus du sommier, une croix en bosse et écusson ; que les armes du Tymeur étaient en bosse à l'autel, côté de l'Épître ; et dans la vitre à côté de l'autel, côté de l'Évangile, étaient partout les armes de Kermabon.

« Cet acte sert de réponse à une objection qui fut faite en 1634 et qui pourrait être répétée, qui consistait à dire que les armoiries du Tymeur et de Kermabon n'avaient été placées dans l'église qu'en 1608, par le crédit de Jean de Rospiec et du Recteur d'Esquibien, qui était de ses parents. Cet acte sert à prouver que ces armoiries étaient de toute antiquité dans l'église.

« En 1613, on vit s'élever quelques difficultés entre les tréviens de S^t Reymond et le S^r de Kermabon ; le 4 Août, il fit annoncer au prône de la messe du matin, dite à S^t Reymond, que le jour suivant 5, il allait faire insculper en bosse ses armes au portail méridional nouvellement construit, et ailleurs en d'autres endroits où il verrait l'avoir à faire. Cette bannière fut faite sans opposition à l'église tréviale de S^t Reymond, mais ayant été répétée en l'église paroissiale d'Esquibien, quelques individus s'y opposèrent ; mais le 24 Juin 1614, intervint une sentence du Présidial de Quimper, qui débouta les opposants.

« En 1634, Pierre Le Gouil fit un don à l'église de S^t Reymond ; on attribua dans l'acte la qualité de fondateur de l'église à M. de Kermabon. Il y eut une sentence qui ordonna que cette qualité serait rayée de l'acte. M^r l'Evêque ne peut en tirer avantage, car cette sentence ordonnait cette radiation « jusqu'à ce que le dit S^r de Ker-

« mabon n'ait fait constater par bons actes être Sieur « fondateur de l'église ». Ce ne fut qu'un comminatoire. On ne voit pas quelle a été la suite de cette affaire, mais on prise que les actes cidessus analysés auraient fait lever le comminatoire.

« En 1634-1637, le S^r l'Haridon ayant fait apposer des pierres tombales armoriées, une fausse chasse et un accouoir, M^r de Kermabon obtint une sentence contre lui, et il fut forcé d'effacer les armes gravées sur les quatre tombes et mettre la fausse chasse hors l'église.

« Hélène de Clisson, héritière de la maison du Tymeur ayant épousé Alain de Rospiec, S^r de Kermabon, ils fournirent aveu au Roi le 30 Avril 1624, et s'inféodèrent pour la terre du Tymeur, dans l'église de S^t Reymond d'écussons en bosse et autres au pignon occidental et en la maîtresse vitre aux endroits les plus éminents, avec droits prohibitifs à tous autres.

« Les tréviens ont fourni des aveux à l'Evêque pour d'autres lieux dont ils sont propriétaires... La circonstance que l'Evêque aurait le proche fief sur les maisons qui environnent l'église ne présente qu'une présomption et nullement une preuve... »

De son côté, l'avocat de M^{sr} l'Evêque de Quimper, M^r Desnoes de Lagrée, lui écrivait le 10 Décembre 1784, en lui envoyant le mémoire de la partie adverse :

« La copie ci-jointe de la consultation de M. Drouin ne doit pas vous faire renoncer à votre droit, je persiste à dire que quand vous voudrez nous vous donnerons une consultation diamétralement opposée et qui, j'espère, sera plus solidement appuyée. Cependant, il faut convenir que la possession où est M^r de Kergariou d'avoir ses armes en éminence, est un intersigne très fort en sa faveur. »

Il est probable que M^{sr} de Saint-Luc jugea à propos de

ne pas poursuivre un procès qui n'avait guère de chance de se conclure en sa faveur, étant donnée la tendance des présidiaux à amoindrir ou même anéantir la juridiction temporelle des Evêques. La Révolution allait, du reste, quatre ou cinq ans plus tard, mettre brutalement les parties d'accord.

Dans la nomenclature des pièces fournies par l'Evêque à l'appui de sa revendication en 1784, figure « un plan de la ville d'Audierne qui prouve que l'église de St Raymond est dans l'enclos du fief des reguaires et que le *cimetière neuf*, qui est peut-être dans celui de Kermabon, est loin de l'église ». Ce plan n'est plus malheureusement joint au dossier, mais cette mention nous fait connaître qu'il y avait un cimetière neuf à Audierne, le cimetière actuel probablement, qui est dit loin « de l'église » relativement à l'ancien, qui entourait l'église elle-même. Nous lisons, en effet, dans une lettre de M. Gobert, recteur d'Esquibien, à Monseigneur sous la date du 3 Août 1774 : « Les habitants de la petite ville d'Audierne trève, ayant pris la résolution d'augmenter l'église dédiée à St Raymond Nonnat, par un cul de lampe qui s'étendra huit à neufs pieds dans le cimetière..., j'ai l'honneur de demander votre consentement à cette novalité. »

(A suivre.)

MUSÉE D'ART RELIGIEUX

CONTINUATION DE LA LISTE DES OBJETS OFFERTS
pour la formation de ce Musée.

42. — Un écu de six livres à l'effigie de Louis XV, trouvé dans les substructions de l'ancien presbytère de Plouhinec et offert par M. Guéguen, recteur.

† †

43. — Deux pièces sur parchemin offertes par M. Pellerin, recteur d'Audierne.

1^o Formule de serment prêté en Cour de Rome par M^{me} Elisabeth Sachot, nommée en 1694 abbesse de Kerlot.

2^o Octroi de participation à tous les biens spirituels des chartreux accordé en 1694 par le général de l'Ordre aux dames Olive le Roy, Madeleine Portay, Jacqueline le Roy et Hélène-Françoise du Quelennec, religieuses Bernardines de Kerlot.

BIBLIOGRAPHIE

La Société de Bibliophiles bretons vient d'éditer le second volume complétant la publication de l'*Itinéraire en Bretagne de Dubuisson-Aubenay, en 1636.*

Cet ouvrage fort intéressant, puisqu'il nous donne la

physionomie de notre pays au xvii^e siècle, est enrichi de notes savantes et nombreuses dues à la plume si compétente de MM. Léon Maître et de Berthou, les éditeurs du « Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé ».

L'*Itinéraire de Dubuisson-Aubenay* comprend deux volumes in-4^o de 186 et 315 pages, magistralement imprimés chez Émile Grimaud, à Nantes. Cinquante exemplaires seulement sont mis en vente.

Camaret-sur-Mer. — Sous ce titre M. l'abbé Téphany, doyen du Chapitre de la Cathédrale de Quimper, nous donne une intéressante monographie dans laquelle il a su, non seulement grouper tous les événements souvent fort graves qui ont illustré son pays natal, mais encore nous présenter, grâce à ses recherches patientes dans les archives paroissiales et départementales, un tableau vivant de la vie industrielle et maritime sur nos côtes. L'auteur établit, de plus, sur des preuves historiques incontestables comment l'érection de la chapelle de Rocamadour, dans la presqu'île, se rattache à la dévotion qui entraînait autrefois, même nos marins bretons, vers l'antique sanctuaire de ce nom si vénéré dans le Quercy. Ce travail sera donc un guide sûr pour le touriste désireux d'explorer les curiosités naturelles de la pointe de Camaret et soucieux d'en évoquer les souvenirs historiques.

ARCHITECTURE BRETONNE

Étude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

LES FONTAINES SAINTES

Au congrès de l'*Association Bretonne* à Châteaulin, 3-8 Septembre 1900, M. l'abbé Millon, de Rennes, dans un mémoire très savant, a fait l'historique du culte de l'eau et des fontaines dans l'antiquité et dans les premiers siècles du christianisme; car ce culte s'est perpétué sous ses formes païennes chez les peuples convertis, et l'Église a été obligée de réagir contre ces abus par les décrets de ses Conciles.

Ces pratiques ont-elles disparu, ou plutôt, n'en trouvons-nous pas même de nos jours d'innombrables survivances, mais animées d'un autre esprit, revêtues d'autres formes, caractérisées par une grande dévotion et une confiance admirable en la puissance du saint ou de la sainte qu'on invoque ?

Dans une attachante causerie, à la séance du 11 Avril 1899 de la *Société Archéologique du Finistère*, M. Anatole Le Braz en a décrit de nombreuses variantes, répondant chacune aux différents âges de la vie, aux différentes cir-

constances, joyeuses ou tristes, heureuses ou malheureuses, par lesquelles doit passer tout être humain.

Ici, il nous convient d'étudier nos fontaines au point de vue *monumental*, et aussi au point de vue de l'*histoire* et de la *légende*; le sujet est bien vaste, et il faudra nécessairement nous limiter.

Chacune de nos églises de pèlerinage, chacune de nos chapelles de dévotion a sa fontaine sainte, qui est comme un complément du sanctuaire, une extension de la vertu miraculeuse du saint patron ou de la sainte patronne. Après sa prière à l'église, devant l'autel ou la statue vénérée, le pèlerin, le fidèle ira sans faute faire une station à la fontaine et après s'être agenouillé, en fera pieusement le tour, y boira dévotement et se livrera à une série de pratiques qui sont comme rituelles, et qui varieront d'après les maladies ou les nécessités pour lesquelles on vient invoquer ce secours surnaturel.

Tantôt il se lavera les yeux dans l'eau miraculeuse, tantôt il en puisera dans le creux de ses mains pour se la déverser dans le cou et le dos, ou la faire couler le long de ses bras, afin d'en augmenter la vigueur ou faire disparaître les engourdissements ou les rhumatismes.

Parfois encore on y plongera la chemise d'un malade ou d'un enfant, et on la rapportera tout humide à la maison, pour en revêtir le pauvre languissant. Ou bien jeunes gens et jeunes filles consulteront sur leur sort et leur *planète*, en déposant avec précaution une épingle à la surface de l'eau, et en observant attentivement si elle surnage un peu et de quelle façon elle descend au fond, soit tout droit, soit en zigzags capricieux. En d'autres endroits, on fabrique de petites croix de bois avec deux branchettes d'arbustes et on les plante soit dans le sol voisin, soit dans les joints de la maçonnerie du petit monument.

Quelquefois encore ce seront les animaux qui feront leur pèlerinage à la fontaine de leur saint patron : les bœufs à la fontaine de saint Cornély, de Carnac, les chevaux buvant au ruisseau qui sort de la fontaine de saint Eloy, de Ploudaniel, recevant une douche bienfaisante sur la tête et le dos, et franchissant ensuite ce ruisseau, toujours d'après un cérémonial traditionnel.

Il arrive même que l'Eglise, dans certaines fonctions liturgiques, prend part au culte des eaux sacrées. A Goulven, le jour du pardon ou de la fête annuelle du saint Patron, on se rend en procession à la fontaine du Saint, et le prêtre officiant la bénit, pour lui renouveler ses vertus miraculeuses. Au pardon de Lanhouarneau, on plonge dans la fontaine de saint Hervé, le reliquaire ou bras d'argent contenant un *radius* du saint Aveugle, patron des bardes et des chanteurs, et cela pour communiquer à ces eaux de nouvelles propriétés surnaturelles.

La plupart de nos fontaines ont leur histoire ou leur légende. Au chapitre : « *Croix et Calvaires* », j'ai déjà dit un mot de la fontaine Notre-Dame, à Morlaix, consacrée par Drennalus, qui érigea à côté une croix et une image de la Sainte Vierge. Un grand nombre de nos saints primitifs ont eu leurs fontaines.

Saint Corentin, premier évêque de Quimper, avait, auprès de son ermitage de Plomodiern, une source où vivait le petit poisson dont il coupait, chaque jour, un morceau pour servir à sa nourriture, et qu'il retrouvait ensuite intact pour le même usage, le lendemain. C'est aussi dans ce bassin qu'il trouva ample provision de belles et grosses anguilles, pour « *festoier* » deux saints personnages qui étaient venus le visiter. Cette fontaine existe encore et est toujours vénérée, près de la chapelle du Saint, reconstruite de façon monumentale en 1898.

Le même saint Corentin, étant allé voir l'ermite saint

Primel au pays de Saint-Thois, près des montagnes de Laz, fit jaillir une source en plantant son bâton en terre, et cela pour le soulagement du saint vieillard, qui était boiteux.

L'autre patron du diocèse, saint Pol de Léon, a eu aussi ses fontaines. Citons d'abord celle du cimetière de Lampaul-Ploudalmézeau, près de laquelle un de ses disciples, Vivien, s'était bâti une cellule qu'il fut obligé de céder à son maître, à cause des incursions d'un buffle sauvage qui l'inquiétait journellement. Saint Pol chassa le buffle, rebâtit la cellule avec un oratoire, bénit la fontaine et se fixa pour quelque temps en cet endroit, où s'élève maintenant l'église et le beau clocher de Lampaul (1).

Dans sa pérégrination avec ses compagnons, vers l'île-de-Batz, le même Saint fit jaillir les trois sources de la chapelle de Prat-Paol, en Plouguerneau, tout près du pont ou gué gaulois de *Pont-Crac'h*, sur lequel il traversa la rivière d'Aber-Vrac'h, non loin du Diou-Riz. En arrivant dans le castellum gallo-romain qui, de son nom, prit la dénomination de *Castel-Pol*, il y entra par la porte monumentale du côté de l'Occident, et tout près rencontra une fontaine qu'il bénit par le signe de la croix, au nom de la Très-Sainte-Trinité. Cette source n'est autre que celle de *Lenn-ar-Gloar*, toujours vénérée par les bons habitants de la Ville Sainte.

Sous le vocable du même Saint, nous trouvons à Lampaul-Guimiliau, *Feunteun-Bol*, près de Traon-ar-Vilin, presque au bord de la voie romaine qu'il suivit pour ramener à l'île-de-Batz le dragon du Faou, voie qui, sur le territoire de Guiclan, prend le nom de *Bali-Castel*, allée de Saint-Pol, avec une autre *Feunteun-Bol*, qui doit certainement son nom au passage du même Saint.

(1) *Saint Pol-Aurélien et ses premiers successeurs*, par M. l'abbé Thomas, chanoine honoraire, p. 55, § 8.

Faut-il citer son autre fontaine sur le littoral Ouest de l'île-de-Batz ? Elle est couverte par la mer à chaque marée, et les eaux restent toujours douces, sans aucune trace de salure.

Le cousin et le disciple de saint Pol, saint Jaoua, a aussi sa fontaine miraculeuse près de sa chapelle, en Plouvien ; puis l'un de ses premiers successeurs, saint Goueznou, a près de la belle église de Goueznou, une fontaine surmontée d'un autel et d'une niche, et entourée d'un magnifique enclos en pierres de taille : de même que nous admirons la belle et pittoresque fontaine de son frère saint Majan, près des ruines de son petit monastère de Loc-Majan, au Nord de la paroisse de Plouguin, sur le chemin de Tréglonou à Saint-Pabu.

A Goulven, nous avons la fontaine déjà mentionnée, que Glaudan, au bout d'une journée d'inutiles recherches, fit sourdre par sa prière, pour désaltérer sa femme Gologuen et laver son enfant nouveau-né, le petit saint Goulven.

A Dirinon, même miracle, d'après la légende de sainte Nonne qui, ayant mis au monde son fils saint David, le posa sur un rocher, où il laissa l'empreinte de son petit corps, et manquant d'eau pour le faire baptiser, se mit en prière et fit jaillir une source claire et limpide dans laquelle l'enfant fut baptisé et dont l'eau rendit la vue à un aveugle qui lui avait servi de parrain.

Auprès du monastère de Kerbénéat, sur les confins de la paroisse de Plounéventer, non loin de la Roche-Maurice, on voit deux sources qui doivent leur origine aux deux chevaliers pèlerins, saints Derrien et Néventer, après qu'ils eurent délivré le seigneur Elorn et son fils, le petit saint Riok, du terrible dragon qui désolait le pays.

Il est bon également de citer la fontaine de la crypte de Lanmeur, anciennement Kerfeunteun, et aussi celle qui se trouve sous le cimetière de Kerfeunteun-Quimper.

Ces deux paroisses sont sous le vocable de la Sainte-Trinité, et plusieurs savants pensent que ces fontaines ont servi dans les premiers siècles au baptême des catéchumènes.

A Scaër la vaste fontaine de sainte Candide donne naissance à un vrai ruisseau qui alimente et arrose tout le bourg, et l'on dit que ce sont les eaux de cette source sacrée qui donnent leur vigueur aux robustes lutteurs du pays.

Nous devons maintenant parler de quelques-unes de ces fontaines au point de vue monumental, et les classer, autant que possible d'après leur style et leur ordre chronologique.

A Notre-Dame du Folgoat, sous la fenêtre de l'abside surmontée de sa rose monumentale, est la fontaine miraculeuse qui jaillit de dessous le maître-autel, la fontaine solitaire où autrefois le pauvre *Salain-ar-Fol* trempait son pain et se baignait au cœur de l'hiver, source maintenant emmurée dans un vaste bassin, et surmontée comme d'un dais triomphal par une arcade d'une élégance sans pareille, qui abrite et encadre la statue assise de Notre-Dame portant l'Enfant-Jésus, vêtue de draperies ayant la souplesse des plus belles sculptures de la Grèce, et planant comme une reine sur les eaux abondantes et limpides auxquelles elle communique leurs vertus bienfaisantes.

A Morlaix, près du Carmel, les deux fontaines de Notre-Dame sont encadrées d'admirables moulures et surmontées d'une fenestration et d'une rosace d'un type extraordinairement original.

Lenn-ar-Gloar, à Saint-Pol-de-Léon, est abritée sous un édifice qui doit remonter, comme les deux fontaines précédentes, au xv^e siècle. C'est un toit formé de deux dalles immenses, moulurées sur leur bord, et soutenues par une très légère arcade flamboyante toute découpée à jour.

Nous devons attribuer au xv^e siècle les fontaines suivantes, remarquables par leur architecture : N.-D. de Rumengol, — N.-D. de la Fontaine, à Daoulas, — N.-D. de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, — N.-D. du Drévec, en Clohars-Fouesnant, — N.-D. de Quilinen, en Landrévarzec, — Saint-Vennec, en Briec, — Saint-Gilles, à Plonéis, — N.-D. de Kerinec, à Poullan, — Saint-Thivisiau, à Landidivisiau, — Saint-Trémeur, à Guerlesquin, etc., etc. Toutes sont surmontées d'un édifice gothique tantôt assez simple, tantôt riche, accosté de contreforts et pinacles rehaussés de crosettes végétales, avec écussons donnant les blasons des donateurs.

A Rumengol, la fontaine miraculeuse est entourée d'une enceinte quadrangulaire dans laquelle on descend par deux escaliers, et dont le pourtour est garni de bancs en pierre pour les malades et les pèlerins. Elle alimente un bassin et un lavoir. L'édifice à arcade ogivale abrite un bas-relief de l'Annonciation et deux statuets de saint Guénolé et de saint Fiacre.

A Daoulas, la fontaine et l'oratoire de Notre-Dame sont en dehors de l'enclos de la vieille abbaye ; on s'y rend en traversant les jardins qui entourent le cloître, et l'on se trouve en un coin charmant, plein de fraîcheur et de verdure. Le bassin de la fontaine est surmonté d'une sorte de petite chapelle gothique, en pierre de Kersanton, couverte de deux rampants aigus, avec clochetons aux quatre angles. Au fond de la voûte en anse de panier est un bas-relief représentant Notre-Seigneur en croix ; à côté de lui sainte Marguerite, foulant aux pieds un dragon, montrant de la main droite la plaie du côté du Sauveur, et tenant un cœur de la main gauche. Elle est vêtue d'une robe serrée par une ceinture, d'un scapulaire et d'un manteau. Dans la niche du fronton il y a une Vierge-Mère, qui tient une pomme ou une boule, ainsi que l'Enfant-Jésus.

Un caniveau partant de la fontaine conduit l'eau en trois petites auges creusées dans la même pierre, et de là elle se déverse dans un grand bassin de 2 m. 10 sur 1 m. 80. L'ensemble est entouré d'une belle enceinte en pierres de taille formant un rectangle de six mètres sur quatre, ayant soubassement et couronnement moulurés, avec bancs à l'intérieur et à l'extérieur pour l'usage des pèlerins. Au dos du monument, on lit cette inscription gothique : *Le X^e jour de Juing l'an mil V cents L^{vo} (1550) fut renouvelé cette fontaine p. M. O. du Chatel, de Daoulas, abbé.*

Au bord de la route de Quimper à Bénodet, tout près de la chapelle de N.-D. du Dréneq, en Clohars-Fouesnant, on admire la jolie fontaine pittoresque dont le bassin est surmonté d'une vieille niche gothique abritant un groupe de N.-D. de Pitié. Le petit monument est accosté de deux clochetons ou pinacles et sert de base à une croix. Le tout est en granit un peu détérioré par le temps, bien couvert de mousse et de lichen, et dans une note admirablement bretonne. Les paroisses du voisinage, et surtout celle d'Ergué-Armel, se rendent en pèlerinage à N.-D. du Dréneq pour obtenir de la pluie lorsqu'il y a des sécheresses trop persistantes ; en retour, les paroissiens de Clohars-Fouesnant viennent demander du beau temps à l'église de Saint-Alor du Petit-Ergué.

Dans la même note, avec des variantes, sont les fontaines de Kerdévet, Quilinen, Saint-Venneq, etc., et tant d'autres qu'il ne nous est pas loisible de décrire ni même de nommer.

Disons cependant un mot de celle de Landivisiau, qui est dans un genre tout spécial. Au milieu de la ville, à 40 mètres environ au Sud-Ouest de l'église, mais cachée dans un flot de maisons, se trouve la fontaine de saint Thivisiau, qui alimente un vaste lavoir public. Dans le

mur qui surmonte cette source, on a incrusté deux rangs d'arcatures en Kersanton, de style flamboyant, renfermant en tout dix panneaux de 0 m. 43 de largeur sur 0 m. 54 de hauteur.

Ces panneaux semblent provenir d'un ancien autel, ou plus probablement d'un tombeau du xv^e ou du xvi^e siècle. Ils sont encadrés par des contreforts et des accolades, le long desquels courent des guirlandes très fines ; une autre guirlande forme bandeau de couronnement. Des feuillages contournés forment le fond, et sur chacun de ces fonds se détache un personnage. Je les mentionne dans l'ordre où ils sont placés actuellement, mais cet ordre a été bouleversé :

1. — Une nonne ou religieuse en prière, les mains jointes.
2. — Un moine en prière, tenant un livre.
3. — Un ange tenant la couronne d'épines.
4. — Une religieuse en prière.
5. — Un moine priant.
6. — Un autre moine tenant un chapelet et s'appuyant sur un bâton.
7. — Une religieuse, les bras croisés sur la poitrine.
8. — Un ange tenant un écusson.
9. — La Sainte-Trinité. Le Père, assis et coiffé de la tiare, soutient à sa droite le Fils couronné d'épines et montrant ses plaies ; sur la tête du Fils repose le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe.
10. — Un ange tenant un écusson.

Ces deux derniers panneaux diffèrent un peu des autres par leur forme et leur ornementation ; on voit qu'il n'y a pas ici un tout complet ; mais ne pourrait-on pas se demander si ces fragments ne sont pas les débris du tombeau de François de Tournemine, qui fonda dans l'église de Landivisiau une chapellenie de deux messes par jour ?

Il fut enterré dans cette église, mais sa statue tumulaire, enlevée pendant la Révolution, a été reléguée hors de la ville, et se trouve maintenant dans une propriété particulière, à Sainte-Anne, en Saint-Pol de Léon.

Dans un autre style sont construites les fontaines de Goueznou, de Saint-Jaoua en Plouvien, de Saint-Roch à Moëlan, de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et Saint-Eutrope à Locronan. Là, c'est la structure du xvii^e siècle, genre classique, plus grave et plus solennel, toujours avec enclos de pierres de taille garni de bancs, édicule surmontant la source et bassins extérieurs. Décrivons celle de Goueznou, qui est la plus belle.

A 10 mètres du portail Ouest de l'église est la fontaine du saint patron. Au milieu d'un bel enclos carré, de 5 m. 50 de côté, se trouve un bassin quadrangulaire qui en renferme un autre de forme ronde, à un niveau inférieur. L'eau s'écoule par un caniveau en granit percé de trois cuvettes rondes pour les ablutions des pèlerins. Le mur de clôture, d'une épaisseur de 0 m. 60, est en très belles pierres de taille, avec chaperon en double doucine. Toute l'enceinte, en contrebas de 1 m. 70 en moyenne du terrain environnant, est pavée de dalles de granit, et on y descend de trois côtés par des échaliers et des marches. Tout autour règne un banc de pierre. Au milieu, du côté Midi, est un petit autel surmonté d'une large niche à fronton en courbe surbaissée, et au pied de la statue de saint Goueznou est sculpté l'écusson de Rolland de Neufville, qui fut évêque de Léon de 1562 à 1613, et dont les armes sont : *de gueules à un sautoir de vair.*

Des deux côtés de l'autel sont deux sièges en pierre creusés en rond, assez semblables aux anciennes chaires pontificales des basiliques romaines. Etaient-ce deux sièges d'honneur pour les marguilliers préposés à la réception des offrandes, les jours de grand pardon ?

La fontaine de Saint-Jaoua, à Plouvien, n'a pas de date ; celle de Saint-Roch, à Moëlan, porte le millésime de 1639 ; quant à celle de Locronan, voisine de la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et portant ce vocable en même temps que celui de Saint-Eutrope, ayant du reste les deux statues dans les niches de ses deux faces, elle est ornée d'une inscription ainsi conçue :

VEN. ET. DISC. MISSIRE. MATHVRIN. SENE. V. PPL.
(vicaire perpétuel.)
I. CONAN. MARCHAND. DE. TOILE. LAN 1698

Mais le chef-d'œuvre, la merveille, c'est la fontaine de Saint-Jean-du-Doigt, jet d'eau monumental qui l'emporte sur tout ce qu'il y a de plus somptueux dans les beaux châteaux de l'Île-de-France et des bords de la Loire. Elle se trouve dans le cimetière, entre l'arc de triomphe servant d'entrée et le porche méridional de l'église. Sur un soubassement de trois marches est un immense bassin circulaire en pierre, du milieu duquel surgit une colonne à cannelures et à renflements feuillagés, laquelle supporte trois vasques étagées et diminuant de diamètre, d'où l'eau s'échappe en filets abondants par des têtes d'anges en plomb estampé.

Aux deux tiers de la hauteur, contre une colonne ronde couronnée d'un chapiteau des plus élégants, est représenté le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean, et au sommet plane le Père-Eternel, se penchant vers son divin Fils et semblant dire comme au Jourdain : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. »

De quelle époque est ce monument ? On n'en connaît pas la date exacte, mais les profils du grand bassin, le tracé des moulures, les têtes sculptées, les feuillages, le caractère des têtes d'anges, des personnages et des orne-

ments en plomb estampé, semblent devoir le faire attribuer à la seconde moitié du XVI^e siècle, la plus belle époque de la Renaissance dans notre pays.

CLOITRES

Le territoire actuel du diocèse de Quimper et de Léon comptait autrefois sept abbayes :

LANDÉVENNEC, DAOULAS, LE RELECQ en Plounéour-Ménez, SAINT-MATHIEU de la fin des terres, LOC-MARIA-QUIMPER, SAINTE-CROIX de Quimperlé, SAINT-MAURICE de Carnoët. Il conviendrait d'y ajouter NOTRE-DAME DE LANGONNET, qui faisait autrefois partie de l'évêché de Cornouaille.

Toutes ces abbayes et, en outre, bon nombre de couvents avaient leurs cloîtres, c'est-à-dire des portiques couverts faisant le tour d'une cour intérieure, pour servir de promenoir et mettre en communication les différentes salles et les différents services du monastère.

Quelques-uns de ces cloîtres existent encore ; d'autres, hélas ! ont disparu.

Les plus anciens vestiges qui subsistent, ce sont trois arcades romanes, dans le jardin du presbytère de Loc-Maria-Quimper, arcades portées sur des piles carrées accostées de petites colonnettes à chapiteaux feuillagés, et semblant indiquer la fin du XI^e siècle, ou la première moitié du XII^e.

Tout à côté est une branche du cloître du XVII^e siècle, accolé au bas-côté Midi de l'église romane, et contemporain des bâtiments de l'abbaye, qui servent maintenant à la manutention militaire.

A Daoulas, dont l'église a été commencée en 1167, existe

un cloître qui est postérieur de quelques années seulement. C'est le seul cloître roman que nous possédions, et il est pour cela d'un grand intérêt.

Ce monument est maintenant dépourvu de sa toiture ; il a été même en partie démoli, les colonnes et les arcades de deux des côtés avaient été jetées à terre, mais vers 1880-1885, le propriétaire actuel, M. Danguy des Déserts, d'accord avec son beau-père, M. Bigot, architecte diocésain, fit restaurer le tout, et nous avons maintenant debout les quatre côtés du carré, comprenant quarante-quatre arcades.

Les angles sont formés d'un faisceau de quatre colonnettes, et dans les côtés ces colonnes cylindriques sont alternativement simples et jumelées, couronnées de chapiteaux élégants dont la corbeille est tapissée d'ornements variés : feuilles recourbées et lancéolées, crossettes, volutes. Quelques-uns des tailloirs sont aussi décorés de zigzags, dents de scie, losanges, étoiles. Au milieu du préau se trouve une vasque octogonale, toute couverte de sculptures, chacun des huit pans offrant une ornementation différente.

A Landévennec, au Relecq, à Saint-Mathieu, les cloîtres ont été détruits. Quelques fragments de colonnettes, deux ou trois bases, deux ou trois chapiteaux martelés, restés incrustés dans les murs, indiquent qu'ils dataient du XIII^e siècle. Il en devait être de même de ceux des abbayes cisterciennes de Langonnet et de Saint-Maurice.

A ce même XIII^e siècle appartenait le cloître du couvent des Cordeliers ou Franciscains de Quimper, fondé du vivant même de saint François d'Assise. Tout ce couvent a été vendu en 1792 comme bien national et détruit en 1843, pour bâtir les halles et tout l'ilot de maisons qui se trouve entre ces halles et le Parc.

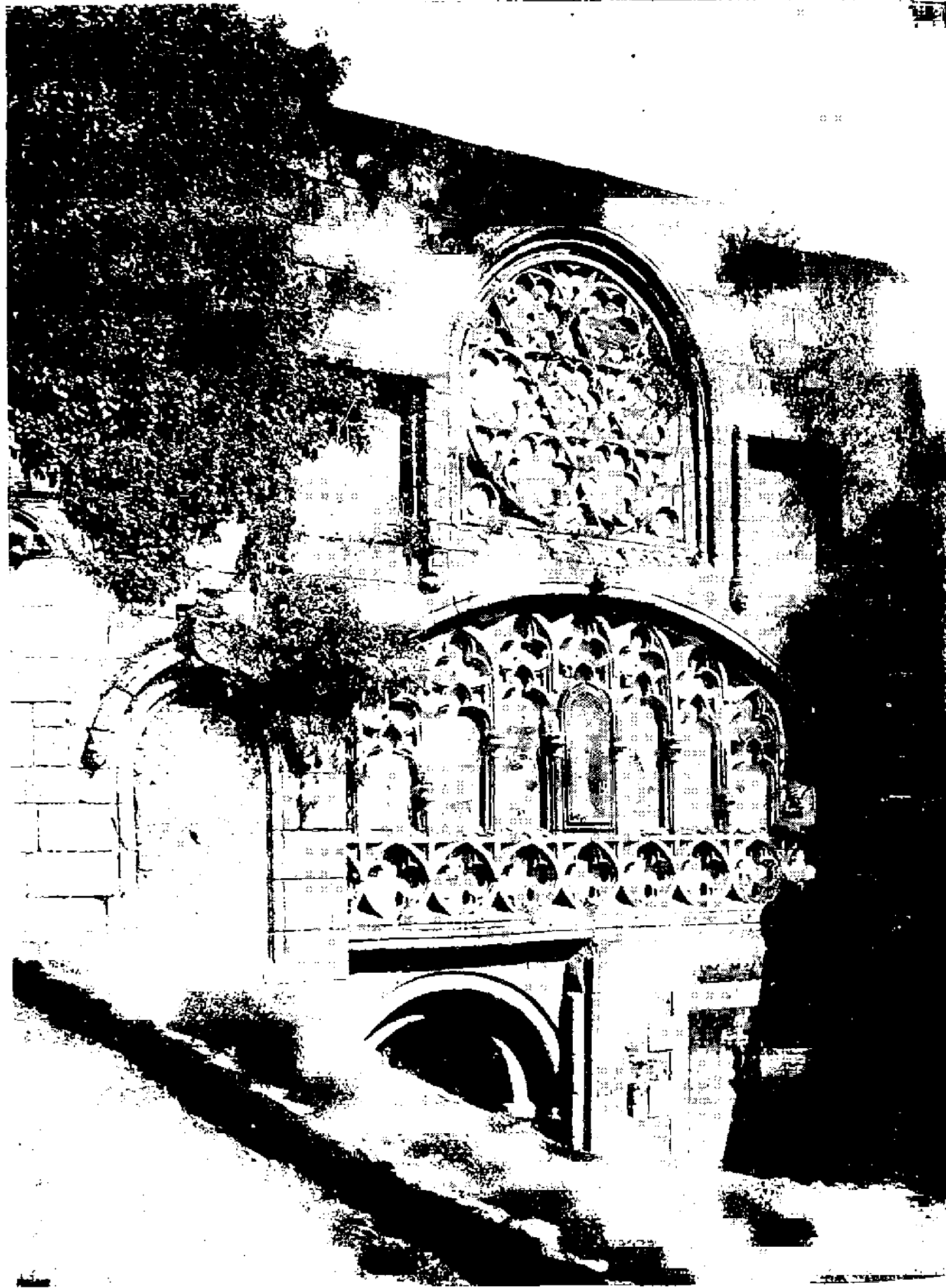
M. Bigot, ancien architecte diocésain, donne une des-

cription détaillée de cet établissement, au *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1883, p. 199 et seq. A la page 201, il décrit le cloître qui « contournait les quatre côtés d'une cour centrale rectangulaire mesurant 12 mètres sur 20, et se composait d'une série d'arcatures ogivales à tiers-point, ayant 0 m. 83 d'ouverture. Les colonnettes en granit avaient 0 m. 18 de diamètre sur 1 mètre de hauteur, y compris bases et chapiteaux. L'ornementation de ceux-ci était extrêmement sobre et ne recevait parfois qu'une feuille sur chaque face. Dans chacun des quatre angles du cloître, il y avait un groupe de trois colonnes isolées et placées de manière à en représenter deux sur chaque face ».

En 1843, l'église des Cordeliers fut démolie, et M. Colomb, ancien conseiller de préfecture, fit l'acquisition des matériaux de cette église et du cloître, pour les transporter dans sa propriété de *Trégont-Mab*, en Ergué-Armel, non loin de Saint-Évarzec. On peut y voir encore, gisant à terre, au milieu des broussailles, les belles fenêtres de l'église, les colonnes, bases, chapiteaux et arcades du cloître. Le propriétaire actuel, M. René Kerviler, ingénieur en chef à Saint-Nazaire, en a fait transporter une partie à son manoir de Pen-ar-Menez, en Plomelin, pour construire une galerie. Non loin de là, dans l'ancien cimetière de Bodivit, on retrouve une dizaine de chapiteaux de même provenance ; ils y ont été déposés par les premiers acquéreurs, les frères Le Déan, ou par les Bastard de Kerguiffinec.

Quatre ou cinq autres se voient au musée archéologique de Quimper.

Pour avoir une idée de la facture du cloître des cordeliers, il suffit d'en voir une sorte de réduction dans les deux petites galeries qui desservent la sacristie de la cathédrale de Quimper, et l'arcature à jour qui sépare la



Notre-Dame des Fontaines, Morlaix.

cour de l'évêché du jardin qui l'avoisine. Elles ont été composées sur le modèle de cette œuvre du XIII^e siècle.

Le couvent des Carmes de Pont-l'Abbé, fondé en 1383, possédait un cloître datant du XV^e siècle, très probablement de l'épiscopat de Bertrand de Rosmadec, 1416-1445, car on y voyait les armoiries de ce prélat. Le tracé des arcatures de ce cloître est d'une élégance rare ; elles sont constituées par des meneaux espacés de 0 m. 80, surmontés d'arcs en plein-cintre qui se croisent et se coupent de manière à former de petites arcades ogivales surmontées de trèfles, le tout formant un réseau très délicat agrémenté de redents qui lui donnent encore plus de caractère et de légèreté.

Lorsque le vieux couvent fut acheté par la ville de Pont-l'Abbé pour être transformé en école communale, la municipalité ne jugea pas à propos de faire l'acquisition du cloître, de sorte que celui-ci fut démonté et transporté pierre à pierre dans une campagne de Plonéour-Lanvern. Monseigneur Dubillard, évêque de Quimper, en fit l'acquisition en Juin 1900, pour le faire rétablir dans son Grand-Séminaire, où l'on peut maintenant l'admirer et où il forme un complément et un décor des plus remarquables et des mieux appropriés à cette majestueuse construction.

Un autre cloître, conçu absolument dans le même genre, et d'un dessin identique, c'est celui des Augustins de Carhaix, mais formant seulement deux branches de 18 mètres de longueur ; encore faut-il ajouter qu'il est un peu plus mesquin dans son tracé, plus maigre dans sa corniche, et qu'il est dépouillé de tout caractère par la pauvre maçonnerie en moëllon dont on a aveuglé toutes ses arcades et ses découpures.

Par ailleurs on peut citer encore quatre autres cloîtres, mais d'un genre tout à fait différent, puisqu'ils datent du

xvii^e siècle : ce sont ceux du Petit-Séminaire de Pont-Croix, ancien couvent des Ursulines, 1632; de la Retraite de Lesneven, anciennes Ursulines, 1678; des Ursulines de Quimperlé, 1652; et de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Quimperlé. Les trois premiers se composent d'arcades assez lourdes reposant sur des piles carrées et mesurant tout au plus 3 mètres de hauteur, tandis que celui de Sainte-Croix est plus élancé, les piles sont plus légères, les arcades sont hautes de 4 m. 30 et le tout est couvert en voûte d'arête.

SALLES CAPITULAIRES

Chaque abbaye avait sa salle capitulaire, vaste pièce monumentale destinée aux réunions solennelles de la communauté.

A Landévennec, il ne reste plus que des substructions des bâtiments monastiques; on peut cependant y reconnaître assez bien la distribution des différents services, et d'après une vieille gravure donnant une vue cavalière de l'abbaye et insérée dans la nouvelle édition des *Vies des Saints de Bretagne*, par Albert Le Grand, p. 681, on voit que la salle capitulaire était située dans l'aile de l'Est, éclairée de ce côté par deux fenêtres, et percée probablement du côté du cloître d'une fenêtre et d'une porte; mais ce n'est pas la vieille salle capitulaire du moyen-âge, on reconnaît dans cette gravure des constructions plus récentes du xvii^e siècle.

A l'abbaye de Saint-Mathieu, les vieux plans nous montrent également l'emplacement de la salle capitulaire, correspondant au côté oriental du cloître, au bout

de la branche du transept Midi, mais c'est à peine s'il en reste quelques pans de murs.

A Daoulas de même, on reconnaît les restes de la vieille salle, sur la même aile du cloître, avec la porte romane qui y donnait accès et deux petites fenêtres géminées accostant cette porte.

Au Relecq, les quatre murs existent, avec la porte d'entrée dans un état de délabrement complet, et deux fenêtres ne conservant plus que quelques bases et quelques vestiges des chapiteaux des jolies colonnettes du xiii^e siècle, qui en tapissaient les ébrasements. A l'intérieur, mesurant un carré de 12 mètres, ont disparu les quatre colonnes élégantes sur lesquelles venaient retomber les gracieuses nervures des voûtes. Seuls, des culs-de-lampe moulurés et feuillagés, incrustés dans les murs et destinés aussi à recevoir d'autres retombées, nous indiquent le tracé de ces voûtes et nous font voir qu'elles étaient analogues à celles de Langonnet et de Saint-Maurice.

Dans ces deux dernières abbayes, les salles capitulaires sont conservées et ont été, il y a quelques années, l'objet de bons travaux de restauration et de rapprochement. Toutes deux ont la même disposition et le même style, accusant la plus belle époque du xiii^e siècle. Les façades se composent de deux fenêtres ogivales géminées et d'une porte de même style, ayant leurs ébrasements extérieurs et intérieurs garnis de colonnettes cylindriques couronnées de chapiteaux feuillagés de la plus grande élégance.

L'intérieur est voûté, et les nervures déliées qui se croisent sur la voûte prennent toutes naissance sur deux sveltes colonnettes centrales, et vont retomber, le long des parois et aux quatre angles, sur des culs-de-lampe richement moulurés.

DEUXIÈME PARTIE

MOBILIER ARTISTIQUE

Les monuments de pierre, que nous avons étudiés et décrits dans la première partie de ce travail, ne sont pas les seules choses qui constituent les richesses d'art de notre Basse-Bretagne ; il y a une foule d'autres objets qui décèlent le talent et le génie inventif des gens de métier dans le temps passé : ce sont ceux qui composent le mobilier et l'ornementation de nos édifices religieux. Nous en avons donné une rapide indication dans le préambule de cet ouvrage ; il nous reste donc à les examiner et à les analyser avec soin.

*
* *

AUTELS & RETABLES

Le premier autel a été la table de la Cène au Cénacle.

Les apôtres, les premiers pontifes et les premiers prêtres ont dû également célébrer les saints mystères sur des tables de bois. Dans les catacombes, on célébrait soit sur des autels mobiles ou portatifs, soit sur des autels en pierre, qui le plus souvent consistaient en une table recouvrant le tombeau ou le sarcophage d'un martyr généralement logé au fond d'un cubiculum et surmonté d'une arcade ou *arcosolium*.

Dans une leçon du Bréviaire romain, à la fête de la

Dédicace de la basilique du Saint-Sauveur ou du Latran, 9 Novembre, il est dit que saint Silvestre ordonna que désormais tous les autels seraient de pierre, tout en réservant pour cette basilique du Latran un autel en bois, en souvenir de la table de bois qui avait servi au Prince des Apôtres.

A partir de cette époque, les autels durent donc consister en une table ou en une tablette de pierre, soit fixe, soit portative ; et les bases, colonnes ou massifs portant cette table reçurent parfois des ornements très riches en marbre, pierreries et métaux précieux.

Nous ne possédons pas d'autels de ces siècles primitifs et de ces époques reculées. La plus ancienne table d'autel que l'on connaisse chez nous est celle de la chapelle absidale de la cathédrale de Quimper, portant encore une inscription commémorative de sa consécration en 1295, par l'évêque Alain Rivelen qui est le même qu'Alain Morel. A la cathédrale de Saint-Pol on compte neuf autels en pierre, assez petits et assez simples, tous du xv^e siècle : celui du fond du chœur, six rangés à l'extérieur de la clôture du chœur, et deux dans la première chapelle latérale du côté Nord.

Au Folgoat, il y en a huit d'une très grande richesse de sculpture également du xv^e siècle, cinq posés en ligne droite sous les fenêtres du mur oriental, deux sous le jubé, et un aux fonts baptismaux, au bas du collatéral Sud. Le maître-autel, taillé dans la fine pierre de Kersanton, mesure quatre mètres de longueur et est tout couvert, sur sa façade et ses extrémités, d'arcatures flamboyantes subdivisées en deux autres secondaires et surmontées d'une riche guirlande feuillagée, refouillée dans la pierre qui forme table. L'autel du Rosaire est composé d'après le même modèle. Celui des anges présente dans ses arcades une série de petits angelots vêtus de robes longues,

portant alternativement des banderoles et des écussons, et dont les têtes sont chargées de grandes chevelures ébouriffées. Le dernier autel de cette série est celui du cardinal de Coëtivy, extraordinaire dans son dessin, composé de trois minces colonnes isolées portant de fines arcatures trilobées d'une grâce et d'une légèreté inconnues ailleurs.

Le maître-autel de Goulven est remarquable par sa large frise feuillagée et par la banderole qui court sur ses arcatures. Au bas du collatéral Sud de l'église de Melgven est un joli petit autel en granit fin de Scaër. La table mesure environ 1 m. 50 de longueur, et le massif qui la soutient est décoré de deux accolades sculptées et feuillagées, contenant deux anges aux ailes éployées, tenant l'un un écusson et l'autre un livre sur lequel sont gravés en caractères gothiques les chiffres de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge : *I H S M^a.*

Au-dessus des accolades il y a cette inscription : *D : G : Manchec : P.*

Le retable, composé d'une dalle longue de 1 m. 30 et haute de 0 m. 70, forme comme un encadrement mouluré entourant un panneau où l'on distingue quelques traces de peintures représentant cinq ou six personnages debout. Au haut, sur une banderole, est cette inscription gothique : *Lan mill IIII^{cc} IIII^{xx} IX : Do : G : le Mâchec : P : Fist Faire ceste.* C'est-à-dire : L'an 1489, Dom Guillaume le Manchec, prêtre, fit faire cet autel.

Au maître-autel de Penmarc'h, l'ancienne table est conservée, mesurant 5 mètres de longueur. A Saint-Jean-Balanan, de Plouvien, on a déposé, il y a quelques années, la magnifique table du maître-autel, mesurant 4 mètres, et servant maintenant de degré sous la balustrade.

Signalons encore un autel sur colonnettes, du xiv^e ou du xv^e siècle, dans le bas-côté Midi de Pont-Croix, et

quelques autres très simples du xvi^e siècle à Kerlaz, à Sainte-Marie du Ménez-Hom, en Plomodiern, à Loc-Marian-Hent, en Saint-Yvi, et à la chapelle de Notre-Dame de Pontouar, en Trégourez.

Nous trouvons un très beau maître-autel en pierre, des dernières années du xvi^e siècle ou des premières du xvii^e à la chapelle de Berven, en Plouzévédé, et deux autres latéraux, très originaux dans leur composition : petits massifs en forme de cœur, formés par des volutes, des consoles et des cartouches, supportant une table beaucoup plus large. A Plougasnou, en existe un très simple, du xvii^e siècle, adossé à un pilier près du porche, et portant cette inscription : *SANT : SACRAMANT.*

Citons également le très joli autel de la chapelle Sud dans l'église du Juch orné d'un joli médaillon contenant le buste de la Sainte-Vierge et portant sur sa plinthe cette inscription :

*M^e : N : LE : BILLON : P : CVRE : MIC :
LE : BILLANT : F : 1703.*

On peut en trouver beaucoup d'autres encore dans nos églises et nos chapelles, et il en existe un bon nombre englobés dans des revêtements en menuiserie.

Arrivant aux autels et retables en bois, il faut faire observer qu'on en trouve assez peu d'exemplaires datant de l'époque gothique. A Goulven, du côté Midi, un petit autel, dans le genre du xv^e siècle, se compose de cinq arcatures séparées par des colonnettes torsées et surmontées de découpures très déliées. Les sujets représentés dans ces panneaux sont :

1^o L'Annonciation. — L'ange Gabriel, tenant un sceptre, apparaît à la Sainte-Vierge, agenouillée sur un prie-Dieu avec un livre ouvert, et abritée sous un dais ou baldaquin dont deux anges soutiennent les draperies. Au-

dessus de l'ange plane le Père-Éternel coiffé de la tiare et tenant la boule du monde.

2° La Nativité de l'Enfant-Jésus. — La Sainte-Vierge et saint Joseph en adoration, et les anges chantant dans les airs : *Gloria in excelsis Deo*.

3° L'Adoration des Mages.

4° La Présentation au temple.

5° Le Crucifiement.

Dans le retable.

6° La Visitation.

7° L'Ange apparaissant aux bergers de Bethléem.

A Brennilis, le retable du maître-autel est orné de bas-reliefs retraçant des scènes de l'histoire de la Sainte-Vierge, qui ont tous les caractères d'une œuvre de la fin de la période ogivale, malgré les colonnettes torsées du xvii^e siècle dont on les a encadrés. Dans la même église, l'autel latéral Sud semble être de la transition entre le gothique et la Renaissance, et se compose de niches enfermant les statues des douze Sibylles, ayant leurs différents attributs : croix de Passion et croix de Résurrection, clous et couronne d'épines, berceau, glaive, bouquet de lis, corne, lanterne, etc.

A Crozon, le retable des dix mille martyrs garde aussi un reste des traditions gothiques. Ce retable est formé d'une grande armoire à volets, renfermant en tout vingt-neuf panneaux en hauts et bas-reliefs, retraçant les divers supplices des dix mille soldats chrétiens crucifiés sur le mont Ararat, au temps de l'empereur Adrien, en l'an 120. On peut voir leur histoire dans les grands et les petits Bollandistes, à la date du 22 Juin. Ce travail très curieux serait, d'après Pol de Courcy, de 1602.

Le retable de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, est l'œuvre la plus remarquable que nous ayons dans ce genre. Tel

qu'il existait primitivement, il ne comprenait que quatre panneaux : trois dans le bas et un dans le haut.

1° La Nativité de Notre-Seigneur.

2° Le Trépasement de Notre-Dame.

3° Ses Funérailles.

4° Son Couronnement au ciel.

Au xvii^e siècle on a voulu parfaire l'œuvre et on y a ajouté deux autres scènes qui accostent le Couronnement et qui sont :

5° L'Adoration des Mages.

6° La Présentation de l'Enfant-Jésus.

De sorte que maintenant le retable forme comme un tableau carré divisé en six panneaux et mesurant 3 m. 12 de largeur sur 1 m. 70 de hauteur.

L'ensemble de ces sculptures est tellement étrange, le caractère des scènes et de chacun des personnages est tellement saisissant, que le merveilleux s'y est attaché et que l'on a voulu y voir le résultat d'une œuvre mystérieuse : les uns disent que c'est le travail d'un jeune garçon campagnard, les autres l'ouvrage d'un jeune marin travaillant en secret dans la cale de son navire, etc.

Le vrai mot est que c'est là un travail flamand de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvii^e. Je dois cette solution au regretté M. Courajod, conservateur des Musées nationaux, professeur de sculpture française à l'école du Louvre.

Les ateliers des Flandres, qui dans la beauté et la variété de leurs productions ont précédé la véritable Renaissance, ont répandu leurs œuvres dans les différentes contrées de la France, de l'Allemagne, même dans la Pologne, et on les y retrouve encore en grand nombre. Pour ma part je ne connais en France que deux retables analogues à celui de Kerdévot : l'un à la cathédrale de Rennes, transféré de l'église Saint-Germain de cette même ville, l'autre dans

l'église de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, dans la chapelle de N.-D. de Pitié. J'ai dans mes cartons la photographie d'un autel d'une église de Cracovie qui offre dans le style de quelques-uns de ses personnages une analogie frappante avec ceux de Kerdévet. M. Courajod possédait une statuette d'apôtre absolument semblable comme pose et comme draperie à l'un de ceux qui assistent dans notre seconde scène à la mort de la Sainte-Vierge, et qui est ici S. Jacques le Majeur ; or cette statuette provient de l'école d'Anvers dont elle porte la marque de fabrique, une main coupée, imprimée au fer rouge.

Un examen attentif m'a permis de reconnaître cette estampille sur le sommet de la tête d'une dizaine de personnages, et j'ai pu en prendre une empreinte en cire. Il faut en conclure que notre retable est une œuvre de cette école d'Anvers, qu'elle y fut acquise par quelque seigneur ou quelque prêtre du pays breton, et de là la légende, de là la tradition orale encore conservée, que cette pièce merveilleuse fut emmenée par mer au port de Quimper et que le fabricant de Kerdévet alla en faire la réception.

Arrivons maintenant à la description : chaque panneau a environ 1 mètre de largeur sur 0 m. 85 de hauteur.

1^{er} Panneau. — Nativité.

L'Enfant-Jésus est étendu à terre sur un pan du manteau de la Sainte-Vierge. Celle-ci est à genoux, les mains jointes et la tête penchée en adoration et en contemplation devant son Fils divin qui vient de naître. Ses cheveux divisés en tresses nombreuses descendent sur ses épaules et jusqu'à ses reins ; elle est couverte d'un manteau très ample dont les bords s'étalent sur le sol. La bordure de ce manteau est composée d'une inscription gothique en lettres d'or sur fond vermillon et donnant tout le texte de la salutation angélique :

AVE . MARIA . GRATIA . PLENA . DOMINVS .
TECVM . BENEDICTA . TV . IN . MULIERIBVS . . .
etc.

De l'autre côté de l'Enfant-Jésus, S. Joseph, appuyé sur un bâton, enlève son chapeau de la main droite et se dispose à s'agenouiller devant l'Enfant dont il sera le père, le nourricier et le gardien. Il est vêtu d'une robe longue et d'un manteau, et porte au côté une besace ou une sorte d'aumônière.

Près de l'Enfant-Jésus est agenouillé un petit ange vêtu d'une robe longue et d'une dalmatique. Sur le premier plan, à droite, un berger jouant de la cornemuse, instrument semblable à nos binious bretons. Sur le col de son capuchon on lit aussi les paroles de l'*Ave Maria*. Son expression de ferveur et d'entrain est admirable ; et il faut remarquer encore le style de sa chaussure et surtout ses jambières ou molletières qu'on retrouve dans les statues du pauvre de S. Yves à Plonéis, à Gouézec, et aux chapelles de Quilinen, en Landrévarzec, et de Saint-Vennec, en Briec.

En face de ce berger musicien, de l'autre côté, derrière la Sainte-Vierge, est une femme portant une lanterne. Son costume est riche ; les manches très courtes de son corsage, terminées par des franges, laissent échapper des manches longues aux plis très simples, sous lesquelles on en remarque d'autres très étroites qui serrent les poignets. Sa tête est couverte d'une coiffure semblable à un turban, retenue par un ruban formant mentonnière, noué sur le sommet du chef et retombant sur le dos. Cette femme rappelle un personnage à peu près identique dans une Mise au tombeau sculptée dans l'autel du bas-côté Nord de l'église de Rosporden, et sa coiffure se trouve reproduite dans une statue de S^{te} Barbe, à Guengat, et dans une des saintes Femmes de la Descente de croix de Quilinen.

Dans l'arrière-plan, séparés des personnages principaux par une petite clôture en osier, sont trois bergers dont l'un joue de la musette, le second porte une houlette, le troisième a une main élevée et l'autre posée sur la claie en osier.

Les deux premiers sont coiffés de chapeaux, le dernier d'un capuchon pointu. Ces personnages, par leurs gestes et leur expression, semblent s'entretenir du mystère dont ils sont témoins. Un cinquième berger, encapuchonné aussi, débouche par une petite arcade, derrière S. Joseph.

Le bœuf est tout près de l'Enfant-Jésus, à côté de S. Joseph ; l'âne est plus loin, derrière la femme à la lanterne. La moitié de cette scène est abritée par une toiture délabrée portée sur quelques frères piliers, et dont on voit la charpente à nu.

2^e Panneau. — Trépasement de Notre-Dame.

La Sainte-Vierge est étendue sur sa couche, enveloppée dans son manteau, les bras croisés, avec une expression de paix profonde répandue sur ses traits vénérables. Le lit est recouvert d'un drap ou linceul retombant en plis gracieux. Dans le bois du chevet on retrouve les panneaux de menuiserie du xv^e siècle. Autour du lit funèbre sont groupés onze apôtres, dans l'expression d'une douleur immense, mais dans des attitudes variées. S. Pierre, revêtu d'une chape et portant un cierge, se tient tout près de la tête de son auguste maîtresse. A côté de lui S. Jean, avec une chevelure dorée, portant aussi un cierge et contemplant le visage de celle qui lui avait été léguée pour mère.

Derrière le chevet est un autre apôtre, les mains jointes, et à côté de lui S. Jacques le Majeur tenant d'une main un cierge et de l'autre un chapelet. Deux des apôtres s'essuient les yeux avec les pans de leurs manteaux ; deux autres lisent dans leurs livres de prières, et l'un de

ces derniers est agenouillé sur un prie-Dieu à côté de la couche funèbre.

Deux petits anges, les mains jointes, vêtus de dalmatiques, planent dans les airs au-dessus de cette scène de deuil.

3^e Panneau. — Funérailles de la Sainte-Vierge.

Deux apôtres portent respectueusement sur leurs épaules le brancard sur lequel repose le corps de la Vierge. Les dix autres, avec S. Jean en tête portant une palme, forment un cortège plein de douleur. Trois soldats juifs, remplis de fureur, veulent s'opposer à la marche du convoi et portent une main sacrilège sur le brancard sacré ; leurs mains se détachent de leurs bras et restent fixés au bois qu'ils ont touché témérairement ; et on les voit, tombés à la renverse, se lamenter et se tordre dans la souffrance. Cette légende, qui avait cours au moyen-âge, est tirée des évangiles apocryphes et se trouve consignée dans la légende dorée de Jacques de Voragine et aussi dans le mystère breton du Trépas de Madame la Vierge Marie, publié et traduit par M. de la Villemarqué.

4^e Panneau. — Couronnement de Notre-Dame.

Le Père Éternel et son divin Fils sont assis sur un trône à dossier gothique, orné de pinacles aigus et de découpures flamboyantes. Le Père Éternel a la tête couronnée ; et le Fils a la poitrine nue pour faire voir la plaie de son côté sacré. Sur ses mains et ses pieds se voient les stigmates des clous du crucifiement. Devant eux est agenouillée la très Sainte-Vierge, les mains jointes et la tête découverte ; ses amples vêtements s'étalent sur les marches du trône, et les deux divines personnes déposent sur sa tête une couronne au-dessus de laquelle plane le Saint-Esprit sous forme de colombe.

Au-dessus du trône sont deux anges portant la colonne de la flagellation et la croix de la Passion. De chaque

côté, deux anges debout et deux autres assis jouent du hautbois, de la harpe, de la guitare et de l'orgue et célèbrent la gloire de Celle qui est couronnée Reine des anges et des saints.

* * *

Les deux autres scènes ajoutées après coup sont composées de manière à imiter autant que possible les tableaux primitifs ; mais malgré toute la bonne volonté qu'on y a mise, le style et la plus grande lourdeur des draperies trahissent une époque postérieure. Il est à croire qu'ils sont du même temps et de la même main que la grande statue de la Sainte-Vierge qui surmonte le retable et qui date à coup sûr de la première moitié du xvii^e siècle, ainsi que le beau trône sur lequel elle est assise.

Le premier de ces panneaux représente l'Adoration des Mages.

La Sainte-Vierge, debout dans l'étable, présente l'Enfant-Jésus au-dessus de son berceau. A ses côtés est S. Joseph. Deux des rois ont déposé leurs couronnes et, se tenant à genoux, offrent leurs présents au nouveau-né. Un troisième encore debout est coiffé d'un turban et tient dans ses mains une riche cassette entr'ouverte. Deux des gens de leur suite semblent aussi en adoration devant le Dieu-Enfant ; et en arrière deux hommes d'armes portent des hallebardes. L'un de ceux-ci a la moustache et la mouche du temps de Louis XIII, et cette particularité pourrait bien servir à dater ce travail.

La dernière scène c'est la Présentation de N.-S. et la Purification de la Sainte-Vierge.

La Sainte-Vierge, en grandes manches bouffantes, offre l'Enfant-Jésus au-dessus d'une grande table couverte d'un tapis brodé. S. Joseph se tient derrière elle. Le grand-

prêtre, les mains jointes, contemple l'Enfant qu'on offre au Seigneur. Deux autres prêtres l'accompagnent et sont aussi en contemplation. Un jeune lévite tient une torchère ou grand cierge. Une servante, vêtue d'une robe recouverte d'une tunique courte, avec manches larges et très courtes, porte sur la tête une corbeille où se voient les deux tourterelles ou les deux pigeonneaux qui seront le prix du rachat de l'Enfant-Jésus. Une autre servante à genoux tient un grand vase contenant l'eau de la purification. Ces deux derniers personnages se retrouvent dans les sculptures des autels de Lampaul-Guimiliau et semblent sortir du même atelier.

Les deux derniers panneaux sont encadrés par des arabesques sculptées dans le genre du xvii^e siècle. Les quatre panneaux flamands au contraire sont entourés de colonnettes guillochées et de fines découpures gothiques moulurées et feuillagées. Au-dessus des colonnettes du milieu on voit les statuette de S^{te} Agnès avec son agneau et de S^{te} Barbe portant sa tour. Les statuette qui surmontaient les colonnettes latérales ont disparu.

Le fond des panneaux est tapissé d'une fenestration flamboyante très déliée, avec imitation de vitraux à losanges et même de vitraux peints dans quelques-unes des baies.

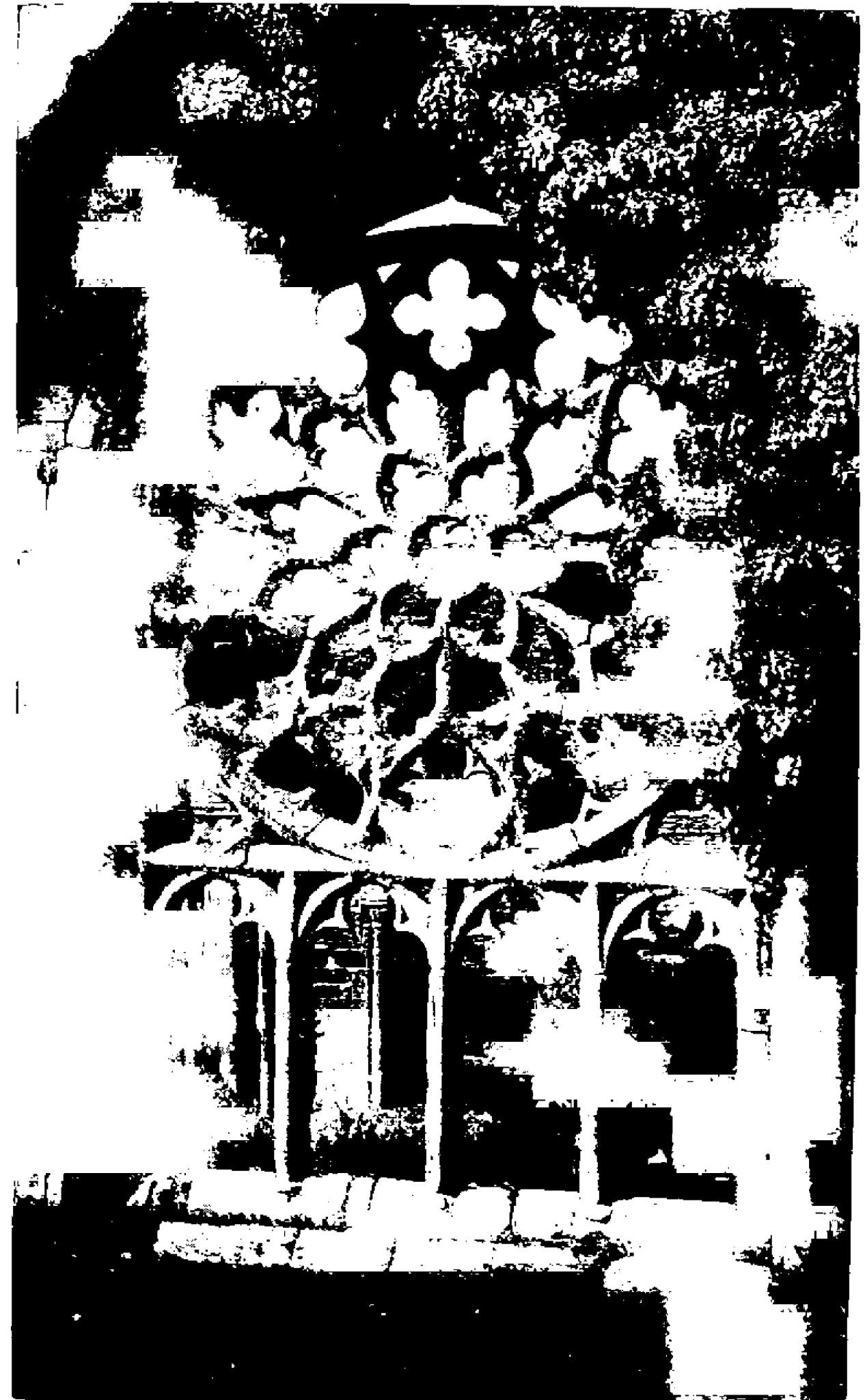
Tout l'ensemble de cet ouvrage est peint et doré. On peut constater ici avec quel soin et quel talent ce travail de décor était fait dans les ateliers du moyen-âge.

Les figures des personnages sont coloriées en brun très foncé, sauf celle de la Sainte-Vierge, qui reste en teinte plus claire. Les draperies sont dorées en plein, sur un apprêt spécial qui donne un bruni imitant le bronze doré, et sur ces surfaces brillantes se détachent des bordures en vermillon ou en azur rehaussées de lettres d'or, de feuillages, de tracés géométriques ; puis de fines gravures

au burin, des niellés délicats, des rinceaux, des enroulements, des rosaces, des pointillés, des fleurettes d'une ténuité et d'une correction admirables.

Ne serait-ce pas l'occasion de rappeler qu'il faudrait épargner et sauver avec le plus grand respect tous les vestiges de nos peintures anciennes ? On en trouve encore de nombreuses traces sur les voûtes et les murs de nos porches, sur les guirlandes de feuillages encadrant les portes des églises et chapelles, sur les vieilles statues de bois et de pierre, sur d'anciens autels et de vieux lambris. Ce sont là les reliques de l'art de nos pères ; qu'on se garde bien de les rafraîchir ou de les faire disparaître ; respect à ces restes vénérables, qu'on les conserve et qu'on les garde de toute détérioration.

(A suivre.)



Rose des ruines de Languidou, Plovan.

CARTULAIRE DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

52.

CARTA DE ANNIVERSARIO GUILLERMI DE POMORIT CANONICI CORISOPITEN ANNUATIM FACIENDO ⁽¹⁾

Obit de Pomorit chanoine, de 15 s. sur sa maison donnée.

— 1240 —

Venerando patri ac domino R. Dei gracia Corisopitensi Episcopo et universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis Guillelmus de Pomorit canonicus Corisopitensis salutem in Domino.

Noveritis quod nos dedimus et concessimus domum nostram sitam in Kemper-Corentin in elemosynam, capitulo Corisopitensi pro anniversario nostro et patris nostri et matris nostre annuatim, die obitus nostri faciendo, honoratam de xv solidis, die predicto capitulo solvendis, retento tamen nobis usu et habitatione in eadem domo quamdiu vixerimus, unde vobis supplicamus quatinus donationem istam dicto capitulo, Venerabilis Pater Corisopitensis, confirmetis.

Datum anno domini M^oCC^oXL^{mo}.

(1) C. 56 f° 19.

— 226 —

53. **CARTA QUOMODO VENERABILIS R. EPISCOPUS
CORISOPITENSIS CONTULIT ECCLESIAM DE NEGUETH
CAPITULO CORISOPITENSI. (1)**

Le Sgr Evesque de Cornouaille donne au Chapitre l'église de
Negueth parceque le Chapitre luy recède Ploecastel.

— 1240 —

Universis presentes litteras inspecturis R. divina mise-
ratione Corisopitensis ecclesie minister humilis, eternam
in Domino salutem.

Noverit universitas vestra, quod nos ecclesiam de
Negueth caritatis intuitu dedimus et concessimus ad
usum capituli Corisopitensis, ad pensionem dicti capituli
in perpetuum possidendam pacifice, resignante prius
dicto capitulo ecclesiam de Ploecastel in manu nostra,
cujus collatio pertinebit ad nos, sicut antea ad dictum
capitulum pertinebat.

In cujus rei testimonium, presentes litteras sigilli nos-
tri (munimine duximus) roborandas.

Datum anno Domini M^oCC^oXL^{mo}.

54.

**HEC EST QUARTA DE ANNIVERSARIO ROBERTI CANONICI
CORISOPITENSIS.**

Obit de chanoine, de 10 sols de rente.

— 1240, 9 Juin. —

Universis presentes litteras inspecturis humile capitu-
lum Corisopit. salutem in domino.

Noveritis quod Robertus concanonicus noster, com-
muni consensu et voluntate nostra, suum anniversarium

(1) C. 56, f^o 20.

— 227 —

pro ipso, anno quolibet faciendum, constituit tali modo ;
assignavit canonicis et presbyteris et clericis ecclesie
Corisopitensis qui dicto anniversario intererint, x solidos
annuales, videlicet v solidos de domo sua in qua manet
annuatim percipiendos et duos solidos et viii d. de domo
filii Haelgueet, sita juxta domum Roberti filii Vicen et
xvi denarios de domo Kenmavori Botyuon in vico merce-
rorium et xii denarios de domo Alani Conani in vico
novo, ad predictum anniversarium annis singulis facien-
dum.

Nos vero Episcopus Corisopitensis illud ratum et gra-
tum habentes, sigillum nostrum cum sigillo venerabilis
capituli Corisopitensis, presentibus litteris duximus
apponendum.

Datum die sabbati in feriis Penthecostes (1) anno do-
mini M^oCC^oXL^o. Redde litteras.

55.

**CARTA DE DONATIONE PLATEE IN QUA MORVANUS
CANONICUS CORISOPITENSIS DOMUM EDIFICAVIT, CAPITULO
CORISOPITENSI FACTA AB R. EIDEM ECCLESIE. (2)**

L'Évesque donne la place à luy arrivée par déshérence, au Chapi-
tre, et un chanoine donne la maison qu'il y a bastie pour un
obit de 20 sols par an.

— 1241 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis
R. miseratione divina Corisopitensis ecclesie minister
humilis, eternam in Domino salutem.

Noveritis quod cum platea in qua Morvanus canonicus

(1) En 1240, le dimanche de la Pentecôte tombait le 3 Juin, le samedi
suivant serait donc le 9 Juin.

(2) C. 56, f^o 17.

Corisopitensis domum edificavit per exheredationem, in manu nostra, diu est, extitisset, eandem dedimus capitulo Corisopitensi, a nobis perpetuo possidendam pariter et habendam. Supradictus vero Morvanus canonicus Corisopitensis ad preces dicti capituli et caritatis intuitu, domum in eadem edificavit et eam domum ex voluntate et consensu nostro et sepedicti capituli, de viginti solidis annuis honeravit, quos predictum capitulum tenetur solvere annuatim, ad diem obitus dicti canonici, ministris ecclesie beati chorentini qui anniversario dicti canonici inter fuerint celebrando.

Ut hoc autem stabile in posterum habeatur, presentem cartulam ad petitionem dicti canonici et capituli memorati, sigilli nostri munimine duximus roborandam.

Datum anno domini M^oCC^oXL^{mo} primo.

56.

**CARTA QUOD CAPITULUM EMIT AB R. EPISCOPO CORISOPITENSI
PLATEAM IN QUA MORVANUS CANONICUS EORUM
DOMUM EDIFICAVIT. (1)**

De même que dessus.

— 1241 —

Universis presentes litteras inspecturis humile capitulum Corisopitense, salutem in Domino sempiternam.

Noveritis quod nos plateam in qua Morvanus canonicus noster, ad preces nostras et caritatis intuitu, domum edificavit minus legitime a venerabili patre nostro Corisopitensi episcopo, et eam dicto M. Canonico contulimus in vita sua pacifice possidendam, post vero mortem ipsius ad manus nostras tam cito devolvetur. Dictus vero cano-

(1) C. 56, f. 17.

nicus ex voluntate et consensu nostro, dictam domum honeravit de viginti solidis, quos ad diem obitus sepedicti canonici, ministris ecclesie nostre qui anniversario ipsius celebrando interfuerint tenemur solvere annuatim, omni occasione postposita et remota, et ut firmum et stabile in posterum habeatur presens scriptum sigilli nostri munimine duximus roborandum datum anno domini M^oCC^oXL^{mo} primo.

57.

**LITTERE SENESCALLI BRITANNIE DE COMPOSITIONE FACTA
INTER EPISCOPUM ET THEOBALDUM DERIANI (1)**

Accord entre l'Evesque et Chapitre de Cornouaille, d'une part, et un seigneur pour des héritages cy nommez en Pleiben, devant le Seneschal de Bretagne.

— Juillet 1241. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis Petrus de Vetreriis senescallus Britannie, salutem.

Cum inter Venerabilem patrem R. dei gracia Episcopum Corisopitensem ex una parte et Theobaldum filium Deriani militem ex alia, diutina contentio verteretur super quibusdam terris, scilicet Laneloc et Landeguedenoc cum pertinentiis suis in parrochia de Pleyben sitis, tandem coram nobis pax fuit facta super dicta contentione taliter inter ipsos scilicet :

Quod dictus miles renunciavit possessioni, proprietati et omni juri si quid habet in terris superius nominatis ita quod de cetero nullum jus nec ipse nec sui reclamarent ibidem.

Juravit eciam dictus miles supra sacrosanctum bra-

(1) C. 56, f. 13.

chium (1) S^{ti} Chorentini et sacrosancta Evangelia quod dictos Episcopum et Capitulum nec per se nec per alium aliquatenus molestarent vel eorum homines, super terris superius nominatis.

De dampnis autem et expensis que dicti Episcopus et Capitulum petebant ab ipso, occasione terrarum illarum, ipsum penitus quitaverunt.

Et de his inviolabiliter observandis, dicte partes voluerunt et consenserunt quod nos essemus custodes.

Concessit eciam dictus miles quod dominus Comes esset custodes similiter dicte pacis et eam similiter sigilli sui munimine roboraret.

In cuius rei testimonium presentes litteras sigillo nostro duximus sigillandas.

Datum anno domini M^o CC^o XL^{mo} primo die mercurii post Octabas apostolorum Petri et Pauli.

58.

**CARTA THEOBALDI DERIANI SUPER COMPOSITIONE FACTA
INTER IPSUM ET CAPITULUM. (2)**

Un sieur nommé Thébaud Derian renonce aux terres dites de Lanheloc et Languezenoc en faveur de l'Evesque et Chapitre de Cornouaille.

— 1241 Juillet. —

Universis Christifidelibus presentes licteras inspecturis Theobaldus Deriani miles salutem.

Noverint universi quod nos totali juri et possessioni que nos in Languezenoc et in pertinenciis suis dicebamus nos habere super quibus in litem et contentionem habuimus inter nos ex una parte et venerabilem patrem episcopum Corisopitensem ex altera ad quos dicte terre pertinent pleno jure, renunciavimus et adhuc renunciamus.

(1) Nota de Brachio S^{ti} Chorentini (note marginale).

(2) C. 56, f^o 8.

Juravimus eciam supra sacrosancta evangelia quod super predictis terris vel per nos vel per alios non molestemus eosdem nec homines eorundem.

In cuius rei testimonium presentes litteras sigillo nostro duximus sigillandas.

Datum die mercurii proxima post octabas apostolorum Petri et Pauli anno domini M^o CC^o quadragesimo primo.

59.

**CARTA QUOD GOZIAT FILIUS JOLDOYN VENDIDIT GALERANO
DICTO CAPELLANO CANONICO CORISOPITENSI
XII DENARIOS CENSUALES PERTINENTES AD DOMUM DICTI
GALERANI CANONICI. (1)**

Un Chanoine de Cornouaille acquiert 9 deniers de rente sur terre contre sa maison.

— 1242 Juillet. —

Omnibus presentes licteras inspecturis Officialis curie Corisopiten salutem in domino.

Noverit universitas vestra quod Goziat filius Goldoyn clericus coram nobis vendidit Galerano dicto Capellano canonico Corisopitensi novem denarios censuales quos habebat super quadam terra que est de pertinenciis domus dicti canonici, que eciam domus quondam fuit Ruilroni decani apud Kemper Corentin, quorum eciam precium recepit idem Goziad a predicto canonico coram nobis et eos in perpetuum quittavit pro se et pro suis.

In cuius rei testimonium presentes litteras de consensu et voluntate dicti Goziat, sigillo curie Corisopitensis fecimus sigillari.

Datum anno Domini M^o CC^o XL^{mo} secundo mense Julii, valet.

(1) C. 56, f^o 20.

60.

**LITTERE DOMINI EPISCOPI DE COLLATIONE ECCLESIE
DE PLEBE NOVA AD DYACONUM ECCLESIE CORISOPITENSIS ⁽¹⁾**

Collation et don par le Sgr Evesque de Cornouaille de l'église de
Plounevez Porzay au personat de Diaconat de St Corentin, 1242.

— 22 Février 1243 (N. S.). —

Universis christifidelibus presentes licteras inspecturis
R. divina miseracione corisopitensis minister humilis
salutem in Domino.

Noverit universitas vestra quod nos actendentes et
videntes paupertatem officii dyaconatus ecclesie Coriso-
pitensis, Danieli clerico ejusdem ecclesie dyacono centum
solidos in ecclesia de Plebe nova in Porthoed per manum
Hervei presbyteri qui modo vicarius est in eadem eccle-
sia, singulis annis percipiendos nomine personatus cum
assensu capituli nostri instituimus intuitu caritatis; volu-
mus insuper et concedimus de consensu dicti capituli
quod tota dicta ecclesia, post decessum vel resignacionem
dicti Hervei presbyteri, ad officium dyaconatus corisopi-
tensis ecclesie in perpetuum in integrum devolvatur, ita
tamen quod dicta ecclesia de Porthoed divino officio nul-
latenus defraudetur.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri
munimine duximus roborandas.

Datum in festo Cathedre Sancti Petri anno Domini
M^o CC^o XL secundo.

(1) C. 56. 2

61.

**LITTERA DE PACE FACTA INTER CAPITULUM ET HERRICUM
ROBERTI SUPER DOMO. ⁽¹⁾**

5 sols de rente au Chapitre de Cornouaille sur une maison
à tour de chastel ci-nommée.

— 31 Mai 1243. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis
R. miseracione divina Corisopitensis ecclesie humilis
minister salutem in Domino.

Noveritis quod cum contencio verteretur coram nobis
inter venerabile capitulum Corisopitense ex una parte et
Herricum Robertis Symonis ex alia, super quadam domo
sita in castello sancti Chorentini que vocatur domus filii
Bidel, tandem post multas altercationes et contentiones
ad hanc formam compositionis bona fide, Nobis median-
tibus, unanimiter devenerunt.

Ita videlicet quod dictus Herricus et sui post ipsum
habeant dictam domum quiete et pacifice in perpetuum
possidendam, contradictione vel reclamacione dicti capi-
tuli non obstante, reddendo dicto capitulo de dicta domo
quinque solidos censuales annuatim, computatis in illis
duodecim denariis quos idem capitulum annuatim perci-
piebat antea ex eadem.

Tenetur eciam dictus Herricus solvere dicto Capitulo
alios quinque solidos censuales, quorum solucio tali modo
fieri debet, quod dictum Capitulum debet computare in
dicta solucione XXII denarios quos idem Herricus annua-
tim percipiebat de domo quondam Cazon presbyteri in
angulo castelli, et VIII denarios quos dictus Herricus
dicebat se percipere et habere super quadam platea terre
sita juxta domum archidyaconi de Pocchar, que domus

(1) C. 56, 6.

quondam fuit magistri Alani de Coroe, si dictus Hericus legitime possit probare sine litis strepitu, quod illos habere debebat ex predicta platea, cum dictus Archidyaconus qui dictam plateam possidet, se debere solvere dictos denarios contradixerit coram Nobis. Si vero dictus Hericus dictos VIII denarios ut superius est expressum non possit probare, debet solvere dicto Capitulo vel alicui certe persone nomine ipsius Capituli, tres solidos et duos denarios de bursa sua usque ad tres annos annuatim in crastino S^u Martini hiemalis ; interim dictus H. de predictis tribus solidis et duobus denariis vel parte ipsorum, assignando dicto Capitulo censum annum se poterit liberare, quo crastino, quinque solidi debent solvi de predicta domo superius nominata.

Et ex forma compositionis inite inter dictos Capitulum et Hericum, tenetur dictum Capitulum in predicto crastino dicti festi, celebrare anniversarium Roberti et Guideri parentum dicti H. et Wilelmi quondam canonici fratris ejus, quod anniversarium debet a dicto capitulo, pulsatis campanis cum una missa solempni in choro matricis ecclesie corisopitensis solempniter celebrari, nec dictum Capitulum prohibebit Capellani ecclesie S^{ti} Chorentini alias missas pro predictis personis si voluerint celebrare.

Dictus vero Hericus et Riocus avunculus suus, tactis sacrosanctis evangeliis juraverunt quod residuum quinque solidorum, de quo predictis modis a predicto Capitulo legitime idem H. se non potuerit liberare, bona fide et pro posse suo ement in bono censu, infra tres annos proximo venturos.

Et cum dictus H. obtulerit dicto Capitulo sex libras ad emendum dictos quinque solidos censuales secundum ratam residui non soluti, debet dictus H. incontinenti deponere penes dictum Riocum ad dictum censum emen-

dum. Si vero dicti H. et R. residuum predictorum quinque solidorum infra predictos tres annos non invenerint ad emendum, debet dictus H. post finem triennis solvere predicto Capitulo vel ejus mandato predictos denarios secundum ratam residui non soluti et sic per istam compositionem omnes contentiones mote huc usque inter dictos Capitulum et Hericum, penitus sunt sopite.

In cujus rei testimonium et munimen nos predictae compositioni nostrum benignum assensum prebentes, presentes litteras sigillo nostro, sigillo et contra sigillo dicti Capituli et sigillo dicti Hericici de consensu parcium duximus sigillandas.

Datum die sabbati in vigilia Penthecostes anno Domini M^o CC^o XL^o tercio (1).

(1) Pâques étant le 12 Avril, la vigile de la Pentecôte était en 1243, le 31 Mai.

(A suivre.)

UNION DES SEPT VICARIATS

du Minihy de Léon.

ENQUÊTE DE *COMMODO ET INCOMMODO*

(Fin.)

L'an 1698, le vingt-deuxième Décembre, 8 heures du matin, devant nous Official de S^t Briec, commissaire, s'est présenté le S^r Raffias, qui a dit qu'il se peut faire que le tabernacle qui est à l'autel de Toussaints, ait esté pendant quelque temps posé sur l'autel de Rosaire, mais que l'on n'en peut pas inférer qu'il y ait eu plus d'un tabernacle à la fois dans la dite église.

De plus a demandé pour apuré qu'il n'y a que de seuls fonds baptismaux dans la dite église, couverts d'un dome de bois en sculpture, une seule chaire à prescher, et que dans le chœur il y a sept places dans les hautes chaires, au-dessus desquelles il y a sept cartouches dans lesquelles estait escrit *place des vicaires* pour distinguer les vicaires du chœur des autres supots et choristes, qu'il y a mesme une huitième place avec cartouche au dessus, scavoir quatre de chaque costé, lesquels mots de *places de vicaire* le dit S^r Raffias répète avoir esté effacés par l'ordre du Chapitre après l'arrêt du Parlement de Bretagne qui avait ordonné que dans tout le Minehy il n'y aurait qu'un seul vicaire perpétuel avec le nombre de quatre soubz vicaires qui tous ne seraient pas sujets au chœur ; somme les

S^{rs} Guillerm, Bozec et autres d'avouer que aux dimanches et grandes fêtes ils sortent du chœur après l'*introit* de la grande messe pour aller à leurs confessionnaux, et que ils ont toujours assisté chacun à son tour le chanoine officiant, fors depuis les trois à quatre ans, qu'ils y ont souvent manqué ; a requis pareillement qu'il soit donné pour apuré que le S^t Sacrement est suspendu dans un ciboire au dessus du grand autel du chœur et couvert d'un voile et au dessous d'un grand day qui couvre tout le dit autel.

Les dits Sieurs Vicaires ont répondu, que mal à propos le S^r de Raffias les veut traiter de supots n'y du bas chœur, veu qu'ils sont pourvus en tiltres autentiques, portants les habits coraux, aumusses, et sont placés par leurs prises de possession, dans les hautes chaires du chœur aussi bien que les dignitaires et chanoines, et quand ils chantent leur première messe au dit chœur après leur prise de possession, on sonne toutes les cloches de la dite église, de la mesme manière que on le fait à l'égard de l'Evesque, dignitaires et chanoines, et que leurs prétendus supots, choristes, sont placés au bas chœur, chacun dans sa chaire, porte le petit camail, n'ont jamais porté aumusse n'y fait aucunes fonctions curiales que par la permission des vicaires, que les dits choristes et supots n'ont jamais chanté messe au grand autel du dit chœur, que depuis l'arrêt du Parlement de Bretagne cassé par l'arrêt du Conseil, et que c'estait les dignitaires, chanoines et vicaires seuls comme seuls titulaires qui les chantaient...

Au surplus requièrent qu'il leur soit donné pour apuré qu'il y a grand espace devant les autels et ballustres de leurs paroisses à pouvoir contenir plus de mil hommes.
Et ont signé : Y. GUILLERM, *vicaire perpétuel de S^t Jan* ; Y. ROZEC, *vicaire perpétuel de S^t Pierre* ; J. LE DOT, *vicaire*

perpétuel de Toussaint ; G. TANGUY, prestre, vicaire perpétuel du Crucifix des Champs, et B. AUFFRET, vicaire perpétuel de Notre-Dame.

Le dit Le Corre, S^r du Plessix, comme fondé en procure générale de dame Charlotte de Moillays, dame douairière marquise de Moussy, propriétaire de la terre et seigneurie de Querisnec, qui est la principale terre des sept paroisses du Minehy, de laquelle seule dépend le droit de halle poids et mesures des dites sept paroisses, avec les trois quarts des lods et ventes, droit de four et autres appartenant aux seigneurs primitifs des dites sept paroisses, déclare opposer formellement qu'il soit fait aucune novalité ny union des dites sept paroisses en un moindre nombre ny innover aucune chose pour le service divin dans la dite église cathédrale à son préjudice n'y au préjudice de ses fermiers et vassaux tant à raison de ses droits honorifiques et prééminences dans la dite église que à raison des fondations y faites par ses prédécesseurs. *Et a signé : LE CORRE, procureur...*

Avons donné aux dites parties les apurements par eux requis et du tout fait et rédigé le présent dans la dite église, le dit jour et an après midy. *Ainsi signé : J. LE ROY, M^r l'Official ; G. HINAULT, M^r le Promoteur ; J. LE MESLE, greffier.*

Cette enquête ne mit pas fin à la question pendante, qui ne fut définitivement tranchée que vingt ans plus tard, en 1720, par l'union définitive de toutes les paroisses du Minehy en une seule sous la direction d'un seul vicaire perpétuel, qui ne tarda pas à prendre le titre de Recteur.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LEON

Par MM. PEYRON et AGRALL.

(Suite.)

AUDIERNE

(Fin.)

Parmi les faits historiques que nous avons recueillis sur Audierne, nous citerons, la prise de la ville, au mois d'Avril 1596, par le baron de Camor, ce qui obligea les habitants à se réfugier à Quimper. Mais le baron de Camor fut délogé d'Audierne par le baron de Mollac en 1599. — Voir Archives départementales de Rennes, C. 3,752 : enquête faite à Quimper.

Vers 1617, « de l'île Tudy Michel le Nobletz tira vers Audierne, qui est un des ports les plus célèbres de Cornouaille. Après qu'il y eut dit la messe, il monta en chaire pour prêcher. Dès qu'il fit le signe de croix, tous les marchands sortirent dehors, il n'y eut que le sexe dévot qui tint bon à la parole de Dieu. A la fin du sermon il prédit que Dieu visiterait cette communauté, dont plusieurs avaient ensevelis leurs cœurs dans les biens de la terre. Dans quelques temps, ils perdirent les trois quarts de leurs vaisseaux » (1).

(1) *Vie manuscrite*, par le P. Maunoir.

M. Le Carguet, dans le *Bulletin archéologique du Finistère*, tome XXVI, p. 29, nous dit qu'un chant populaire garde encore le souvenir du naufrage de toute une flotte des marchands d'Audierne, qui suivit de près cette prédiction.

En 1643, le V. P. Maunoir fut plus heureux lorsque, après avoir assisté au synode tenu à Quimper, il vint donner une mission à Audierne : *urbis celebri portu dives*, comme il s'exprime dans la relation manuscrite de ses dix premières années de mission — il eut la consolation de voir en finissant que tout vice public avait disparu — *quam urbem magno solatio nostro, post missionem ab omni vitio publico purgatam vidimus*. Le vénérable missionnaire note que dans cette ville un idiot recouvra son bon sens par l'application de l'huile qu'il avait fait brûler devant l'image de saint Corentin. Une seconde mission fut donnée par le V. P. Maunoir, en 1669, dans cette paroisse.

En 1725, le 17 Juin, au retour du pardon de St Tujen, le bac du passage de Poulgoazec coula et « les recteurs d'Esquibien, Audierne et paroisses voisines furent autorisés à enterrer les corps d'environ cinquante-deux personnes noyées dans cet accident ». (Arch. dép., B. 4298.)

EXTRAIT DES COMPTES DE LA FABRIQUE D'AUDIERNE

En 1646, le comptable note « que la fabrice est en possession de fournir la mesure pour le mesurage des sel et charbon qui se descharge dans le havre de ce lieu, et de prendre sur la descharge de chasque barquée de sel cinq minot, et de chasque barquée de charbon une barrique comblée, et continuant ceste possession a receu pour le droit de la descharge du dit sel durant son année la somme de vi livres tournois x sols, et pour une seule

barquée de charbon qui y a fait descharge pendant la dite année a receu pour la valeur d'une barrique de charbon la somme de v sols tournois.

« La dite fabrice est aussy en possession de distribuer dans chacune maison et mesnaige tenant feu dans ce lieu, une bouette pour estre mis, au profit d'icelle fabrice, le denier à Dieu de tous les marchez et negots qui se font dans les dites maisons, dont, avant l'issue de la charge de chaque fabrique, l'on va recueillir ce qui a esté mis dans les dites bouettes pour s'en charger en son compte, et raporte le comptable avoir trouvé en son année la somme de 49 livres. »

Le comptable ajoute « qu'ayant esté par ordonnance de mon Seigneur Evesque mis en main la clef d'un troncq planté sur la montagne de ce lieu regardant la mer, raporte y avoir trouvé la somme de 53 sols 6 deniers ». Nous pensons que ce tronc devait être placé sur la terrasse dominant la mer, occupée quelques années plus tard par le couvent des Capucins.

Les maîtres de barques ne manquaient pas de venir assurer leur vie et leurs marchandises par de généreuses offrandes à saint Rumon, et le comptable de 1664, Mathieu Hamon, « se charge de la somme de 154 livres 10 sols qu'il a receu de la charité des capitaines et maistres de barques du dit Audierne et es environ durant son année ». En 1656, le comptable note avoir reçu « de Cléden le Clech, au retour de son voyage dernier qu'il a fait sur mer, la somme de 10 livres ».

A certains jours de fête on déposait quelques offrandes en baisant la patène. En 1644, le comptable se charge « de la somme de 3 livres 10 sols par luy reçue d'offrandes au baise main (en 1658 on dit au baisement de la platine) à l'autel, le jour de saint Rymon, aux processions le dit jour, aux freries de Pacques et autres jours accoustumés.

« La même fabrice est encore en possession de faire en la saison de l'aout une quête par le fabrice d'icelle dans la treffe et paroisse d'Esquibien, mère de la dite treffe, et raporte avoir retiré des grains par luy comptable amassés en la dite quête la somme de 57 livres. »

« Par ancienne tradition l'on baille au profit de la dite fabrice le fruit de la première portée des vaiches, brebis et truies dans l'estendue de la dite treffe et a tiré du provenu de la vente de ceux qui ont été présentés durant son année la somme de 6 livres 5 sols. »

En 1654, le comptable donne un état de la caisse qui nous permet de juger de la valeur des monnaies à cette époque, et de connaître quelques-uns des pays avec lesquels les habitants d'Audierne entretenaient le plus souvent des rapports commerciaux.

86 louis d'argent à 3 ^l 10 ^s la pièce, valant...	301 ^l
95 pièces de 21 sols.....	— ... 95 10 ^s
26 piastres Michiques (1) à 3 ^l la pièce, — ...	168
6 louis d'or au prix de 12 ^l la pièce, — ...	72
3 escuz d'or à 6 ^l 4 ^s la pièce..... — ...	18 12
Une pistolle d'Espagne..... — ...	11 10
Une double pistolle d'Italie..... — ...	23
8 piastres Michiques à 3 ^l la pièce, — ...	24
4 onces 2 gros d'argent leger..... — ...	13
55 pièces de 20 sols..... — ...	55
10 piastres d'Espagne à 3 ^l la pièce, — ...	90

*
* *

(1) M. de la Rogerie, archiviste du Département, que nous avons consulté sur la signification de ce mot, pense qu'il s'agit ici de piastres mexicaines, *Michique* étant pour Mexique.

Parmi les dépenses nous signalerons, en 1643, la confection d'une image de Notre-Dame au bout du maître-autel avec sa niche et châssis, par Maître Alain Madec, sculpteur et peintre. L'année suivante, le même artiste est chargé « d'accommoder et dorer les images, du Crucifix, de Notre-Dame et de St Jean ».

Les confréries des Trépassés et de Saint-Sébastien et Saint-Roch se desservaient dans l'église de Saint-Rumon, la première le lundi, la seconde le vendredi de chaque semaine.

En 1631, Pierre Madec recevait 43 livres pour avoir fait et peint l'image de saint Roch ; en 1658, c'est un Yves-Madec qui refait et peint le devant d'autel et le balustre de l'autel de Saint-Sébastien. La dévotion à saint Roch et à saint Sébastien était alors fort répandue, car ils étaient invoqués contre les maladies contagieuses qui désolaient le pays, à la fin du xvi^e et au commencement du xvii^e siècle.

Saint-Rumon avait des orgues et des organistes attitrés, M. Yves Primot, en 1646, Jean Le Roux, en 1664, qui recevaient par an 100 livres de gages.

Le 19 Février 1652, sont commencés les travaux d'un reliquaire qu'on doit élever « vis à vis du pignon occidental de l'église et hors d'icelluy ». En 1656, le reliquaire est terminé, mais inabordable en temps de pluie ; aussi « honorable femme Marie le Sodec baille 10 livres pour faire un pavé au devant du reliquaire, à cause de la bourbe et bouillon qui s'y amasse lors du mauvais temps ».

En 1646, on construit une sacristie « derrière et à l'Orient du grand autel et hors le pignon de l'église », et dans ses comptes, Simon Porlodec marque « qu'il a payé, en gresse, gruau et beurre pour faire soupes aux maçons et autres journaliers, la somme de 3 livres 10 sols.

« Item a payé une barrique de vin nantoys qu'il a prins

pour bailler aux dits ouvriers, 16 livres 10 sols, sans comprendre ce qu'il leur a baillé de son vin propre duquel il ne demande rien à la fabrice, non plus que du vin qu'il a fourny pour les messes et communions durant son année, qu'il donne par dévotion ».

Il ne faudrait pas conclure de ce vin donné pour la communion, que la communion sous les deux espèces fût en usage en Bretagne ; mais à Pâques et aux principales fêtes de l'année, l'on donnait aux fidèles qui avaient communié un peu de vin, comme c'est encore l'usage pour les ordinands.

En 1658, les habitants d'Audierne sont obligés de prendre une mesure énergique pour obvier aux inhumations et aux constructions de tombes dans les églises, sans ordre ni règle. Voici la délibération prise à cette occasion et qui nous fait toucher à un abus à peu près général à cette époque, dont nous pouvons nous faire une idée en voyant le désordre dans lequel sont encore disposées les tombes dans certains cimetières des campagnes.

« Du dimanche dixiesme de Mars 1658, dans la sacristie de l'église de Saint-Rumon, en Audierne, assemblée des habitants du dit Audierne à l'issue du sermon et vespres du dict jour.

« Sur la remonstrance faicte par noble, vénérable et discrète personne Missire Henry du Dresit, prebtre recteur de la paroisse d'Esquibien, du perill qu'il y a de tumber en portant le Saint Sacrement par l'église aux processions et aux malades, tant de jour que de nuict par deffault d'aplanissement des pierres thumballes d'icelle église, la difformittée qu'il y a dans le plat fonds de la dicte église par l'inégalité de longueur et coupe des dictes thumbes, estantes la pluspart des dictes thumbes composées de pierres de massonaige sans reigle, taille ni picqueure, ce quy seroit (pour l'embellissement de la dicte

église et facillité de marcher par icelle tant pour la fonction du service divin que pour la commoditté du peuple) besoin de corriger par la reduction de toutes les dictes thumbes à une esgalle longueur et plaineur et la taille des pierres.

« Les dits habittants approuvant le louable sentiment du dit Sieur Recteur, concurrants avec luy pour la gloire de Dieu, appropriement de la dicte église et satisfaction publique sont d'avis que le sieur Jacques Guillou, fabricque et marguillier de l'église de Saint Rumon, commence de jour à autre de faire travailler par l'advis dudict sieur (Recteur), quy est supplié de lui donner son conseil et assistance comme pasteur commun, à l'aplanissement du fonds de la dicte église, faire réduire toutes les thumbes de longueur de cinq pieds et demy de Roy, icelles faire hausser ou baisser en sorte pourtant que celles qui sont au plus hault et dernier rang demeureront toujours en leur droict et les autres en descendant de mesme, continuant jusques au bas de l'église, et pour que la fabrice ne soit grevée dans la fourniture des frais de ce travail veulent que pour chaque thumbe les propriétaires baillent au sieur fabricque la somme de cinq sols et le lendemain de l'aplanissement d'icelles à mesure quelles se feront.

« Le présent avis sera publié dimanche prochain au prosne de la grand messe, que tous ceux qui ont des applanements de thumbes couverts de pierres difformes et hors d'esquiere sont advertis de pourvoir de pierres thumbales de 5 pieds et demie de Roy de longueur qu'ils feront tailler, couper et picquer en regle pour être placés dans leur rang, sur lesquelles ils pourront faire graver et sizeller leurs noms sy bon leur semble pour marque de la propriété, que sur leur deffault de couvrir leur applanement, le S^r fabricque les fera couvrir aux frais de

la dicte église, au profit de laquelle elles seront adjudgées au plus offrant en prosne de grand messe à la manière accoustumée..... »

LES CAPUCINS

Les capucins furent établis à Audierne et fondés l'an 1657 par Vincent du Menez (1), fils d'Yves du Menez et de Marguerite de Brésal, qui y prit lui-même l'habit de capucin, âgé alors de 30 ans.

Le 6 Décembre 1672, Jeanne Le Gouil (2) demandait à être enterrée en l'église des Capucins, *dédiée à saint Nicolas*. L'autorisation fut accordée par Étienne de Cezène, maître général de l'ordre des Frères mineurs, « qui concède à Jeanne Le Gouil, bienfaitrice de notre religion, d'être enterrée au couvent, non toutefois dans la sépulture des frères et sans pompe funèbre ».

Au siècle dernier, un des Pères de ce couvent, le Frère Joseph, d'Audierne, devint provincial des Capucins de Bretagne ; on a de lui des ouvrages sur l'art militaire et sur la canonisation des saints. Les archives départementales du Finistère conservent (H. 77), une lettre de lui adressée d'Auray au duc de Penthièvre, le 20 Septembre 1744, pour lui expliquer l'abstention des Capucins de Quimperlé aux processions générales.

En 1730 (H. 225 bis), le Frère Barnabé, de Rosporden, était gardien du couvent d'Audierne.

Au moment de la Révolution, la maison contenait quatre religieux, dont deux prêtres. C'étaient : Michel Ange, de Rostrenen, gardien ; Fidèle, de Morlaix, vicaire ; André, de Quimper, cleric, et Frère Louis François. Le

(1) Ogée dit par François du Menez.

(2) G. 192.

1^{er} Septembre 1790, ils s'adressèrent à la municipalité pour obtenir la conservation de la communauté, dans laquelle on pourrait réunir dix religieux, ils faisaient valoir que « vos respectables ancêtres ont demandé avec instance les Pères Capucins ».

La municipalité, qui avait tout intérêt à la conservation de cette maison, appuya chaleureusement cette requête près du District, auquel elle écrivait, le 17 Septembre 1790 (1).

« Ces religieux suppléent à la disette de prêtres dans ce canton et fournissent à toutes les stations de l'Avent, Carême et autres d'usage. En y attachant 8 ou 10 religieux, ils pourraient vaquer à l'éducation des enfants, leur apprendre à lire, écrire, même le latin et leur donner quelques principes de pilotage..... »

A la fin de l'année suivante, le 8 Septembre 1791 (2), nouvelles instances pour la conservation des Capucins. « Audierne, autrefois florissante et opulente, est totalement tombée en ruine, presque tous les habitants réduits à la peine et une grande partie à la mendicité, et cela par l'émigration, à la fin du dernier siècle, des familles enrichies par le négoce, dont les enfants, jaloux de se procurer des alliances, en ont emporté toutes les richesses.

« Depuis 160 ans (vers 1630), les foires, à la suite d'un procès perdu, ont été transportées à Pont-Croix.

« Les Pères Capucins se sont toujours montrés dignement, remplissant leurs obligations avec zèle et ferveur. Le Père Gardien est encore à Audierne. »

Cette seconde instance demeura sans effet, et ces bâtiments servirent de prison aux prêtres âgés et infirmes n'ayant pu être déportés du château de Brest en Espagne, le 11 Août 1792.

(1) L. 74.

(2) H. 225 bis.

EGLISE ET COUVENT

L'église du couvent des Capucins était sous le vocable de saint Nicolas ; voilà pourquoi, à l'entrée de l'allée qui y donne accès, l'on trouve la statue de ce saint avec ses trois petits enfants dans le saloir. Au fond de cette allée, enserrée entre deux hauts murs d'enclos, se trouve une sorte de grande niche grillagée, abritant le vieux calvaire du temps des moines, un grand crucifix, avec la Madeleine au pied de la croix.

En entrant dans l'enclos par la première porte à gauche de l'allée, ce qu'on rencontre d'abord, ce sont les restes de l'église : une partie du mur Nord, le chœur des religieux, à l'Est, séparé de la nef par un mur et mesurant 7 m. 50 de longueur ; enfin le mur Sud en entier, sur une longueur de 30 mètres ; le mur Ouest fait défaut.

Des deux côtés du chœur sont deux portes avec passage biais et réduit de 1 mètre de profondeur pratiqué dans l'épaisseur de la maçonnerie ; ce sont les confessionnaux anciens. Au fond de ce chœur, on voit une fenêtre de 1 m. 60 de largeur, et le long du mur Sud, quatre fenêtres de 0 m. 80.

A l'extérieur, dans le mur Nord du chœur est une arcade abritée par un auvent, destinée à déposer les corps des religieux défunts avant leur sépulture, et à côté, un foyer pour la veillée des morts en hiver. Derrière le chœur, une porte formant l'entrée d'un caveau funéraire.

Au Sud de l'église, on voit l'emplacement du cloître, marqué par quelques assises de soubassement et qui formait un carré de 15 mètres de côté. De tout ce portique, il ne reste que deux piles octogonales, sans arcades. Au milieu de la cour est un immense puits carré, ayant 1 m. 50 de creux, conservant sa vieille armature en fer forgé, avec une grande auge sur un des côtés.

Le bâtiment qui longeait l'Est du cloître est encore habité, et formait autrefois la bibliothèque du couvent. A l'Ouest sont les ruines d'un autre bâtiment qui devait être la cuisine, car on y trouve une grande cheminée et un petit four. Dans le prolongement est le chauffoir, avec réduit voûté. En retour sur le côté Midi devait être probablement le réfectoire.

L'enclos des Capucins est très vaste, couvrant un magnifique plateau. Le côté oriental est occupé par des jardins d'un excellent rapport. Toute la partie Ouest forme un bois planté de sapins et de chênes verts ou yeuses d'une admirable venue. Ces deux parties sont séparées par une jetée de terre ou longue terrasse à trois branches formant un T, du haut de laquelle on domine l'entrée du port et la pleine mer.

A l'intersection des branches, sur une base de granit, est posé un cadran solaire en marbre noir, avec neuf gnomons différents, donnant autant de tracés variés, avec inscriptions gravées très finement, indiquant la nature de chacun de ces tracés : heures du pays, heures comparées des différents grands ports de mer dans l'ancien et le nouveau monde, lever et coucher du soleil aux différentes saisons et autres notions démontrant une grande science dans l'auteur de cette œuvre distinguée.

MONUMENTS ANCIENS

A peu de distance du môle, dans le flanc de la colline qui domine l'entrée de la rivière le Goayen, est une construction en pierre de petit appareil, de forme rectangulaire, divisée en deux par un mur de refend. L'aire est en béton. Les murs sont revêtus d'une épaisse couche de ciment rouge. On pouvait de ce petit poste observer tous les mouvements de la baie d'Audierne. (Recouvertes par

les déblais des usines de MM. Louarn, Herpe.)— LE CARGUET.

Substructions et tuiles, près de l'embranchement de la ville et de la nouvelle route de la pointe du Raz. — LE MEN.

« Pendant les travaux du chemin de halage, M. Mahé, entrepreneur à Quimper, a trouvé, enfoui dans le sable de la grève qui se trouve entre le village de Kergadec et la ville d'Audierne, un sarcophage formé de quatre pierres debout, portant une table, et dans lequel il y avait des ossements.

« A 50 mètres au Sud-Est de Kergadec, au Nord du phare, débris de poterie paraissant celtique, et fragments d'argile cuite ayant conservé l'empreinte d'un clayonnage. » — LE MEN.

A Toul-Korriqued, sur la montagne de Roz-Criben, à 150 mètres au Nord du moulin qui domine la ville et le port, tumulus de 15 à 20 mètres de diamètre, rasé, contenant, dans la partie Sud une allée couverte composée de quatre grands dolmens, Nord-Est Sud-Ouest, dont trois tables de 2 m. 40 à 3 mètres existent. Les soutiens de ces dolmens, ayant 1 m. 50 à 1 m. 70 de hauteur, sont rejointoyés par une maçonnerie. Dans la partie Nord du tumulus se trouvent deux lignes de maçonneries, parallèles à la galerie, soutenant au bout Ouest une table de 3 m. 10, et se terminant à l'Est par un tertre. Entre ce tertre et le premier dolmen de la galerie on voit un peulven brisé.

L'exploration de l'allée couverte, faite par M. du Châtellier en 1882, a donné des molettes brisées, deux meules et un vase orné à l'ongle.

La couche incinérée de ce dolmen semble se continuer jusqu'au tertre non exploré.

A 100 mètres Sud-Est, les défrichements ont fait découvrir des cercueils en pierres avec ornements et poteries.

Au village de Kergadec, 400 mètres à l'Ouest du môle, sépulture en maçonnerie, de 1 m. 80 sur 1 m. 20, renfermant des ossements d'hommes et d'animaux, des poteries rouges onctueuses..., une meule en granit taillé quadrangulaire ; les quatre côtés de cette pierre présentaient au milieu un sillon vertical, et les arrêtes arrondies étaient rendues saillantes par des encoches ; les deux faces étaient percées d'un trou rond, large de 0 m. 12 à 0 m. 15 et profond de 0 m. 6, pour recevoir la molette. Cette molette, en granit de 0 m. 40 de longueur, s'y adaptait parfaitement.

A 120 mètres Nord-Est de Kermabon, le c'h régulièrement taillé, trouvé en avril 1882, au milieu d'un champ labouré. — Ce le c'h représente un tronc de pyramide octogonale de 1 m. 40 de hauteur. Ce monument était isolé, sans soubassement et courbé dans la direction Nord-Est Sud-Ouest. — LE CARGUET.

Découverte d'une sépulture, le 6 Novembre 1883, sur la colline de Roz-Triben, voisine de la grande galerie et du tumulus de Toul-Korriked. La dalle de 1 m. 22 sur 0 m. 63, quatre pierres brutes formant chacun des grands côtés, deux pierres plus petites sont aux angles Nord et six pierres soutiennent la dalle supérieure. Cette sépulture renfermait le squelette d'un enfant. — LE CARGUET.

En Avril 1888, découverte d'une sépulture à Kervreac'h, dans un tumulus de 1 mètre de haut sur 5 ou 6 mètres de largeur. Au centre, chambre formée de trois pierres disposées en dolmen. — LE CARGUET.

PRÊTRES D'AUDIÈRNE (1)

Prêtres Curés.

1626-1632. Jean Conte.

1632-1639. Henri le Guillou.

(1) Nous devons cette liste à l'obligeante communication que nous a faite l'abbé Guichaoua, ancien recteur d'Audierne.

- 1639-1641. Guillaume le Moal.
 1641-1643. Étienne Tréanton.
 1643-1647. Mathieu L'Oliva.
 1647-1655. Maurice le Meur.
 1655-1675. Jean Mazéas.
 1675-1701. Augustin le Bourg.
 Claude Pezron.
 1701-1711. Alain Defays.
 1711-1712. Jean Corvent.
 1712-1726. Claude Royan.
 1726-1738. Laurent Fitamant.
 1738-1742. François Baudremont.
 1742-1747. M. Claquin.
 1747-1757. Toussaint Yvenou.
 1757-1764. Jacques Riou.
 1764-1789. Jean le Normant.
 1789-1803. Guillaume-Théodore Dagorn.

Prêtres Chapelains.

1639. Guillaume le Moal.
 1631. Alain le Forchec.
 Vincent le Besque.
 Yves Kerest.
 Henri Queffrin.
 Étienne Tréanton.
 1643. Mathieu L'Oliva.
 Yves Rivoal.
 Guillaume Paugam.
 Jean Buzaré.
 Alain le Borgne.
 Laurent Hérou.
 Noël Gadonay.
 1675. Augustin le Bourg.
 Thomas Quiniou.

- Michel Billart.
 François Cloarec.
 1677. Alain Ligavan.
 1682. Tanguy Caoudal.
 Claude Jaouen.
 Bertrand Péron.
 1707. Guillaume le Bozec.
 1711. Jean Bellegou.
 Jean le Fur.
 1719. Jean le Bras.
 1726. Jacques-François le Bars.
 1726. Jules le Queinec.
 1738. Toussaint Yvenou.
 1759. Joseph Ferrière de la Mottogon.
 1784. Jean Clérec.
 1789. Guillaume Beriet.
 1789. Jean Gloaguen.
 1790. Guillaume-Théodore Dagorn, né à Primelin, le 14 Mars 1763, qui prêta serment, avait été curé de Saint-Idunet, trêve de Plonnévezel, et nommé vicaire à Audierne en 1788. Nommé par Mgr André, recteur de Tréméoc en 1803, il mourut à Primelin le 2 Mars 1808.

Recteurs depuis 1802.

- 1803-1810. Le 15 Décembre, arrive comme recteur d'Audierne Jean-Baptiste Guézengar, né à Plogoff, le 13 Mai 1751. Vicaire à Pleyben au moment de la Révolution, il avait été conduit au château de Brest en Décembre 1791, et déporté en Espagne, le 12 Août 1792. Il annonce en ces termes à l'Évêché son arrivée à Audierne comme recteur : « Le 30 Décembre 1803. Voici quinze jours que j'ai passés à Audierne. M. Dagorn est allé à Tréméoc depuis vendredi dernier ; ici

j'ai été reçu comme je m'attendais de l'être. Plusieurs des principaux de l'endroit m'ont vu de mauvais œil et m'ont même témoigné leur mécontentement de me voir. Ce n'est pas pour le mal que je leur ai fait, mais pour celui qu'ils m'ont fait eux-mêmes. Il leur est désagréable de voir parmi eux celui qu'ils ont poursuivi avec tant d'acharnement au commencement des troubles révolutionnaires. Pour ces raisons, je voudrais être au plus tôt hors d'ici. »

1810-1812. M. Guézenzar fut remplacé en Avril 1810 par Sébastien Bleunven, né à Guissény le 1^{er} Avril 1744. Recteur de Locbrévalaire, — de Roscoff, de 1804 à 1810, puis nommé recteur d'Audierne en Avril 1810.

1812-1816. Septembre. Jean-Marie Clérec, né à Recouvrance, le 17 Février, 1769, prêtre en 1804, recteur de Camaret, devient recteur d'Audierne et y demeura jusqu'à la fin de 1816.

1817-1819. Après une vacance de plusieurs mois, le 10 Septembre 1817, il fut remplacé par M. Tabourdet, Louis-Olivier-Marie, né à Quimperlé, le 8 Juin 1791, — prêtre en 1804.

1819-1821. Launay, César-Yves-Marie, né le 10 Novembre 1764 à Brest, prêtre en 1788, nommé le 12 Août 1819, interdit en Avril 1821.

1821-1855. Loget, Pierre-Marie, né à Quimperlé, le 8 Mai 1795, prêtre le 16 Mai 1818, nommé le 7 Juillet 1821, mort recteur d'Audierne le 23 Juillet 1855.

1855-1861. Le Jacq, Jean-Marie, né le 10 Mars 1796 à Plougoulm, recteur de Cléden-Cap-Sizun, nommé recteur d'Audierne le 3 Août 1855, mort en 1861.

1861-1869. Joncourt, Jean, né à Ploujean, prêtre le 1^{er} Août 1847, vicaire à Lambézellec, recteur d'Audierne le 25 Novembre 1861, mort en 1869.

1869-1890. Guégan, Adolphe, né le 2 Mars 1829, à Con-

carneau, prêtre le 31 Juillet 1853, nommé recteur le 9 Mars 1869, démissionnaire en 1890, se retire à Concarneau.

1890-1896. Masson, Michel, né le 27 Avril 1849, à Porspoder, recteur de Goulven, nommé le 29 Août 1890, mort en 1896.

1896-1901. Guichaoua, Émile, nommé recteur de Notre-Dame de Quimperlé.

1901. Pellerin, Henri.

VICAIRES

1843-1847. Pluchon, Mathurin.

1847-1851. Romégou, Tudy-Marie.

1851-1854. Le Cam, Jean.

1854-1855. Le Mell, Armel-Marie.

1855-1867. Cras, Hervé-Marie.

1867-1869. Brignou, Félix.

1869-1874. Bernard, Henry-Joseph.

1874-1875. Terrom, Pierre-Marie.

1875-1876. Salaun, Mathieu.

1876-1887. Kergoat, Corentin.

1887-1895. Salaun, Paul.

1890-1897. Balanant, François.

1895-1899. Branquet, Charles.

1897. Gallou, Jean-Joseph.

1899. Villard, Denis-Auguste.

PRÊTRES ORIGINAIRES DE LA PAROISSE D'AUDIÉRNE, DE 1801 A 1900.

MM.

1. — Yven, Germain, né le 20 Janvier 1788, prêtre le 9 Avril 1815, mort.

2. — Simon, Jean-Joseph, prêtre le 31 Mai 1817, mort le 26 Janvier 1860.

3. — Kerdréac'h, Vincent Joachim, né le 20 Janvier 1796, prêtre le 24 Octobre 1824, mort le 28 Novembre 1857.

4. — Gloaguen, Martin-Simon, né le 2 Juillet 1808, prêtre le 16 Juin 1832, mort le 16 Janvier 1862.

5. — Fenoux, Lucien-Joseph, né le 12 Septembre 1807, prêtre le 28 Juillet 1833, mort le 5 Mars 1875.

6. — Jaffry, René, né le 25 Octobre 1810, prêtre le 2 Août 1835, mort le 5 Novembre 1855.

7. — R. P. Gigaud, Léopold, né en 1834, prêtre en 1857, oblat de Marie Immaculée, supérieur de Notre-Dame de la Garde, à Marseille.

8. — Le Bars, Jean-Paul-Marie, né le 21 Juin 1834, prêtre le 25 Juillet 1858, mort recteur de Combrit, le 20 Juin 1888.

9. — Le Gall, Henri-Fortuné, né le 3 Août 1836, prêtre le 29 Juillet 1860, mort recteur d'Ergué-Armel, le 7 Février 1899.

10. — Jaouen, Alain-Raymond, né le 22 Août 1839, prêtre le 19 Décembre 1863, mort curé d'Elliant, le 27 Juillet 1889.

11. — Baraou, Théodore-Yves-Marie, né le 10 Novembre 1843, prêtre le 21 Décembre 1867, mort vicaire à Crozon, le 31 Mars 1880.

12. — Jaouen, Alain-Marie, né le 11 Février 1856, prêtre le 10 Août 1880, recteur de Logonna-Quimerc'h, depuis 1900.

13. — Gourlaouen, Yves-François, prêtre le 10 Août 1886, mort vicaire à Irvillac.

14. — Quéménéur, René-Marie, prêtre le 10 Août 1890, vicaire à Hanvec, depuis 1897.

15. — Quillivic, Henri-Guillaume-Marie, prêtre le 25 Juillet 1899, vicaire à Saint-Goazec, depuis 1899.

ARCHITECTURE BRETONNE

Étude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

AUTELS & RETABLES

(Suite.)

La véritable Renaissance, c'est-à-dire le xv^e siècle, semble avoir produit chez nous peu d'autels avec retables ; c'est le xvii^e siècle, l'époque de Louis XIII et de Louis XIV qui nous a laissé le plus d'œuvres de ce genre. En général, les coffres ou tombeaux d'autels n'offrent rien de bien important, le travail s'y résume en quelques panneaux ornés d'arabesques et entourés de fortes moulures. Toute la richesse se reporte sur les gradins et spécialement sur les retables qui paraissent avoir été inspirés par les grands frontispices gravés en tête des in-folio majestueux et se composant de colonnes, portiques, frontons, personnages, médaillons, servant de cadres à de pompeuses dédicaces.

Ces retables sont de deux sortes : les uns à tourelles, pavillons et châtelets, entourés et accostés de cariatides ou de colonnettes torsées ou cannelées, avec couronnement de balustrades à fuseaux, surmontés de petits dômes et de lanternons. Les autres sont formés de deux, quatre, six ou huit colonnes lisses, ou cannelées, ou torsées, enguir-

landées de branches de lauriers ou de pampres de vigne, encadrant des statues, des groupes, de grands bas-reliefs ou des tableaux, et couronnés par des frontons variés ou des séries de niches formant deuxième étage. Quelquefois les deux genres se trouvent alliés ensemble, le petit retable est circonscrit et surmonté par les grandes colonnes ; c'est ce qu'on trouve tout spécialement à Plougonvelin, à Roscoff et à Saint-Jean-du-Doigt ; dans cette dernière église le travail est en pierre blanche et en marbre.

Outre ces trois, les principaux retables à tourelles qui sont à citer sont ceux d'Arzano, Bodilis, Briec, Combrit, Elliant, Landévennec, Locquéolé, Loqueffret, Ploaré, Pleyben, Ploudiry, Plougasnou, Plougourvest, Rosporden, Saint-Sauveur-Sizun, Telgruc.

La plus magistrale, la plus riche et, en même temps, la plus correcte de ces œuvres est sans contredit le retable du maître-autel de Pleyben. Sur des gradins, chargés d'admirables arabesques entremêlées d'anges, de dauphins et de cartouches, s'élève une magnifique ordonnance architecturale composée d'un tabernacle central, de forme octogonale et à étage triple, de deux panneaux à frontons courbes, traités en perspective pour leur donner plus de profondeur, et aux extrémités, deux autres édifices à double étage, le tout agrémenté de délicates colonnettes torsées, entourées des feuillages les plus déliés. Aux angles du tabernacle sont assis les quatre Évangélistes, sur la porte est la statuette de Notre-Seigneur, et sur les deux côtés, dans des niches à coquille, saint Pierre et saint Paul ; dans les tourelles des bouts, saint Germain, le patron, et saint Jean-Baptiste. Dans les panneaux intermédiaires, au milieu d'un encadrement d'une extrême richesse, sont enchâssés les bustes de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge ; et tout cet ensemble est couronné de balustrades, clochetons, lanternes et frontons garnis

de guirlandes, draperies festonnées, angelots, têtes de chérubins et détails prodigieux d'architecture.

Le retable de Ploaré est exécuté dans la même note, mais avec un peu plus de simplicité.

A Bodilis, le retable du maître-autel, se dessinant en surfaces concaves des deux côtés du tabernacle, renferme quatre prodigieux bas-relief du temps de Louis XIV, séparés par des colonnettes torsées très fouillées : la dernière Cène — le grand-prêtre Achimélech donnant à David les pains de proposition — la Manne — la Manducation de l'Agneau pascal dans le Temple. Un cinquième sujet est représenté sur la porte du tabernacle, c'est le sacrifice d'Abraham : Isaac sur le bûcher, le glaive d'Abraham retenu par l'ange, et le bélier dans le buisson épineux. Ce dernier tableau surtout est d'un dessin très gracieux et très savant, et c'est, du reste, la reproduction d'une peinture ancienne dont il m'a été donné de voir une gravure, mais sans qu'il m'ait été possible d'en déterminer l'auteur.

Citons encore le petit retable de Roscoff, encadré par d'immenses colonnes latérales. D'abord deux gradins ornés d'arabesques, médaillons, petits anges cueillant des fruits et des fleurs et soutenant des cartouches. Au milieu, un premier tabernacle bas, dont la porte octogonale est couverte d'un bas-relief représentant la dernière Cène. Au-dessus, un second tabernacle avec porte ayant en bas-relief le sacrifice d'Abraham, un peu différent de celui de Bodilis. Aux deux côtés sont postées quatre statuettes symbolisant les trois vertus théologiques et un personnage masculin, barbu ; latéralement, bustes en médaillons de deux docteurs de l'Église, coiffés de la mitre. Plus haut, comme couronnement, est une sorte de riche baldaquin, porté par les statuettes des vertus cardinales, qui rappellent beaucoup celles de la chaire de Guimiliau.

Aux deux côtés sont comme deux édicules ayant en bas-reliefs la Flagellation et le Portement de la Croix, accompagnés des statues de quatre Docteurs et, pour couronnement, des petits anges tenant les médaillons de l'Annonciation et de la Visitation. Au-dessus de la porte du tabernacle est le buste du Père-Éternel, dans un médaillon ovale tenu par deux angelots ; et le baldaquin est dominé par la statuette de Notre-Seigneur montant au ciel, le pied posé sur la boule du monde.

Les grands retables à colonnes ont souvent comme sujet central la représentation du Rosaire, soit en statues détachées, soit en hauts reliefs, soit en beaux tableaux sur toile, avec entourage de médaillons figurant les quinze mystères. Tels sont les retables que nous trouvons à Brasparts, Gouesnou, Guiclan, Landudec, Lopérec, Loqueffret, Plabennec, Pleyben, Plougasnou, etc...

Ailleurs, ce sont d'autres représentations : tantôt les scènes de la Passion, comme à Lampaul-Guimiliau et à Plouguer ; tantôt l'histoire des saints patrons, comme celle de saint Miliou à Guimiliau, celle de saint Maudet et sainte Juvette à Henvic, saint Mélar à Locmélar ; ou encore la Sainte-Famille : sainte Anne, saint Joachim, la Sainte-Vierge, saint Joseph et l'Enfant-Jésus, à Lampaul-Guimiliau, Daoulas et Comanna. Un sujet fréquent, c'est encore saint Yves entre le riche et le pauvre, et aussi la Sainte-Trinité, comme dans la magistrale niche à volets de Loqueffret, où l'on a représenté les trois divines personnes, entourées d'anges musiciens, des prophètes de l'ancienne Loi, des apôtres et des martyrs, pour correspondre aux versets du *Te Deum* : *Tibi omnes angeli.... incessabili voce proclamant : Sanctus — Te gloriosus apostolorum chorus — Te prophetarum laudabilis numerus — Te martyrum candidatus laudat exercitus.*

Dans toutes ces œuvres il y a une variété extraordinaire,

tant dans les sculptures ornementales que dans les représentations des personnages, et cependant on trouve en plusieurs des points communs, des traits de parenté indiquant bien qu'elles sortent des mêmes ateliers, mais sans qu'il soit facile de savoir où se trouvaient et comment se nommaient les maîtres sculpteurs qui nous ont laissé ces magnifiques créations.

L'église où les retables à colonnes torsées et les boiseries sculptées présentent le plus de développement c'est, semble-t-il, celle de Lampaul-Guimiliau ; toute la surface du vaste chœur en est couverte. En dehors des retables de la Passion et de saint Jean-Baptiste, s'épanouissent des panneaux et des bas-reliefs à encadrements moulurés ou feuillagés, des niches à magnifiques entourages abritant de nobles statues ; et en plus de ce fond merveilleux, se dressent encore sur les côtés les autels de sainte Anne et de saint Laurent, de sainte Marguerite et du Grand Prêtre, ce dernier ayant ses colonnes évidées et découpées en fines et ingénieuses broderies.

Toutes ces magistrales sculptures sont peintes de couleurs harmonieuses et largement dorées. Et qu'on veuille ne pas se récrier ; la couleur naturelle du vieux chêne est sans doute fort belle, mais avouez que sur un déploiement de 120 à 130 mètres superficiels, elle serait froide et monotone, tandis que ces couleurs adoucies, ces ors un peu éteints, avec reflets brillants, donnent à ce fond d'église une richesse, une harmonie, une splendeur que vous ne trouverez pas dans les basiliques de marbre de la classique Italie.

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

62.

QUARTA DE ANNIVERSARIO MAGISTRI HERVEI DE CASTROLINI CANONICI CORISOPITENSIS FACIENDO. (1)

Le Sgr Évesque de Cornouaille accorde le don fait au Chapitre
de terre à Lanneloc, en Pleyben, par un chanoine.
— Juillet, 1243. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis
R. dei gracia Corisopitensis ecclesie minister humilis
salutem in Domino.

Noverit universitas vestra quod donationem et conces-
sionem cujusdam terre site in Lanneloc in parrochia de
Pleyben que fuit magistri Hervei de Castrolini quondam
Canonici Corisopitensis, quam fecit et concessit idem ma-
gister in testamento suo venerabili Capitulo Corisopitensi
ad suum anniversarium faciendum, ratam habemus et
eam confirmamus, salvo jure nostro in omnibus, et cen-
sus qui prius erat sex denariorum annis singulis mense
Januarii solvendorum, et ut hoc ratum et stabile perse-
veret presentes litteras sigilli nostri munimine duximus
roborandas in testimonium veritatis.

Datum anno domini M^oCC^oXL^{mo} tercio mense Julii.

(1) C. 56, 18.

63.

CONSTITUCIO FACTA IN CAPITULO DE CANONICIS DECEDENTIBUS (1)

Statut que le Chapitre s'opposera contre qui les empescherait de
tester et si un chanoine décède sans tester, que le Chapitre aura
tous ses biens.

— 23 Juillet 1243. —

Universis Christifidelibus presentes litteras inspecturis,
humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino.

Noverint universi quod de communi consensu nostro
est statutum quod quotienscumque contigerit aliquem
de canonicis decedere et aliquis voluerit impedire testa-
mentum defuncti, Capitulum se opponet et ad execu-
tionem testamenti fideliter totis viribus laborabit.

Si vero quod absit, aliquem de canonicis contigerit
decedere intestatum, Capitulum Deum habens pre oculis
disponet de omnibus rebus suis. Et ut istud ratum et sta-
bile habeatur, nos presenti scripto sigilla nostra duximus
apponenda.

Datum anno Domini M^o CC^o XL^{mo} tercio in crastino
Beate Marie Magdalene.

64.

CARTA DOMINI J. TURONENSIS ARCHIEPISCOPI QUI VOLUIT QUOD PER QUAMDAM DONATIONEM QUAM FECIT EI VENERABILIS R. CORISOPITENSIS EPISCOPUS, EIDEM EPISCOPO POST IN POSTERUM NEC SUCCESSORIBUS SUIS PREJUDICIUM ORIATUR. (2)

Le Sgr Évesque de Cornouaille contribue aux frais du voyage de
l'Archevêque de Tours à Rome, sans tirer à conséquence.
— 10 Septembre 1243. —

Universis presentes litteras inspecturis Juhellus Dei
gracia Turonensis Archiepiscopus eternam in Domino
salutem.

(1) C. 56, 7.

(2) C. 56, f^o 18.

Noveritis quod venerabilis frater Raullus Corisopitensis episcopus dedit nobis ex mera liberalitate et gratuita donatione, ad relevationem itineris nostri quod ad sedem apostolicam in brevi proponemus facere, Deo dante, ita tamen quod ex hoc quoad jus vel sesinam vel consuetudinem inducendum tale quid in posterum exigendi, nullum episcopo vel ecclesie Corisopitensi prejudicium generetur et hoc eidem et ecclesie sue, tenore presencium bona fide duximus concedendum.

Datum die jovis post nativitatem B. Marie anno Domini M^oCC^oXL^o tercio (1).

65.

**LITTERE DOMINI EPISCOPI DE PLATEA TERRE QUAM CONTULIT
EPISCOPUS CAPITULO ANTE DOMUM SACRISTE (2)**

L'Évêque concède au Chapitre le droit qu'il peut avoir en une place près le logis du Sacriste.

— 31 Octobre 1243 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis R. divina miseracione Corisopitensis episcopus eternam in Domino salutem.

Noveritis quod nos dedimus et concessimus venerabili humili Capitulo Corisopitensi quamdam plateam terre sitam ante domum Jacobi, sacriste Ecclesie Corisopitensis, juxta domum Aufredi Alterius Albi cum parietibus et aliis pertinenciis suis quiete et pacifice possidendam pariter et habendam, in quantum ad nos pertinet.

In cujus rei testimonium presentes litteras memorato Capitulo, sigillo nostro dedimus sigillatas.

Datum in vigilia Omnium Sanctorum anno Domini M^o CC^o XLmo tercio. Redde litteras.

(1) En 1243, le 8 Septembre tombait un mardi, la date de cette pièce est donc du jeudi 10 Septembre.

(2) C. 56, 18.

66.

**CARTA DE CONCORDIA INTER CAPITULUM CORISOPITENSE
ET GUILLERMUM MILITEM DE ERGE ARTHMAEL (1)**

Composition entre le Chapitre et un Seigneur d'Ergué-Armel pour la terre de Cauperith, pour laquelle il doit payer 2 mesures froment, deux de seille et jusques à unze ans 3 sols ; 10 livres d'arrerage, réduits de grace à 5 livres et passé unze ans, si on ne ratifie, les parties reprendront le procès devant les commissaires du Pape.

— Juillet 1244. —

Universis Christi fidelibus presentes licteras inspecturis humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino sempiternam.

Cum nos coram venerabili patre Dei gracia Episcopo, Thesaurario et cantore Vene (tensi) a Domino propterea delegatis, litigaremus contra Guillermum de Erge militem super quadam terra sita in parochia de Erge Armael que vocatur Cauperith, tandem inter nos et dictum militem talis compositio intervenit, quod dictus miles debet nobis solvere annuatim usque ad undecim annos, quatuor mensuras bladi ad mensuram Comitum scilicet, duas de frumento et duas de siligine de predicta terra Cauperith et tres solidos et ista omnia debet dictus miles solvere sacriste ecclesie Corisopitensis qui predicta recipiet in vice nostra.

Preterea dictus miles venit ad veniam nostram de decem libris nomine arreragiorum de quibus remisimus ei centum solidos, debet nobis ita solvere scilicet quinquaginta solidos infra instantem mensem augusti et alios quinquaginta solidos infra mensem januarium proxime subsequentem.

Nos autem tenemur dictam compositioem observare cum dicto milite et cum filio et filia sua vel filiis et filiabus suis si habuerit usque ad terminum supradictum. Si autem dicta terra interim deveniat ad aliam manum, non

(1) C. 56, f^o 22.

tenebimur cum alio aliquo observare compositionem predictam nisi de nostra mera voluntate procedat.

Dictus eciam miles tactis sacrosanctis evangeliiis juravit quod quando filius Hervei de Ponte ad etatem legitimam venerit, pro posse suo veniet idem miles ad homagium nostrum de dicta terra, bona fide, sine tamen exheredatione sua et sine expensis ab eodem circa hoc faciendis.

Per istam autem compositionem predictarum rerum non acquiretur jus alicui parcium vel quantum ad proprietatem vel quantum ad possessionem in posterum acquirendam.

Finito autem termino undecim annorum ut dictum est, si predicta compositio displiceat alicui parcium, concessit dictus miles se retrudi in eandem sententiam talem qualem, in eundem statum in quo erat tempore compositionis predictae per officium iudicum predictorum, monitione tamen premissa.

Debent eciam omnia acta nostra et ipsius, in eodem statu esse in quo erant tempore compositionis predictae.

Et ut ista omnia firma et illibata permaneant, nos et dictus miles concessimus et fecimus presentes litteras sigillari sigillis iudicum predictorum et sigillo nostro majori et sigillo militis supradicti.

Datum anno domini M^o CC^o XL^{mo} quarto.

67.

**LICTERE DE ANNIVERSARIO GUILLERMI DE POMORIT
CANONICI CORISOPITENSIS (1)**

Pomorit official et chanoine de Cornouaille donne au Chapitre une maison par luy bastie à l'opposite de maison de chanoine, et demeure cette maison affectée à payer 15 sols aux chanoines et chapelains le jour de l'obit du dit Pomorit.

— Février 1245 (N. S.). —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis humile Capitulum Corisopitense salutem in Domino Iesu Christo.

(1) C. 56, f^o 16.

Noveritis quod cum Wilelmus de Pomorit quondam officialis Corisopitensis, quedam bona et honesta edificia que edificaverat, sita ab opposita parte domus Galerani dicti Cappellani canonici Corisopitensis, ad usum capituli Corisopitensis in puram elemosinam in perpetuum libere contulisset, nos honeravimus predicta edificia cum suis pertinenciis in quindecim solidos ad anniversarium dicti Guillermi annis singulis die obitus ipsius, canonicis, cappellanis et clericis chori qui dicto anniversario interfuerint distribuendis, statuentes ut illud anniversarium annuatim die obitus predicti solempniter in Corisopitensi ecclesia fiat, et quicumque ex canonicis nostris inhabitaverit predicta edificia, teneatur bona fide ad solvendum predictos XV solidos sicut superius dictum est ad predictum anniversarium faciendum die obitus supradicti et si in solutione illa defecerit, statuimus quod teneatur in duplum.

Preterea si propter vetustatem vel propter alium quemcumque casum contigerit dicta edificia non inhabitari, statuimus et concessimus dictum capitulum teneatur ad predictum anniversarium annis singulis ut dictum est faciendum et solutionem faciat dictorum XV solidorum et hoc perficere et tenere in pleno capitulo statuimus et concessimus bona fide.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo nostro duximus sigillandas.

Datum anno graciae domini M^o CC^o XL^{mo} quarto mense februarii.

68.

LITTERE DE ANNIVERSARIO MAGISTRI GAUFRIDI THESAURARII
ET HERVEI ARCHIDIACONI ⁽¹⁾

Un trésorier de Cornouaille ayant donné au Chapitre sa maison au coin de Tour de chastel et l'archidiacre l'ayant réparée et augmentée, le Chapitre ordonne qu'il sera payé par le possesseur d'icelle aux assistants à l'obit du trésorier 13 s. et 12 à celui de l'archidiacre.

— 1245. —

Universis Christifidelibus presentes litteras inspecturis humile capitulum Corisopitense salutem in domino.

Notum facimus universis quod cum magister Gaufridus thesaurarius Corisopitensis quamdam domum quam habebat sitam in angulo castelli S^{ti} Corentini juxta domum Adoere (2) cum suis pertinenciis ad usum capituli Corisopitensis, caritatis intuitu in perpetuum contulisset et post modum eadem domus venerabili viro H. archidiacono Cornubie ex donatione capituli Corisopitensis esset collocata, et idem archidiaconus predictam domum in melius, bonis et abilibus edificiis construxisset, nos habito communi tractatu, deliberato consilio honoravimus dictam domum cum suis pertinenciis in tredecim solidos ad anniversarium dicti magistri Gaufridi, annis singulis die obitus ipsius, canonicis et capellanis et clericis chori qui predicto anniversario interfuerint distribuendis. Honoravimus eciam dictam domum cum suis pertinenciis in XII solidos ad anniversarium dicti H. archidiaconi, annis singulis die obitus ipsius, canonicis, capellanis et clericis chori qui predicto anniversario interfuerint similiter distribuendis, statuentes ut quicumque ex canonicis nostris

(1) C. 56, f° 16.

(2) C'est probablement le nom de cette maison qui a été donné à la rue voisine *an Doaré, rue Dorée*, qui partant de la place Saint-François conduisait à l'entrée du pont Sainte-Catherine.

inhabitaverit dictam domum teneatur bona fide ad solvendum predictos XIII solidos et predictos XII solidos sicuti supradictum est ad anniversaria predicta, diebus obituum predictorum et si in solutionibus predictis defecerit, statuimus quod teneretur in duplum.

Et hoc tenere et perficere statuimus in pleno capitulo et concessimus bona fide.

Preterea si propter vetustatem vel propter alium quemcumque casum predictam domum contigeret non inhabitari, nichilominus statuimus et concessimus quod capitulum Corisopitense teneretur ad predicta anniversaria facienda et solutiones faceret ut dictum est, diebus obituum predictorum.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo nostro duximus sigillandas.

Datum anno domini M^oCC^oXL quinto.

HERVÉ DE LANDELEAU

1245 - 1261

69.

**CARTA DE QUATUORDECIM DENARIIS CENSUALIBUS QUOS
GALERANUS DICTUS CAPELLANUS CANONICUS CORISOPITENSIS
EMIT A DANIELE ET IUSTUM FILIIS AN BOLS**

14 deniers de rente achetés 20 sols par un chanoine.

— 27 Janvier 1246 (N.-S.). —

Omnibus presentes litteras inspecturis H. dei gracia
Corisopiten episcopus salutem in Domino.

Noveritis quod in nostra presencia constituti Daniel
filius an Bols et Iustum frater ejus, xiv denarios censuales
quos habebant annuatim desuper domum Galerani dicti
Capellani Canonici Corisopitensis, eidem Canonico in
perpetuum vendiderunt et concesserunt pro xx solidis
Cursilis monete, quorum solutionem prout recognoverunt
coram nobis gratantes fide prestita corporali, quod contra
hujus vendicionem nec per se nec per alium non veniant
in futurum.

In cujus rei testimonium presens scriptum ad petiti-
onem dictorum fratrum sigillo nostro duximus sigillan-
dum.

Datum die sabbati post conversionem S^{ti} Pauli anno
domini M^o CC^o XL^o quinto. Redde litteras.

70.

**LICTERA WILLELMI DE POLGELOU SUPER REMISSIONE QUAM
FECIT CAPITULO DE CONTENTIONE APUD TREGUNC (1)**

Certains prétendus droits quittés au Chapitre de Cornouaille,
en Trégunc, sur terres y mentionnées.

— Mars 1246 (N. S.). —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis
Willelmus de Polgelou miles salutem in domino.

Notum facio universis quod cum inter me ex una parte
et venerabile capitulum Corisopitense ex altera, diu con-
tencio verteretur super avenagio et gallinagio et quinque
solidos que dicebam me debere habere de quibusdam
terris dicti capituli sitis in parrochia de Treguenc, scili-
cet Caerandoff et Bosit et Caergauter et Penanrun et Les-
treguenc et eciam super quodam orto sito in Pennanrun
contencioso inter me et ipsos ;

Tandem Ego supponens me venie dicti capituli, pre-
dicta avenagium et gallinagium et quinque solidos et
dictum ortum contenciosum in perpetuum remisi dicto
capitulo et quitavi pro me et pro meis et totis juribus
si que habebam in eisdem terris omnino renunciavi, nichil
mihi juris in predictis omnibus vel successoribus meis
retinens vel reservans.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo meo
dixi sigillandas.

Datum mense marcii anno Dⁿⁱ M^oCC^oXL^o quinto.

(1) C. 56, f^o 5.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LEON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BANNALEC ⁽¹⁾

ORIGINES

M. de Fréminville demande à faire substituer, dans toutes les cartes, le nom de *Balanec* à celui de Bannalec, sous prétexte que « le vrai nom de ce bourg est Balanec, du mot celtique *Balan*, au pluriel *Balanen*, genêt, *Balanec*, endroit où il y a beaucoup de genêts » (2).

Cette rectification ne semble pas pouvoir se justifier, si l'on veut s'en tenir à l'ancienne manière d'écrire le nom de cette paroisse, dite *Banadluc* en 1030, et *Banadloc* en 1220, dont sont venues les formes dérivées, *Banazleuc* et *Banazlec*.

Cette paroisse est mentionnée pour la première fois au Cartulaire de Quimperlé, qui relate que vers 1050, Alain Caniart, après sa victoire sur Guyhomarch, vicomte de

(1) Sources à consulter : Ogée ; *Histoire de la Ligue*, par le chanoine Moreau ; Archives départementales : Déaux du Chapitre ; série G ; Bannalec ; Série L. 16, 268 ; Notice manuscrite sur la paroisse par M. Le Sann, curé de Bannalec.

(2) Fréminville, *Antiquités*, tome II, p. 157.

Léon, donna au monastère de Quimperlé *Treutaballac* et *Treuguennou in plebe Banadluc*. *Treutaballac* a formé depuis la trêve de Trébalay, en Bannalec, et *Treuguennou* a été trêve de Saint-Thurien jusqu'à la Révolution.

ÉGLISE PAROISSIALE

Cette église, actuellement sous le vocable de Notre-Dame du Folgoët, est composée de deux parties construites à des époques différentes. Les deux travées supérieures de la nef, les transepts et le sanctuaire appartiennent à la dernière période du style ogival flamboyant et doivent dater du xvi^e siècle, tandis que la nef, avec ses colonnes rondes portant des arcades à plein-cintre, et les murs des bas-côtés, percés de larges fenêtres à arc surbaissé, dans le genre des églises de Laz, Spézet, Camaret et Saint-Sauveur de Brest, sont certainement de la fin du xvii^e siècle, ainsi que l'indique la date de 1687, gravée sur la façade du porche Midi. Au-dessus de cette inscription est un cadran solaire portant le millésime de 1605.

Le clocher, remontant aussi à la même époque, est garni de contreforts sur ses quatre angles. Des deux côtés il est accosté de deux tourelles octogonales terminées en dômes, puis de deux pilastres à refends, couronnés de lanternons carrés.

Sur la façade, au-dessus d'une large fenêtre, est une petite niche abritant une statue de la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus. Cette statue, en pierre blanche, a une tournure absolument gothique, et semble remonter au xv^e siècle.

La flèche, un peu trapue, est aussi dans le genre gothique ; serait-elle celle d'un ancien clocher ?

Des deux côtés de cette façade Ouest, on retrouve deux pans de murs qui ont fait partie de l'ancienne église, par

Arc de triomphe de Berven, en Plouzévédé.



conséquent du xvi^e siècle ; on le reconnaît parfaitement aux soubassements moulurés et aux rampants garnis de crosses végétales.

Intérieur. — Au côté Midi du sanctuaire, près d'une piscine ogivale, sur le linteau de la porte de la sacristie, est gravée la date de 1648. Cela semblerait indiquer que cette porte a été percée et la sacristie construite en cette année par le recteur Vincent Talabardon.

Au fond de l'abside est un grand retable en pierre blanche, peint et doré, composé de quatre colonnes corinthiennes cannelées et enguirlandées, formant deux niches couronnées de beaux frontons courbes, ornés de festons. Au sommet est une autre niche où se trouve la statue de la Patronne, Notre-Dame du Folgoët, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Les deux niches inférieures contiennent les statues de saint Laurent et de saint Sixte.

Tout ce travail est du xvii^e siècle, très probablement du temps de Louis XIV. Les autres autels sont en menuiserie gothique moderne.

A l'autel du transept Sud on trouve :

1. — Un beau groupe de la Sainte-Trinité : le Père Éternel, assis, en chape et tiare, tenant devant lui l'image de son divin Fils crucifié.

2. — Saint Cornély, patron des bœufs, en chape et tiare, tenant la triple croix papale. A ses pieds, comme emblème ou caractéristique, un bœuf.

3. — Belle sainte Anne, assise, couronnée, ayant sur ses genoux la petite Sainte-Vierge, couronnée aussi et tenant un livre.

4. — Sainte Catherine, richement drapée, avec couronne, livre et palme, mais sans sa roue traditionnelle.

Aux deux gros piliers du transept sont :

5. — Une grande statue de la Vierge-Mère, vêtue, par-dessus sa robe, d'une tunique courte et d'un manteau.

6. — Saint Pierre, tenant un livre et une grosse clef.

Aux fonts baptismaux :

7. — Un joli saint Jean-Baptiste et une cuve baptismale du xvi^e siècle.

Près de l'autel du transept Nord, on a placé dans une niche moderne une statue qui se trouvait précédemment à la chapelle de Loc-Marzin, ou Saint-Martin, et qu'on a transportée dans l'église paroissiale, pour y être plus vénérée, sous le nom de Notre-Dame de la Passion. C'est une Vierge-Mère de 1 m. 50 de hauteur, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras, et ayant les pieds posés sur le croissant de la lune. Elle semble être du temps de Louis XIII, première moitié du xvii^e siècle, d'après le style de ses draperies, particulièrement ses manches larges, bouffantes aux poignets, et le vêtement de dessous plissé, visible au-dessus du corsage. La figure est noble et douce ; la tête n'est pas recouverte d'un voile et la chevelure apparaît abondante et gracieusement ondulée.

Ce qui fait l'originalité de cette statue, c'est qu'elle est ouvrante et formant triptyque, comme la vénérable Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix, et Notre-Dame de Querven, à Guern, dans le diocèse de Vannes.

La partie inférieure, au-dessous de l'estomac, s'ouvre en deux volets, et lorsque ces volets sont ouverts, on découvre à l'intérieur cinq scènes de la Passion, sculptées en bas-relief :

Volet de gauche :

1. — Baiser de Judas ; Notre-Seigneur fait prisonnier ; saint Pierre coupant l'oreille de Malchus.

2. — La Flagellation.

Volet de droite :

3. — Notre-Seigneur devant Pilate, condamné à mort.

4. — Notre-Seigneur chargé de sa croix et tombant sous son fardeau ; les bourreaux le tirent et le frappent, la

Sainte-Vierge ou une des saintes femmes est derrière lui.

Milieu :

5. — Notre-Seigneur en croix. A ses pieds est la Madeleine avec son vase de parfums. Au fond, la ville de Jérusalem figurée par des remparts, des édifices et des clochers gothiques. Au sommet de la croix, de chaque côté, figuration du soleil et de la lune, témoins de la mort du Rédempteur.

BANNALEC, PRÉBENDE

L'église de Bannalec, dont nous ignorons l'ancien vocable, était unie de toute antiquité à la mense capitulaire de Saint-Corentin, et nous voyons l'Évêque Renaud constater, en 1220 (cart. 56), que Bannalec est prébende du Chapitre. Un des chanoines en était donc Recteur primitif et avait droit de présenter à la nomination de l'Évêque le prêtre qui, sous le titre de *vicaire perpétuel*, devait régir la paroisse. Le chanoine touchait les *gros fruits* du bénéfice, c'est-à-dire le revenu des dîmes qui, au siècle dernier, s'élevait à la somme de 2,799 livres ; mais sur cette somme, le chanoine devait abandonner 1,000 livres, comme portion congrue, au Vicaire perpétuel et à deux Curés, et de plus entretenir en bon état le chœur de l'église paroissiale et celui de la trêve, Trébalay.

Voici le nom de quelques-uns des chanoines prébendés, recteurs primitifs de Bannalec.

1514-1526. Jean Fabri.

1526-1534. Décès de Louis Kerguern, chanoine, recteur de Bannalec et de dix autres paroisses. (Déal.)

1534. Charles le Guern.

1536, le 8 Mars. Yves an Noc est nommé chapelain d'une chapellenie fondée dans l'église de Bannalec par feu Jean Fabri.

1538, 22 Février. Alain an Bras est nommé premier titulaire d'une chapellenie fondée sur l'autel Saint-André, en l'église de Bannalec, par Julienne le Vestle et Jean Olivier, S^{er} du Plessix. (Déal.)

1557-1586. Jacques du Rusquec résigne sa prébende au suivant.

1586-1617. Tanguy de Goasguennou, décédé le 27 Juillet 1617.

1617-1621. Nicolas de Troyes résigne au suivant.

1621-1632. Alain-Gillès du Perron.

1703-1706. Jean-Baptiste de Coetlogon.

1707. Le Goff du Treslé.

1744-1769. Laurent-Charles du Breil de Rays, recteur de Bannalec, devient chanoine en 1744.

1770-1790. De Rocquancourt.

BANNALEC, PAROISSE

Pour le rôle des fouages, la paroisse se divisait en sept sections : le Bourg, Kerdudal, Guirizec, Troganvel, Trébalay, Bossulan et Couguiec (1).

ÉTAT DES DÉCIMES, EN 1789

M. de Perrien, recteur, paie	62 ^l 10 ^s .
La fabrice.....	7 ^l 12 ^s 6 ^d .
Trébalay, trêve	7 ^l 12 ^s 6 ^d .
Le Rosaire.....	4 ^l 15 ^s .
La Véronique.....	8 ^l 6 ^s 3 ^d .
St-Jacques.....	4 ^l 15 ^s .
N.-D. de Lorette	4 ^l 15 ^s .

(1) M. Le Sann ajoute à ces sept sections ou frairies, celles de Trémour, Kergornet et Locmaria ou La Véronique.

St-Mathieu de Keranvoas	1 ^l 15 ^s .
St-Martin	1 ^l 15 ^s .
N.-D. de Kergornet.....	1 ^l 15 ^s .
St ^e -Anne	1 ^l 15 ^s .
St-Cado	1 ^l 15 ^s .
St-Guenolé	1 ^l 15 ^s .
N.-D. de l'Isle Blanche.....	1 ^l 15 ^s .
St-Martin de Trogavel.....	1 ^l 15 ^s .

Population de Bannalec : en 1800, 4,200 âmes, 2,600 communians ; en 1900, 6,040 habitants.

ÉTAT DES CHAPELLES

1^o La Véronique. ⁽¹⁾

Située dans un site charmant aux confins des bois du Gaolouet, près de la route de Rosporden, à 5 kilomètres du chef-lieu.

Ancien vocable Locmaria, aujourd'hui La Véronique, et quelquefois *Itron-Varia ar Veronik*.

La statue de la Sainte se voit au côté de l'Évangile du maître-autel, faisant pendant à la statue de N.-D. de Bon-Secours.

« La chapelle a été bâtie sans doute par la famille de Rohan. M. du Fou, S^{er} de Rohan, était allié aux Tinténiac de Quimerch, comme on peut le voir par les registres des baptêmes. »

Cependant, cette alliance des Rohan avec les Tinténiac, prouvée par des registres de baptême, ne remontant qu'en 1621, ne suffirait pas à prouver la fondation par les Rohan d'une chapelle certainement antérieure à cette époque.

(1) Nous empruntons la plus grande partie de ces notes sur les chapelles de Bannalec, au travail que nous a laissé M. Le Sann, ancien curé de cette paroisse.

« Le pardon a lieu le jour de l'Ascension. Il y vient quelques pèlerins, particulièrement des environs de Querrien et de Lanvénegen, qui ne manquent jamais de dire, en donnant leur offrande : *d'a Itron-Varia ar Veronik*. »

« On dit dans cette chapelle une messe par mois et tous les vendredis de Carême. La grande dévotion des paroissiens de Bannalec pour cette chapelle est d'y assister à la messe, au moins un vendredi pendant le Carême ; c'est en action de grâces de la cessation immédiate de la variole qui faisait de nombreuses victimes en Bannalec, en 1871, et pour demander d'en être préservé à l'avenir. »

« La chapelle actuelle porte la date de 1605, ainsi que les vitraux ; la sacristie, celle de 1662. En 1711, la trêve de la Véronique portait le nom de *Breuriez Locmaria* ; la frairie aurait donc conservé son nom, pendant que la chapelle neuve, bâtie par les Rohan, changeait de vocable. »

Trois autels : le maître-autel ; Saint-Éloy ; La Passion.

Les trois vitraux, un peu trop restaurés et trop renouvelés dans une réparation récente, enferment les sujets suivants :

Fenêtre du milieu : Baiser de Judas ; portement de croix ; crucifiement.

Fenêtre Sud : Mort de la Sainte-Vierge ; Assomption.

Fenêtre Nord : En haut, la Cène ; en bas, ange portant la croix ; la Véronique tenant la Sainte-Face. Inscription : OLIVIER, VICAIRE.

Il faut signaler les statues de saint Corentin, N.-D. de Bon-Secours et saint Alain, cette dernière venue de Lannou, saint Éloy, saint Barthélemy, saint Roch, Notre-Seigneur au tombeau, Marthe et Marie.

La corniche est remarquable, on y voit des scènes bizarres, telles que la chasse faite à deux levrettes par un

lapin étique, des poissons se poursuivant à outrance, deux buveurs de cidre, homme et femme, étendus de leur long, se touchant par les pieds et buvant à cœur joie. Puis vient cette inscription :

I . PRIMA . LORS . FAB . 1605 — M . VINCA . (Vincent)
LE MAVT . — D . C . CARADEC . PBRE (prêtre) —
D . Y . BOHEC . PBRE.

Le nom de Vincent Le Maut ou Le Maout est répété encore sur une autre corniche, près d'un cartouche tenu par deux moutons, et dans lequel sont sculptées une hache et une équerre de charpentier. Ce sont des armes parlantes, car le Maut ou Maout, en breton, signifie mouton, et ces instruments professionnels indiquent que c'est là le nom de l'ouvrier en bois qui a fait la charpente et exécuté ces sculptures.

Les tirants sont gracieux avec des chimères à la gueule immense et à la queue menaçante.

Les pendentifs sont d'un très beau travail : l'un représente sainte Véronique tenant déroulé le Saint-Suaire, l'autre, splendide bloc de chêne, porte un personnage à chaque angle, un sujet à chaque face, le tout supporté par le Saint-Esprit sous forme de colombe.

La corniche qui fait cordon autour de la chapelle, à la naissance du lambris, est ornée à tous les angles de petites statuettes très jolies, d'un très bon goût ; mais il a été impossible de déterminer les personnages qu'elles représentent.

En 1731, un bref d'indulgence à gagner le jour de l'Ascension fut accordé à la chapelle de la Véronique. (G. 193.)

Dans les vitraux on remarque les armoiries suivantes (1) :

Échiqueté de gueules et d'or ;

(1) Renseignement fourni par M. l'abbé Guirriec.

Échiqueté d'argent et d'azur ;

*De sable à l'aigle à deux têtes aux ailes éployées d'argent ;
Pallé d'azur et d'argent.*

En 1790, les comptes de la chapelle de la Véronique portent à 247 livres le montant des recettes. (Archives départementales.)

2^o Trébalay.

Cette trêve s'appelait *Treu-Taballac* au moment où elle fut donnée, en 1030, par Alain Caniart, au monastère de Sainte-Croix de Quimperlé. Elle est encore appelée, en breton, *Trev-Treballay*. Sainte Triphine, Trephine ou Drephine en est la patronne. Elle est représentée avec l'habit que porte ordinairement la statue de sainte Anne. A côté d'elle est la statue de saint Trémeur, son fils, décapité et tenant sa tête entre les mains.

« Cette chapelle, qui a existé comme trêve jusqu'à la Révolution, est située sur l'ancienne route de Bannalec à Melgven, près de l'Aven et du lieu qu'on appelle Pont-Torret, à 5 kilomètres du bourg par la route la plus directe. »

La chapelle, supprimée comme succursale à la Révolution, fut vendue et achetée par Yves Naour, de Kermingam, au nom des habitants du quartier, pour être restituée au culte.

On y dit la messe tous les mois.

Le pardon a lieu le second dimanche de Juillet.

Les armoiries des vitraux sont détruites.

Dans les murs, en dehors, il y a deux vieilles pierres, représentant l'une une grande croix de saint André surmontée d'une crosse, l'autre, une croix pareille, mais plus petite, à demi-renversée, surmontée d'une mitre qui est traversée elle-même par une petite crosse. Ne seraient-

ce pas les armes de l'abbaye de Sainte-Croix, à laquelle cette trève appartenait ?

Tel qu'il est, le monument doit remonter au xvi^e siècle. Un restant de corniche porte la date *mille cinq... Moisan Guill.*

On y voit trois autels, dont deux latéraux, le maître-autel, les Trépassés, Saint-Tremeur, et les statues de saint Adrien, la Sainte-Vierge, sainte Triphine, saint Trémeur, saint Georges, saint Corentin, saint Albin, un petit saint Jean.

Un reste de corniche, d'une sculpture bizarre du même genre qu'à la chapelle de Sainte-Véronique.

En Juin 1810, fut bénite une cloche pour la chapelle de Trébalay.

Les recettes de la trève montaient, en 1790, à la somme de 136 livres. (Archives départementales.)

3^o Locmarzin.

Patron, saint Martin, représenté à cheval, tranchant avec son sabre son manteau pour en donner un morceau à un petit mendiant. Située à 2 kil. 500 m. du bourg, près de l'endroit voisin du château de Quimerch, où se livra le combat entre Ligueurs et Royaux en 1597.

La messe s'y dit une fois par mois et le dimanche qui suit la Sainte-Anne.

Les pèlerins y viennent demander d'être préservés des rhumatismes, de la goutte, etc.

Sous une petite statue de saint Maudetz, un trou est creusé à près d'un pied de profondeur, par les pèlerins qui y prennent quelques pincées de terre qu'on met sur le pied pour dissiper l'enfle ou pour l'en préserver.

La chapelle porte la date de 1668.

On y voit trois autels avec chacun sa pierre d'un seul bloc, vocables inconnus.

Statue curieuse d'un seul bloc de granit représentant sainte Anne et la Sainte-Vierge lui présentant l'Enfant-Jésus.

Statue en chêne de la Sainte-Vierge portant sur les bras l'Enfant-Jésus.

Statues de saint Paul, saint Fiacre, saint Michel, saint François, sainte Reine, sainte Cécile, saint Jean, sainte Françoise, saint Maudez et saint Corentin.

Au-dessus de la balustrade, Notre-Seigneur en croix, ayant à ses côtés la Sainte-Vierge et saint Jean.

Dans la chapelle Nord, il reste quelques débris d'un retable qui a dû être riche ; le sujet principal a disparu et a été remplacé par une mauvaise peinture, où l'on croit reconnaître, entre deux tourelles, une Vierge couronnée prenant son essor vers le ciel.

Dans cette chapelle se trouvait la remarquable statue ouvrante que M. Le Sann, curé, a fait restaurer par M. Guéguen, peintre à Ploudalmézeau, et qui a été transférée à l'église paroissiale.

Revenu, en 1790, 63 livres.

Les S^{rs} de Quimerch en étaient fondateurs et premiers prééminenciers. (Aveu de 1738.)

4^o Saint-Jacques.

Cette chapelle, distante de 7 kilomètres du bourg, est située dans un site charmant sur les bords de l'Isole, aux confins des manoirs de Cascadec et de Livinot, dont les seigneurs ont dû jadis être ses bienfaiteurs.

L'extérieur de l'édifice est tout en pierres de taille, dans le style du commencement du xvi^e siècle. Au pignon Ouest, sous le clocher, est une porte accostée de deux pilastres sculptés en spirale, avec pénétrations ingénieu-

ses dans les bases et les chapiteaux, encadrement de moulures prismatiques, arc en anse-de-panier, contrecourbe et pinacles à feuillages. Au-dessus est un écusson sculpté, que l'on retrouve aussi dans le vitrail de l'abside : mi-parti : au premier, *d'azur à trois mains dextres appaumées d'argent*, qui est Guengat, au second, *un fretté au chef d'argent* (?).

A la façade Midi, on voit une fenêtre à deux baies, et une jolie porte surmontée d'une contrecourbe saillante, avec crossettes et fleuron. Plus haut est une niche à coquille, à côté de laquelle on voit un ange tenant un écusson un peu fruste, mais qui semble bien être le blason des Livinot que l'on trouve aussi dans le vitrail : *de gueule à la fasce d'argent, accompagné de trois têtes de truites*.

L'intérieur comprend une nef et un bas-côté Nord qui en est séparé par des colonnes et des arcades formant quatre travées. Sur ces colonnes, on remarque des croix de consécration peintes en rouge.

Il y a deux autels : le maître-autel est en bois et d'exécution récente. L'autel Nord est en granit du pays, avec traces de peinture, moulures autour de la table et du sous-bassement. Sur la table sont gravées cinq croix de consécration. Le retable se compose d'une dalle de granit mesurant 1 m. 90 de longueur, sur 0 m. 55 de haut. On y voit sculptés en bas-relief trois sujets différents : N.-S. en croix, saint Longin le perçant de sa lance ; la flagellation, avec le coq de saint Pierre au-dessus de la tête de N.-S. ; deux moines cordeliers, dont l'un tient en l'air un livre ouvert posé sur un pupitre à pied, semblant chanter la Passion.

Les statues en vénération sont :

1. — Saint Jacques, titulaire de la chapelle, en robe et manteau, tenant un bourdon de la main gauche.
2. — Saint Jean-Baptiste, patron. C'est à sa fête du

24 Juin que se fait le pardon annuel. Cette statue est en bois, haute de 1 m. 30, représentant le Précurseur vêtu d'une peau de chameau et d'un manteau, tenant de la main gauche un livre surmonté d'un agneau qu'il montre de la main droite : *Ecce agnus Dei*. Elle est enfermée dans une niche à armoire, et sur les volets sont sculptées en bas-relief les quatre scènes suivantes :

a) *Saint Jean prêchant dans le désert*. — Le Précurseur, debout sur une sorte de rocher, appuyé sur une palissade en bois, en guise de chaire, prêche devant quatre personnes : une femme à genoux ; un jeune homme assis sur des pierres ; le roi Hérode en manteau et couronne, assis dans un grand fauteuil, la main passée dans sa grande barbe ; Hérodiade parlant à son mari et semblant protester contre la sévérité des paroles du prophète.

b) *Saint Jean mené prisonnier par ordre du roi Hérode*. — Le saint, les mains liées, est conduit brutalement dans une tour par un geôlier brandissant un gourdin et tenant une énorme clef.

c) *Décollation de la tête de saint Jean pour avoir dit la vérité*. — Saint Jean est agenouillé, les yeux bandés, les mains liées et appuyées sur un billot. Un bourreau, en bottes à revers, culotte bouffante et chemise rouge, brandit son glaive, pendant qu'Hérodiade, couronne en tête, attend, la main gauche appuyée sur la hanche, et un grand plat sous le bras droit.

d) *La tête de saint Jean mise dans un plat, offerte à table au roi Hérode*. — Hérode est assis à table, semble contristé et étreint sa barbe de la main droite. Hérodiade, tenant un couteau pointu, va percer l'œil ou la langue du Précurseur, et met la main gauche sur l'épaule du roi, pour lui imposer sa volonté et faire taire ses remords. Salomé, les deux mains sur les hanches, semble braver et triompher, pendant que derrière elle, Jeanne de Chuza, femme

de l'intendant d'Hérode, est toute consternée et fait un geste de douleur.

3. — Vierge-Mère, couronnée, assise, tenant l'Enfant-Jésus debout sur ses genoux.

4. — Saint Onneau, patron d'Esquibien, ou saint Horlo, Erlo, Urlou, Gurlo, Gurloës, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé. Il est représenté en robe blanche, manteau brun et scapulaire noir, tenant de la main droite un bâton à pommeau rond.

M. Le Sann nous rapporte dans ses notes que, non loin de la chapelle de Saint-Jacques, « à une portée de fusil », un paysan du village lui a dit qu'il y avait autrefois une chapelle dédiée à saint Onneau ou saint Horlo, et qu'il existe encore une fontaine sous ce vocable, tout près de Loge-Louhan. C'est de cette chapelle que la statue aurait été transportée à celle de Saint-Jacques.

5. — Saint Antoine tenant un livre et bâton à T.

6. — Saint Guénolé, en chasuble antique, portant livre et crosse.

7. — Christ en croix, accosté autrefois des statues de Notre-Dame et de saint Jean, reléguées maintenant à la sacristie et dans le réduit des fonts baptismaux.

Le vitrail au-dessus de l'autel contient huit écussons bien conservés. Ce sont les armes des Livinot avec leurs alliances :

1^o *De gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois têtes de truites de même*, qui est Livinot ;

2^o Mi parti : au premier Livinot, au second, *d'azur à la croix d'or* ;

3^o Mi parti : au premier, *de gueules au château crénelé et donjonné de trois pièces d'argent*, qui est Mur ; au second, Livinot ;

4^o Mi parti : au premier, *d'azur à trois mains dextres appaumées d'argent*, qui est Guengat ; au second, *un fretté au chef d'argent (?)* ;

5^o Mi parti : au premier, de Guengat ; au second, *d'azur au levrier passant d'argent* ;

6^o Mi parti : au premier, *d'azur au levrier passant d'argent* ; au second, *de gueules au château crénelé et donjonné de trois pièces d'argent* ;

7^o Mi parti : au premier, *d'argent à trois chevrons de sable* ; au second, *pallé d'argent et d'azur* ;

8^o Mi parti : au premier, *d'argent à trois chevrons de sable* ; au second, *vairé d'argent et de gueules*.

La chapelle de Saint-Jacques avait autrefois son cimetière, on y bénissait les mariages et l'on y allait en procession avec le Saint-Sacrement, à travers champs et garennes, le second dimanche du Sacre. Elle conserve encore des fonts baptismaux.

On y dit une messe par mois, et le pardon a lieu à la Saint-Jean-Baptiste.

On y demande de beaux poulains, et l'on invoque saint Mélon contre les maux de ventre.

Recettes du compte de 1790, 77 livres.

5^o *L'Église Blanche.*

On l'appelait Notre-Dame Iliz-Blanche ; mais le registre des décimes transforme ce nom en celui de Notre-Dame de *l'Isle-Blanche*. Elle était dédiée à Notre-Dame des Neiges.

Cette chapelle tombée en ruine, sur un terrain n'appartenant pas à la fabrique, a été reconstruite non loin de là, sous le même vocable, par les soins de M. Le Dréau, curé, en 1858. Elle est située sur la nouvelle route de Bannalec à Melgven, à 5 kilomètres du bourg.

Notre-Dame est représentée les bras ouverts.

On y dit la messe tous les mois, et le pardon a lieu le premier dimanche d'Août.

Les mères y viennent recommander leurs petits enfants et les faire bénir.

On y voit les statues de Notre-Dame, saint Guénolé, saint Pierre, saint Paul, saint Corentin.

Revenu en 1790, 85 livres.

6° *Chapelle du château de Quimerch.*

Oratoire dédié à la Sainte-Vierge, dans les bâtiments du manoir, et ayant remplacé l'ancienne chapelle du château, démolie en 1828. Le 25 Février 1841, Mgr Graveran autorisa la célébration de la messe dans cette chapelle.

Statues de la Sainte-Vierge, saint Joseph et sainte Anne.

7° *Saint-Mathieu-Troganvel.*

Cette chapelle, connue sous le nom de Loc-Mahé, figure par erreur sous le nom de Saint-Martin-Trogavel au rôle des décimes. Saint Mathieu l'Évangéliste en est le patron, et est représenté debout, tenant en main son Évangile. Cette chapelle est située sur le bord de la rivière dite Ster-Goz, près de Kernével, à 9 kilomètres du bourg.

On y dit la messe tous les mois.

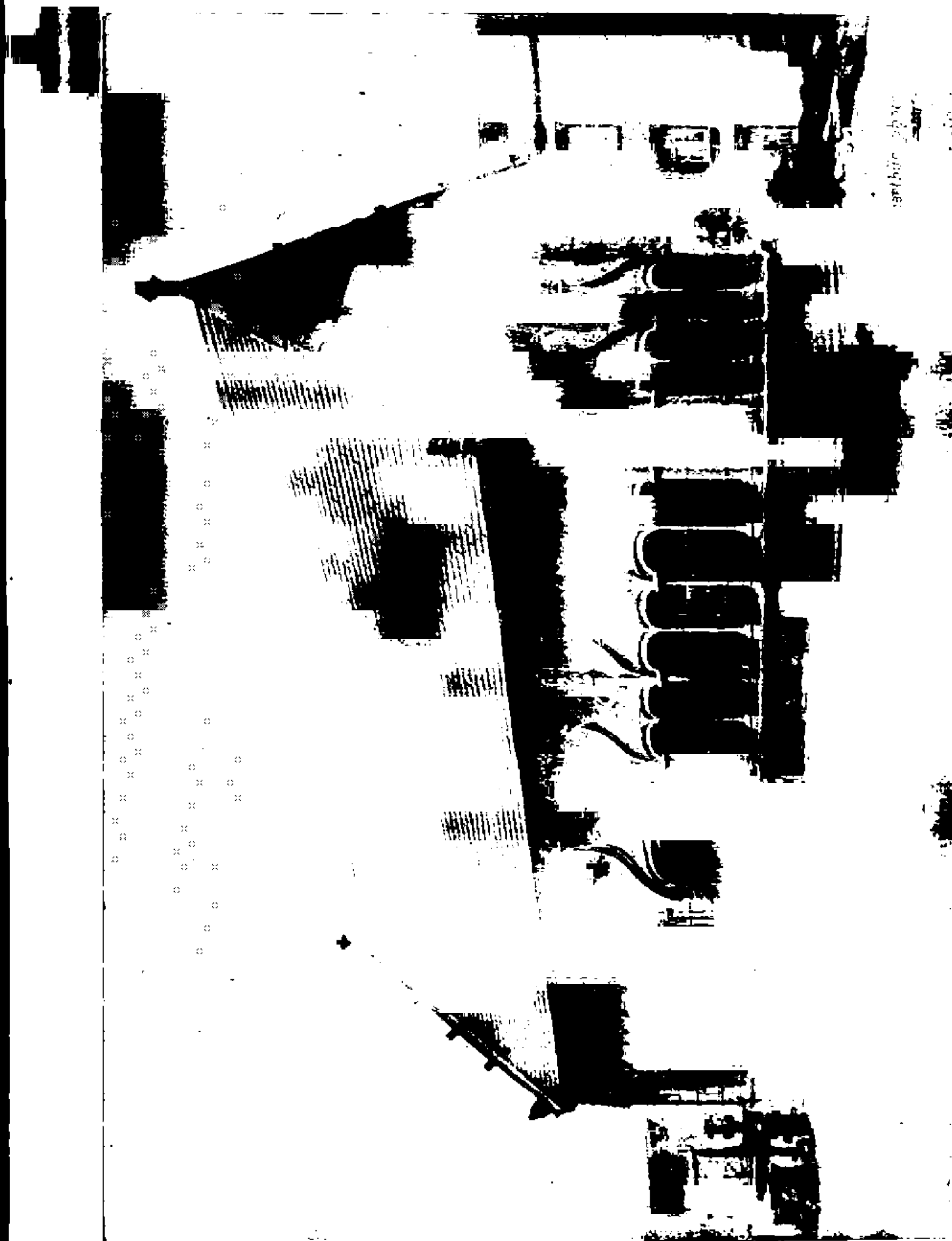
Grand pardon, le dimanche qui suit la Saint-Mathieu, petit pardon le 8 Décembre.

La fenêtre de l'abside indique le style de la première moitié du xvi^e siècle.

Dans ses deux baies, on trouve représentés en vitraux peints : saint Louis et saint Tujen avec un chien enragé. Les soufflets du tympan contiennent quatre blasons :

1° *De sable au grelier d'argent et aux trois molettes de même, qui est le Vestle ;*

2° *De gueules aux trois tours d'argent : Mur, Sr de Livi-not ;*



Ossuaire de Pleyben.

3^o *D'or, au canton de gueules et deux tourteaux de même :*
du Hautbois, S^r de Kimerc'h ;

4^o *D'or, à trois fusées de gueules.*

Un seul autel, avec les statues de saint Mathieu, saint Corentin, saint Eugène ou saint Tujen et saint Paul.

Les S^grs de Quimerc'h en étaient fondateurs et premiers prééminenciers.

Revenu en 1790, 36 livres.

8^o *Saint-Cadou.*

Saint Cado ou saint Cadoc est représenté en abbé, avec mitre et crosse.

La chapelle est située près de l'Isole, aux confins de Mellac et Saint-Thurien, à 9 kilomètres du bourg.

On y dit une messe matinale tous les mois. Le pardon a lieu le dernier dimanche d'Août. On y vient pour être délivré ou préservé de la surdité. C'est le pardon des poulets blancs, dont on fait offrande à saint Louis.

La chapelle date du commencement du xvii^e siècle.

Trois autels, dédiés à saint Cadou, saint Louis et saint Hervé. Autour des autels, il y a quelques petites statuettes qui ne portent pas de nom.

C'était, avant la Révolution, la chapelle qui recevait le plus d'offrandes, 319 livres en 1790.

Outre ces huit chapelles actuellement existantes, on en comptait plusieurs autres avant la Révolution :

9^o *Notre-Dame de Lorette*, dont il reste à peine quelques pierres.

Revenu en 1790, 133 livres.

10^o *Saint-Trémeur*, dans le grand village de Trémeur, dont il ne reste plus trace. La statue du Patron a été transférée à Trébalay.

11° *Saint-Mathieu Kerron*, qu'on appelle *Saint-Mathieu de Keranvoas* au rôle des décimes de 1774, au village de Kerron. Aucun vestige. Détruite en 1781.

Les S^{rs} de Quimerch en étaient fondateurs.

12° *Saint-Lucas*, où saint Charles était particulièrement honoré. Il n'en reste rien.

Cette chapelle ne figurait pas au rôle des décimes.

13° *Saint-Guénolé*, dans un champ de la ferme de Kerchern. Il n'en reste que quelques pierres et la statue du Patron, transférée à Notre-Dame des Neiges.

Les S^{rs} de Quimerch en étaient fondateurs. (Aveu de 1738.)

Revenu en 1790, 100 livres.

14° *Saint-Alain*, auprès du grand village de Lannon. La statue du Patron a été transférée à Notre-Dame des Neiges.

15° *Sainte-Anne*. Reste une statue commémorative érigée par M^{me} de Rays. L'ancienne statue a été transférée à Locmarzin.

Revenu en 1788, 161 livres.

Avant la Révolution, Bannalec possédait une 16° chapelle, Notre-Dame de Kergornet, qui existe encore, mais a été rattachée à la paroisse de Nizon. Il est probable aussi qu'une ancienne chapelle a existé au lieu de Kersudal, et qu'elle était dédiée à saint Tugdual. On conserve, dans une ferme du village, une vieille statue d'un saint Evêque qui a dû provenir de cette ancienne chapelle (1).

A Bannalec était desservie une chapellenie, dite du Guernic, dont nous trouvons mention dès 1678 (2). A cette époque, sur la démission de M. Pierre Hernio, recteur de

(1) Renseignement fourni par M. l'abbé Creignou, curé actuel de Bannalec.

(2) R. G. 518.

Plomeur, qui en était titulaire, elle est donnée à René Symon, prêtre, originaire de Bannalec.

M. de la Grève de Porzenval, recteur de Bannalec de 1753 à 1773, en fut le dernier titulaire jusqu'à la Révolution. Seulement, lorsque M. de la Grève, en 1773, quitta Bannalec pour devenir recteur de Louergat, en Tréguier, il conserva la chapellenie, ce qui parut quelque chose d'anormal à M. Guillou, curé d'Elliant, qui fit remarquer à M^{sr} de Saint-Luc (1) que la chapellenie du Guernic étant un bénéfice à charge de faire les petites écoles à Bannalec, le titulaire devait habiter le pays. Il faut croire que cette difficulté fut facilement tranchée par l'abandon fait par le titulaire des fruits de son bénéfice pour entretenir un maître d'école, car M. de Porzenval figure jusqu'en 1789 comme titulaire de la chapellenie du Guernic.

CHATEAU DE QUIMERCH

Armes des Tinténiac : *D'or à 2 jumelles d'azur au baton de gueules brochant en bande sur le tout.* (M. de Courcy.)

« Le château de Quimerch était, on le présume, l'apanage d'une branche de la maison de Cornouaille, qui a fourni des ducs à la Bretagne dans les XI^e et XII^e siècles. » (de Blois.)

« En 1420, ce château appartenait à Hevin de Quimerch en faveur duquel il fut érigé en baronie par le duc Jean V, qui voulait reconnaître les services de ce gentilhomme, qui l'avait aidé à se délivrer des mains des Penthièvre ; il fut fait chambellan du duc, qui lui accorda une justice à quatre piliers.

« En 1472, François, duc de Bretagne, permit au seigneur de Quimerch de contraindre ses vasseaux à tra-

(1) G. 196.

vallier aux fortifications de son château. Cette baronie passa dans la maison de Tinténac, en 1526 (1520, dit M. de Courcy), par le mariage de Pierre de Tinténac, S^{sr} du Percher, avec Françoise de Quimerch, fille unique de Louis de Quimerch et de Françoise de Broons. (Ogée.)

M. de Fréminville fait remarquer qu'avant l'époque des premières constructions du château décrit plus bas, au XIII^e siècle, « les sires de Quimerch dominaient en ce pays et habitaient un autre château dont j'ai retrouvé les traces à quelque distance du premier, dans la forêt qui l'avoisine. Ce vieux château, dont l'édification doit remonter aux premières époques de notre architecture militaire, consistait en une seule grosse tour élevée sur un keep à l'extrémité d'une enceinte de figure ovale. On en distingue encore très bien tous les contours. »

M. de Fréminville, qui nous a conservé le croquis du château de Quimerch, nous en fait ainsi la description (II. p. 157) :

« A un quart de lieue (du bourg de Bannalec) sur la gauche du grand chemin, s'élève ce beau château, dont la situation est admirable entre la lisière d'une belle forêt de hêtres et les bords d'un vaste étang... Son plan est carré et le portail se trouve du côté qui regarde l'étang, en face de la chaussée qui le traverse. Il y a grande et petite porte à arcades ogives, et qui étaient fermées chacune par une herse et un pont levis ; le corps de garde est pratiqué à droite ; sous la voûte de la petite porte, un poste de ronde. Deux tours rondes, jointes par une cour-tine, à galeries saillantes et machicoulis, forment la défense du portail ; au-devant de la tour de droite, lui a été adossée, dans les temps moins anciens, une forte tour hexagone. Ces tours sont surmontées de toits en flèche avec de grandes fenêtres accompagnées d'ornemens gothiques.

« A l'angle droit de la façade est une tour ronde, moins

forte que celle du portail. Aux angles opposés du carré sont deux autres tours rondes, dont celle de gauche, qui est la plus grosse et la plus forte de toutes, était le réduit ou donjon ; une tourelle qui lui est jointe, y sert de cage d'escalier. Tout annonce une construction de la fin du XIII^e siècle ; mais quelques additions paraissent y avoir été faites dans le XIV^e et XV^e siècle. »

Tel était l'état de ce château, lorsqu'il fut complètement rasé en 1828, par le propriétaire, pour y construire une habitation moderne sans caractère.

Vers 1823, ajoute M. de Fréminville, on trouva sur les bords de l'étang un sceau en bronze, de 2 pouces de diamètre, sur lequel est représenté un écusson incliné, entouré de lambrequins et ayant dans son champ 2 roses avec un quartier en brisure, dont le blason n'est plus visible. Cet écusson est surmonté d'un casque ayant pour cimier ou timbre une tête de paon. Tout à l'entour on lit, en caractères gothiques carrés : *Scel de Charles de Kymerch, chevalier.*

Cependant, Guy Le Borgne donne pour armoiries de cette famille, *l'écu d'hermines au croissant de gueules en abîme.*

Dans son *Itinéraire* de 1636, Dubuisson Aubenay nous décrit ainsi les armes de la famille de Quimerch, telles qu'on les voyait, dans la chapelle de ce nom, dans l'église des Dominicains de Quimperlé. « Es vitres les armes sont : *D'argent à un croissant montant de gueules qui sont les anciennes armes de Cornouaille, soustenant de ses deux cornes un écusson d'or chargé d'un autre petit croissant aussy montant de gueules, à la pointe et audessus duquel 2 tourteaux de gueules et un franc canton aussy de gueules.* » (*Itinéraire en Bretagne*, édité par MM. de Berthou et Léon Maître, tome I^{er}, p. 100.)

Le 26 Mai 1737, François Hyacinthe, chevalier seigneur

marquis de Tinténac, baron de Quimerch, S^{gr} de la Marre, Moguel, Garscadec, Roshuel Le Combout, etc., laissait deux enfants mineurs, François-Hyacinthe et Marie-Anne, pour lesquels rend aveu leur tuteur, à l'occasion du droit de rachat (1).

Nous extrayons de cet aveu ce qui peut intéresser la paroisse de Bannalec.

« Déclare posséder :

« Le château de Quimerch avec ses douves, contredouves, pont-levis, cour et basse-cour, étang, colombier, etc...

« La forêt de Quimerch...

« La grande rabine de Quimerch, conduisante de la sortie du bourg de Bannalec jusqu'aux patibulaires de Quimerch situés en la lande de Stancq-Ervel, près de Rosmagarou ou Rosglas. »

« Le droit de haute, moyenne et basse justice en plein fief de Haubert... juridiction exercée au bourg de Bannalec, en l'auditoire y étant, par un sénéchal, un baillif, un lieutenant, un procureur fiscal, un greffier, des notaires, des sergents et autres officiers de justice, à chaque mercredi. »

« Les justices patibulaires à quatre posts et piliers de pierre de taille en la plaine de Stangervel, à Rosglas, près Quimperlé.

« Les prééminences et supériorités en l'église paroissiale de Bannalec ; les tombes et enfeus joignant le devant des deux bouts du grand autel, le dit autel et le balustre, avec deux bancs dans le sanctuaire sur les dites tombes, l'une du côté de l'Épître, l'autre du côté de l'Évangile, le S^{gr} de Quimerch ayant seul droit de prééminence et de banc dans le chœur, et de lizière en dedans et en dehors

(1) Archives de M. Audran, Quimperlé.

de la dite église, les écussons de leurs armes dans toutes les vitres d'icelle au plus haut soufflet, principalement dix écussons dans la principale vitre, comme seigneurs fondateurs et premiers prééminenciers en icelle et supérieurs dans le bourg de Bannalec. Et aussi fondateur aux chapelles de S^t-Mathieu, près Keranvoa, de S^t-Martin, de S^t Guénolé et de S^t-Mathieu Trogavel, en Bannalec.

« Les poteaux et collier de fer marqués de ses armes au bourg de Bannalec.

« La halle, l'auditoire et la chambre de conseil au-dessus, où s'exerce la dite juridiction de Quimerch sur tous ses hommes étant au ressort de Quimperlé, Gourin et Conquerneau, avec l'église et prison, chambre d'arrêt et basse fosse au couchant des dites halles.

« Droit de marché chaque vendredi avec dix foires :

Le lundi de Quasimodo,

Le lundi avant la Trinité,

La fête de S^t Martin de Juillet,

Le lendemain de la fête des Rois,

Le lundi avant la S^t Martin de Novembre,

La fête de S^t Grégoire en Mars,

Le jour de S^t Germain en Mai,

La S^t Barnabé en Juin,

La S^{ts} Anne en Juillet,

Le lendemain de la Nativité de la Vierge.

« Le droit de coutume à ces foires octroyé à ses prédécesseurs les S^{rs} de Quimerch. »

M. Le Men nous apprend qu'il y avait en Bannalec, une seigneurie du Quillihou, possédée en 1536 par Jehan Lamolen, et dont les armes étaient *d'or a un sanglier de sable passant au pied d'un houx de sinople*, armoiries parlantes, car *Quilly* signifie bois, et *ouc'h*, sanglier.

FAITS HISTORIQUES

L'un des derniers combats de la Ligue en Bretagne se livra sous les murs du château de Quimerch, en 1597. Voici comment le raconte le chanoine Moreau (p. 365) :

« Le baron de Mollac, avec ce qu'il pouvait avoir de Français et le regiment de Suisses, qui était de sept à huit cents hommes, par une tres grande diligence etant arrivé à Quimperlé, trouve que l'ennemi avait déplacé et pris le chemin à travers pays entre Quimperlé et le Faouet, et qu'il pouvait bien être vers Guisriff ou Scaër, ce qui fit au baron tourner tête. Cependant, le Sr de la Grandville (fils d'Aradon de Quinipily, chef de ligueur) ayant appris par espion que l'ennemi le cherchait, vint le rencontrer à Kymerch. Les autres de ce avertis, en furent fort aises, et s'y en vont avec une forte résolution de se bien froter.

« La rencontre fut donc en la rabine de Kymerch, vis à vis du chateau. Ceux de l'union, qu'on appelait par un nom odieux ligueurs, tinrent entre la rabine et le dit chateau espérant en être favorisés, si besoin en était y avoir retraite, d'autant que le S^{sr} du dit chateau avait jusqu'alors tenu le même parti qu'eux, savoir celui du Duc de Mercœur, et voulant s'assurer de cela, il leur fit faire réponse qu'il était neutre et ne se mêlerait ni pour les uns ni pour les autres et n'ouvrirait sa maison à aucun, ce qui facha beaucoup les ligueurs, qui ne laissèrent néanmoins de bien faire et de mettre leurs espérances en leur valeur.

« Ils attendirent donc en cette résolution l'ennemi, qui les venait trouver aussi allègrement au long de la rabine. A l'arrivée, la charge fut fort furieuse et sanglante et s'acharnèrent si opiniâtement les uns contre les autres,

qu'après 6 heures de combat on jugeait que depuis la bataille des Trente, il ne fut pas plus vigoureusement combattu.

« Le plus grand échec fut en un parc de genet entre le chateau et le chemin, auquel, comme sur un théâtre chacun parti joua sa tragédie au péril de son sang, plusieurs fois repoussant et plusieurs fois repoussés, tantôt battant et puis battu.

« Le baron de Mollac n'oublia rien, comme étant le chef, tout dépendant de lui, étant brave et vaillant capitaine, se fourrant aux plus grands dangers, faisant devoir de capitaine et de soldat.

« Si les Suisses eussent aussi bien fait que les Français, le combat n'eut pas tant duré ; mais la charge était si chaude qu'ils ne voulaient que difficilement saisir la haie ; cependant le capitaine Erlac avec les siens, fit fort bien. Ceux de la Granville n'en faisaient pas moins que bien à propos, rafraichissaient les leurs à mesure qu'il en était besoin ; et le dit Granville, monté sur un grison bien maniable, se faisait remarquer par dessus tous les autres, même en cette mêlée, jusqu'à ce que chargeant les Suisses, pensant les rompre, il fut atteint d'un coup de pique au défaut de la cuirasse, dans les flancs, duquel coup il fut abattu de cheval et tué sur la place, qui fut le seul de marque qui en mourut de leur parti, mais ce seul équivalait bien un grand nombre d'autres. Il fut fort regretté, même des ennemis.

« Le S^{sr} de Lestialla, qui était de la compagnie du baron de Mollac, se saisit de son cheval, qui était fort beau ; il fut plus prompt au butin qu'au combat, aussi ne fut-il pas blessé. De la part des Royaux y moururent le S^{sr} de Kersalaun, jeune à marier, et Beaulieu, capitaine d'une compagnie de gens de pied..,

« Le S^{sr} de Kymerch (Michel Colomban de Tinténiaç),

qui porte le surnom de Tinténiaç, étant au haut d'une tour de son château, jugeait des coups en sûreté, car il voyait tout ce qui se passait mieux que s'il eut été du combat, n'étant pas plus éloigné que la portée de l'arquebuse. Le nombre fut grand d'une et d'autre partie, mais plus grand du côté des Royaux. Toutefois, la perte fut plus grande de l'autre par la perte du S^r de la Granville, leur chef. Aussi était-il impossible qu'il n'y eut beaucoup de sang répandu en 6 heures de combat d'une telle animosité que l'on n'en pouvait voir de pareille. Voilà, en somme, la ruineuse rencontre de Quimerch. »

* *

En 1663, mission à Bannalec, par le Vénérable Père Julien Maunoir. Le Père Bochet (p. 249), signale à cette occasion la conversion du baron de Quimerch :

« Ce gentilhomme, plein de foi et touché de repentir, protesta hautement qu'il changerait de vie ; et si la force de l'habitude l'emportait quelquefois sur la grâce, les fréquentes retraites qu'il faisait à Vennes, sous le Père Huby, le fortifièrent beaucoup contre le penchant ; de sorte que Dieu récompensa d'une bonne mort la violence qu'il s'était faite pour se retirer des occasions, et les grandes aumônes avec lesquelles il avait racheté ses péchés. Le Père Maunoir, qui l'avait confessé durant sa dernière maladie, alla prier sur son tombeau quelque temps après qu'on l'eut enterré, et consola extrêmement toute la famille, en parlant de lui comme s'il eût appris d'en haut que Dieu lui avait fait miséricorde. Je crois qu'il doit son salut aux prières de Madame sa femme, qui est une personne d'une vertu éprouvée, d'une piété exemplaire que ses enfants ont prise d'elle avec l'éducation. »

* *

Lors de la révolte du papier timbré (1) en 1675, la paroisse de Bannalec fut une des plus compromises et la pièce suivante (2), que nous avons trouvée au Greffe du Tribunal de Quimperlé, nous la montre repentante et implorant la clémence du Duc de Chaulne.

« Le 19^e et 20^e jour d'Aoust 1675, a esté née et baptisée Jeanne Renée, fille naturelle et légitime de Silvestre le Roy, notaire près la Cour Royale de Quimperlé, et Julienne Abrahamet, sa femme, par moy vicaire perpétuel de Bannalec, et ont esté parein et mareine Haut et puissant Messire Sébastien, chef de nom et d'armes du Fresnay, conseiller du Roy en sa grande chambre au Parlement de Bretagne, baron du Faouet, seigneur de Kerlen, de la Villebausser, de Meslan, le Plessix Orgueil et autres lieux, résidant en la ville et chateau du Faouet. Et noble et puissante damoiselle Jeanne Renée de Tinténiaç.

« La dite Jeanne Renée Le Roy a esté née au chasteau de Quimerch, où ses pere et mere et famille sont réfugiés pour cause de la révolte des paisans lesquels partirent hier pour le respect de ceux de cette paroisse, à la suite du S^r Marquis de Quimerch, Hyacinthe de Tinténiaç, pour demander grace au seigneur le Duc de Chaulne au fort Louis pour ceste révolte, dont on atend leur retour avec espérance d'estre pardonné à la considération du dit seigneur Marquis, et pour y parvenir ont esté les cloches de la dite paroisse de Bannalec descendu.

« Ont signé : Sébastien du Fresnay ; Jeanne Renée de Tinténiaç ; Anne Thérèse de Tinténiaç ; Julienne Govin ; S. le Roy ; Guillaume le Beux, recteur. »

(1) *Bulletin de la Société archéologique*, 1894, p^e LXII.

*
**

En 1742, grande mission, du 15 Avril au 6 Mai, à laquelle travaillaient :

« MM. Lozeach, recteur de Crozon, supérieur.
de Kerleverrien, recteur de Merléac.
Le Berre, recteur de Mur.
Pailler, recteur de Querrien.
Du Beaudiez, recteur de Scaër.
Henry, recteur de Locquenolay.
Herou, recteur de Beuzec-Cap-Caval.
Grivar, recteur de Roznohen.
Gobert, recteur de S^t Nicq.
Stum, recteur de Corré.
Coyot, de Gourin.
Brodrennou, de Penmarch.
Galeran, procureur du Séminaire de Quimper.
Lacren, du Séminaire de Plouguernével.
Jezequel, d'Irvillac.
N., recteur de Camaret.
Floch, curé de Querrien.
Guével, de Plonevez le Faou.
Mérour, de Telgruc.
Riou, curé de La Foret.
Balouin, de Peumeurit.
Graveran, de Crozon.
Dannion, de Nevez.
Roparz, de Crozon.
Jaffrelot, recteur du Trévoux. »

*
**

Dès le commencement de la Révolution, la paroisse de Bannalec fut une de celles qui se montrèrent le plus opposées aux idées nouvelles, on en pourra juger par la déli-

bération suivante, prise le 17 Décembre 1789, pour protester contre tout ce qui pourrait porter atteinte aux privilèges de la province de la Bretagne. — M. Le Men, archiviste du Finistère, a donné communication de cette pièce à la *Revue de Bretagne et de Vendée*, en 1861. (Tome IX, p. 77.)

« Le dix-sept Décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, en la sacristie de l'église paroissiale de Bannalec, en vertu d'avertissement prônai fait dimanche dernier, se sont présentés Yves Le Naour de Kermingan, Trébalay, Henri Fiche de Kergrouyen, Corentin Gestalen de Kercoat, Yves Mahé de Kercaudan, Guillaume Le Fournier du Bugnet, Yves Le Roi de Troganval, autre Yves Le Naour de Lanhernan, Louis Le Guellec de Romain, Jean Le Coat de Kerlagadic, Mathurin Le Guiffant du Corbé, Alain Le Naour de Kericquet, et Jean Huon de Kermaout tous délibérants. Messire François-Hyacinthe, chef de nom et d'armes, marquis de Tinténiac, baron de Quimerc'h, seigneur de Livinot et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, noble maître Guillaume Guyho, avocat au parlement, et procureur fiscal de la juridiction de la baronnie de Quimerc'h et annexes, M^e Yves Evenou, notaire et greffier de la dite juridiction, et M^e Jean-René Le Grain, notaire et procureur en la même juridiction. Lesquels délibérants, assistés des notables de la paroisse, ont déclaré que, quelque respect qu'ils aient pour les décrets des États-Généraux, ne pouvoir ni devoir enregistrer ceux que Monseigneur l'Intendant vient de leur adresser, non plus qu'aucuns de ceux de cette auguste assemblée, par plusieurs raisons également irrésistibles.

« La première, parce que la province de Bretagne est absolument indépendante de la France ; qu'elle n'appartient qu'au Roi ; qu'elle est, ainsi que le Béarn, son propre patrimoine, auquel la nation ne peut toucher, sans

violer les droits les plus sacrés de propriété, puisque ce fut à François I^{er} uniquement qu'elle se donna et que ce fut avec lui seul qu'elle régla les conditions du traité d'Union, sans le concours ni la participation de la France.

« La seconde, parce que, suivant les conditions de ce traité, conditions sacrées et inviolables, puisqu'elles ont été approuvées et confirmées par tous les Rois successeurs de François I^{er}, même par Louis XVI, notre auguste monarque aujourd'hui régnant, elle a son régime particulier, par lequel elle est gouvernée.

« La troisième, parce que, suivant ce régime, elle a elle-même des États-Généraux qui s'assemblent tous les deux ans, que ces États ont le droit de faire telles nouvelles loix qu'ils jugent avantageuses, d'abolir celles qu'ils croient inutiles ou abusives, de réformer les abus qui se glissent dans l'administration, d'accepter ou de réformer les loix qu'il plaît au Roi de faire dans la province, si elles attaquent ses privilèges, quelles (1) n'ont aucune force et ne peuvent être mises à exécution qu'après qu'elles ont été reçues par l'assemblée nationale et qu'elles y ont été enregistrées ; que le souverain ne peut même établir aucun impôt que du consentement de la nation ; qu'après qu'elle l'a consenti, elle a le droit d'en faire la répartition entre les contribuables, sans le concours ni la participation du Roi ; qu'enfin la province n'a jamais reconnu de loix que celles qui ont été faites par ses États-Généraux ou qui y ont été enregistrées, et qu'ainsi, s'il y avait des abus à réformer, des loix à faire, et même si l'on veut une régénération entière, c'était dans l'assemblée de la province que tout cela devait se faire et non dans l'assemblée de la France, à qui nous ne devons aucun compte de notre administration, mais uniquement au Roi.

(1) Lesquelles.

« La quatrième, parce que les charges données à nos députés aux États-Généraux, portent un commandement exprès de s'opposer formellement à ce qu'il y soit porté aucune atteinte aux droits et privilèges de la province ; que ce commandement a été fait par l'assemblée par députés et qu'ainsi il n'a pas pu être révoqué que par la province assemblée de la même manière, ce qui n'a point été fait, pourquoi il n'y a pas lieu d'imaginer que nos députés aient concouru à aucuns des décrets de l'assemblée de France, puisqu'elle n'a pas le droit d'en faire qui intéressent la Bretagne, qui a son gouvernement particulier insusceptible d'atteinte.

« D'ailleurs l'obligation imposée à nos députés de s'opposer à ce que les États-Généraux préjudiciassent aux droits et privilèges de la province bornait leur mission à concourir seulement au règlement des finances, à l'établissement des nouveaux impôts, s'il était nécessaire d'en créer, et à se charger de la portion qui reviendrait à la province, pour la répartition être faite dans son assemblée nationale.

« Par toutes ces raisons, le général de cette dite paroisse se croit d'autant mieux fondé à refuser d'enregistrer aucuns des décrets faits aux États-Généraux, qu'en le faisant, ce serait donner à la France des droits sur la province et renoncer aux privilèges les plus sacrés, les plus inviolables, les plus précieux et les plus beaux que puisse avoir une province, ce qui le rendrait à jamais coupable aux yeux de la paroisse et même de toute la nation.

« En conséquence, a le dit général arrêté qu'il sera envoyé une copie de la présente délibération à nos députés aux États-Généraux, pour leur faire connaître les motifs de son refus d'enregistrement.

« Fait et arrêté en la sacristie de la dite paroisse, sous mon seing, ceux de M. le marquis de Tinténiac, les dits

sieurs Guyho, Évenou et Le Grain, Fiche et Le Guellec, qui ont aussi signé avec les autres habitants, ci-présents, les dits jours et ans. *Ainsi signé au registre* : Fiche, Le Guellec, Le Grain, Tinténiac, Carduner, Faveret, Le Guillou, Évenou, Guyho et Le Guillou, commis. »

Cette délibération ayant été dénoncée à la Municipalité de Quimperlé, celle-ci insista près de son sénéchal pour qu'il fit une enquête à ce sujet. Les pièces suivantes vont nous apprendre la suite donnée à cette affaire (1).

« Nous, Simon Bernard Joly de Rosgrand, conseiller sénéchal du Roi en la sénéchaussée de Quimperlé, premier magistrat civil et criminel, seul juge de police en ce siège, savoir faisons que le jour d'hier, 9 Janvier 1790, les S^{rs} le Moyne, docteur médecin, et Lohéac, m^e ès arts et en chirurgie, nous auraient présenté requête des membres composant la Municipalité et commune de Quimperlé disant qu'ils ont été instruits que le général de la paroisse de Bannalec, assemblé à la fin de Décembre dernier pour délibérer sur deux décrets de l'assemblée nationale, ont du protester contre les dits décrets en tant qu'ils n'avaient été présentés aux États de la province; que le même général a dû improuver la conduite des députés bretons en ce qu'ils ont pris sur leur compte de déroger aux privilèges, libertés et franchises de la Province; que le général de Bannalec ne s'est pas tenu là; il a été répandue copie de cette délibération pour servir de modèle dans les paroisses de Riec, Scaër et autres circonvoisines;

« Que la Municipalité et commune de Quimperlé, chargées par différents décrets de l'Assemblée nationale de veiller à la tranquillité publique, se croiraient coupables si elles ne prenaient le parti d'approfondir le vrai de cette délibération et des rapports qui ont circulé;

(1) Archives départementales.

« Vu la requête des dites municipalité et commune, nous, susdit Sénéchal, pour éviter les frais et les suites et appareils d'une descente, nous serions d'abord borné à ordonner au premier de nos huissiers généraux et d'armes de faire commandement, au greffier des délibérations de la paroisse de Bannalec de représenter la délibération susdite. »

Cependant, sur les instances de la Municipalité de Quimperlé, le Sénéchal déclara « qu'il y aurait descente, demain 10 Janvier, à Bannalec. »

« Et ce dit jour, 10 Janvier 1790, vers 9 heures du matin, nous, de Rosgrand, sénéchal, ayant avec nous M^e Jean-François Mancel, greffier de ce siège, M^e Guillaume Bernard, interprète, Yves Jacques Daniel, huissier audien-cier, et Louis Boudehen, généralet d'armes, et en compagnie de M. Jacques Tanguy, M. Guerneur, procureur du Roi en ce siège, sommes tous montés à cheval et avons pris la route de Bannalec, où arrivés, nous nous sommes transportés chez M^e Yves Evenou, greffier de la juridiction de Quimerch, auquel nous avons demandé s'il était aussi greffier de la paroisse de Bannalec, il nous a répondu que le S^r Joseph le Guillou, son commis, exerçait cette fonction, qui, venu en l'endroit, a été requis de déclarer si ou non il était saisi du registre des dites délibérations, à quoi il a répondu négativement, et que ce registre est dans l'armoire des archives, en la sacristie, et ayant appris que M. le recteur s'était rendu en la dite sacristie pour se disposer à dire la grand'messe (c'était un dimanche), nous nous y sommes transportés, et lui ayant fait connaître le sujet de notre descente, il nous a répondu que la chose ne lui paraissait pas devoir souffrir de difficulté, et après lui avoir recommandé d'avertir au prône tous les délibérants qui pourraient y être présents, de s'assembler devant nous en la sacristie, après la grand'messe; puis,

tous sortis, nous nous sommes rendus chez M^e Guillaume Guyho, avocat au Parlement et procureur fiscal de la juridiction de Quimerch, qui, informé du motif de notre descente, nous a dit qu'il se rendrait à la réunion avec l'une des trois clefs des archives.

« A l'issue de la grand'messe et des vêpres chantées de suite, devant nous, en la dite sacristie, se sont présentés Messire Pierre Oury, recteur, le dit S^r Guillaume Guyho, Mathieu le Bourhis et Pierre Coutiou, marguillier, Yves le Roi, Guillaume le Fournier, Jean Hudon, Yves le Naour, Mathieu le Guiffant, Yves Penquerc'h et Alain le Guernalec, les sept délibérans en exercice du corps politique.

« Connaissance est donnée au général du motif de notre descente, et après l'explication de l'interprète, les dits fabriques et délibérans, après s'être concertés ensemble avec M. le Recteur et M. le Procureur fiscal, ce dernier, prenant pour tous la parole, ont dit : qu'ils ont d'autant plus lieu d'être surpris de la plainte de la Municipalité de Quimperlé, qu'ils ne sont coupables d'aucuns des faits qu'elle leur impute. Le corps politique de Bannalec ne lui reconnaît aucun droit sur lui, à moins qu'il ne lui ait été transmis par l'Assemblée nationale, ce qui ne serait pas ; mais comme le corps politique n'a rien fait, en prenant la délibération du 17 Décembre dernier, qu'user du droit qui lui appartient, comme à toutes les municipalités, de faire des remontrances à l'Assemblée nationale sur ses décrets avant de les enregistrer, le dit corps politique a cru ne devoir pas enregistrer ceux qu'on lui avait adressés, surtout le décret 10^e qui porte une renonciation formelle aux droits et privilèges de la province, attendu que les doléances et charges données par le dit corps politique à ses députés, de s'opposer formellement à ce qu'il fut porté aucune atteinte aux dits droits et privilèges ;

qu'au surplus, il n'a fait aucun mystère de la délibération puisqu'il a arrêté d'en faire passer une copie à nos députés aux États généraux ; qu'il n'a entendu, par sa délibération, exciter aucun trouble, ni opposer aucune résistance aux décrets de l'Assemblée nationale, il déclare, uniquement pour adhérer aux ordres de MM. les Juges royaux de Quimperlé, consentir qu'ils insèrent dans leur procès-verbal, copie de la dite délibération pour en faire l'usage qu'ils jugeront à propos. Déclarant, au surplus, le dit corps politique protester d'injure et de nullité de la plainte de la municipalité de Quimperlé, et que tous les faits qui ont servi de prétexte à la présente sont gratuitement supposé.

« *Ont signé* : le Recteur, le Procureur fiscal, Yves Evnou et Jean-René le Grain, les autres délibérans y ont déclaré ne savoir signer.

*
*
*

Aucun des prêtres qui se trouvaient à Bannalec au moment de la prestation du serment, en Janvier 1791, ne voulut le prêter. M. Oury, curé, émigra en Angleterre dans le courant de 1792. M. Jean Merdy fut déporté en rade de l'île d'Aix, sur le *Washington* ; libéré en 1795, il mourut avant le Concordat. M. Yves Dréau se retira dans son pays d'origine, Cléden-Cap-Sizun, où il est signalé comme prêtre réfractaire en 1793 ; il mourut recteur de Melgven, en 1813. Marc Calvez, déporté en Espagne, mourut recteur de Plomeur, en 1805.

En Juin 1792, Bannalec possédait encore ses prêtres, malgré leur refus de serment ; car toutes les élections d'un curé constitutionnel avaient échoué, aucun des élus n'ayant voulu accepter ce poste, rendu fort difficile par l'attitude ouvertement hostile de la population contre les

idées nouvelles. Bien plus, elle réclamait encore, en Juin 1792, le maintien de ses prêtres non assermentés.

« Jeudi dernier, écrit au Département, le 16 Juin, un sieur Évennou, je fus proclamé par toute la paroisse assemblée *anti prêtre*, pour le refus que je fis de m'y rendre pour rédiger leur réclamation pour leurs prêtres qu'ils veulent indéfiniment conserver. Toute la population demandait ma mort » (1).

Le District de Quimperlé, fort embarrassé de la conduite à tenir au sujet de Bannalec, écrit au Département, le 18 Juin :

« Les curés de Bannalec et de Melgven ont été conservés dans leur place, malgré leur incivisme, à défaut de prêtres conformistes. Ces deux curés sont des agitateurs violents, il serait dangereux de les conserver plus longtemps et également dangereux de les conserver au moment de la perception des impôts, que l'on menace de ne point payer si on les inquiète sur leurs prêtres. Quel parti prendre ? »

M. Guillou, procureur syndic du District de Quimperlé, venait d'écrire, en effet, au Procureur syndic général, le 16 Juin 1792 (L. 16) :

« Dans la grande paroisse de Bannalec, qui n'a encore versé que 900^l à valoir à 18,930^l 2^s 10^d d'imposition foncière, se trouvent, suivant les rapports des receveurs, plusieurs citoyens qui osent dire que le diable les emportera avant qu'ils consentent à payer le sol des nouvelles impositions. Les mêmes citoyens de Bannalec se portèrent, dimanche dernier, à l'issue de la messe paroissiale, à manifester de voix unanime, dans le cimetière, qu'ils entendaient soutenir, conserver et garder tous leurs prêtres non conformistes.

(1) *Documents*, tome I, p. 430.

Cependant, les prêtres de Bannalec, voyant que leur résidence officielle dans la paroisse allait devenir pour les habitants une cause de vexation, se cachèrent dans les environs, et les habitants, comptant sur la pénurie des prêtres assermentés, et n'étant pas fâchés de mettre l'Administration dans l'embarras, s'adressèrent à elle pour lui demander un prêtre, puisqu'on ne voulait plus leur conserver ceux qui avaient leur confiance. De fait, l'Administration n'avait aucun prêtre disponible ; mais pour ne pas sembler être prise au dépourvu, elle dépêcha à Bannalec le sieur Bigeon, ancien capucin, vicaire à Saint-Michel de Quimperlé, pour administrer les sacrements, au moins provisoirement, dans la paroisse réfractaire. La réception qui lui fut faite ne fut pas encourageante, et il en rendait compte en ces termes au District, le 21 Juillet 1792 (L. 268) :

« Je me suis rendu sur votre réquisition, jeudi, à Bannalec ; les habitants ont été surpris de leur réussite, ils s'imaginaient que tous les prêtres étaient dans les sentiments des leurs, qui les ont si indignement abandonnés, que personne n'aurait osé se présenter chez eux pour leur administrer les secours spirituels, et qu'ainsi l'on aurait été forcé de leur rendre leurs bien aimés anti-citoyens.

« Le presbytère était absolument vide de meubles ; dans le bourg je n'aurai pas trouvé une chambre, j'ai pris mon parti, je me suis logé à l'auberge.

« Je me suis présenté hier matin à l'église, dans l'intention de célébrer la sainte messe. A la sacristie je n'ai trouvé que deux armoires vides, ni amicts, ni cordons, ni corporaux, ni purificatoires, ni pales. Le commis m'a déclaré que c'étaient les prêtres qui se fournissaient ces objets. Ainsi je n'ai pu célébrer. »

Ce fut à l'occasion du tirage au sort, en 1793, que se passa le fait suivant, que nous raconte dans son exil en Espagne, en 1798, le vicaire de Bannalec, M. Marc Calvez (1) :

« Deux jeunes paysans de Bannalec ont été guillotins à Paris quelque tems avant la mort de Robespierre. A la fin de 93, on mit en réquisition tous les jeunes gens de France, depuis 18 jusqu'à 25 ans. Ceux de Bannalec, assemblés dans le bourg paroissial, partent pour Quimperlé ; en route, ils se révoltent contre les commissaires nommés pour la réquisition, et s'en retournent au bourg de Bannalec, où ils coupent l'arbre de la liberté ; les commissaires annoncent à Quimperlé l'insurrection ; la garde nationale et la troupe de ligne se rendent à Bannalec avec une pièce de canon ; les jeunes gens se soumettent et se rendent à Quimperlé ; on instruit le procès de ceux qui avaient porté (pour me servir des expressions du tems) *une main sacrilège sur le signe sacré de la liberté*. Trois sont convaincus d'avoir porté les premiers coups à ce maudit arbre, un d'eux est condamné à être déporté à perpétuité ; quelque temps après la sentence, il mourut dans la prison de Quimperlé. Les deux autres sont condamnés à la prison, jusqu'à la paix générale. Suivant la loi du tems, ils pouvaient être condamnés à mort pour avoir insulté les signes de la liberté, mais le tribunal criminel de Quimper, qui se transporta à Quimperlé pour cette affaire, déclara, vu leur peu de connaissance, que ces jeunes gens avaient bien coupé l'arbre de la liberté, mais que leur intention n'avait pas été d'insulter le signe de la liberté. Cette sentence parut trop légère aux Jacobins du Finistère, qui firent transférer les prisonniers à Paris, où, à peine arrivés, ils passent au tribunal révolutionnaire et sont condamnés, avec plusieurs Alsaciens, à

(1) Extrait d'une lettre de MM Mével et Calvez, adressée de Tarragone à M. Boissière, vers 1798. (Archives de l'Évêché.)

la guillotine pour avoir conspiré contre la sûreté et l'indivisibilité de la République et avoir insulté les signes sacrés de la liberté. »

*
*
*

Pendant toute la Révolution, Bannalec devint un centre d'action pour les chouans, car le Département, le 2 Brumaire an IV, prenait l'arrêté suivant (L. 16) :

« Considérant que c'est dans cette partie du département (environs de Bannalec) que les chouans exercent particulièrement leur brigandage, ordonnons qu'une colonne mobile résidera dans la commune et logera au château de Quimerch. »

Trois ans après, le 29 Avril 1799, la diligence était attaquée par les chouans, comme le raconte dans la lettre suivante, l'Administration du canton de Bannalec, le 10 Floréal an VII (H. 13) :

« Nous vous annonçons qu'un événement fâcheux vient d'avoir lieu dans nos environs. La diligence vient d'être arrêtée, aux environs de la Véronique, par 27 brigands déguisés sous plusieurs costumes, savoir la majeure partie sous l'habit militaire, les autres en quarmaillone (carmagnole) et deux en paysans, sans avoir pu savoir quel était le costume du pays.

« Il a été tiré par ces assassins plusieurs coups de fusil, dont heureusement personne n'a été atteint, qu'à l'exception d'un des voituriers, qui a eu sa blouse percée de part en part.

« Nous vous faisons passer en forme la déclaration détaillée du conducteur de la diligence et des voyageurs. Nous sommes fâchés de ne pouvoir le faire sur le champ, attendu que nous avons à régler de suite des mesures de sûreté ; il serait très nécessaire, citoyens administrateurs,

que vous puissiez nous envoyer quelques gendarmes, que nous fairions accompagner par des citoyens armés et d'un civisme reconnu, pour aller prendre des renseignements sur la marche qu'on pu prendre ces scélérats qu'il est instant de comprimer.

« Salut et respect. »

La pièce suivante, qui ne porte pas le millésime de l'année, a été dressée à la suite d'une agression de la messagerie par les chouans, qui est sans doute distincte de celle dont il est parlé plus haut, car cette dernière est du 19 Messidor (5 Juillet) et elle coûta la vie à quelques patriotes.

« *État des individus servant les chouans résidant à Bannalec (1).*

« Guillaume Guyho, 21 ans, fils du procureur fiscal ou sénéchal de la maison de Tinteiniac. Tient probablement la poste des chouans depuis la rentrée (des chouans par la loi d'amnistie). Le 19 Messidor, jour que la messagerie fut volée, tous les citoyens prirent les armes pour poursuivre les chouans. Guillaume partit pour Quimperlé. Le soir, il rentra à 6 heures, le procès-verbal de l'administration étant clos, la municipalité et la garnison rendirent aux malheureuses victimes de la liberté les derniers devoirs, Guyho promenait le long du cimetière en habit vert, celui qu'il porte le dimanche, une rose au côté, une badine à la main, faisant des farces et riant à pleine gorge.

« Le 16 ou 17, jour de la foire de Rosporden, il s'y trouva pour faire emplette à sa femme de nouveaux hochets ; rien n'a été ménagé, dentelles, mousselines, indiennes de toutes espèces et de la plus belle qualité ; il prit au total trois habits complets. Revenant de cette

(1) L. 310.

foire, il accosta plusieurs personnes avec lesquelles il fit route ; dans la conversation, passant à l'endroit de l'assassinat, l'une d'entre elles dit : « Voici le lieu où ces « coquins prennent leur poste pour assassiner, » il reprit vivement : « Veuillez bien dire les honnêtes gens. » Ces personnes lui répliquèrent : « Ce sont donc des honnêtes « gens qui assassinent les défenseurs de la patrie. » A quoi il répliqua qu'ils ne seraient pas les derniers.

« Environ les 8 heures, il fut requis par l'administration de se joindre à la garnison pour composer avec les citoyens une colonne à la poursuite des scélérats. Deux particuliers de Rosporden, fonctionnaires publics, furent porter l'invitation par écrit. Ils ne trouvèrent à la maison que sa mère, qui répondit pour lui qu'étant à la campagne, il ne pouvait seconder les vues de l'administration.

« Ce Guyho travaille sous main comme notaire sous la signature du citoyen Decongé. Cette place ne rapporte pas au total 109 livres, et il ne possède au plus que 35 à 40 livres de rente.

« César Guyho, son frère, 17 ans, servant à courir les champs, faisant semblant de chercher des oiseaux, portant vraisemblablement la correspondance dans les endroits indiqués.

« Françoise Guyho, sœur (fille de la première femme du procureur fiscal des Tinteniac), vivant avec l'abbé du Bot, réfractaire. Elle doit être sur la liste des émigrés, étant absente de son pays depuis longtemps ; se déguisant sous différents habits, ayant été vue au passage de Concarneau sous l'habit d'officier, le citoyen Galabert et d'autres peuvent affirmer le fait, il y a 15 jours qu'elle était à Pontscorff, ils furent la voir.

« La veuve Guyho n'étant point sortie, elle est dans les

maisons à distiller le poison de l'aristocratie, écoutant toutes les nouvelles, alarmant les paysans, criant toujours après les bons prêtres, et traitant les républicains d'athés.

« Bretel et sa femme, aubergiste de la *Grande-Maison*, depuis la Saint-Michel à Bannalec. Toutes les fois qu'il arrive une mauvaise aventure il est absent ; cette fois, il courait les villages, avait passé la nuit du côté de St-Adrien, sou prétexte de chercher du foin à acheter. Sa femme, lorsque la messagerie arriva, les voyageurs (ils étaient deux), dirent que 20 à 25 brigands les avaient attaqués ; elle se retourna pour dire aux soldats conscrits, qui étaient une douzaine : « Ne croyez pas cela, ils sont plus de 50, et vous seriez sacrifiés si vous alliez après. » Le citoyen du Temple, qui se trouvait présent, dit : » Foutez « moi le camp chez vous, garce, allez voir si je suis à « votre marmite. »

« Ducouëdic est dans le pays ; j'ai appris par sa petite fille qu'il était au Luguoux, campagne où elle avait été le voir, avant de partir avec sa vieille mère ; l'enfant n'a que 7 à 8 ans, elle pleurait et disait qu'elle aurait retourné le voir. Il est aussi quelquefois au Garo. »

MONUMENTS ANCIENS

Statuette en marbre de Mercure, trouvée, vers 1850, dans les environs du bourg de Bannalec.

Au village de l'Église-Blanche, près du chemin qui mène au moulin du Quiliou, allée couverte longue d'environ 20 mètres, aujourd'hui (1876) très mutilée. Il reste des supports et quelques tables déplacées.

Un dolmen, dont la table est renversée, dans un bois de châtaigniers, entre le Quiliou et le village de Kercoat.

Au village de Kermaout, un dolmen encastré dans la

clôture d'un champ. Il ne reste debout que deux piliers portant une table longue de 2 mètres sur une largeur à peu près égale. Les autres supports sont renversés auprès du monument.

Un dolmen au village du Cosquériou-d'an-Traon.

On a trouvé plusieurs haches à douilles, dans la forêt de Quimerch.

M. du Chatellier cite, de plus (p. 194), un petit tumulus à 200 mètres à l'Est du bourg, sur le bord de la route.

Enceinte presque circulaire à Prat-Lez, à 6 kilomètres Nord-Ouest du bourg, à Corn-ar-Goarem.

Camp retranché à 500 mètres au Nord de Kerquillerm, sur le haut d'un coteau.

Camp à Raquériou, formant triangle avec celui de Kerquillerm, dont il est distant de 300 mètres, et la motte du vieux château de Quimerch.

Camp à 200 mètres au Sud-Ouest du village de Prat-Her. Tuiles et restes de poteries romaines, au Buzit.

Motte avec double enceinte, nommée Coat-ar-Vouden.

Substructions au milieu d'un petit bosquet, dans un champ de terre labourable dépendant de Kerantrévoux, à 300 mètres Sud-Sud-Est de Coz-Ilis. La tradition rapporte qu'il s'y trouvait une église dont la tour était plus élevée que celle du bourg.

A l'Est de ce que l'on pourrait considérer comme le chevet de l'église, se trouve un puits comblé, duquel on a retiré, à 1 m. 50 de profondeur, un lec'h cannelé de 1 m. 20 de long.

FAMILLES NOBLES DE LA PAROISSE

Du Hautbois, Sr de Kimerch. *D'or à 3 tourteaux de gueules.*

Livinot. *De gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 truites de même.*

Mollen de Quillihouc. *D'argent au chef de sable.*

Mur, Sr de Livinot. *De gueules au château crénelé et donjonné de 3 pièces d'argent.*

Olivier, Sr du Plessix. *D'argent à la fasce de gueule grillée à or accompagné de 3 quintefeilles de gueules.*

Tinténiac.

Le Vestle, Sr de Keranguelven. *De sable au Huchet accompagné de 3 étoiles d'argent.*

Finamour. *De sable à 3 pommes de pin d'or.*

Fresnay. *De vair plein, ou au croissant d'or brochant.*

Guengat. *D'azur à 3 mains dextres appaumées d'argent.*

Guilhouch. *Gironné d'or et de gueules, chaque giron d'or chargé d'un croissant de gueules.*

VICAIRES PERPÉTUELS ET RECTEURS
DE BANNALEC

- 1560-1569. Pierre du Bot.
1621. Charles Nicolas.
1622-1626. Olivier Léostic, décédé.
1626. Jean Joulien.
1630. Guillaume Tourlet.
1644. V. Talabardon.
1645. Guillaume le Beux.
1656. J. de Dourdu.
1659. François Lijour.
1666. Guillaume le Beux.
1683-1705. René Le Nerzic.
1705. Alain Jocet.
1719-1728. Jean-Baptiste de St-Pezran.
1728-1735. Laurent-Charles du Breil de Rays.
1736-1750. Guillaume-Gabriel Thomé.

1753. Joseph Rose de la Grève.

1773-1785. De Perrien.

CURÉS DEPUIS LE CONCORDAT

1786-1808. Pierre Oury, émigra.

1808-1813. Yves Lorans.

1813-1817. Bourhis.

1817-1850. Guillaume Canévet.

1850-1873. Pierre-Jean Le Dréau.

1873-1878. Laurent André.

1878-1893. Pierre le Sann.

1893. Pierre-Marie Creignou.

PRÊTRES CURÉS DE BANNALEC
AVANT LA RÉVOLUTION

1621-1629. Olivier le Bras.

1621-1627. Pierre Péron.

1621-1630. Pierre le Foll, curé de Trébalay.

1621-1632. Yves Colin.

1621-1630. Guillaume Tourlet devient recteur.

1621-1652. François Beuz.

1621-1632. Yves Pascau.

1621-1627. René Beuz.

1621-1641. René le Roy.

1621-1627. Jean Kerandel.

1630-1632. Guillaume Guernalec.

1630-1657. Guillaume Guibon.

1630. Marc le Dœuff.

1630. Moisan.

1630. Simon.

1630. Mathurin Guillou.

1630. Jan le Cochenec.

1644. Yves Duffleit.

- 1644-1659. François Lijour, devient recteur.
 1644. Claude le Dœuf.
 1656. Gilles Lestipon.
 1656. Jean Nicolas.
 1656. M. Furic.
 1656-1666. Guillaume le Beuz, devient recteur.
 1659. Charles Nerzic.
 1659-1667. Alexis Tonilet.
 1659. Olivier le Roy.
 1666. MM. Jacq ; Troadec ; Cadiou ; Couliou ; Kerbi-
 riou ; Charles Penquerch ; J. Le Gat.
 1683. MM. Fourmentin ; Jeffroi ; J. Gourlaouen ;
 Mart. le Beuz.
 1683-1719. Yves Huon.
 1705. Columban le Goff.
 1705-1719. Yves Nerzic.
 1719. MM. Michel Guillou ; Guy le Brun ; Yves le
 Heurt ; Yves-Hervé-François le Coat ; Mau-
 rice Mahé ; René le Gall ; Charles le Beuz ;
 Guillaume Nicolas ; Yves Morvan.
 1728. MM. Louis Jégou ; Yves le Guennec et Charles
 Guilloré.
 1736. MM. Rousseau ; Yves Domeuf ; René Lorian ;
 Guillaume Derrien ; Claude le Clech ; Henri
 le Lai ; Jobic.
 1759. MM. Fevrier ; Auffray ; Hamon ; Bernard ;
 Guével ; Yves Penven ; Bourillon ; Lagadec ;
 Guichard ; Porlodec ; Boloré.
 1773. MM. Gourlay ; Bahezre de Lanlay ; André
 Guillo ; Le Guellec.
 1786. MM. Coroller ; le Dréau ; le Normant ; Vistorte ;
 le Merdy ; Marc Calvez ; le Floch.

VICAIRES DE BANNALEC, APRÈS LE CONCORDAT

1804. M. Bourhis.
 1807. Quéré.
 1807. P.-M. Perrot.
 1812. Lullien.
 1816. Jean-Louis Bernard.
 1817. Jacques-René Madec.
 1819. Jean-Pierre Le Nuz.
 1820. Valentin Rolland.
 1821. François Penduff.
 1823. Joseph le Guével.
 1824. Jean-Louis Croissant.
 1826. Yves-Marie le Breton.
 1828. Jean-Louis Kerboul.
 1830. Jean-Michel Jossin.
 1830. Alain-Luc Martin.
 1833. Guillaume le Pape.
 1841. René Sauveur.
 1842. Mathieu Rospabé.
 1842. Louis le Bihan.
 1844. François Cosquer.
 1845. Yves Calvez.
 1845. Jean-Marie Sibiril.
 1848. Guillaume le Goff.
 1848. Yves-Marie Kerhervé.
 1851. Michel Gourmelon.
 1861. Pierre Péron.
 1863. Jérôme-Marie Chalm.
 1867. Ange-Valentin Morvan.
 1870. Barthelemi le Dréau.
 1869. Tanguy Cuff.
 1870. Joseph Rouallec.
 1875. René Léal.

1878. Aimé Berriet.
 1880. Yves Berthou.
 1880. François-Marie le Sann.
 1886. Jean-François-Michel Claquin.
 1888. Paul-Marie le Fur.
 1890. Jean-Marie Loaec.
 1895. Jean-Marie Roué.
 1895. Hippolyte Simon.
 1896. Yves-Marie Pennec.

PRÊTRES ORIGINAIRES DE LA PAROISSE DE BANNALEC,
 DE 1801 A 1900.

MM.

1. — Rospabé, Mathieu-René, né le 3 Février 1806, prêtre le 27 Juillet 1834, mort recteur de Saint-Thurien en 1878.
2. — Le Grand, Alexandre, né le 12 Juin 1838, prêtre le 20 Décembre 1862, mort curé de Huelgoat, le 19 Juillet 1897.
3. — Hingant, Guillaume, né le 16 Août 1847, prêtre le 21 Décembre 1872, aumônier de la Retraite de Quimperlé en 1902.
4. — Maurice, Jean-Joseph, né le 18 Juin 1859, prêtre le 10 Août 1885.

ARCHITECTURE BRETONNE

Étude des Monuments du diocèse de Quimper

(Suite.)

JUBÉS & CHANCELS

Les JUBÉS sont de grandes galeries transversales, en pierre ou en bois, posées dans les églises à la séparation de la nef et du chœur, et formant là comme une sorte de tribune où l'on monte par un escalier, assez souvent renfermé dans le creux d'un pilier ou d'une colonne. Ces galeries ont remplacé les anciens ambons ou petites chaires placées des deux côtés de l'entrée du chœur et où l'on chantait l'épître et l'évangile. On a continué à faire les mêmes cérémonies dans ces tribunes monumentales et l'on y chantait également les leçons des offices de *Matines* et celle du commencement de *Complies* ; et comme ces leçons sont précédées de cette apostrophe ou de ce versicule du lecteur, demandant la bénédiction de l'officiant : *Jube domne benedicere*, on a donné le nom de JUBÉ à la galerie élevée où l'on prononçait ces paroles.

L'histoire de nos monuments, des traces et des amorces restées dans la maçonnerie, indiquent leur existence ancienne. C'est ainsi que nous pouvons savoir que l'on construisit un jubé, au XVII^e siècle, à l'entrée du chœur de la cathédrale de Quimper, pour recevoir le reliquaire

du bras de saint Corentin. Des escaliers et des passages nous révèlent qu'il y en avait autrefois à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, à N.-D. de l'Assomption de Quimperlé, à N.-D. de Kerdévot, en Ergué-Gabéric, à N.-D. de Quillinen, en Landrévarzec, et à Pouldavid. Désormais, il n'en reste que quatre, dont un en pierre et trois en bois.

Le jubé du Folgoat est la merveille de la sculpture en pierre dans notre pays. C'est la découpe la plus fine qui ait été faite dans le Kersanton, plate-forme suspendue sur trois arcades étranges, prodige de légèreté et d'équilibre, de délicatesse et d'élégance, frêles piliers couverts de nervures et de nichettes minuscules, arcs découpés et denticulés, grosses feuilles de choux et guirlandes microscopiques, petites pyramides en aiguille et haute balustrade évidée en quatrefeuilles, sur laquelle était autrefois représenté le Christ en croix, accompagné de la Sainte-Vierge et de son disciple saint Jean.

Au-dessous sont deux petits autels qui sont surmontés de fenêtres permettant d'avoir vue sur le chœur, le maître-autel et l'immense verrière du fond.

Le jubé de Lambader, en Plouvorn, est aussi l'expression la plus parfaite du travail sur bois. C'est une large galerie portée sur une sorte de cloison aux compartiments découpés et fouillés avec la plus grande finesse. L'habileté et l'imagination des huchers de l'époque flamboyante s'y sont donné libre champ. C'est un fenestrage compliqué et néanmoins harmonieux, c'est une dentelle avec dessins variés et toujours pleins de grâce. Sur les torsades des deux montants de la porte étaient gravées des hermines ; le ciseau des révolutionnaires les a toutes mutilées comme des emblèmes dangereux.

La galerie est soutenue en encorbellement de chaque côté de ce chancel par des nervures et des demi-berceaux. Des pendentifs représentent les anges portant des instru-

ments de la Passion, et au milieu est un beau pélican qui nourrit ses petits de son sang. Un écusson, tenu par un ange en pendentif, du côté du chœur, indiquerait que cet admirable ouvrage serait dû à la munificence de Marc de Troërin, époux en 1481 d'Isabeau de Kermellec. La balustrade de la galerie est garnie de panneaux encadrés de beaux motifs flamboyants, tandis que la décoration des panneaux eux-mêmes est dans le genre de la Renaissance.

Et dans tout cet ensemble ce que l'on devra encore le plus admirer, c'est le petit escalier à vis, qui monte au jubé dans l'angle Nord, compris et disposé avec une élégance parfaite, indiquant la spirale de ses marches au moyen de ses gracieuses colonnettes.

A la Roche-Maurice le jubé est une œuvre du xvi^e siècle, en chêne sculpté, et qui peut se décrire ainsi : un soubassement plein est surmonté d'une claire-voie qui, sur des cariatides formées de lions et de monstres bizarres, porte comme un grand pont transversal reliant les deux grosses piles formant l'entrée du chœur. Dans une de ces piles est pratiqué l'escalier qui monte sur la plate-forme. Les panneaux du soubassement sont ornés de feuillages, de cartouches, de masques et de chimères d'un dessin et d'un art absolument classiques. Dans la claire-voie, des montants sculptés, des colonnettes tournées, avec cannelures, godrons, fuseaux et feuillages, une frise de bonshommes, d'arabesques et d'animaux. Plus haut viennent les montants historiés et les gaines formant corbelets pour soutenir la galerie sous laquelle s'étend un plafond à caissons et pendentifs.

La façade de la galerie donnant sur la nef contient dans des niches douze statues en ronde-bosse, neuf apôtres et trois papes ; la façade du côté du chœur, les statues en bas-relief de saint Pol-de-Léon, — un évêque bénissant, — saint Christophe, — saint Michel foulant le dragon, —

sainte Marie-Madeleine, — le Christ, vêtu d'un manteau, tenant une croix et une lance, — sainte Marguerite avec épée, — sainte Barbe portant sa tour, — sainte Apolline avec des tenailles, — sainte Geneviève tenant un livre et un cierge qu'un petit démon veut éteindre au moyen d'un soufflet, tandis qu'un ange le rallume avec un autre cierge, — enfin, sainte Marguerite foulant le dragon.

Cette représentation de sainte Geneviève avec son cierge fait allusion à un miracle qu'elle a opéré à différentes reprises, et nous la trouvons encore figurée dans l'église de Brennilis, à la chapelle de Saint-Hildut, ou Loculdut, en Sizun, et sur le chancel côté Midi de la chapelle de Berven, en Plouzévédé.

Au-dessus du jubé se trouve le Christ en croix, avec la Sainte-Vierge et saint Jean à ses côtés. A chaque extrémité, deux niches de même style et de même travail, appliquées aux grosses piles, forment comme un prolongement de cette belle œuvre d'art.

A Notre-Dame de Berven, en Plouzévédé, la nef est séparée du chœur par une clôture ou chancel en pierre composé de colonnes cannelées et d'une porte centrale datée de 1601. Au-dessus de cette colonnade de granit est suspendu un jubé en bois, d'un travail beaucoup moins distingué, auquel est adapté un crucifix, avec Notre-Dame et saint Jean des deux côtés. Quatre panneaux en bas-relief retracent les scènes suivantes : *l'Ecce-Homo*, — *le portement de croix*, — *N.-S. déposé de la croix et mis sur les genoux de sa Mère*, — *la mise au tombeau*. Au-dessous court une petite frise très déliée et très élégante.

*
*
*

A ces quatre jubés existant encore, ne pourrait-on pas ajouter deux autres qui se trouvent dans deux chapelles

faisant autrefois partie du diocèse de Cornouaille : celui de Saint-Fiacre du Faouët et celui de Saint-Nicolas de Priziac ?

Le jubé de Saint-Fiacre est daté de 1480, par l'inscription suivante :

*Lan Mil IIII^c IIII^{xx} fut fait cest Heuvre
p(ar) Oliv(ier) de Loergan
Tous ceux qui céans antrerez
Aiez mémoire des trépassés.*

Il est donc antérieur d'un an ou deux à celui de Lambader, mais il est conçu dans le même style, plus chargé de détails et de découpures. Sur les jambages de la porte sont représentées quelques scènes de la vie de saint Fiacre, et on trouve dans les frises et les clefs pendantes des quantités de sculptures bizarres qui sont empruntées aux fabliaux du Moyen-Age.

A Saint-Nicolas de Priziac, l'ensemble et le style rappellent beaucoup le jubé de La Roche-Maurice, et les cariatides qui ornent les pilastres de la porte et séparent les niches de la façade nous reportent à la dernière moitié du xvi^e siècle, 1570-1580. Du côté du chœur sont les statuette des douze Apôtres avec leurs attributs, et du côté de la nef neuf panneaux retracent la légende de saint Nicolas. On y reconnaît la scène de la résurrection des trois petits enfants.

CHANCELS

CLOTURES DE CHŒURS ET DE CHAPELLES

On donne le nom de CHANCEL, CANCEL, *cancellum*, à des clôtures en arcatures ou en claires-voies, en bois ou en

Pierre, séparant le chœur ou des chapelles du reste de l'édifice. Il arrive même que le chœur est quelquefois entièrement fermé sur ses côtés par des murs pleins, auxquels sont appliqués les dossierets des stalles, avec les dais qui les surmontent. Dans ce cas, les parois visibles de ces murs, du côté des collatéraux, sont ornementés d'arcades moulurées abritant de petits autels en pierre. C'est la disposition que l'on trouve à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et au Folgoët ; mais dans cette dernière église les autels ont disparu, ou peut-être n'ont jamais existé.

Des deux côtés du chœur de l'église de La Martyre sont des colonnettes et des arcatures en Kersanton du xv^e siècle, formant une clôture élégante qui régnait aussi autrefois entre le chœur et la nef, d'après les traces qui existent encore sur l'ancien bahut ou soubassement. Pareil travail a été fait dans les arcades du sanctuaire de Saint-Pol-de-Léon.

A Lanmeur, à la chapelle de N.-D. de Kernitroün, existait autrefois à l'entrée du chœur une très riche clôture en chêne, à panneaux flamboyants, du xv^e siècle. Elle a été transportée à l'église paroissiale pour fermer la chapelle des fonts-baptismaux. Il importe beaucoup qu'elle soit rétablie dans la nouvelle église reconstruite ou ramenée dans sa vieille chapelle de Kernitroün.

A Plougasnou, l'ancienne porte du chœur, remarquable travail en bois, du commencement du xv^e siècle, a été déplacée pour être mise à l'entrée de la jolie chapelle de Kericuff.

Non loin de Plougasnou, dans la paroisse de Guimaëc, se trouve une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Joies, perdue au fond d'une campagne ignorée. Cette chapelle est toute remplie de belles œuvres d'art, tant en peintures qu'en sculptures. On y trouve tout spécialement

une clôture en bois fermant le chœur de trois côtés et dont les colonnettes sont d'assez mauvais goût, tordues qu'elles sont fort disgracieusement en gros tire-bouchons ou en ressorts à boudin. Mais au-dessus règne une frise Renaissance de la plus pure beauté, comprenant une vingtaine de panneaux sculptés et découpés, formés d'arabesques, griffons, génies ailés soufflant dans des trompes.

Dans cette même série, signalons en l'église de Brennilis, au bas des deux collatéraux, deux clôtures en bois, aussi dans le style de la Renaissance, avec balustres tournés et frise recoupée de médaillons rehaussés de têtes et de bustes.

A Plougastel-Daoulas, à la chapelle de Saint-Claude, la nef est séparée du transept par une cloison de bois, à panneaux pleins dans le bas, et balustres tournés dans le haut, surmontés d'une frise de cartouches et cuirs. Au milieu, on lit la date de 1606 puis : LOVIS . HAMON . FABRIQUE . LORS .

Sous un écusson dégradé, tenu par deux Renommées : SERVIRE . DEO . REGNARE . EST .

Quel nom donner à ce qu'on est convenu d'appeler habituellement : le jubé de Sainte-Croix de Quimperlé ? Ce n'a jamais été un jubé ni un chancel, puisque c'est une œuvre pleine et non ajourée, qui a dû être de tout temps adossée à une muraille. Il conviendrait plutôt de lui donner le nom de retable, quoique jamais aussi cette merveilleuse sculpture n'ait surmonté un autel. C'est un travail dans le plus beau style de la Renaissance, en pierre de Taillebourg, exécuté en 1541, sous le gouvernement de Daniel de Saint-Allouarn, dernier abbé régulier de Sainte-Croix. En le voyant, on se reporte nécessairement aux sculptures du tour du chœur de Chartres, aux statues et sculptures de l'église abbatiale de Solesmes.

Sauf un développement moindre, c'est la même finesse, la même exubérance, la même force, la même correction, cette douceur des contours, ce gras des feuillages que l'on trouve dans cette époque déjà avancée de la Renaissance.

Quatre niches doubles, séparées par des pilastres et des colonnettes, sont portées sur des culs-de-lampe arrondis dans lesquels sont creusées deux nichettes à coquilles renfermant des bustes de prophètes, parmi lesquels on reconnaît le roi David. Ces culs-de-lampe, avec les piédestaux qui les séparent, forment un solide et élégant soubassement où prennent naissance des pilastres couverts de rinceaux d'une prodigieuse variété, analogues à ceux de l'escalier et des cheminées du château de Blois, puis des colonnettes cannelées à chapiteaux composites, et des fuseaux ou balustres feuillagés, qui montent pour soutenir par côté des dais de niches extraordinairement fouillés et découpés, composé étrange de petites niches et de statuette, de corniches et de frises minuscules, de pyramidions que l'on dirait taillés dans l'ivoire. Et pour couronner le tout, une grande frise droite et rigide d'où surgissent les bustes des quatre grands prophètes et des quatre docteurs d'Occident.

Cette frise porte deux dates : 1541, l'année de la confection du monument : 1732, celle de son déplacement et de son remaniement par le sculpteur Morillon (de Rennes). C'est ce même sculpteur qui a exécuté les quatre statues assises des Évangélistes, logées dans les niches doubles, lesquelles, d'après leur destination première, auraient dû contenir chacune deux statues debout, placées un peu de biais, ce qui aurait produit un effet beaucoup plus heureux comme légèreté et comme silhouette.

Au rang inférieur, dans les dais, on voit les statuette des douze Apôtres, et au rang supérieur, la Sainte-Vierge

portant l'Enfant-Jésus, les trois vertus théologiques, Foi, Espérance, Charité, puis les quatre vertus cardinales : PRVDENTIA . IVSTITIA . FORCE . ATRAPACE, ce qui signifie tempérance : *a trapeza*, abstention de la table.

A cinq kilomètres de Quimperlé, dans la chapelle du château de Rosgrand, en Rédéné, nous avons à étudier un véritable chancel en chêne sculpté, œuvre absolument remarquable comme style, composition et exécution. Il n'a pas été fait pour cette chapelle qui ne date, dans ses dimensions actuelles, que de l'année 1766. Il est à croire que cette clôture si précieuse se trouvait dans l'ancienne église de Saint-Michel de Quimperlé, monument du XIII^e siècle qui occupait la place des halles actuelles, et qui, tombant en ruines en 1765, fut désaffecté et remplacé pour le service paroissial par l'église de Notre-Dame de l'Assomption, qui était toute voisine. Simon Bernard Joly de Rosgrand, qui était alors sénéchal de Quimperlé, crut devoir sauver ces richesses artistiques et reconstruire pour les abriter la chapelle de son château, comme il est dit sur une dalle du pavé, tout près du chancel :

M D CC MXVI — *Deiparæ hoc monumentum erexit Simon Bernardus Joly de Rosgrand, regi a consiliis præses curiæ Quimperliensis.*

Cette clôture est placée au bas de la chapelle et en occupe toute la largeur, mesurant 5 m. 70 de longueur sur 3 m. 80 de haut. Elle se compose d'un soubassement, d'une colonnade et d'une grande frise. Toutes ces parties sont couvertes d'admirables sculptures où les scènes de l'Écriture Sainte sont mêlées à la Fable, les anges joufflus et les têtes de chérubins aux animaux fantastiques et aux allégories mythologiques, tout cela accompagné d'arabesques, de festons, d'ornements les plus variés, formant un ensemble singulier, si l'on veut, mais en même temps imposant, plein de grandeur et de noblesse, et dénotant

une richesse d'imagination, une habileté de main et une rectitude de goût qui nous étonnent.

A quelle époque remonte ce travail ? Nulle date, nulle inscription ne vient le préciser. Les cadres des panneaux semblent indiquer le style Henri II ; les cariatides à gaines nous reportent au porche de Bodilis, 1570, ou à celui de Guimiliau, 1605, ou encore à l'oratoire de N.-D. de Lorette à Plougasnou, 1611, tandis que les colonnes entourées d'enroulements de vignes devraient nous rejeter vers la fin du règne de Louis XIII.

Le soubassement est formé de panneaux dont les encadrements sont tous variés, formés de fleurs, feuillages, rosaces, entrelacs, etc..... Les sujets qui y sont représentés doivent être lus de droite à gauche, comme suit :

1. — Diane chasseresse. — A ses pieds est couché un cerf dont elle saisit une des cornes de la main droite, tandis que de la gauche elle tient une flèche. Par dessus son épaule on voit les flèches que contient son carquois. Ses cheveux sont tressés, et deux nattes viennent se rejoindre sur sa poitrine en guise de cordelière.

2. — Abraham et Isaac partent pour le sacrifice. — Isaac porte le bois sur ses épaules, Abraham est chaussé de bottes à revers, ceint d'un grand cimeterre et coiffé d'un turban. A l'arrière-plan on voit deux serviteurs et un âne, des arbres et des constructions.

3. — Cariatide. — Homme barbu, avec serpent enroulé autour du cou, la tête du serpent sur sa poitrine, le corps se termine par une gaine feuillagée.

4. — Sacrifice d'Abraham. — Isaac, les yeux bandés et les mains jointes, est à genoux sur l'autel. Abraham le tient par les cheveux et lève le glaive pour le frapper ; un ange arrête son arme ; sous l'ange, au-dessus de la tête d'Isaac, on aperçoit le bélier dans les broussailles.

5. — Arabesque. — Un satyre cornu, grimpé sur les feuillages, cueille des fleurs.

6. — Arabesque. — Deux jeunes satyres jouent au milieu des enroulements.

7. — Le prophète Jonas est jeté à la mer. — Les matelots le prennent par les bras et les jambes ; le monstre marin, sous la figure d'un dauphin, se présente la gueule ouverte, prêt à l'avaler. A l'arrière-plan, des tours et des remparts figurent la ville de Joppé.

8. — Cariatide. — Buste d'homme à oreilles tombantes, les bras croisés sur la poitrine, et issant comme le premier d'une gaine feuillagée.

9. — Jonas en prière, après avoir prêché à Ninive. — Il est à genoux auprès de l'arbrisseau qui a poussé pour l'abriter. Le Seigneur lui apparaît dans un nuage, élevant la main droite et tenant de la main gauche le globe du monde surmonté d'une croix. La ville de Ninive est indiquée par des murailles, des créneaux, des coupoles et des minarets.

10. — Mercure. — Il est d'une grâce parfaite, drapé légèrement, portant le caducée et coiffé du pétase.

Il ne faut pas négliger d'examiner la petite frise microscopique qui surmonte ces panneaux ; on y trouvera des jeux, des chasses, des chevauchées de petits amours montés sur des tritons, des chevaux marins et des monstres terrestres, et mêlées à tout cela, des nymphes et des bacchantes couchées, une chasse au cerf, etc.

La seconde partie de ce monument, la colonnade, se compose de huit colonnes principales, à chapiteaux corinthiens, à fûts légèrement torsés, entourés d'enroulements de vignes et d'autres branches ; puis de huit autres colonnes secondaires, à fûts cannelés ou torsés, terminées par des balustres façonnés en feuilles d'acanthé. Les bases, tout historiées de feuillages et de bustes bizarres, ont pour supports de petits amours et des satyres musiciens, hauts de trois pouces, des sphinx ailés et autres êtres

fantastiques. Dans le milieu de chacun des côtés, une niche surmontée d'un aigle aux ailes éployées encadre la statue de la JUSTICE portant un glaive et un livre, et celle de l'ESPÉRANCE tenant une ancre et une couronne de laurier.

Puis vient la grande frise, dans laquelle se déploient trois magnifiques bas-reliefs délimités et séparés par des groupes de cariatides à gaines sculptées dans seize pilastres ioniques.

Les sujets représentés dans ces tableaux sont :

La Nativité de N. S. et l'adoration des bergers ;

L'Adoration des mages ;

La Présentation de l'Enfant-Jésus au temple.

Au-dessus vient la frise terminale, avec modillons à volutes d'acanthé, arabesques, bustes saillants ; et dans le fronton du milieu, le Père Éternel au milieu des nuages, bénissant et portant le globe du monde.

Au revers de cette clôture monumentale, on retrouve les mêmes richesses de sculpture ; et pour continuer le même assemblage de la Fable et de la Bible, on y voit, dans le soubassement, les travaux d'Hercule correspondant aux épisodes de l'histoire de Samson :

1. — Hercule luttant contre un homme ;

2. — Hercule, armé d'une massue, combattant l'hydre de Lerne ;

3. — Samson emportant les portes de la ville de Gaza ;

4. — Samson ouvrant la gueule d'un lion.

En examinant ce côté on remarque qu'il n'est pas complet, et, en effet, on trouve encore dans la chapelle six colonnes qui le complétaient autrefois en correspondant à celles de la façade, ainsi que deux grands bas-reliefs qui faisaient partie de la frise haute et continuaient l'histoire de la sainte enfance de Notre-Seigneur. Ces tableaux sont : la Fuite en Egypte et le Massacre des Innocents.

En prenant congé de ce monument si beau et presque sans pareil, disons que le propriétaire actuel de Rosgrand, M. le baron de Lépinau, l'apprécie à sa valeur et le conserve avec un soin jaloux. Ajoutons que M. Allain, ancien procureur de la République à Quimperlé, en a fait en 1891 un grand dessin à la plume qui est aussi un véritable chef-d'œuvre.

Retournons de nouveau à Berven, en Plouzévédé, où nous avons déjà décrit le jubé, et où il nous faut étudier le chancel qui en fait l'accompagnement des deux côtés du chœur. Sous le jubé règne une colonnade en granit, mais dans les côtés la clôture est en bois sculpté et déborde même un peu sur la façade. Nous y trouvons un soubassement surmonté de colonnettes cannelées, qui portent un entablement avec frise, corniche et tympan. Les panneaux du soubassement sont sculptés en bas-reliefs, représentant, du côté de l'Évangile, les douze Apôtres. Du côté de l'Épître, on voit saint François d'Assise et neuf vierges martyres, parmi lesquelles on peut reconnaître à leurs attributs : sainte Apolline, sainte Agathe, sainte Catherine, sainte Barbe et sainte Geneviève portant son flambeau.

Dans les tympanes se trouve l'Annonciation ; la Sainte-Vierge d'un côté, l'ange Gabriel de l'autre.

Dans la vaste et belle chapelle de Saint-Herbot, en Plounevez-du-Faou, le chancel clôt également le chœur par devant et sur les deux côtés. Sur la façade il est surmonté de la scène du crucifiement en grandeur naturelle : Notre-Seigneur en croix ; sous ses deux mains clouées, deux anges recueillant le Précieux Sang dans des coupes ; à ses pieds, la Madeleine à genoux ; des deux côtés, la Sainte-Vierge et saint Jean debout ; puis les deux larrons crucifiés. Pour mieux représenter le Calvaire, on a mis des têtes de morts disséminées sur le rocher.

Cette grande clôture est formée de panneaux pleins, dans le bas et le haut, et constitue dans la partie médiane une vraie claire-voie en balustres tournés. Les panneaux du bas sont couverts d'arabesques sculptées, toutes variées entre elles ; les panneaux du haut sont séparés par des cariatides également variées, et renferment dans la façade les statuettes des douze Apôtres, tandis que sur le côté Nord se trouvent les douze petits Prophètes, et sur le côté Sud, les douze Sibylles avec leurs attributs. Les voici, dans l'ordre où elles sont représentées :

1^o SIBYLLE TIBURTINE, portant un gantelet, signe des soufflets infligés à N.-S. dans sa Passion ;

2. — SAMIENNE, portant une croix ;

3. — PHRYGIENNE, croix ou étendard de Résurrection ;

4. — PERSIQUE, lanterne et serpent ;

5. — HELLESPONTINE, rosier fleuri ;

6. — EUROPEA, épée ;

7. — PHRYGIENNE, gantelet (?) ;

8. — CIMMÉRIENNE, sceptre ;

9. — CUMÉENNE, berceau ;

10. — DELPHIQUE, couronne d'épines ;

11. — ÉRYTRÉENNE, globe ou pomme ;

12. — AGRIPPA, fouet de la flagellation.

Dans le couronnement, composé de pinacles tournés et de frontons ornés, se trouvent des têtes saillantes ou des bustes analogues à ce que l'on voit dans les sculptures de Solesmes et de Quimperlé, et représentant les quatre grands Prophètes, les quatre Évangélistes et les quatre grands Docteurs d'Occident.

Ce magnifique cancel est donc loin d'être une œuvre banale ; c'est, au contraire, une vaste composition doctrinale, décelant une belle imagination et une grande science iconographique.

Et qu'on n'aille pas dire qu'on est allé emprunter ces

idées et ces modèles aux monuments d'Italie. Ces représentations des prophètes, sibylles, apôtres, docteurs, étaient chose courante dans nos cathédrales et nos églises pendant le Moyen-Age.

A propos des Sibylles, il est bon de noter que nous les trouvons encore dans six de nos églises : à Lampaul-Guimiliau, au revers du tref ou poutre triomphale du grand crucifix ; à La Martyre, au bas des colonnes des deux grandes niches du chœur ; à Pleyben, dans les nervures de la voûte du chœur et de la croisée du transept ; à Brennilis, dans l'autel du bas-côté Midi ; à Berven, aux volets du retable ou niche de Notre-Dame, et à Guimiliau, aux angles de la chaire à prêcher.

STALLES

Les stalles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon sont les plus anciennes et les plus remarquables de tout le diocèse ; elles datent de l'épiscopat de Jean de Carman, 1504-1514, et celui de Guy le Clerc, son successeur, 1514-1523. Quoiqu'elles aient été faites en pleine époque de la Renaissance, elles sont en très pur style flamboyant, et on n'y sent rien de l'influence de la nouvelle école. Les traditions gothiques sont absolument vivaces dans le dessin d'ensemble, les beaux enroulements des deux extrémités, les découpures des panneaux des dossierers, l'agencement des dais qui les couronnent, les petits pinacles, les statuettes, les sujets variés et bizarres des accoudoirs et des miséricordes.

Ces stalles sont au nombre de trente-trois de chaque côté du chœur, disposées en double rang, et le rang supé-

rieur est surmonté d'un dossier qui supporte un dais ou baldaquin continu. Le dossier, divisé en panneaux, par des contreforts et des pinacles sculptés, est orné en plus d'arcatures remplies de rosaces flamboyantes et de découpures de même style, formant un vrai réseau de dentelle.

Du côté de l'Évangile, au bout du rang inférieur, se voit la statuette de saint Pol, le patron, en chape, mitre et crosse, debout en face du dragon qu'il mène en laisse, au moyen de son étole. Dans les enroulements du rang supérieur, est un saint dominicain, prêchant et tenant un livre, et qui ne doit être autre que saint Vincent-Ferrier, qui a prêché dans cette cathédrale lors de ses pérégrinations en Basse-Bretagne, et qu'on a surnommé *l'ange du jugement*. En effet, plus haut que lui, dans le sommet, se trouve le Christ, assis sur un arc-en-ciel, couronné d'épines, les mains étendues et montrant ses plaies, dans la pose traditionnelle qu'on lui donne dans les représentations du jugement dernier. A ses pieds un ange sonne de la trompette, tandis que plus bas, dans le montant tout contre le mur de clôture, est figurée la résurrection des morts par trois petits personnages qui sortent de leurs tombeaux ; l'un d'eux semble même vouloir escalader une tour qui s'écroule au son de la trompette de l'ange.

Dans les dossierets, nous trouvons de ce côté un évêque chasuble et bénissant, saint Roch, qui avait autrefois sa chapelle et sa fontaine tout près de la ville, sainte Barbe portant sa tour, saint François d'Assise, et en plus grande dimension, à l'extrémité près du transept, saint Yves, la tête couverte de l'aumusse, et une sainte martyre.

Du côté de l'Épître, les volutes du haut encadrent sainte Marguerite foulant le dragon, et la Sainte-Vierge debout et couronnée, donnant le sein à l'Enfant-Jésus.

Quelques petites statuettes semblent des œuvres récentes et imparfaites ; mais à l'autre extrémité on trouve

deux personnages caractéristiques et de bon style, dont l'un doit être Moïse, car il porte une verge et a la tête surmontée de deux cornes flamboyantes.

Dans l'ancienne collégiale de Saint-Trémeur, à Carhaix, il y avait autrefois de très belles stalles sculptées, dans le genre flamboyant. Elles ont malheureusement passé chez les brocanteurs et sont pour tout jamais perdues.

Au fond de l'abside de l'église de Plouguez, les stalles sont surmontées de sculptures du xv^e ou du xvi^e siècle, avec des bas-reliefs des Apôtres.

A Saint-Herbot, quinze stalles faisant le tour du chœur, sont surmontées d'un dais continu ayant une saillie de 0 m. 60 et faisant partie du couronnement du cancel. Les accoudoirs sont en bois très épais, et les supports des miséricordes sont forts originaux et tous variés.

A Berven, les stalles, au nombre de vingt-quatre, sont disposées comme celles de Saint-Herbot. Ce qu'il y a surtout à remarquer en elles, ce sont les montants de séparation ou accoudoirs, formés de cariatides ailées, d'un galbe excellent et ayant un peu la physionomie de sphinx.

A Lampaul-Guimiliau les anciennes stalles étaient du xvii^e siècle. Elles ont été renouvelées pour ce qui est de la menuiserie ; mais toutes les parties sculptées sont anciennes ou imitées de l'ancien. Elles sortent absolument du commun, grâce aux serpents ou monstres qui leur servent d'accoudoirs, aux pieds en console et aux cariatides qui les soutiennent, et aussi aux médaillons, cartouches, festons et têtes d'anges qui séparent les panneaux du dossier. Et tout contre ces stalles il faut encore remarquer, aux extrémités de la table de communion, deux griffons ou dragons ailés d'une puissance extraordinaire de galbe et de tournure.

Les mêmes modèles se retrouvent dans le chœur de

Saint-Thégonnec, sans atteindre la même correction. Mais une pièce d'une perfection rare qui se trouve dans cette église, c'est le siège triple à accoudoirs et dossier à l'usage du célébrant et de ses assistants. Il est décoré d'arabesques sur sa face et a, pour accoudoirs, des poissons au corps squamé et à la queue enroulée. Les trois panneaux du dossier sont enrichis d'arabesques, de festons, de têtes de chérubins et d'anges tenant des cartouches.

Trois médaillons représentent :

1. — Le Sacrifice d'Abraham ;
2. — Le sacre du jeune David par le prophète Samuel, qui verse sur sa tête une corne d'huile ;
3. — Un ange apparaissant pour annoncer à David, par l'organe de Gad le prophète, les trois fléaux dont il est menacé par le Seigneur, et entre lesquels il peut choisir. L'ange pour figurer ces trois fléaux tient dans ses mains une tête de mort, une épée et un fouet. (II REG., xxiv.)

A Sainte-Croix de Quimperlé, on peut voir dans la sacristie deux stalles du xviii^e siècle. Celles du chœur des religieux, du même style et de la même époque, se trouvent maintenant dans l'église de Riec.

De même, on dit que les stalles de Saint-Louis de Brest proviennent de l'abbaye de Landévennec.

PORTES SCULPTÉES

Quelques églises ont encore leurs vieilles portes de chêne, datant de la construction de l'édifice. A Saint-Melaine de Morlaix, au fond du porche qui porte la date de 1489, les deux vantaux en bois sont ornés à leur sommet d'une frise composée de lettres gothiques fleuries,

très élégantes mais très difficiles à déchiffrer. M. Pol de Courcy les a lues ainsi :

... *A fait ces deux huis ys ici
Bonnes gens pries Dieu pour lui.*

Le mot le plus intéressant a malheureusement disparu, le nom du menuisier qui a fait ce bel ouvrage et tracé cette inscription ornementale.

Au porche de Plouégat-Guerrand, la porte a aussi une inscription gothique où l'on peut reconnaître ces deux mots :

Cest huys ...La. M. V^o 36 (1536)

On y voit représentés en bas-reliefs :

1. — Le Baptême de Notre-Seigneur ;
2. — Saint Méen, en mitre, crosse, et bénissant ;
3. — Saint Egat, en diacre, tenant des deux mains une patène sur sa poitrine ;
4. — Saint Gueltas (saint Gildas) abbé, tenant une crosse et un livre, vêtu d'une robe, d'un scapulaire et d'un manteau, ayant à ses pieds une tête de bœuf ou de génisse.

La porte Nord de la chapelle de N.-D. de Lannellec, en Pleyben, est ornée de deux panneaux sculptés représentant la Sainte-Vierge et un prêtre donateur, en chape, au-dessus duquel est une banderole portant cette inscription : *Mater Dei ora pro me. — 1544.*

A Loc-Mélar, la porte sous le clocher contient neuf bas-reliefs, datés de 1577, ayant du style et du caractère, mais un peu barbares :

1. — Entrée triomphale à Jérusalem ;
2. — Agonie au jardin ;
3. — N.-S. fait prisonnier ;
4. — Baiser de Judas ;
5. — N.-S. guérit Malchus ;

6. — Portement de croix ;
7. — N.-S. devant Caïphe ;
8. — La Cène ;
9. — Crucifiement.

A Guimaëc, sur la porte Ouest de l'église, sont sculptés quatre bas-reliefs dans le style de la Renaissance :

L'Annonciation, — Nativité, — Circoncision, — Fuite en Égypte.

Les deux portes du porche de Goueznou doivent remonter à 1664, et sont décorées d'entrelacs, de têtes de chérubins, d'anges drapés portant les instruments de la Passion, et dans les petites niches du haut sont logées les statuets de la Sainte-Vierge et de saint Goueznou.

A Lampaul-Guimiliau les cinq portes qui donnent sur l'extérieur de l'église forment des panneaux d'un assemblage ingénieux et solide ; elles doivent remonter à 1610 ou 1620. La porte de la sacristie est de 1679. Dans plusieurs autres paroisses on trouve ces bonnes combinaisons de menuiserie qui donnent à ces portes un aspect digne et décoratif.

CHAIRES A PRÊCHER

La reine des chaires à prêcher est, sans contredit, celle de Saint-Thégonnec. Par ses belles proportions, son ampleur, la richesse, la profusion et la correction de ses ornements, elle constitue un monument auquel on ne doit pas même comparer les chaires trop vantées de Belgique, qui sont disproportionnées, prétentieuses et sans logique dans leur composition.

Le support est constitué par une base surmontée immé-

diatement d'un chapiteau à feuilles renversées, d'où partent des consoles ornées de grasses feuilles d'acanthé soutenant un boudin festonné et un épanouissement en quart de rond cavé, orné de guirlandes, couronnes, draperies, cartouches, et terminé par une petite baguette entourée d'une bandelette enroulée. Puis vient la plinthe du bas de la cuve, formée par un filet guilloché et un large tore arrondi tout couvert de feuilles et de fleurs de roses, laquelle descend aussi le long de l'escalier. Aux angles de la cuve, sur cette grosse moulure fleurie, sont assises les quatre vertus cardinales :

1. — PRUDENCE, tenant un serpent enroulé sur son bras droit ;
2. — TEMPÉRANCE, tenant une coupe fermée et une chaîne ;
3. — JUSTICE, miroir et draperie ;
4. — FORCE, colonne.

Dans les panneaux formant la cuve sont les quatre Évangélistes, en grand relief, sur riche fond d'architecture et de paysage et dans un encadrement de rosiers, de guirlandes et de festons. La même ornementation se continue dans l'escalier, pour entourer les médaillons des quatre grands docteurs d'Occident : saint Grégoire le Grand, saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme. Et la même richesse se retrouve dans la main-courante, qui forme corniche pour contourner le haut de la cuve.

Au milieu du dossier appliqué à la colonne est un médaillon représentant le Seigneur donnant à Moïse les Tables de la loi. Dans les côtés, deux anges tiennent d'une main une couronne de roses, et de l'autre soutiennent le dais de l'abat-voix. Sous ce dais est le Saint-Esprit entouré d'une gloire et de nuages.

A chaque angle, au-dessus de la frise et de la corniche, est un petit ange ailé, plus haut, des têtes d'anges, puis

le dôme tout couvert de roses, et enfin, debout au sommet, une renommée, le pied posé sur un globe et sonnante de la trompette.

La chaire de Guimiliau n'a pas la même ampleur, mais on y trouve aussi des motifs de sculpture du plus haut intérêt. Le pied est formé par un groupe de quatre anges bien gras et bien dodus. De la corbeille ou gros bouquets de fleurs qu'ils portent sur la tête, partent des gaines en cariatides pour soutenir la cuve. Celle-ci présente quatre panneaux ornés de médaillons richement encadrés. Dans ces médaillons sont les quatre Évangélistes, accostés des vertus théologiques et morales :

1. — La FOI, avec calice et flambeau ;
2. — ESPÉRANCE, ancre, livre et crucifix ;
3. — CHARITÉ, petits enfants ;
4. — PRUDENCE, miroir et serpent ;
5. — FORCE, colonne ;
6. — JUSTICE, balance et épée.

Deux petits médaillons en miniature, soutenus par de petits anges, représentent David jouant de la harpe, et Moïse portant les Tables de la loi.

Dans les niches des angles sont les statuette de quatre Sybilles. Enfin, deux autres petits médaillons nous donnent l'inscription suivante :

RE : M : H : GVILLERM : SIEVR : RECTEVR :
LORS : AN : TANGVY : E : HERVE : LE : MEVR :
FABRIQVES : 1677

Citons la chaire de Lampaul-Guimiliau pour ses bas-reliefs doubles, contenant les quatre évangélistes et les quatre docteurs d'Occident :

Saint Mathieu et saint Augustin, tous deux avec un ange ;

Saint Marc et saint Jérôme, avec un lion ;

Saint Luc avec le bœuf, et saint Ambroise avec une ruche ;

Saint Jean avec son aigle, et saint Grégoire sans sa colombe.

L'inscription suivante donne la date :

I : POVLIQVEN & Y COLONEIR . FABRIQVES . 1759

A Saint-Servais, on trouve sur la chaire les quatre sujets suivants :

1. — L'Annonciation ;
2. — L'Enfant-Jésus, la Sainte-Vierge et saint Joseph ;
3. — Assomption de Notre-Dame ;
4. — David et le prophète Nathan.

La chaire de la Cathédrale de Saint-Corentin, d'après un marché conservé au *Déal du Chapitre* et cité par M. Le Men dans sa *Monographie*, p. 278, a été exécutée en 1679-1680, par Jean Michelet, maître menuisier et Olivier Daniel, maître sculpteur.

C'est un travail de grand style, rappelant par son ampleur et son dessin général la chaire de Saint-Thégonnec, mais sans y atteindre toutefois par la richesse et le fini des détails, l'abondance des sculptures et des motifs ornements. Disons cependant que le support, les moulures, les encadrements des panneaux, le dossier et l'abat-voix sont entièrement couverts de feuillages et de fleurs, et qu'il n'y a pas dans tout cet ensemble une seule surface lisse.

Sur les parois de l'escalier et de la cuve, huit panneaux, en bas-reliefs retracent des scènes de la vie de saint Corentin.

1. — Saint Corentin dans son ermitage de Plomodiern, avec la fontaine où vit le poisson qui sert à sa nourriture quotidienne ;

2. — Saint Corentin à genoux près de sa fontaine, don-

nant sa bénédiction au petit poisson, pour qu'il revive encore. A côté est servi, sur une petite table, son frugal repas ;

3. — Saint Corentin visite saint Primel et fait jaillir une source pour son soulagement ;

4. — Le Saint nourrit le roi Grallon et sa suite, avec son petit poisson ;

5. — Avec un compagnon, il se rend à Tours pour être sacré par saint Martin ;

6. — Saint Corentin célébrant la messe dans sa Cathédrale ;

7. — Saint Corentin prêchant dans son église ;

8. — Mort de saint Corentin. Son clergé et ses moines assistant à son trépas, après lui avoir donné les derniers sacrements.

Au dossier on voit Moïse tenant les Tables de la loi et un ange tenant une croix, représentant ainsi l'ancien et le nouveau Testament. Le dais, tout couvert de guirlandes et de fleurs, est surmonté d'une grande Renommée, aux abondantes draperies, et sonnante de la trompette.

A Crozon, d'après un marché conservé aux archives départementales, la chaire a été exécutée sur le modèle de celle de Saint-Corentin. Elle est, en effet, assez monumentale, mais cependant inférieure à celle qui a servi de modèle.

Les tableaux des panneaux ont trait à saint Pierre, patron de la paroisse :

1. — Pêche miraculeuse ;

2. — Saint Pierre aux liens, délivré par un ange ;

3. — Saint Pierre, pape, tenant les clefs et la croix triple, entouré de prêtres et de fidèles.

4. — Crucifiement de saint Pierre.

A Locronan, des bas-reliefs assez originaux, mais peu artistiques, retracent les principaux épisodes de la légende

de saint Ronan. Sur la porte de l'escalier on lit cette inscription : EN : 1707 : V : D : M : MRIN : (Mathurin) SEINE : V : PRL : (vicaire perpétuel)

M : L : HALNAY : CVRÉ — HERVE : MARHIC : FABRIQUE

A Plourin-Ploudalmézeau, la chaire de l'ancienne église reproduisait dans ses bas-reliefs la jolie légende de saint Budoc et de sainte Azénor. Les a-t-on conservés dans la nouvelle église ?

(A suivre.)

CARTULAIRE

DE L'ÉGLISE DE QUIMPER

(Suite.)

71.

LITTERE DE CONCORDIA INTER CAPITULUM ET WILELMUM POLGELOU ⁽¹⁾

Un seigneur quitte au Chapitre de Cornouaille quelques prétentions qu'il avait sur des terres en Trégunc icy spécifiées.

— Mars 1246 (N. S.). —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis
H. archidiaconus Cornubie gerens vices venerabilis patris
H. dei gracia Corisopitensis Episcopi, justa de causa absentis,
salutem in Domino.

Notum facimus universis quod cum inter venerabile
Capitulum Corisopitense ex una parte et Guillelmum de
Polgelou militem ex altera diu contencio verteretur super
avenagio et gallinagio et quinque solidis que annuatim
petebat dictus miles et dicebat se habere debere de quibusdam
terris dicti Capituli sitis in parrochia de Treguenc
scilicet Kaerandoff et Bosit et Caergauster et Penanrum
et Lestreguenc et super quodam orto sito in Penanrum
contencioso inter ipsos.

Tandem presentibus predictis coram nobis tanquam

(1) C. 56, f° 15.

coram allocato Domini Episcopi Corisopitensis constitutis,
idem miles se supponens venie dicti Capituli, supradicta
gallinagium et avenagium et quinque solidos et dictum
ortum contenciosum pro se et pro suis, dicto Capitulo
inperpetuum remisit et quitavit, et totis juribus si que
habebat in predictis omnibus omnino renunciavit, nichil
juris sibi vel suis retinens vel reservans.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigillo nostro
de voluntate dicti militis duximus sigillandas.

Datum anno Domini M° CC° XL quinto mense Marcii.

72.

LITTERE DOMINI EPISCOPI DE COLLACIONE ECCLESIE DE PLOEKERNEGUEL CAPELLANIS ET CLERICIS CHORI ⁽¹⁾

Don de Pluguernevel pour prébende.

— Mai 1246. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis
H. dei gracia Corisopitensis Episcopus salutem in Domino.

Noveritis quod nos condolentes paupertati Capellano-
rum et clericorum chori ecclesie Corisopitensis, ecclesiam
de Ploekerneguell cum omnibus suis pertinenciis quam
Willelmus frater noster ad presens detinet pro prebenda,
postquam dictus Willelmus aliam prebendam in ecclesia
nostra habuerit vel eam alio modo resignaverit, eisdem
Capellanis et clericis chori de communi consensu Capituli
nostri concessimus intuitu pietatis.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri
munimine cum sigillo Capituli nostri duximus roborandas.

Datum in octabas Penthecostes anno Domini M° CC° XL
sexto.

(1) C. 56, f° 2.

73.

**HEC EST CARTA DE ANNIVERSARIO GUILLERMI AN GODOC
CANONICI CORISOPITEN⁽¹⁾**

Le seigneur Evesque consent que G. Godoc, chanoine, donne au Chapitre pour anniversaire solennel un manoir et appartenances au fief du dit seigneur à l'Amor.

— Août 1246. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis H. dei gracia Corisopitensis ecclesie minister humilis salutem in Domino.

Noveritis quod in nostra presencia constitutus Guillelmus Godoc Canonicus Corisopitensis, quoddam manerium situm apud Lanmor cum pertinentiis et appendiciis suis quod edificavit nomine Capituli Corisopitensis, contulit et concessit in perpetuum quietum et liberum ad usum Capituli Corisopitensis, quoddam vero arpentum terre quod de patrimonio suo habebat et possidebat ibi dictus Wilelmus, dicto manerio annexit dictus Wilelmus, illud dicto Capitulo conferens in perpetuum et concedens, salvo tamen dicto Guillermo detinere quamdiu vixerit dictum manerium et arpentum terre cum pertinentiis suis, post mortem vero ipsius concessit dictum Capitulum quod anniversarium ejus et patris et matris ipsius, singulis annis fiat solempniter sicuti moris est in ecclesia Corisopitensi, die obitus predicti Guillermi. Et totum illud quod possit haberi de precio vel de censu dicti manerii et arpentum terre et duodecim denarii quos contulit pater dicti Guillermi ad faciendum suum anniversarium, debent distribui Canonicis, presbyteris et clericis qui predicto anniversario interfuerint, die obitus Guillermi Godoc supradicti.

(1) C. 56, f° 22.

Nos vero qui sumus Dominus feodi predicti, donationi nostrum adhibentes assensum, presentes litteras sigillo nostro et sigillo dicti Capituli et sigillo dicti Guillermi fecimus sigillari in testimonium veritatis.

Datum anno Domini M° CC° XL^{mo} sexto mense Augusti.

74.

**LITTERE DOMINI EPISCOPI DE XII DENARIIS
CENSUALIBUS QUOS ASSIGNAVIT AMELINA FILIA JOB
CAPITULO CORISOPITENSI⁽¹⁾**

12 deniers faisant partie de 10 sols au Chapitre sur maison
rue Biniou.

— 30 Décembre 1246. —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis H. dei gracia Corisopitensis Episcopus salutem in Domino.

Noveritis quod in nostra presencia Constituta, Amelina filia Job homo nostra assignavit et concessit Capitulo Corisopitensi in perpetuum xii denarios censuales quos ipsa percipiebat de super domo filii Ansilioe (*an Silioe*) in vico Guennyu apud Kemper Corentinum annuatim in crastino S^{ti} Martini hyemalis quiete et libere de super predicta domo percipiendos pariter et habendos, qui eciam denarii debent computari in solucione x solidorum qui annuatim debent solvi Capitulo pro anniversario Roberti Simonis et suorum.

Nos vero dicte donationi nostrum adhibentes assensum, presentes litteras sigillo nostro ad petitionem et consensum dicte mulieris fecimus sigillari, in testimonium veritatis.

Datum anno Domini M° CC° XL^{mo} sexto tercio kalendas Januarii.

(1) C. 56, f° 17.

75.

CARTA DE ANNIVERSARIO HADEVISIE**MATRIS YVONIS KELENT CANONICI CORISOPITEN FACIENDO ⁽¹⁾**

5 sols de rente pour un obit sur héritage en la paroisse de
Pouldresic, raquiteable de 10 livres.

— 23 Février 1247. —

Universis Christi fidelibus presentes licteras inspecturis,
Officialis Corisopitensis Curie salutem in Domino sempiternam.

Notum facimus universis quod cum inter Capitulum Corisopiten. ex una parte et Guillerum Yvonis Kelent Canonicum et Yvonem Canonicum et Louenanum fratres ejus ex altera, contentio verteretur super eo quod dictum Capitulum petebat ab ipsis V solidos annui redditus de super mensura mellis Caradoc in parochia de Ploedrosic quod Hadevisia mater eorum in testamento suo legaverat de super illo mensura mellis terre ad anniversarium suum in ecclesia Corisopitensi annuatim faciendum, tandem iidem milites et Canonicus qui dictam terram tenebant coram nobis constituti, recôgnoverunt matrem suam in testamento suo legavisse ut dictum est V solidos supra-dictos, supraquibus intra ipsos et dictum Capitulum compositum extitit in hunc modum videlicet, quod idem Guillermus qui primogenitus est et successores sui post ipsum solvent dicto Capitulo singulis annis V solidos die dominica qua cantabitur : *tolle arma.* ad predictum anniversarium faciendum.

Verumtamen quando idem Wilelmus vel successores sui solvent dicto Capitulo X libras Cursilis monete, extunc et ipse et successores sui a solutione dictorum V solidorum in perpetuum liberabuntur et in ipsis amplius dicto

(1) C. 56, f° 20.

Capitulo nullatenus tenebuntur, et de istis tenendis hinc et inde nos tutores posuerunt et custodes.

In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri munimine ad petitionem parcium duximus roborandas.

Datum die Sabbati post Cathedram S^{ti} Petri (1) anno gracie M^o CC^o XL^{mo} sexto, *redde litteras.*

76.

**CARTA DE ANNIVERSARIO JACOBI PRESBITERI SACRISTE
CORISOPITENSIS ⁽²⁾**

Anniversaire de dix sous de rente sur la maison du sacriste
pour obit du sacriste qui l'a bastie.

— 1247 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis
humile capitulum Corisopitense salutem.

Noverint universi quod cum de consensu venerabilis Patris R. bone memorie quondam episcopi Corisopitensis et de consensu eciam et voluntate nostra, Jacobus capellanus et sacrista ecclesie Corisopitensis quamdam domum bonam et honestam in quadam platea juxta ecclesiam edificasset et circa illam fabricandam magnas expensas fecisset et illam domum cum suis pertinenciis ad usum sacriste ecclesie Corisopitensis in perpetuum caritative et liberatiter contulisset, nos ad supplicationem dicti Jacobi, utilitatem nostre ecclesie in hoc considerantes, predictam domum ad usum sacriste qui pro tempore fuerit in ecclesia nostra in perpetuum duximus annectendam, honerantes eandem de decem solidis ad anniversa-

(1) La fête de la Chaire de Saint-Pierre, 22 Février, était en 1247 un vendredi ; la date de cette pièce est donc du samedi 23 Février 1247 (nouveau style).

(2) C. 56, f° 9.

rium dicti Jacobi die obitus ipsius annis singulis solempniter in eadem ecclesia Corisopitensi solvendis (1).

Statuentes nichilominus ut sacrista qui pro tempore fuerit qui dictam domum tenuerit, tenebitur ad solvendum dictos decem solidos annuatim de dicta domo die obitus predicti ad distribuendum canonicis presbyteris et clericis chori qui dicto anniversario intererunt et si contigerit quod si sacrista qui pro tempore fuerit, in solutione dictorum decem solidorum, dicta die obitus in denariis defectum fecerit, quod pro illa vice tenebitur solvere in duplum.

Statuimus eciam quod si contigerit predictam domum propter vetustatem vel propter alium quemcumque casum non habitari, quod capitulum Corisopitense anniversarium nichilominus ut dictum est faciat et de suo solvat dictos decem solidos canonicis presbyteris et clericis distribuendos.

Et ut ratum et stabile permaneat in futuro, presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas in testimonium veritatis.

Datum anno domini M^oCC^oXL^{mo} septimo.

77.

**CARTA DE ANNIVERSARIO GALERANI DICTI CAPELLANI
CANONICI (2)**

Obit de 20 sols de rente sur maison prébendale non descrite.

— 26 Mai 1247 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis humile capitulum Corisopitense salutem in Domino sempiternam.

(1) Note marginale : *Nota contra sacristam.*

(2) C. 56, f^o 9.

Noverit universitas vestra quod cum nos, quamdam domum cum suis pertinenciis, que fuit Rivalloni quondam decani de Capcaval, contulissemus et concessissemus de communi assensu, Galerano dicto Capellano canonico Corisopitensi quamdiu viveret possidendam et idem eciam Galeranus de communi consensu nostro, circa bona et honesta edificia ibi fabricanda, centum et quinquaginta libras de suo proprio expendisset et eadem edificia ab annuo censu liberaret, nos de communi assensu statuimus et concessimus et promisimus bona fide in pleno capitulo quod anniversarium dicti Galerani in ecclesia nostra cathedrali in perpetuum annis singulis die obitus ipsius solempniter fiet. Statuimus eciam et concessimus quod quicumque dictam domum et dicta edificia tenuerit et possiderit post mortem dicti Galerani, tenebitur solvere viginti solidos cursilis monete annuatim die obitus ipsius ad distribuendum canonicis, presbyteris et clericis chori qui dicto anniversario intererunt, et ad hoc in perpetuum honoravimus dictam domum cum pertinenciis suis.

Statuimus eciam quod si ille qui predictam domum et dicta edificia ut dictum est tenuerit, in solutione dictorum quindecim solidorum die obitus dicti Galerani hora misse anniversarii aliquomodo deficeret et in denariis, quod ex tunc ad solvendum pro pena tenebitur in duplum pro illa vice.

Statuimus eciam quod si propter vetustatem vel propter alium quemcumque casum contigeret predicta edificia non habitari, quod capitulum Corisopitense nichilominus teneatur ad faciendum ut dictum est dictum anniversarium et de suo, dictos viginti solidos dictis canonicis presbyteris et clericis distribuat et persolvat.

Statuimus eciam quod si contigeret dictum Galeranus facere aliqua operatoria vel edificia ante portam suam in

castello et eciam in aliis pertinentiis dicte domus, quod precia vel census illorum operatoriorum, ad auctumentationem dicti anniversarii dicta die obitus, omnino deputentur et solvantur.

Et concessimus eciam quod eidem bene liceat facere ut dictum est dicta operatoria et edificia si velit.

In cujus rei testimonium et munimen, ne super hoc apud posteros aliqua contencio vel dubitacio oriatur, presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas.

Datum apud ecclesiam S^{ti} Chorentini in pleno capitulo die sabbati in feriis Penthecostes, anno gracie M^oCC^oXL^{mo} septimo (1). *Redde litteras.* Explicit carta Galerani dicti Capellani canonici Corisopitensis.

78.

LITTERE DE DONATIONE DOMUS QUAM DEDIT RODALDUS
CANONICUS CAPITULO (2)

Rodaudus, chanoine, donne une maison par luy bastie sur l'eau à Quimper, au Chapitre qui luy baille 60 livres pour reparacions, et luy accorde un obit solennel, et bailler, le jour de l'obit aux chanoines et supots, 20 sols.

— 24 Juin 1247 —

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis H. dei gracia Corisopitensis ecclesie minister humilis salutem in Domino sempiternam.

Noverint universi quod in nostra presentia constitutus Rodaudus canonicus Corisopitensis dedit et concessit in perpetuum capitulo Corisopitensi, quamdam domum cum

(1) En 1247 Pâques arrivait le 31 Mars, et la Pentecôte le 21 Mai.

(2) C. 56, f^o 8.

pertinentiis suis sitam apud Kemper-Corentinum, quam edificaverat idem Rodaudus supra aquam, dicto capitulo pacifice possidendam pariter et habendam. Capitulum vero gratavit et concessit facere anniversarium dicti Rodaudi in perpetuum die obitus ipsius solempniter in ecclesia Corisopitensi singulis annis et solvere XX solidos canonicis et clericis chori et capellanis qui dicto anniversario intererunt.

Simon vero nepos dicti Rodaudi coram nobis constitutus, istam donationem gratavit et ratam habuit et totum jus et dominium si quod habuerat vel habebat in dicta domo cum pertinentiis suis resignavit et dicto Capitulo quitavit in perpetuum et concessit intuitu pietatis, et capitulum predictum solvit eidem Rodaudo sexaginta libras cursilis monete pro recompensatione expensarum quas fecit idem canonicus circa aquirendam et fabricandam dictam domum.

Grataverunt eciam dicti Rodaudus et nepos suus, quod contra istam donacionem nunquam per se vel per alios venient nec venire procurabunt.

Dictus vero Rodaudus predictam domum cum suis pertinentiis quamdiu vixerit detinebit.

Nos vero predictam donationem et concessionem ratam habentes et confirmantes, presentibus litteris sigillum nostrum cum sigillo dicti Capituli canonici duximus apponendum in testimonium veritatis.

Datum in festo nativitatis Beati Johannis Baptiste anno Domini M^oCC^oXL^{mo} septimo.

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par MM. PEYRON et ABGRALL.

(Suite.)

BAS-CORLAY OU CORLAY (1)

Paroisse faisant actuellement partie du diocèse de Saint-Brieuc.

Aux décimes de 1787, elle était imposée comme suit :

Le recteur, M. Le Jacq	38 ^l 10 ^s .
La fabrice	8 ^l 17 ^s 6 ^d .
St-Corentin	4 ^l 15 ^s .
La Magdeleine	4 ^l 15 ^s .
Le Rosaire	4 ^l 15 ^s .
TOTAL	52^l 12^s 6^d.

ÉTAT EN 1779

Le patron, saint Sauveur ; le présentateur, l'alternative ; le collateur, l'Ordinaire ; le décimateur, M. le Recteur ; le revenu 1500 livres. — 1.000 communiant.

(1) Nous donnons une courte notice sur les paroisses ayant autrefois fait partie du diocèse de Cornouaille.

Recteur, M. René Le Jacques, né à Gourin en 1747, prêtre en 1771. A eu sa cure au concours, le 22 Mars 1771.

Vicaire, M. Pierre Oury, né à Merléac en 1744, prêtre en 1768. « Est venu au concours et s'en est allé de frayeur. » Envoyé à Corlay en 1778, devient recteur de Bannalec en 1778 (1).

Corlay est le lieu d'origine du saint Alain qui aurait occupé le siège de Saint-Corentin. — Voir dom PLAIN *Bulletin de la Société archéol. du Finistère*, tome XXVII.

BAYE

Cette paroisse figure au Cartulaire de Quimperlé comme don fait par Gradlon à saint Guthiern, lorsque ce saint personnage vint s'établir à *Anaurot*, aujourd'hui Quimperlé. « *Dedit (Gradlonus Guthierno) Anaurotam ubi conveniunt Helia atque idola et mille passus terre in circuitu ipsus ville, nec non et Beiam plebem.* »

L'église paroissiale est dédiée à saint Pierre-ès-Liens, et les archives départementales conservent une bulle d'indulgence d'Innocent XI, datée du 18 Avril 1679, accordant, aux conditions ordinaires, une indulgence plénière à toute personne qui visitera l'église de Baye, le jour de la Saint-Pierre-ès-Liens. En 1807, M. Dérout, recteur, demandait l'autorisation de prendre saint Paul pour second patron, et de faire sa fête au jour de la conversion, 25 Janvier. M. Hervoche, recteur, obtenait l'éta-

(1) Notes de Mgr de Saint-Luc sur les prêtres de la Haute-Cornouaille (Archives de l'Evêché).

blissement du pardon de Saint-Cornéli, très en vénération dans les environs ; une fontaine, près du bourg, est sous son vocable, et un tronc, sur le bord de la route, reçoit les offrandes des cultivateurs qui se rendent aux marchés pour vendre leur bétail.

Un état de l'église, en 1785 (1), signale sur l'autel, au-dessus du tabernacle, une statue de la Trinité, puis de chaque côté, saint Pierre-ès-Liens et sainte Barbe, dans des niches en bois. « Le tabernacle est orné sur trois faces de quatre colonnes torsées avec entablement de l'ordre corinthien, et sur deux de ses faces en chacune une petite statue dans une niche avec son cul-de-lampe, et au-dessus des têtes de chérubins. »

L'église actuelle, qui semble dater de la première moitié du XIX^e siècle, est absolument dépourvue de style ; elle a une longueur extérieure de 20 mètres, et se compose d'une nef, sans bas-côtés, d'un transept à deux branches et d'une abside à pans coupés, qui est prolongée par une sacristie carrée.

Description des statues, d'après M. Dubreil :

1. — Saint Pierre, clefs, tiare, chasuble en pointe relevée sur les bras, main droite bénissant ;
2. — Sainte Barbe, près d'elle sa tour, livre en main gauche, en main droite une palme ;
3. — *Itron-Varia an Nerz*, Notre-Dame de Force ou de Confort, tenant de la main gauche une croix d'archevêque à long pied ;
4. — Sainte Anne, sans la Vierge, main gauche tenant un rouleau de parchemin ;
5. — Sant Aler (saint Éloy), en chape, crosse, mitre au pied, rabat, toute sa barbe, chevelure courte et frisée, au pied un cheval ;

(1) Archives départementales.

6. — Saint Cornély, mitre, chape, tête de bœuf à ses pieds, croix à trois branches en main ;

7. — Trinité, Père-Éternel, ayant sur le bras gauche un christ moderne, sur le droit une colombe ;

8. — Saint Antoine, longue robe à capuchon, bâton en main droite, livre en la gauche, cochon aux pieds ;

9. — Saint Sébastien percé de flèches ;

10. — Saint Yves, robe longue, manteau plus court à manches et capuchon, en main gauche un livre, coiffé d'un chapeau relevé devant ;

11. — Saint Darbot (saint Herbot), robe à plis tourmentés, capuchon, un livre, un chapelet à la taille ;

12. — Christ en croix ;

13. — Saint Yvi, ou plus probablement saint Tujean, aube blanche, chasuble rouge, étole au côté, cheveux longs, à ses pieds un chien, en main gauche un livre, en la droite bout de bois qui doit être le pied d'une croix ;

14. — Saint Morice, abbé, robe blanche à capuchon et scapulaire, tenant des deux mains un livre ouvert ;

15. — Saint Dilecq, vêtu en moine, robe brune, sur laquelle un manteau vert foncé. Il tenait autrefois une crosse ou un bâton qui a disparu ;

16. — N.-D. de Pitié, assise, le Christ sur les genoux ;

17. — N.-D. de Bon-Secours, tient l'Enfant-Jésus, sur une boule, à côté d'elle ;

18. Autre Vierge avec Enfant-Jésus sur le bras gauche, le bras droit, écarté, tient un brin de fleur d'oranger.

*
*
*

Rôle des décimes en 1789 :

Le Recteur, M. Boezédan, payait..	17 ^l .
La fabrice.....	6 ^l 10 ^s .
S ^t Gilard.....	3 ^l 10 ^s .

La chapelle qui porte au rôle des décimes le nom de Saint-Gilard n'est autre que la chapelle de Loc-Quilec, dépendante du manoir de ce nom, et dédiée à saint Ilec, saint Dilec, dans lequel nous devons voir, comme à Arzano, saint Quirec, Kerec ou Guévroc. Une bulle d'indulgence d'Innocent XIII accorde, en 1722, une indulgence pour ceux qui visiteront, dans la paroisse de Baye, la chapelle de Saint-Quirin, « *Capellam S^{ti} Quirini* ». Ce mot *Quirini* est sans doute une mauvaise lecture, à Rome, du nom du saint, appelé dans la supplique *S^{ti} Quirici*.

Cette chapelle existait encore après la Révolution, car le Recteur écrit, en 1809 : « C'est une propriété de M. Mancel, qui l'a restaurée et en a donné la clef aux marguilliers » ; mais il est probable que le culte n'y a pas été exercé, du moins longtemps, car M. Hervoche déclare, en 1845, qu'il n'y a pas de chapelle dans la paroisse.

En 1800, Baye comptait 400 habitants ; elle en a actuellement 649.

Les différents quartiers de la paroisse qui possédaient des représentants au conseil général de la commune étaient : Roslouper, Garzirine, du Cosquer, le Bourg, Kerlouret, Kerembriz, Kerveadou, Kerestou, Loquillec.

*
*
*

Le 24 Janvier 1714, une bulle d'indulgence à perpétuité fut accordée par Clément XI pour la Confrérie des Trépassés qui venait d'être établie à Baye. Sur le dos de la pièce venue de Rome, et conservée aux Archives départementales, on lit, écrit de la main du Recteur :

« Nous fimes la dédicace canoniquement avec grande solennité scavoir avec feu de joye le jour avant, les paroissiens sous les armes, avec la procession pour allu-

mer le feu, après vepres. Le second dimanche d'Aout 1714, jour et fete de N.-D. des Neiges ; le 12^e jour du dit mois prédit, où à la grande messe prêcha M. le Curé de Riec, après quoi les gens de sept paroisses vinrent en procession par ordre de M^{sr} François de Plœuc, Évêque de Quimper, scavoir Cloar, Moelan, Riec, Trévoux, Mellac, Tremeven, Lothéa. M. le Recteur de Riec et MM. les Recteurs de Trévoux, Tremeven et Mellac y assistèrent en personne. Après diner, MM. les Recteurs du Trevoux et de Tremeven dirent vepres. N. de Riec prêcha, les tableaux furent bénis avant la grand'messe et portés en procession. » Il s'agit ici, sans doute, des tableaux du Chemin de la Croix.

De la même main et sur la même pièce, on lit avec peine la note suivante :

« Michel Morvan, pretre de Plonevez le Faou, fils de Thomas Morvan et de Marguerite le Cor, fille de Hierôme Cor et de Marie Guéguen, l'une des sœurs de Messire Jacques Guéguen, vicaire perpetuel de Lannion. Ce M^r Guéguen, mort en odeur de sainteté et enterré dans le milieu du chœur de Lannion, décédé le 1^{er} Mars 1702. » Ce Michel Morvan dont il est ici question n'est autre que le Recteur de Baye, qui signe de cette manière originale.

Une délibération du général de la paroisse du 19 Juin 1740 (1), porte que les délibérants consentent à ce que « Jean Uhel, du village de Kerembriz, fournisse un enseigne ou drapeau, qu'il convient de lever dans la dite paroisse aux fins des ordres de Sa Majesté, la paroisse n'ayant plus d'enseigne depuis longtemps, à condition que le dit Uhel et son fils, âgé de 6 ans, durant leur vie, seront exemptés des charges à l'occasion du passage des troupes. »

(1) Archives de M. Audran, de Quimperlé.

*
*
*

M. du Chatelier signale, dans la propriété de M. Le Noc, au bourg, des tuiles à rebord indiquant l'emplacement d'une construction romaine.

FAMILLES NOBLES

La Réformation de 1426 donne comme familles nobles de Baye :

Richard de Kermorial, au manoir de Kermorial. Il portait pour armes : *d'azur au greslier d'argent accompagné de 3 fleurs de lys de même*, avec la devise : *sot oc'h sot* — sot contre sot.

Henri le Bourgeois, habitant Loquilec, et portant pour armes : *d'argent à trois étoiles de gueules 2. 1. accompagné de trois feuilles de laurier de sinople*.

Lors de la Réformation de 1680, Nicolas de Kermorial rend aveu pour son manoir et pour une chapelle qui n'existe plus, mais dont on montre l'emplacement à l'entrée du chemin qui mène au manoir, à environ une centaine de mètres de la ferme actuelle ; elle aurait été dédiée à saint Nicolas.

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Dubreil, juge à Châteaulin, qui nous communique également l'extrait suivant de l'aveu rendu en 1688, par Joseph Hyacinthe de Tinténiac, S^{sr} de Quimerch, et dans lequel sont énumérés les droits de ce seigneur dans la paroisse de Baye.

« Le Seigneur de Quimerch possède la seigneurie de Ligence, sur le bourg de Baye avec les tenues et dépendances nommées, Pont Paul Leignou et autres appartenant au S^r de Trédiec, Claude le Pelletier, Pierre Guillou

et autres (le S^r de Trédiec était alors René Hyacinthe de Coetlogon, époux de dame Peronnelle Angélique de Villeléon).

« Sur le village de Locquillec au S^r de Trédiec, Auffret du Porzou et autres.

« Sur le manoir du Porzou, au dit Auffret.

« Sur le village de Runelliou, autrement Kerapusser, au dit S^r Trédiec et à René Coetnours, S^r de Kermais.

« Sur le village de Liziazou, autrement Kerembrit, au S^r de Trédiec.

« (Sur toutes ces terres il est dû de cheffrente : de l'avoine, des gélines, des tourtes, des *fay* de paille, des corvées et quelques sols.)

« Le manoir de Kermorial avec son moulin et le Parc Listen appartenant à Nicolas de Kermorial, S^r de Kervenno, tuteur d'autre Nicolas de Kermorial, fils de feu Jacques de Kermorial, vivant écuyer, S^r du dit lieu sur lequel est dû de cheffrente au dit Seigneur au mois de Septembre *un gan (un gant)*.

« Le village de Kerocadou appartenant au S^r de Kermorial sur lequel est dû de cheffrente au dit terme, au dit Seigneur *une paire de sonnette*.

« Le village de Kerrestou à Joseph Geffroy, escuyer S^r du Rozcat, et Jean le Querneq, 3 sols de cheffrente et un *fay* de paille.

« Le village de Gouloet au S^r de Trédiec, 10 sols et un *fay* de paille. »

RECTEURS DE BAYE

1512. Jehan de Kerouallan, recteur de Plusquellec et de Bey.

1544. Décès de Guillaume de *Villa nova* Kernevez ou de la Ville neuve, recteur également de Plusquellec et de Baye. — Déal.

1624. Alain Briz.
 1641. Grégoire le Beuz.
 1658. Thomas le Floch.
 1663. Alain.
 1677-1683. Urbain le Fournier (1).
 1689. Jean Jeguic.
 1714-1734. Michel Morvan.
 1763. Décès d'Alain du Bot ou le Baud.
 1763-1766. François Guillou, qui avait été curé des îles Glénans, de 1756 à 1760, et avait obtenu la paroisse de Baye au concours. Il fut transféré à Paule, en 1766.
 1766-1803. Yves Boézédan, né en 1726, refusa le serment en 1791. Il est arrêté au presbytère de Baye en Décembre 1792, détenu à Kerlot le 27 Février 1793, aux Capucins de Landerneau en Novembre 1793, libéré en Mars 1794, conduit à Quimper le 29 Juin 1795, détenu au Collège de Quimper le 28 Mars 1796. Donna sa démission en 1803.
 1803-1805. Mathurin Auffret, né à Mur en 1742, passa à Tréméven en 1805.
 1806-1815. Jean-Marc Derouet, de Concarneau, devint recteur de Moëlan.
 1815-1828. Guillaume le Meur, né à Loqaman en 1754.
 1828-1831. Joseph le Guével, de Plouhinec.
 1831-1834. Olivier Cantinat, de Trefflaouéan.
 1834-1836. Hervé-Corentin Pétillon, de Briec.
 1836-1841. Yves Moëlo, d'Arzano.
 1841-1844. Louis Caradec.
 1844-1855. Charles Hervoche.
 1855-1863. Bernard-Charles Migeot.
 1863-1868. Yves-Marie Kerhervé.

(1) Les noms de ces cinq Recteurs (1624-1683) nous ont été fournis par M. l'abbé Guiriec.

- 1868-1878. Jean-Marie Lannou. 1868-81
 1878-1896. Hervé Forcès. - 1888-96
 1896. Benjamin Berthou.

BÉNODET - PERGUET

L'église de *Benodet*, qui doit son nom à sa position à l'embouchure de la rivière *Odet*, était une chapelle dépendante de la paroisse de Perguet, et fut construite, à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle, en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry, canonisé par Alexandre III le 21 Février 1173. Un acte de l'évêque Rainaud (1219-1245), conservé au cartulaire de l'abbaye de Daoulas (1) et daté de l'an 1231, nous apprend que Eude de Fouessant et toute sa famille, à savoir ses frères Rivallon et Alain, ses neveux Morvan Robert et ses sœurs, Eude Grallon, Guy et Daniel, fils de Geoffroy Guy, Grallon Kerscoed et son épouse, ayant donné à l'église du bienheureux Thomas martyr, de Bénodet, toutes les dîmes qu'ils possédaient dans la paroisse de Perguet, l'Évêque de Quimper, à son tour, donnait, du consentement de son Chapitre, l'église de Saint-Thomas de Bénodet et toute la paroisse de Perguet aux Abbé et couvent de Notre-Dame de Daoulas, à condition que les dits religieux prieraient pour leurs bienfaiteurs, et se chargeraient du service religieux dans l'église de Bénodet. Telle fut la fondation du

(1) Archives départementales.

prieuré de Bénodet qui, pendant fort longtemps, fut desservi par un religieux de Daoulas ; mais en 1690, lors de l'annexion de Daoulas au Séminaire de la Marine, à Brest, ce prieuré était possédé par un séculier, et il semble que, depuis cette époque jusqu'à la Révolution, la qualité de prieur de Bénodet fut annexée à celle de recteur de Perguet. Le revenu de ce prieuré était estimé 600 livres en 1690. Ce fut probablement au xviii^e siècle que fut changé le vocable de la chapelle, qui est actuellement dédiée à Notre-Dame.

ÉGLISE DE PERGUET

Rôle des décimes en 1789 :

Le Recteur, M. Pellerin, était taxé à	42 ^l 5 ^s .
La fabrice	9 ^l .
Le Rosaire	2 ^l .
Notre-Dame de Bénodet.....	5 ^l .
Saint-Gildas.....	2 ^l .

Population : en 1800, 350 âmes.

— en 1900, 1,094 habitants.

Le nom de la paroisse s'écrivait autrefois Berchet, car sainte Berchet, ou sainte Brigitte, en était la patronne principale. Une statue, qui paraît dater du xvii^e siècle, représente la sainte vêtue en religieuse dans un costume qui se rapproche de celui de l'ordre de Saint-Benoît.

Cette sainte serait sainte Brigitte, abbesse de Kildare, patronne de l'Irlande, dont on fait la fête au 1^{er} Février. Voici ce que M. le commandant Faty a recueilli sur le culte de cette sainte dans ses notes manuscrites sur les saints honorés en Bretagne :

« Sainte Brigitte, abbesse de Kildare, en Irlande, naquit au milieu du v^e siècle, dans le village de Fouchard, au

diocèse d'Armagh ; elle était fille d'un homme de qualité qui voulait la marier ; mais elle préféra l'état de virginité et en fit profession entre les mains de saint Melde, disciple de saint Patrice, dans la province de Meath. Elle fonda plusieurs communautés religieuses, dont la plus considérable était celle de Kildare, à sept ou huit lieues de Dublin, dans la province de Linster. Les nombreux miracles qu'elle opéra lui firent donner le nom de thaumaturge. Elle mourut à la fin du v^e ou au commencement du vi^e siècle. Aussitôt qu'elle fut inhumée, une flamme s'éleva sur sa tombe, qu'on appela feu de Sainte-Brigitte, et qui fut entretenu par les religieuses de Kildare jusqu'à l'époque de la Réforme. »

Voici ce que dit M. de la Villemarqué de cette sainte dans ses légendes celtiques :

« Elle était fille de l'ancien druide Dubtak ; après avoir chanté sur la harpe les héros payens de l'Irlande, elle consacra ses chants au Seigneur ; cette sainte Thérèse barbare, par ses chants passionnés ravissait les rois et les peuples aux fêtes de Tara. Par son influence, elle fit abolir les tributs de chair humaine. »

Elle est la patronne principale de Perguet, qui a deux patrons secondaires, saint Laurent et saint Herbot.

Le pardon a lieu :

Pour sainte Brigitte, le dimanche qui suit la fête ;

Pour saint Laurent, le second dimanche d'Août ;

Pour saint Herbot, le dimanche de la Trinité.

On invoque saint Laurent particulièrement pour la guérison des plaies.

L'église de Perguet remonte en partie au xii^e siècle. Extérieurement, on peut reconnaître, du moins du côté Nord, une vieille construction romane, fort bien indiquée par le petit appareil et surtout par les petites fenêtres hautes taillées en meurtrières. Ce caractère appa-

raît moins dans la façade Ouest, d'autant plus qu'elle est dépourvue d'ouvertures, sauf la porte centrale, qui a été refaite à la fin de la période gothique. Quant au côté Midi, il a été complètement remanié par l'adjonction d'un joli ossuaire, un porche et une branche de transept, au xvi^e siècle. Le petit clocher central doit être de la même époque, et on peut y lire cette inscription : 1595 — D : IAN : RISTEN : CVR — CARADEC.

Dans le cimetière est une croix de granit, avec la statue de saint Laurent adossée au fût. Tout cela forme un ensemble pittoresque, avec les grands arbres qui encadrent et surtout un vieil if tout tordu et tout bossué, âgé au moins de trois ou quatre siècles.

En pénétrant à l'intérieur de l'église, on trouve une architecture réellement saisissante, dans les arcades de la nef et l'arc triomphal formant l'entrée du chœur. Les trois travées du Nord sont imposantes et correctes, mais rustiques, avec leurs piles carrées dépourvues de tailloirs, leurs arcades à claveaux serrés et réguliers ; au côté Midi on retrouve le même tracé, mais sur les piles prennent naissance des colonnettes à bases et chapiteaux sculptés, et de ces chapiteaux partent des arcs formerets encadrant fort élégamment les petites baies percées dans le mur.

Dans l'arc triomphal on voit l'alliance du plein-cintre et de l'arcade ogivale, particularité qui semble se rencontrer de bonne heure dans notre architecture. Au delà, c'est-à-dire dans le chœur, on est en plein style flamboyant, sans caractère spécial, et par conséquent offrant moins d'intérêt.

Il ne faut pas manquer d'observer, dans le bas-côté Nord, un petit foyer pratiqué au xvi^e siècle tout près des anciens fonts baptismaux.

En la maîtresse-vitre on voit un crucifiement avec une Sainte-Face et les armes suivantes :

- 1^o De sable à l'aigle éployé d'argent, qui est Fouesnant ;
- 2^o D'azur au griffon d'argent.

Trois autels.

Près du maître-autel, une statue de saint Patrice, désigné fautiveusement sous le nom de saint Patern, fait vis-à-vis à celle de sainte Brigitte.

Côté de l'Évangile, l'autel est surmonté d'un tableau représentant la Sainte-Famille ; au-dessus de l'Enfant-Jésus figurent le Père Éternel et le Saint-Esprit. De chaque côté de l'autel, Notre-Dame de Pitié et une Vierge mère.

Côté de l'Épître, autel ayant de chaque côté les statues de saint Laurent et de saint Herbot (1).

En plus, les statues de saint Sébastien, saint Jacques et un saint évêque.

ÉGLISE DE BÉNODET

L'église de Bénodet, autrefois dédiée à saint Thomas de Cantorbéry, est maintenant sous le vocable de Notre-Dame. Cet édifice, considérablement agrandi vers 1873, n'a conservé d'ancien que les deux travées de l'abside, qui datent des premières années du xiii^e siècle et qui nous fournissent une donnée précieuse sur l'architecture ogivale primitive dans notre pays.

De forts pilastres, formés de groupes de colonnettes, prennent naissance sur un bandeau saillant et sur des cariatides ; les feuilles des chapiteaux ont toute la souplesse et le galbe élégant de la sculpture des autres provinces, les tailloirs, finement moulurés, portent les différents arcs qui soutiennent et découpent les voûtes.

L'abside droite est percée de deux lancettes surmontées

(1) Renseignements fournis par M. Grall, recteur de Bénodet.

d'une rose à six lobes, au-dessous de laquelle sont trois petites têtes sculptées, dont une mitrée et une autre portant couronne royale.

Les vieilles statues vénérées sont celles de Notre-Dame de Bénodet, la Sainte-Trinité et un groupe de Notre-Dame de Pitié.

M. Dessaux écrivait en 1840, dans une note conservée aux Archives de l'Évêché, « qu'on possède à Bénodet des reliques qu'on impose sur les têtes malades soit physiquement soit mentalement ». Cette même note signale « qu'au mois de Juillet 1840, en construisant la sacristie de Bénodet, adossée en appentis contre le vitrail Sud de l'église, on a voulu en établir les murs sur un fond solide qui ne s'est trouvé qu'à 3 m. 33 au-dessous du cimetière, entièrement formé de terres rapportées. En creusant ainsi, on est arrivé à un pavé en dalles brutes bordé par un mur en beaux matériaux ayant une épaisseur de 1 m. 30. Ce mur avait deux ouvertures, l'une servait de fenêtre montrant encore le plomb qui en scellait les gonds, l'autre était une sorte d'évier avec sa gargouille, qui versait les eaux sur le pavé incliné vers la mer.

« Ce mur, parallèle à l'église, servait à soutenir une voûte dont les amorces et quelques vestiges apparaissent au-dessous du vitrail.

« Ce local voûté devait être une petite sacristie de 2 m. 28 de large sur 3 m. 66, communiquant avec l'église par une porte dont on a retrouvé le seuil à 1 m. 20 au-dessous du pavé actuel du chœur.

« Les côtés du Levant et du Couchant de cette sacristie montrent encore chacun deux petites armoires accouplées qui ont eu des portes, puisqu'on y trouve l'emplacement des gonds ainsi que le trou des verroux. Ces armoires, construites en pierres parfaitement taillées, couvertes de trois voûtes superposées et ornées de petites colonnes

à moitié engagées dans les cloisons qui les séparent, sont d'une belle construction. Elles ont 0 m. 82 de profondeur, 0 m. 76 de hauteur et 0 m. 52 de largeur; elles ne s'élèvent guère que de 0 m. 30 au-dessus du sol.

« Cette chapelle, qui avait 10 mètres d'élévation sous poutres, a dû être desservie par des moines, dont l'habitation occupait l'enclos où se trouve actuellement l'auberge du S^r le Clinche. »

Il paraît que l'élévation successive du niveau des marées a obligé d'abandonner la sacristie, dont la voûte était peu élevée, et que, pour éloigner la mer qui envahissait l'église, on en a élevé le sol de plus d'un mètre, et principalement celui du cimetière, où il y a 3 et 4 mètres de terres rapportées. Par suite, la sacristie n'a été pendant longtemps qu'un caveau servant à la sépulture des moines, ce que la nature de la terre qui en a été extraite semble constater, et on a fini par en détruire la voûte et le combler. On s'est encore déterminé actuellement pour ce dernier parti, attendu qu'un caveau plus ou moins rempli d'eau ne serait d'aucune utilité pour l'église.

MONUMENTS ANCIENS

Ruines d'un village considérable à la pointe de Saint-Gildas, à l'embouchure et sur la rive gauche de l'Odet. Établissement de bains comprenant douze chambres, dans l'une desquelles on a trouvé un petit bronze de Constance II.

Tuiles, pierres de petit appareil, ciment, etc., au village de Keranscouet. Il existe dans cette commune plusieurs tumulus qui sont probablement d'origine moderne.

Tuiles nombreuses et substructions dans l'anse du Groasquen.

Tuiles et pierres de petit appareil provenant de constructions au village de Kerascoet, à droite de la route de Quimper à Bénodet.

Un menhir peu élevé, dans le vallon du ruisseau qui descend au village du Poul-Ker.

A 1 kilomètre de Bénodet, à gauche de la route de Perguet, près d'un penty, tumulus de forme arrondie dans lequel on a trouvé, en 1886, des débris d'urnes cinéraires en terre grise et brune.

A 500 mètres plus loin, à droite de la même route, près d'une croix de pierre plantée sur une clôture dans l'ancien chemin de Keranscoat à Poul-Ker, grand tumulus de forme elliptique.

La nouvelle édition d'Ogée mentionne un dolmen en Perguet. — LE MEN.

M. Le Bourdellès a vu en 1890 de nombreux sarcophages en pierre autour de la chapelle en ruines de Saint-Gildas ou Saint-Gilles; il a également recueilli la tradition que cette chapelle aurait servi de poste fortifié aux Anglais, lors de l'une de leurs descentes sur nos côtes.

NOMS DES PRIEURS DE BÉNODET (1)

1506, 31 Décembre. Guillaume Kervéou, prieur commandataire, donne sa démission à l'Ordinaire.

1507, 6 Septembre. Sur résignation de frère Guillaume de la Lande, frère Louis Le Louet est pourvu.

1524, 31 Décembre. Louis Le Louet permute le prieuré de Bénodet pour celui de Saint-Thomas de Landerneau, avec Guillaume la Lande.

(1) Inventaire des titres de l'abbaye de Daoulas (Arch. dép.).

1535, 23 Février. Guillaume Jehan permute Bénodet contre Saint-Thomas avec François Deduier.

1541, 30 Septembre. Jehan résigne Bénodet en faveur de frère Jean Lotz, qui prend possession le 20 Mai 1543.

1552. Frère Hervé le Cann reçoit provision, le 12 Août, sur présentation de l'abbé Jean Prédour.

1564, 23 Février. Frère Alain le Maucazre, pourvu, prend possession le 28 Janvier 1565. Y était encore en 1577. (Voir lettre de lui E. 128.)

1581, 4 Avril. Frère Hervé Rodellec, pourvu.

1583, 2 Juin. Frère Olivier Coetaudon, pourvu.

1601, 18 Août. Frère Guillaume Kerouartz, pourvu sur résignation de Frère Olivier Coetaudon.

RECTEURS DE PERGUET

1672, Décembre. Décès du Sr Le Reun (R. G. 518).

1678. Jean Collin, recteur de Perguet (Nantes, B. 1243).

1722-1742. Pierre Millard, recteur de Perguet, prieur commandataire de Bénodet et chapelain du Sr de Kergarnadech (B. 8), mourut en 1742 (B. 351).

1763. Hervé Rivoal, recteur (B. 351).

1763-1770. Denis.

1771-1887. Le 25 Septembre, François Canaff, recteur, malade à l'auberge de la Croix-d'Or, à Quimper, se démet; mais se sentant mieux, le 6 Octobre, il signe « un acte de regret de sa démission », qu'il n'a donnée, dit-il, qu'au fort de sa maladie et ne comptant pas se rétablir. Cependant, le 12 Octobre, il résigne définitivement entre les mains du Pape, en faveur de Guillaume Pellerin, curé de Locmaria, qui prend possession le 18 Décembre 1787.

1787-1802. Guillaume-Henri Pellerin.

RECTEURS DE BÉNODET

- 1802-1827. Guillaume-Henri Pellerin.
1827-1831. Yves-Julien Cariou, de Lanriec.
1831-1836. Jean-Louis Masson, de Morlaix.
1836-1842. Jean-Marie Péron, de Plouégat-Moysan.
1842-1875. René Rospars, de Saint-Thois.
1875-1883. Clet-Marie Bériet, de Cléden-Cap-Sizun.
1883-1889. Laurent Rospars, de Laz.
1889-1897. Jean Hascouet, du Juch.
1897. Yves-Marie Grall, de Landivisiau.

VICAIRES

- Féchant.
1872-1875. Auguste Desban, de Pont-l'Abbé.
1896. René-François Le Séac'h, d'Ergué-Gabéric.

(A suivre.)



TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES MATIÈRES
DU BULLETIN DE LA COMMISSION DIOCÉSAINE
d'Architecture & d'Archéologie.

	Pages.
Étude des Monuments du Diocèse de Quimper,	
par M. l'Abbé ABGRALL	
<i>(suite)</i>	
Les clochers.....	13
Porches, portes ornementées.....	25
Fenêtres monumentales, — Roses et rosaces.....	72
— Grandes maîtresses vitres.....	75
— Fenêtres fleurdelisées.....	76
Arcs de triomphes, — Portes de cimetières.....	79
Ossuaires.....	84
Oratoires.....	96
Croix et calvaires.....	120
Calvaires de premier ordre : Tronoën.....	134
— Plougouven.....	140
— Plougastel-Daoulas.....	144
— Guimilliau.....	141
— Saint-Thégonnec.....	146
— Pleyben.....	147
Calvaires de deuxième ordre.....	148
Calvaires de troisième ordre.....	153
Les fontaines saintes.....	195
Cloîtres.....	206
Salles capitulaires.....	210
Mobilier artistique : autels et retables.....	212-257
Jubés et chancels.....	321
Clôtures de chœurs et de chapelles.....	325
Stalles.....	335
Portes sculptées.....	338
Chaires à prêcher.....	340

Cartulaire de l'église de Quimper,
par M. l'abbé PEYRON
(suite)

	Pages.
33. Anniversaire de Geoffroy, trésorier.....	39
34. Donation d'églises prébendales.....	40
35. Pluguffan donnée au trésorier.....	41
36. Accord entre l'Évêque et le Chapitre.....	42
37. Fondations de nouvelles prébendes.....	44
38. Lettres touchant Saint-Tudi.....	46
39. Lettres d'obligation des fils Amelin à l'Évêque.....	99
40. Tout pétitionnaire au Chapitre sera exclu de la délibération...	101
41. Anniversaire d'Ansquer Archidiacre.....	102
42. Aucun statut ne sera porté sans convocation de tous les cha- noines.....	103
43. Anniversaire de l'Évêque Renaud.....	104
44. Accord entre l'Évêque et Guillaume le Niger.....	159
45. Donation de terre en Plomodiern.....	160
46. Confirmation de privilèges au Chapitre.....	161
47. Bulle du Pape ce touchant.....	162
48. Donation à Plonévez-du-Faou.....	163
49. Accord entre l'Évêque et Landévennec.....	164
50. Annates accordées à saint Corentin.....	167
51. Accord entre l'Évêque et Locmaria.....	168
52. Anniversaire de Guillaume de Peumerit.....	225
53. Névez donné au Chapitre.....	226
54. Anniversaire de Robert, chanoine.....	226
55. Donation d'une maison au Chapitre.....	227
56. Pièce touchant le même sujet.....	228
57. Accord entre l'Évêque et Thibaut Derien.....	229
58. Lettre touchant le même sujet.....	230
59. Galeran, chanoine, acquiert 9 deniers de rente de Goziat, fils de Jol, doyen.....	231
60. Plonévez-Parzay, donné au diocèse.....	232
61. Accord entre le Chapitre et Henri Robert.....	233
62. Don au Chapitre, de terres, en Pleyben.....	262
63. Le Chapitre héritera de chanoine intestat.....	263
64. L'Évêque de Quimper contribuera aux frais du voyage de l'Ar- chevêque de Tours, à Rome.....	263
65. Emplacement de maison concédé au Chapitre.....	264
66. Accord entre le Chapitre et Guillaume Ecuyer, d'Ergué-Armel,	265

	Pages.
67. Anniversaire de Guillaume de Peumerit, chanoine.....	266
68. Anniversaire du Trésorier et de l'Archidiacre.....	267
69. Rentes achetées par Galeran, chapelain, chanoine.....	270
70. Remise au Chapitre de certaines rentes, en Trégunc.....	271
71. Accord entre le Chapitre et Guillaume Polgelou.....	346
72. Don de Plouguernével, pour prébende.....	347
73. Donation d'une maison, par Godoc, chanoine.....	348
74. Rente de 12 deniers, sur maison, rue Vinion.....	349
75. Obit de Yves Kelent, chanoine.....	350
76. Anniversaire de Jacque, prêtre sacriste.....	351
77. Obit de Galeran, chapelain.....	352
78. Obit du chanoine Roudault.....	354

Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper
par MM. PEYRON et ABGRALL

Argol.....	55
Arzano.....	113
Audierne.....	177-239
Bannalec.....	272
Bas-Corlay.....	356
Baye.....	357
Bénodet-Perguet.....	365

Enquête de 1698

TOUCHANT L'UNION DES SEPT VICARIATS DU MINIBY-LÉON
EN UNE SEULE PAROISSE

49-106-170-236

Musée d'Art religieux.....	5-193
Chronique. — Le nouveau cloître du Grand-Séminaire.....	65
— Embellissement du jardin de l'Évêché.....	67
Bibliographie. — La Revue Morbihannaise.....	69
— <i>Revue de Bretagne</i>	70
— <i>L'itinéraire en Bretagne</i> , de DUBUISSON AUBENAY, en 1636.....	193
— <i>Camaret-sur-Mer</i> , par M. TRÉPHANY.....	794

Cartulaire.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

(Le chiffre indique le numéro de l'acte du Cartulaire dans lequel le nom est cité.)

A	
A., Archidiaque.....	42
Adoere.....	68
Alanus de Coroe.....	61
Alanus (trésorier).....	49
Albi.....	65
Alterius (Guillaume).....	39-65
Amelin.....	43
Amelina.....	74
Amelinus.....	39
Ansilioc.....	74
Aufredi.....	65
B	
Bols (an).....	69
Botyvon.....	54
C	
Cadherveus de Castrolini.....	42
Cadocus.....	49
Capellanus.....	45-69-77
Castrolini.....	42
Cazon.....	61
Coroë.....	61
D	
Daniel.....	69
Diles.....	39
E	
Eudo.....	39
G	
G., Archidiaque.....	48
Gabranus.....	59-69-77
Garinus.....	36-47
Gaufridus.....	33-36-42-46-47-68
Godoc.....	73
Goziat.....	59
Gregorius, papa.....	47
Guiderc.....	61
H	
Guillermus de Ergue Arthmael.....	66
Guillermus de Polgelou.....	70
Guillermus de Pomorit.....	67
Guillermus, presbyter.....	48
J	
Jacob.....	76
Job.....	74
J., Archevêque de Tours.....	38-64
Juquelin.....	44
Justum.....	69
K	
Kelent.....	74
Kenmavori.....	54
L	
Louënan.....	75
M	
Malatier.....	37
Morvan.....	55-56
P	
Paissaers.....	44
Petrus.....	39
Polgelou.....	70-71
Ponte (de).....	38-39-66
R	
R., doyen de Cap Caval.....	36-42
R., Abbé de Landévennec.....	49
Raullus ou Renal- dus, évêque.....	33-36-61-62-64-76
Retheadus.....	37
Renys.....	79

Riocus.....	61
Rivallon.....	61
Robertus, episcopus.....	49
Robertus, canon.....	54
Robertus, filius Vicen.....	54
Rodaldu-Rodaudus.....	78-79
Saint Nicolas de Bari.....	43
S	
Symonus.....	61
V	
Vicen.....	54
Vigerius.....	44
W	
Willelmus, episcopus.....	36
Willelmus.....	36-39-61-72
Willelmus, prior hospitalis.....	36
Y	
Yvo.....	75

Cartulaire.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE LIEUX

B		K	
Banadloc.....	34	Kaernynnou.....	39
Biniou (rue).....	74	Kemenet.....	37
Bodoc Cap Sidun.....	34	Kemper Chorenti- nus.....	33-34-37-44-78
Bosit.....	70-71	Kemper (hopital).....	36-50
Briziac.....	34	Kerfronton.....	39
C		L	
Caerandoff.....	70-71	Lamor.....	73
Caergauter.....	70-71	Landeguedenoc.....	57
Caermogaer.....	44	Landeguenec.....	49
Caerrangadone.....	39	Languern.....	49
Camnotudi.....	39	Languezenoc.....	58
Cap Caval.....	36-45-46-47-77	Lanneloc.....	57-62
Carnoet.....	37	Lesteyr.....	39
Carnoet (abbaye).....	51	Lestregunc.....	70-71
Castrum Beathi Coentini.....	33	Locmaria.....	51
Camperith.....	66	Loctudy.....	38
Chateaulin.....	62	M	
Cistillic.....	39	Moelan.....	34-37
Combrit.....	37	N	
Coroe.....	49-61	Nannetensis.....	49
Cuthon.....	39	Nevez.....	37
Cozon.....	39	Negueth.....	53
Cœuzon.....	42	O	
E		Odeth.....	44
Erge Arthmael.....	66		
G			
Guennyou (rue).....	74		

P		Rivensis.....	38
Penanrun.....	70	Rome.....	64
Perusii.....	46	S	
Plebs Castelli.....	37	Saint Delem.....	34
Plebs nova in fago.....	48	Saint-Mathieu, Quimper.....	34
Plebs nova in Porthoed.....	60	Saint-Maurice, Carnoet.....	51
Pleyben.....	57-62	Sanctus Tadius.....	38
Ploecastel.....	53	Scadre.....	34
Ploechevet.....	34	Sout Wenhaer.....	43
Ploecuvan.....	35	Spethot.....	34
Ploedrosic.....	75	T	
Ploekerneguell.....	72	Thelgruc.....	49
Ploemodiern.....	37-45	Tregunc.....	34-70-71
Ploeneour.....	34	Tribus petrani.....	49
Pochaer.....	48-49-61	Turones.....	35-38-42-64
Pomerit.....	52-67	V	
R		Vennes.....	46-49
Redonensis (S ^t Sulpice).....	51	Villa episcopi.....	36
Reuys.....	79		